

# 2015

## Nouvelle-Calédonie



Photo de couverture : Surplomb du lagon depuis le phare Amédée  
© Chesher – <http://newcaledonialagoon.com>

Seul phare métallique de France, le phare Amédée surplombe de ses 56 mètres l'îlot éponyme et marque l'entrée de la passe de Boulari, l'une des trois entrées naturelles du lagon de Nouvelle-Calédonie. Allumé pour la première fois le 15 novembre 1865, le phare Amédée a célébré en 2015 son 150<sup>e</sup> anniversaire, et fait l'objet à cette occasion d'importants travaux de rénovation.

---

**INSTITUT D'EMISSION  
D'OUTRE-MER**

---

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL  
| 164, rue de Rivoli 75001 PARIS



 Nouvelle-  
Calédonie

---

Rapport annuel  
**2015**

---

*Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.*

*L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.*

# Sommaire

---

	Page
Avant-propos	9
La Nouvelle-Calédonie en bref	10
Synthèse	12
<b>CHAPITRE I – LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES</b>	<b>15</b>
<b>Section 1 – Géographie et climat</b>	<b>16</b>
1. Situation et superficie	16
2. Géographie et géologie	16
3. Faune et flore	17
4. Climat	17
<b>Section 2 – Repères historiques</b>	<b>18</b>
<b>Section 3 – Cadre institutionnel</b>	<b>20</b>
1. Les institutions	20
2. La répartition des compétences	21
3. L’avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie	22
<b>CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ÉCONOMIE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE</b>	<b>25</b>
<b>Section 1 – La population</b>	<b>26</b>
<b>Section 2 – Les principaux indicateurs économiques</b>	<b>28</b>
1. Les comptes économiques	28
2. L’emploi et le chômage	32
3. Les revenus et salaires	38
4. Les prix	40
5. Le commerce extérieur	43
6. La balance des paiements	51
<b>Section 3 – Les politiques et finances publiques</b>	<b>53</b>
1. Les principales ressources des collectivités du territoire	53
2. Politiques et finances publiques de la Nouvelle-Calédonie	60
3. Politiques et finances publiques des provinces	62
4. Politiques et finances publiques des communes	68
5. Les structures d’appui au développement économique	69

<b>CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITÉ</b>	<b>71</b>
<b>Section 1 – Aperçu général</b>	<b>72</b>
<b>Section 2 – L’agriculture, la pêche et l’aquaculture</b>	<b>74</b>
1. Aperçu structurel	74
2. La filière animale	75
3. La filière végétale	76
4. La pêche	78
5. L’aquaculture	79
<b>Section 3 – L’industrie et l’artisanat</b>	<b>82</b>
1. L’industrie	82
2. L’artisanat	85
<b>Section 4 – L’énergie et l’eau</b>	<b>87</b>
1. Aperçu structurel	87
2. L’énergie électrique	87
3. Les hydrocarbures	90
4. La maîtrise de l’énergie et le traitement des déchets	92
5. L’eau	95
<b>Section 5 – Le nickel</b>	<b>97</b>
1. Aperçu structurel	97
2. Le nickel dans le monde	97
3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie	99
4. Perspectives	102
<b>Section 6 – La construction</b>	<b>104</b>
1. Aperçu structurel	104
2. Le logement	105
3. La construction et les travaux publics	108
<b>Section 7 – Le commerce</b>	<b>110</b>
1. Aperçu structurel	110
2. Le commerce de détail	110
3. Le commerce automobile	111
<b>Section 8 – Le tourisme</b>	<b>113</b>
1. Aperçu structurel	113
2. Le contexte international et régional	113
3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie	113
4. L’impact économique du tourisme	116
5. Les voyages des résidents calédoniens	116
<b>Section 9 – Les transports et télécommunications</b>	<b>118</b>
1. Aperçu structurel	118
2. Les activités portuaires	118
3. Les activités aéroportuaires	120
4. Les télécommunications	124
<b>Section 10 – L’éducation et la santé</b>	<b>126</b>
1. L’éducation	126
2. La santé	129

<b>CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE</b>	<b>133</b>
<b>Section 1 - La structure du système bancaire</b>	<b>134</b>
1. Les faits marquants de l'exercice	134
2. Organisation du système bancaire	136
3. La densité du système bancaire	139
4. Les moyens de paiement	141
5. L'activité des fonds de garantie	143
<b>Section 2 - Les conditions d'exercice de l'activité bancaire</b>	<b>146</b>
1. Les taux d'intérêt	146
2. Les tarifs bancaires	151
3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	153
4. Les performances financières des banques locales	156
<b>Section 3 - L'évolution de la situation monétaire</b>	<b>161</b>
1. Les avoirs financiers des agents économiques	161
2. Les crédits à la clientèle	162
3. Le financement des entreprises par secteur d'activité	165
4. La circulation fiduciaire	167
5. La masse monétaire et ses contreparties	168
6. Le surendettement	170
<b>Annexes : Statistiques monétaires et financières</b>	<b>172</b>



## Avant-propos

L'économie calédonienne a émis en 2015 plusieurs signaux d'essoufflement, accompagnés d'une perte progressive de confiance d'une grande partie des acteurs économiques.

Les incertitudes institutionnelles se sont intensifiées en début d'année, avec l'absence durant trois mois d'un Président de plein exercice à la tête du gouvernement calédonien. Parallèlement, la dégradation du marché mondial du nickel a mis en exergue la fragilité du modèle économique calédonien, encore insuffisamment diversifié. Les inquiétudes se sont cristallisées localement autour des revendications des rouleurs, dont les blocages ont paralysé l'activité économique pendant plusieurs jours au mois d'août. Dans ce contexte plus incertain, les chefs d'entreprise ont témoigné d'une visibilité érodée et d'hésitations à engager des investissements conséquents.

Pour autant, l'activité est restée bien orientée dans plusieurs secteurs. La consommation privée se maintient à des niveaux toujours conséquents et l'investissement privé s'est montré dynamique. La demande de financement auprès des établissements de crédits est restée élevée notamment dans le domaine immobilier, stimulée par des taux d'intérêts particulièrement favorables et des dispositions fiscales incitatives. Le système bancaire, dont la situation se présente favorablement, a renouvelé son engagement en matière de modération des tarifs bancaires, thématique suivie avec attention par les pouvoirs publics.

La Nouvelle-Calédonie doit aujourd'hui miser sur un ensemble de relais de croissance durables, accompagnés d'une attention maintenue aux enjeux de rééquilibrage, de cohésion sociale et de réduction des inégalités. La tension croissante pesant sur les finances des collectivités contraint néanmoins l'accompagnement de cette transition par les pouvoirs publics.

Dans cette période sensible, la question du pilotage économique et social du territoire apparaît particulièrement prégnante, et l'Institut d'émission outre-mer continue à y contribuer par sa mission d'expertise et de suivi auprès des agents économiques.

Ainsi, en 2015, l'IEOM a notamment :

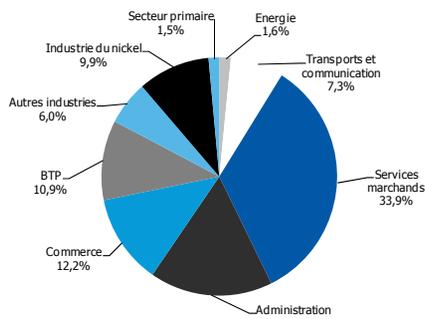
- assuré sa mission de suivi de place, de surveillance et d'accompagnement des établissements de crédit ;
- accompagné, dans le cadre de la Commission de surendettement, plus de 90 ménages surendettés, et poursuivi ses actions de sensibilisation des travailleurs sociaux ;
- engagé, sous l'impulsion de son Conseil de surveillance, une importante réforme de son dispositif de politique monétaire, visant à moderniser ses outils d'accompagnement du système bancaire et financier. Les grands axes de ce dispositif rénové ont été présentés aux parties prenantes par le nouveau directeur général des Instituts, Monsieur Hervé Gonsard.



Claude Périou

# La Nouvelle-Calédonie en bref

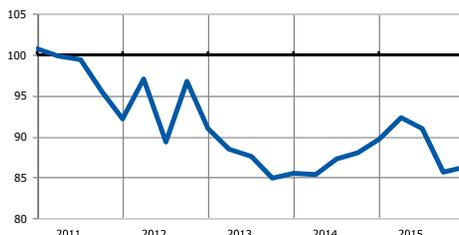
## Répartition du PIB de la Nouvelle-Calédonie en 2010



Sources : ISEE - comptes définitifs

## L'Indicateur du Climat des Affaires de la Nouvelle-Calédonie

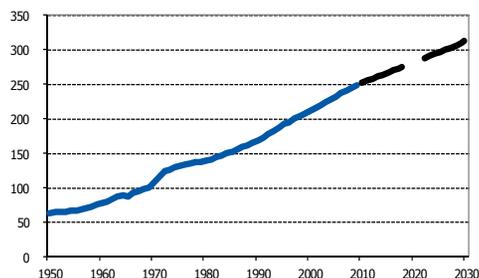
(100=moyenne de longue durée)



Source : enquête trimestrielle de conjoncture de l'IEOM

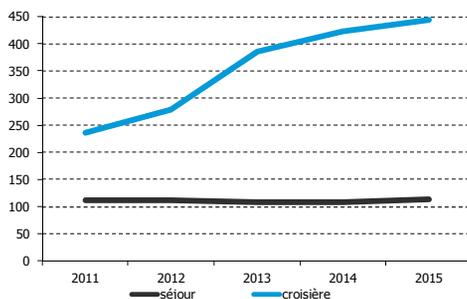
## Évolution de la population depuis 1950 et projection 2030

En milliers d'habitants



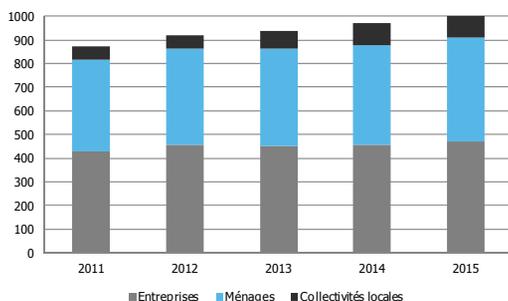
Source : ISEE

## Nombre de touristes (milliers)



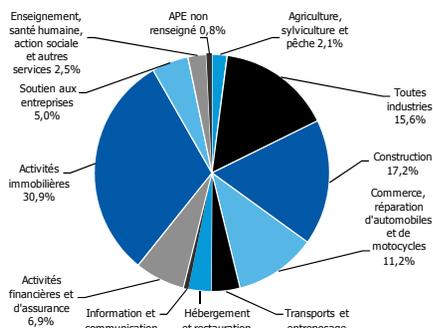
Source : ISEE

## Encours de crédits



Source : IEOM - SURFI

## Répartition des crédits par secteur au 31 décembre 2015



Source : IEOM - SCR

## Les chiffres clés de la Nouvelle-Calédonie

	2000	2015	France 2015
<b>Population</b>			
Population totale (milliers, millions pour la France)	211	268 <sup>(1)</sup>	66,3
Taux de natalité (‰ habitants)	21,4	17 <sup>(3)</sup>	12,0
<b>Développement humain</b>			
Espérance de vie à la naissance – hommes (années)	71,7	74,0 <sup>(3)</sup>	78,9
Espérance de vie à la naissance – femmes (années)	78,8	80,4 <sup>(3)</sup>	85,0
Taux de réussite au baccalauréat (%)	65	84,3 <sup>(1)</sup>	86,9
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (km <sup>2</sup> )		18 576	552 000
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité	27 %	16,8 %	16,2 % <sup>(1)</sup>
<b>Économie</b>			
PIB (milliards de F CFP courant)	442	856 <sup>(2)</sup>	254 467 <sup>(1)</sup>
Taux de croissance du PIB (en volume, %)	2,5	2,2 <sup>(2)</sup>	0,2 <sup>(1)</sup>
PIB / habitant (millions de F CFP)	2,1	3,3 <sup>(2)</sup>	3,8 <sup>(1)</sup>
Taux d'inflation (au 31 décembre en glissement annuel, %)	2,3	0,7	0,0
	<b>2000</b>	<b>2015</b>	
<b>Indicateurs sectoriels</b>			
Cours du nickel au LME en USD/livre (moyenne annuelle)	3,9	5,5	
Exportations de minerai (milliers de tonnes humides)	4 109	5 520	
Exportations de produits métallurgiques (tonnes de nickel contenu)	57 579	94 216	
Nombre de touristes	109 587	113 951	
<b>Indicateurs monétaires et financiers</b>			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 787	2 383	
Nombre d'habitants par guichet automatique	2 914	1 048	
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,4	1,89	
Actifs financiers des agents économiques (milliards F CFP)	194	766	
Encours sains des agents économiques* (milliards F CFP)	260	704	
Taux de créances douteuses* (%)	5,8	3,1	
Nombre de dossiers de surendettement	so	92	

(1) 2014 (2) 2013, (3) 2012, (so) sans objet, (\*) établissements de crédits locaux

Sources : DIMENC, Douanes, IEOM, ISEE, INSEE, LME, Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie.

## UNE REPRISE FRAGILE, MARQUÉE PAR DE NOUVELLES INCERTITUDES

En 2015, l'activité mondiale a légèrement décéléré, progressant de 3,1 % après 3,4 % en 2014, selon les dernières estimations du FMI publiées en avril 2016. Cette évolution masque toutefois de fortes disparités de rythme de croissance selon les zones géographiques. Dans les pays avancés, la croissance est restée modeste à 1,9 % en 2015 (après 1,8 % en 2014), marquée par quelques à-coups inattendus en fin de période notamment aux États-Unis, au Japon et dans les économies asiatiques avancées.

Dans les pays émergents, le ralentissement se poursuit en 2015 (+4,0 %, après +4,6 % en 2014).

Aux États-Unis, dans un contexte de normalisation de la politique monétaire, la croissance s'est maintenue à un niveau soutenu (+2,4 %), tout comme en 2014. La situation sur le marché du travail s'améliore, et se traduit par une baisse du taux de chômage.

Après une année 2014 marquée par la stabilité de l'activité, le PIB du Japon s'accélère légèrement (+0,5 % en 2015).

Dans le sillage d'un raffermissement de la demande intérieure, la reprise modérée se confirme en zone euro. Elle est également favorisée par la baisse des prix de pétrole, l'assouplissement de la politique monétaire et la dépréciation de l'euro. De 0,9 % en 2014, la croissance de la zone passe à +1,6 %.

La Chine, qui est aujourd'hui la plus grande économie du monde en parité de pouvoir d'achat, opère sa transition vers un nouveau modèle de croissance. La croissance y diminue progressivement, passant de +7,3 % en 2014 à +6,9 % en 2015. Le FMI prévoit une récession en 2015 en Russie (-3,7 %) et au Brésil (-3,8 %).

L'année 2015 s'est surtout caractérisée par une augmentation des incertitudes. Plusieurs risques d'ordre politique (crainte sur la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne), géopolitique (menaces terroristes, crise des réfugiés) ou naturel (changement climatique), se sont en effet ajoutés aux grandes tendances macroéconomiques actuellement constatées (nouvelle baisse des prix du pétrole, rééquilibrage de l'économie chinoise, diminution des flux de capitaux dans les pays émergents, volatilité des marchés financiers, diminution conjuguée de l'investissement et du commerce international). La combinaison de ces risques est de nature à enrayer la reprise et pèse désormais sur les perspectives de croissance, avec une intensité différenciée selon les pays et les régions. Compte tenu de cette situation, le FMI table sur une reprise de l'économie mondiale plus lente et de plus en plus fragile. Il abaisse ses prévisions de croissance pour 2016 et 2017, respectivement à 3,2 % et 3,5 %.

## La confiance des entrepreneurs calédoniens retombe

La consolidation de l'économie de la Nouvelle-Calédonie amorcée en 2014 ne s'est pas confirmée en 2015. Les entrepreneurs calédoniens considèrent que la conjoncture s'est fortement dégradée et se disent nettement moins confiants sur leur courant d'affaires.

### Une conjoncture économique moins favorable

L'indice des prix progresse de 0,6 % en moyenne annuelle, une hausse contenue qui met cependant fin au ralentissement de l'**inflation** observé ces dernières années. La hausse des prix est tirée au second semestre par les prix des services et des aliments, ainsi que par la hausse de 30 % des prix du tabac, entrée en vigueur fin septembre.

Après un léger raffermissement en 2014, la **consommation des ménages** est plus mitigée. La confiance des commerçants, qui s'était progressivement reconstituée, s'effondre suite aux blocages intervenus au mois d'août, dans le contexte du conflit des rouleurs. Le marché automobile ressort dégradé, avec un volume d'immatriculations au plus bas depuis quinze ans.

Bien que les entrepreneurs se montrent pessimistes, l'**investissement** reste relativement soutenu, se traduisant par une nouvelle progression des importations d'équipements professionnels (+8,7 % sur l'année). Le segment de la construction privée est resté dynamique, comme l'illustre la progression marquée des crédits à l'habitat des ménages.

La situation du **marché du travail** redevient préoccupante. Le nombre d'entreprises employeuses est en baisse et s'accompagne pour la première fois d'une destruction nette d'emplois salariés (800 salariés de moins sur un an). Dans ce contexte, les nouvelles offres d'emploi sont au plus bas depuis dix ans, alors que le nombre de demandeurs d'emploi progresse (+8,9 %), à un rythme plus rapide qu'en 2014.

Les **échanges commerciaux** se replient légèrement en 2015, en lien avec la chute des cours des matières premières. Les importations sont en baisse de 2,5 % (-7,6 milliards de F CFP), conséquence de la baisse des cours du pétrole. Parallèlement, les exportations se replient de 5,2 % en valeur, reflétant la moindre valorisation du minerai expédié (-5,1 %) et des produits métallurgiques (-7,3 %).

## Les différents secteurs témoignent d'évolutions contrastées

La sécheresse a de nouveau pesé sur l'activité du **secteur primaire** en 2015. Les éleveurs de bovins ont ainsi dû anticiper cette année encore une partie de leurs abattages. La production porcine recule, sous l'effet de la baisse du nombre de naissances et de problèmes relatifs à la qualité des aliments. La production de crevettes pâtit de la pénurie de post-larves en sortie d'écloserie, tandis que la pêche palangrière se renforce.

L'offre excédentaire qui persiste dans le marché mondial du **nickel** se traduit par une détérioration durable du cours au LME, qui passe en fin d'année sous le seuil de 4 US \$/lb. L'extraction de minerai de nickel progresse néanmoins (+9,0 % en volume), à l'image de la production métallurgique (+13,6 % en tonnes de nickel contenu, après +19,6 % en 2014), portée par la poursuite de la montée en charge des nouvelles usines (en particulier l'Usine du Sud). En valeur, les exportations de minerai de nickel et de produits métallurgiques reculent respectivement de 5,1 % et 7,3 % (9,9 % hors cobalt). Cette détérioration de la valorisation des exportations pénalise durablement les comptes d'exploitation des opérateurs, amenés à reporter des investissements structurants.

Les entrepreneurs du secteur **BTP** interrogés par l'IEOM font état d'un volume d'activité globalement mieux orienté qu'en 2014 et d'un assainissement de leur trésorerie. Dans le détail, le segment de la construction privée bénéficie d'un courant d'affaires favorable, malgré une légère inertie en début d'année liée aux incertitudes sur la prolongation du dispositif local de défiscalisation du logement intermédiaire. La construction publique bénéficie encore en 2015 de certains projets conséquents (derniers travaux sur le chantier du Médipôle, aménagements en zone VKP, etc.). Toutefois, la situation se dégrade à nouveau rapidement en fin d'année selon les entrepreneurs du secteur, qui témoignent d'un pessimisme marqué pour les mois à venir.

Atteignant 114 000 touristes, la **fréquentation touristique** rebondit en 2015 (+6,3 %, soit 6 800 touristes supplémentaires). La signature récente de « contrats de destination » a favorablement soutenu le nombre de visiteurs en provenance d'Australie (+15,8 %) et de Nouvelle-Zélande (+25,8 %). Parallèlement, le territoire a accueilli 440 000 croisiéristes en 2015. Le tourisme de croisière poursuit ainsi son essor (+4,7 % en 2015, après +9,3 % l'année précédente), porté par l'arrivée de bateaux de croisières en provenance d'Australie.

## L'activité financière reste bien orientée

L'activité bancaire, qui avait fortement ralenti en 2013, se conforte depuis 2014.

L'encours des **actifs financiers** détenus par les agents économiques calédoniens progresse de 4,5 % au cours de l'année 2015, pour s'établir à 766 milliards de F CFP au 31 décembre. La collecte nette d'épargne s'élève à 33 milliards de F CFP sur l'année, majoritairement au profit des placements locaux. Même si les dépôts collectés localement ne couvrent pas les octrois de crédits, le solde emplois-ressources clientèle s'est amélioré. Le déficit recule ainsi de 9,5 milliards de F CFP en 2015 (soit -7,0 %).

L'encours brut total des **crédits consentis** à l'économie calédonienne dépasse, depuis fin 2014, le seuil de 1 000 milliards de F CFP. Il progresse de 5,2 %, après +3,4 % en 2014. Les établissements de crédits locaux y contribuent à hauteur de 67,9 %, un chiffre en léger retrait par rapport à fin 2014 (-1,5 point). L'encours sain des crédits aux entreprises accélère (+3,2 %, après +1,1 % l'année précédente), comme celui des crédits aux ménages (+4,9 %, après +2,1 %). En revanche, le taux de croissance de l'encours des crédits aux collectivités locales s'affaiblit, même s'il reste important (+12,1 %), les travaux du Médipôle s'achevant.

Par type de financement, les crédits à l'habitat et à la construction progressent de 7,0 % (après +4,1 % en 2014), la demande étant soutenue tout au long de l'année par le dispositif de défiscalisation du logement intermédiaire mis en place localement par le gouvernement. La progression des crédits d'investissement décélère fortement (+4,6 %, après +9,1 %), en raison de la stabilisation des crédits au bénéfice des entreprises (+0,2 %, après +3,0 % en 2014), les crédits d'investissement des collectivités locales restant bien orientés (+11,6 %).

La **qualité du portefeuille** des établissements de crédit locaux se dégrade, avec une hausse sensible de l'encours des créances douteuses brutes déclarées par les établissements de crédit locaux (+8,3 % sur un an). Cette progression, plus rapide que celle de l'encours brut total, induit un relèvement de 0,15 point du taux des créances douteuses, qui reste cependant à un niveau très bas (3,14 % fin décembre 2015).

Le Produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit implantés en Nouvelle-Calédonie progresse de 2,2 %, soutenu par la hausse simultanée des intérêts nets et des commissions. Le coefficient d'exploitation des banques calédoniennes se dégrade légèrement, mais reste à un niveau favorable de 50,1 %. Le **coût du risque**, en progression, n'a pas permis aux banques locales de traduire dans leur résultat leurs performances en matière de PNB. Le **résultat net consolidé** des 4 banques locales s'établit ainsi à 8,9 milliards de F CFP, en baisse de 4,7 % par rapport à 2014.

## Les perspectives

La Nouvelle-Calédonie est à nouveau confrontée, depuis mi-2015, à un fort attentisme des entrepreneurs, lié à la crise profonde et durable qui affecte le secteur de la mine et de la métallurgie, et se diffuse à l'ensemble des secteurs d'activité. La dégradation corrélative des finances publiques limite les possibilités de soutenir l'économie par la commande publique. Par ailleurs, le poids des questions relatives à l'avenir institutionnel du territoire contribue à peser sur le climat des affaires. Dans ce contexte, la diversification des leviers de croissance et l'amélioration de la compétitivité doivent être activement recherchées. Le dynamisme de l'entrepreneuriat calédonien et son important potentiel d'innovation peuvent, sous l'impulsion des décideurs locaux, servir au développement de filières disposant d'un potentiel de croissance avéré, telles que l'agriculture (substitution aux importations), le tourisme ou l'économie bleue.



## CHAPITRE I

# Les caractéristiques structurelles

# Section 1

## Géographie et climat

---

### 1. Situation et superficie

---

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'est des côtes australiennes et à 1 800 km au nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 576 km<sup>2</sup> et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 50 km), orientée sud-est/nord-ouest ;
- l'Île des Pins (150 km<sup>2</sup>), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km<sup>2</sup>) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km<sup>2</sup> sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.
- les îlots Matthew et Hunter et ceux de la chaîne des Chesterfields.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive<sup>1</sup> de la Nouvelle-Calédonie atteint 1,36 million de km<sup>2</sup> <sup>2</sup>.

### 2. Géographie et géologie

---

*Avec le concours du SGNC, Service géologie de la DIMENC.*

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au nord à 1 629 m au Mont Panié et au sud à 1 618 m au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques : un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'est, alors que la transition est plus progressive à l'ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant est, exposé au vent, est plus arrosé. Le versant ouest est sous le vent et plus sec. Les îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables. Le relief y est plat et les cours d'eau sont absents sur ces socles calcaires.

Les roches les plus anciennes de Nouvelle-Calédonie (300 millions d'années) se trouvent sur la Grande Terre. À cette époque, le socle de la Nouvelle-Calédonie appartenait à la bordure orientale du super-continent « Gondwana » qui incluait l'Australie, l'Antarctique et l'Amérique du Sud. La fragmentation de cette bordure a produit des rides et des fosses, pour la plupart immergées, qui se sont séparées et éloignées de la plaque australienne. Ce mouvement s'est inversé il y a 50 millions d'années, amenant la plaque Pacifique à chevaucher la ride portant la Nouvelle-Calédonie. Durant ce processus de convergence, le manteau (partie profonde des enveloppes de la terre qui n'affleure pas normalement) de la plaque Pacifique a été accréteé et s'est superposé au bâti calédonien, formant la « Nappe des Périidotites ».

---

<sup>1</sup> La zone économique exclusive (ZEE) est l'espace maritime sur lequel l'État côtier exerce un droit souverain.

<sup>2</sup> La récente déclaration par la France de ses plateaux continentaux étendus lui a permis d'obtenir des droits sur le plateau continental au-delà de la ZEE, pour une superficie concernée de 90 000 km<sup>2</sup>. L'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie n'est cependant pas modifié suite à cette extension, qui concerne uniquement les sols immergés.

La spécificité des ressources naturelles de la Nouvelle-Calédonie et de sa ZEE résulte de l'altération continue, depuis 25 millions d'années, des massifs de péridotites émergés, plus riches en métaux que la croûte terrestre. Le sous-sol calédonien s'est ainsi progressivement enrichi et contient aujourd'hui des concentrations importantes de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très importante (jusqu'à 20 % pour certains filons historiques), dénommée localement garniérite. Les réserves de minerai nickélicifère latéritique (dont la teneur est plus faible et varie de 1 % à 1,6 %) sont également importantes en Nouvelle-Calédonie. Le territoire dispose ainsi globalement de 11 % des réserves mondiales de nickel, selon l'US Geological Survey. Par ailleurs, les vastes bassins sédimentaires immergés au sud-ouest de l'archipel, qui prolongent ceux de Nouvelle-Zélande, contiennent potentiellement des hydrocarbures.

### 3. Faune et flore

---

À la diversité des roches mères s'ajoute celle des climats pour expliquer la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie, qui présente quatre écosystèmes principaux :

- la mangrove : zone de palétuviers concernant essentiellement la côte ouest ;
- la forêt : couvrant 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes et prenant différentes formes selon la nature des sols et le climat (forêt dense et humide ou forêt sèche, raréfiée par les incendies et les défrichements) ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (sorte de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs à une certaine période a pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs sauvages qui abondent dans les plaines de l'ouest ont été introduits par l'homme.

Les lagons de Nouvelle-Calédonie ont, en 2008, été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ils s'étendent sur 8 000 km<sup>2</sup> et représentent le deuxième ensemble corallien au monde après la Grande Barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une biodiversité sous-marine particulièrement riche et diversifiée avec la présence notamment d'espèces marines emblématiques ou en danger, comme les tortues, les baleines ou les dugongs, ces derniers constituant la troisième population mondiale.

### 4. Climat

---

Le climat est tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. Une température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 2,3°C et de 39,1°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (nord de la côte est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique El Niño. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur est à sud-est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes.

## Section 2

### Repères historiques

*Avec le concours de Mme Stéphane Pannoux, Maître de Conférences Honoraire en Histoire, et de l'équipe de « In Memoriam », association spécialisée en recherches et animations historiques et patrimoniales.*

Dans l'état actuel de la recherche archéologique, un premier peuplement de la Nouvelle-Calédonie est attesté vers la fin du II<sup>e</sup> millénaire avant notre ère. Ce peuplement est le fait de populations océaniques issues de la rencontre de groupes de navigateurs venus d'Asie du Sud-est, les Austronésiens, qui auraient migrés par étapes successives dès le IV<sup>e</sup> millénaire avant notre ère, en particulier dans le Pacifique. Le témoin majeur de leur civilisation et de leur dispersion dans le Pacifique Sud-ouest reste la poterie Lapita, décorée de motifs pointillés ou incisés ou imprimés avec un battoir en bois. En Nouvelle-Calédonie, les plus anciennes découvertes de cette poterie ont été faites sur la côte Ouest de la Grande Terre, à l'Ile des Pins, à Maré et à Lifou. Une nécropole et un site d'habitat, mis au jour à Poé en 2007, attestent d'une occupation régulière de la zone dès 2 000 ans avant notre ère.

Arrivées en plusieurs vagues, ces populations riches de leurs bagages culturels d'origine, ont dû s'adapter au climat, à la géographie et aux ressources locales et ont petit à petit développé une civilisation particulière. La société, comme pour beaucoup de civilisations « premières », est structurée par le regroupement de plusieurs familles en clan et des clans en tribu. Au niveau du clan comme de la tribu, les membres du groupe vivent sur un territoire donné, se reconnaissent comme étant issus d'un ancêtre commun dont ils partagent l'histoire et sont sous l'autorité d'un organe de commandement. Ce commandement exerce un pouvoir social en organisant le groupe et ses relations ; un pouvoir économique en administrant le territoire comprenant les zones de cultures, de pêche, de chasse et de cueillette ; un pouvoir sacré en veillant à la réalisation des rituels liant le groupe au divin et aux ancêtres et, le cas échéant, un pouvoir militaire en décidant de la guerre ou de la paix. Ces pouvoirs peuvent être exercés par une seule personne, le chef ou, comme pour la guerre ou le sacré, être délégués. Le morcellement territorial et l'isolement des groupes dus à une agriculture itinérante pratiquée sur un vaste territoire sont, semble-il, à l'origine de la diversité linguistique actuelle. Une trentaine de langues ou dialectes kanak sont en effet aujourd'hui recensés. La civilisation Kanak voit petit à petit ses fondements se mettre en place. Produits de l'évolution de la culture Lapita et de l'intégration d'éléments culturels de nouveaux arrivants venus d'Océanie, ils se diversifient par une différenciation régionale. Les traces de cette histoire Kanak sont portées par les traditions orales (légende, conte ou poe) encore en vigueur.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Européens entrent pour la première fois en contact avec la civilisation Kanak. Le 4 septembre 1774, le capitaine anglais James Cook, « découvre » les rivages de la Nouvelle-Calédonie. Parce qu'il est face à un territoire pour lui sans nom et que les paysages entrevus lui rappellent la Calédonie (Écosse), il lui donne le nom de Nouvelle-

Calédonie. Entre 1792 et 1840, les navigateurs français La Pérouse, Entrecasteaux, Dumont d'Urville et Kermadec y accostent. À partir de 1840, à l'initiative de missionnaires et de commerçants protestants ou catholiques, anglais ou français, les contacts se multiplient. Ces premiers contacts génèrent des mutations dans les sociétés kanak : évangélisation, troc ou économie de marché.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prend possession de la Nouvelle-Calédonie et de ses dépendances qui conserveront le statut de colonie jusqu'en 1946. Le 25 juin 1854, est fondé son chef lieu, Port-de-France, qui deviendra Nouméa en 1866. La ville se développe au rythme de l'arrivée des militaires, fonctionnaires, pères maristes et premiers colons à qui sont concédées des terres en concurrence avec les tribus kanak. Cette concurrence foncière est, entre autres, à l'origine de révoltes dont celles de 1878 et de 1917, menées respectivement par les chefs Ataï et Noël.

En 1864, la Nouvelle-Calédonie est choisie pour être une colonie pénitentiaire, ce qu'elle sera jusqu'en 1924. Entre 1864-1897, à la fin de leur peine, les condamnés de droit commun libérés n'ayant pas l'autorisation de rentrer au pays reçoivent des concessions agricoles et participent au peuplement de la colonie. Des condamnés politiques arrivent aussi au bagne : en 1874, les révoltés kabyles et, de 1872 à 1880, les condamnés de la Commune.

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, pour pallier à l'insuffisance chronique de main d'œuvre, on fait venir des travailleurs sous contrat néo-hébridais, vietnamiens, indonésiens, japonais puis wallisiens, futuniens et tahitiens. Malgré la relance de la colonisation libre à partir de 1895, la politique de colonisation agricole est abandonnée et les espoirs de développement économique se reportent sur la mise en valeur des ressources minières dont le nickel.

La Nouvelle-Calédonie, comme les autres colonies françaises, participe aux deux guerres mondiales, en envoyant sur le front des soldats et des tirailleurs kanak et en devenant une base arrière de 1942 à 1946, lors de la guerre du Pacifique. Les calédoniens restent marqués par le séjour des soldats américains et néo-zélandais, dont les troupes comptèrent jusqu'à 50 000 hommes présents simultanément, soit l'équivalent de la population résidente de l'époque.

En 1946, le code de l'indigénat, promulgué en 1887 pour toutes les colonies françaises, est aboli et la Nouvelle-Calédonie devient Territoire d'Outre-mer.

En 1958, à l'avènement de la V<sup>e</sup> République, ce statut est confirmé mais, entre 1976 et 1988, cinq statuts différents se succèdent. Les années 1970-1980 sont marquées par la montée des revendications kanak, portant sur le foncier, la reconnaissance de l'identité, la participation à la vie politique et économique, l'accès à la formation, et sur l'Indépendance. Ce mouvement prend à la fois des formes pacifiques (Mélanésie 2000 en 1975), militantes (manifestations ou boycotts des élections en 1984) et révolutionnaires (« les Événements » de 1984-1988). La scène politique calédonienne voit l'apparition de plusieurs partis, groupes politiques et syndicats, indépendantistes ou loyalistes. À cette période troublée, succèdent les Accords de Matignon-Oudinot, signés le 26 juin 1988 qui engagent la Nouvelle-Calédonie pour une période de dix ans. Cet accord, dont la poignée de main entre Jean-Marie Tjibaou et Jacques Lafleur est le symbole fort, est suivi par l'Accord de Nouméa, signé le 5 mai 1998. Cet accord instaure une période de 20 ans qui voit le transfert progressif de certaines compétences de l'État à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (Congrès, Gouvernement, Sénat coutumier et Conseil économique et social). À l'issue de cette période, à partir de 2014 et au plus tard en 2018, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer lors d'un référendum sur le devenir de la Nouvelle-Calédonie et sur l'accès ou non à la pleine souveraineté.

## Section 3

# Cadre institutionnel

La Nouvelle-Calédonie bénéficie d'un statut particulier, défini par le titre XIII de la Constitution (« Dispositions transitoires relatives à la Nouvelle-Calédonie ») qui l'exclut du champ des collectivités territoriales. L'organisation de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution.

### 1. Les institutions

**L'État français** est représenté par le haut-commissaire de la République, chargé des pouvoirs régaliens et notamment du contrôle budgétaire et de légalité sur les collectivités locales.

Les institutions locales comprennent le congrès, le gouvernement, les assemblées de provinces, le sénat coutumier, le conseil économique, social et environnemental, et les conseils coutumiers. Les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie sont des collectivités territoriales de la République.

**Le congrès** est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie. Il est composé de 54 membres issus des assemblées de chaque province qui votent les délibérations et les lois du pays (*cf.* encadré).

**Le gouvernement**<sup>1</sup> de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire, est élu par le congrès. Il arrête les projets de délibérations et de lois du pays à soumettre au congrès.

Créées par les accords de Matignon, les **provinces du Sud, du Nord et des îles Loyauté** sont constituées d'une assemblée élue pour 5 ans par les citoyens calédoniens (corps électoral spécial ou « restreint »). Les dernières élections provinciales se sont déroulées le 11 mai 2014. Il s'agissait du dernier renouvellement des assemblées avant le scrutin d'autodétermination qui doit avoir lieu en 2018 au plus tard.

**Le sénat coutumier**, composé de 16 membres, représente les tribus calédoniennes. Son avis doit être demandé (obligatoirement ou facultativement selon les cas) lors de l'adoption de certains projets de lois du pays.

#### LES LOIS DU PAYS DE NOUVELLE-CALÉDONIE

Les lois du pays de Nouvelle-Calédonie sont des actes votés par le congrès dans certaines matières, qui ont valeur législative. Ainsi, son contentieux ne relève pas du juge administratif, mais du juge constitutionnel.

<sup>1</sup> L'Assemblée nationale a adopté, le 29 juin 2011, le projet de loi modifiant l'article 121 de la loi organique du 19 mars 1999. Cet amendement, qui fixe un délai de 18 mois avant toute nouvelle mise en œuvre du mécanisme entraînant la démission d'office du gouvernement, permet ainsi de garantir une stabilité institutionnelle dans le respect des principes de collégialité et de proportionnalité du gouvernement tels que définis par l'Accord de Nouméa.

## 2. La répartition des compétences

---

La Nouvelle-Calédonie (congrès et gouvernement) dispose d'un large champ d'intervention, qui s'étoffe progressivement suite aux transferts de compétences de l'État.

La loi organique du 19 mars 1999, qui met en œuvre les principes issus de l'Accord de Nouméa, prévoit en effet cinq types de transferts de compétences, qui se veulent progressifs, et irréversibles une fois devenus effectifs :

- les transferts décidés dès la mise en œuvre de la nouvelle organisation politique (au 1<sup>er</sup> janvier 2000) en faveur des provinces ou de la Nouvelle-Calédonie (exemples : le commerce extérieur ; la réglementation relative aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt ; le droit du travail) ;
- les transferts de cinq établissements publics d'État prévus par des décrets en Conseil d'État pris sur proposition du congrès. Seule l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) n'a pas encore été transférée ;
- les transferts adoptés par loi du pays du congrès votée à la majorité des trois cinquièmes dans un certain délai (6 mois ou 2 ans) au cours des second et troisième mandats du congrès (entre 2004 et 2009)<sup>1</sup> ;
- les transferts demandés par une résolution du congrès à partir de son mandat commençant en 2009 et nécessitant l'adoption de nouvelles lois organiques par le Parlement français. Ces transferts concernent les règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics, l'enseignement supérieur et la communication audiovisuelle ;
- les transferts qui auront lieu dans le cas d'un vote en faveur de l'accès à la pleine souveraineté (les missions régaliennes).

De nombreuses compétences ont notamment été transférées entre 2011 et 2013 :

- la circulation maritime a été transférée en 2011 selon un échéancier prévu par la loi de pays du 28 décembre 2009. Elle inclut la sécurité de la navigation dans les eaux territoriales (emportant transfert du service des phares et balises procédé en 2012), ainsi que la police et la réglementation de la circulation maritime dans les eaux territoriales, la réglementation de la sécurité et l'inspection des navires et la sauvegarde de la vie humaine en mer ;
- le transfert de l'enseignement du second degré public et privé, de l'enseignement primaire privé et de la santé scolaire est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. S'agissant des personnels concernés par l'exercice de ces compétences, la loi organique a prévu leur mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie, et leur rémunération reste donc à la charge de l'État ;
- le transfert de la police et de la sécurité de la circulation aérienne intérieure et des exploitants établis en Nouvelle-Calédonie est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. L'État reste compétent pour la police et la sécurité de la circulation aérienne extérieure et pour la sûreté aéroportuaire (il peut néanmoins déléguer l'exercice de cette compétence à la Nouvelle-Calédonie). Un service mixte dénommé « Direction de l'aviation civile en Nouvelle-Calédonie » a été créé préalablement au transfert.
- Le transfert en matière de droit civil, de droit commercial et celui relatif aux règles concernant l'état civil sont intervenus le 1<sup>er</sup> juillet 2013 ;

---

<sup>1</sup> L'article 26 de la loi organique a été modifié autorisant un délai supplémentaire au Congrès concernant la décision sur certains transferts.

- Parallèlement, en juillet 2013, le Sénat a adopté à l'unanimité le projet de modification de la loi organique calédonienne, permettant à la Nouvelle-Calédonie de créer des autorités administratives indépendantes et, par conséquent, une Autorité locale de la concurrence.

D'autres compétences sont encore susceptibles d'être transférées. Il s'agit des compétences énumérées à l'article 27 de la loi organique, à savoir : la communication audiovisuelle, l'enseignement supérieur, les règles d'administration et le contrôle de légalité des provinces, des communes et de leurs établissements publics, le régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics.

Une convention cadre a été signée en septembre 2010 entre l'État et la Nouvelle-Calédonie, qui définit le cadre, les domaines et les modalités du processus d'accompagnement de l'État aux divers transferts de compétences. Des conventions spécifiques passées entre l'État et la Nouvelle-Calédonie déterminent ensuite les conditions de mise en œuvre des différents transferts. Une structure d'accompagnement des transferts de compétences a par ailleurs été installée le 18 avril 2013 au Ministère des Outre-mer.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui visent à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'État. Cette association peut se limiter à une simple information. Par exemple, « le président du gouvernement est informé par le haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35). Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'État par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du Congrès commençant en 2004 et 2009. »

Les compétences des communes ne sont en revanche pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur<sup>1</sup>.

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

### 3. L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie

Conformément à l'article 77 de la Constitution, les articles 216 et suivants de la Loi organique déterminent les conditions et les délais dans lesquels les électeurs calédoniens seront amenés à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté.

#### LA CITOYENNETÉ NÉO-CALÉDONIENNE

La citoyenneté calédonienne résulte textuellement de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 qui institue une citoyenneté locale, juridiquement traduite à l'article 4 de la Loi organique qui dispose *qu'« il est institué une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie dont bénéficient les personnes de nationalité française qui remplissent les conditions fixées à l'article 188 »*.

L'article 188 précise les conditions d'appartenance au corps restreint créé spécifiquement pour les scrutins des provinciales et fondé essentiellement selon un critère de résidence.

Ainsi, l'appartenance au corps électoral spécial définit la notion de citoyenneté calédonienne. Cette citoyenneté entraîne des effets juridiques très importants : ainsi, par exemple, seuls les citoyens néo-calédoniens peuvent voter aux élections provinciales.

<sup>1</sup> Toutefois, depuis 2009, les règles relatives à l'administration des communes peuvent être transférées à la Nouvelle-Calédonie sur demande du congrès (article 27 LO).

## Répartition et échancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
<b>Défense</b>	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
	Droit pénal.	Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement.
<b>Justice</b>	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative ; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse ; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
<b>Ordre public</b>	Maintien de l'ordre.	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre.
<b>Monnaie</b>	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Consultation sur les décisions de politique monétaire.
	Relations extérieures sous réserve, hors compétences dévolues à la Nouvelle-Calédonie.	Négociation et signature d'accords avec des États, territoires ou organismes régionaux du Pacifique ou avec des organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. Participation aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales, et d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique, de signer des conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. Droit de la coopération.
<b>Relations extérieures</b>	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers.	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois.
	<b>Communication audiovisuelle (5).</b>	Consultation, notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie.
<b>Communication</b>	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
<b>Sécurité civile</b>		Fixation des règles et commandement des secours en cas de sinistre majeur (4).
	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Domaine de l'État	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
<b>Administration et finances</b>	<b>Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des Provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (5)</b>	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
	Contrôle budgétaire des Provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie
	Collation et délivrance des titres et diplômes.	Programme enseignement primaire ; formation des maîtres, contrôle pédagogique du primaire. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. Enseignement du second degré public et privé, enseignement primaire privé, santé scolaire (2). Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
<b>Enseignement et recherche</b>	<b>Enseignement supérieur(5) et recherche.</b>	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.

	État	Nouvelle-Calédonie
	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral.	
<b>Droit civil</b>		Règles concernant l'état civil, droit de la personne, droit de la famille, droit des obligations, droit des biens, droit des contrats, droit des sûretés, droit patrimonial de la famille (4) ; Statut civil coutumier Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières. Droit de propriété et droits réels (4).
<b>Économie et développement</b>		Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes). Réglementation des professions libérales et commerciales. Droit commercial (4). Droit des assurances. Réglementation des poids et mesures. Concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
<b>Transport équipement</b>	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires. Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs. Sûreté aérienne.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires. Police et sécurité de la circulation maritime dans les eaux territoriales (1). Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République). Équipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie. Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure (3). Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
<b>Météorologie</b>		Météorologie.
<b>Emploi et formation professionnelle</b>		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail. Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
<b>Action sociale et Santé</b>		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Droit de la mutualité. Établissements hospitaliers.
<b>Sport et culture</b>		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives
<b>Mines et énergies</b>	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières. Production et transport d'énergie électrique. Droit relatif aux hydrocarbures.
<b>Ressources naturelles, Environnement</b>	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales.	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestion et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive. Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
<b>Urbanisme et Habitat</b>		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

*Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000 ; Compétences transférées : en 2011 (1), au 1er janvier 2012 (2), au 1er janvier 2013 (3) suite aux lois du pays du 28 décembre 2009 ; Compétences transférées au 1er juillet 2013 ou au 1er janvier 2014 suite aux lois du pays du 30 décembre 2011 (4) ; compétences transférables par vote d'une résolution et loi organique avant la fin de l'accord de Nouméa (5).*

Sources : ISEE-TEC 2015, IEOM



## CHAPITRE II

# Panorama de l'économie de la Nouvelle-Calédonie

# Section 1

## La population

### LE RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2014

La population de la Nouvelle-Calédonie a été recensée entre le 26 août et le 22 septembre 2014. Le territoire compte alors 268 767 habitants, soit 23 200 habitants de plus qu'en 2009 lors du précédent recensement. L'accroissement démographique est un peu plus rapide qu'au cours de la précédente période intercensitaire (+1,82 % par an, contre +1,25 %), et a concerné les trois provinces.

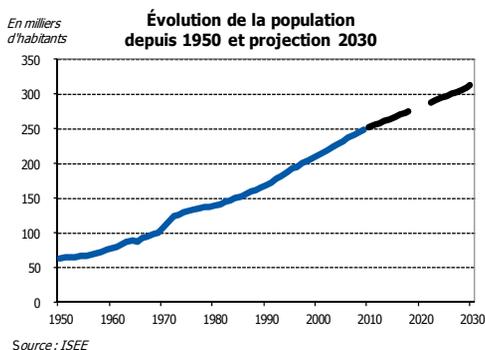
Les éléments repris dans cette section sont basés sur les chiffres issus des recensements et de l'état-civil disponibles lors de sa rédaction. Des études reposant sur l'exploitation statistique détaillée du recensement (démographie, habitat des ménages, emploi...) seront progressivement publiées par l'Isee.

### 268 767 habitants ont été recensés en Nouvelle-Calédonie en 2014.

Toutes les provinces ont gagné de la population entre 2009 et 2014. La progression a été soutenue en province Nord (18,8 % de la population, +2,3 % de croissance annuelle), en raison de l'essor de la zone Voh - Koné - Pouembout (VKP). La province des îles Loyauté (6,8 % de la population), qui avait vu sa population décliner entre 2004 et 2009, connaît à nouveau une évolution favorable (+1,0 % par an entre 2009 et 2014). Enfin, la croissance démographique ralentit en province Sud, où réside 74,4 % de la population (+1,8 % par an).

Sur la période 2009 – 2014, la croissance démographique résulte pour deux tiers du solde naturel (+15 000 personnes), et pour un tiers du solde migratoire apparent. L'accroissement naturel ne cesse de s'amoinrir, sous l'effet de la baisse de la fécondité. Les flux migratoires sont en revanche plus importants qu'au cours de la période intercensitaire précédente, et se soldent par 1 600 arrivées nettes par an.

En 2030, si les tendances démographiques observées se prolongent (tendance à la baisse de la mortalité ; baisse contenue de la natalité ; maintien des flux migratoires), la Nouvelle-Calédonie comptera 315 000 habitants.



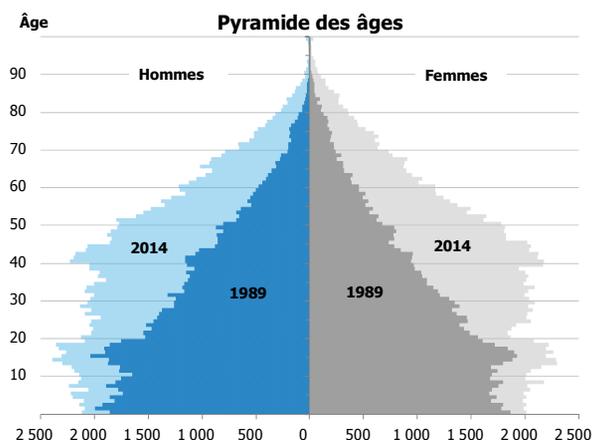
### Baisse du taux de fécondité et hausse de l'espérance de vie

	Nouvelle Calédonie			France
	1990	2000	2012	2012
Taux de natalité (‰)	25,6	21,4	17,0	12,6
Indicateur conjoncturel de fécondité	3,2	2,6	2,3	2,0
Âge moyen de 1 <sup>ère</sup> maternité	24,6	26,2	26,9	28,1*
Taux de mortalité (‰)	5,4	5,1	5,1	8,7

Sources : ISEE ; INSEE

\* 2010

La transition démographique amorcée dans les années 1990 se poursuit. En 25 ans, la part des moins de 20 ans a ainsi perdu 11 points et représente désormais 32 % de la population. Celle des 60 ans et plus à l'inverse a quasiment doublé, atteignant désormais 12 % de la population. Sur cette période, l'âge médian s'est accru de 9 années ; il s'élève ainsi à 31 ans en 2014, contre 21 ans dans les îles du Pacifique et 40 ans en France métropolitaine.



Depuis 1990, le nombre de naissances annuelles oscille entre 4 000 et 4 500 (4 373 en 2013, après 4 389 en 2012). Le taux de natalité ressort en 2012 à 17,0 enfants nés vivants pour mille habitants, contre 21,4 ‰ en 2000 ou 25,6 ‰ en 1990. Ce taux est l'un des plus faibles des pays du Pacifique, mais reste supérieur à celui de la France (12,3‰, France métropolitaine et DOM). Il se situe au même niveau que celui de la Polynésie française. La fécondité diminue très rapidement depuis une vingtaine d'années. L'indice conjoncturel de fécondité est ainsi passé de 3,2 enfants par femme en 1990 à 2,3 enfants en 2012, soit un enfant de moins en une génération. Cette évolution s'explique par la diminution de la mortalité infantile, par une meilleure maîtrise et acceptation de la contraception, et par la féminisation de l'emploi. La fécondité reste plus forte aux îles Loyauté (2,9 enfants par femme) qu'en province Nord (2,3 enfants) ou qu'en province Sud (2,2 enfants). Les femmes sont aussi moins précoces : l'âge moyen à la première maternité est de 27 ans en 2012, contre 24 ans en 1980.

1 374 décès ont été constatés en 2013 (après 1 322 en 2012). Le taux de mortalité, désormais relativement stable, s'établit à 5,1 ‰ en 2012. Ce taux reste largement inférieur à celui observé en France (8,7 ‰), la population néo-calédonienne étant comparativement nettement plus jeune. Reflet de la qualité des soins obstétriques et pédiatriques d'un pays, le taux de mortalité infantile recule régulièrement. Il est passé de 27 ‰ en 1980, à 10,7 ‰ en 1990, et à 3,9 ‰ en 2012. S'il reste encore un peu supérieur à celui enregistré en France (3,5 ‰), ce taux est très nettement inférieur à ceux des pays voisins comme Fidji (19 ‰) ou le Vanuatu (21 ‰).

Depuis 1990, l'espérance de vie à la naissance a progressé de sept ans. En 2012, elle est estimée à 80,4 ans pour les femmes et 74,0 ans pour les hommes. Révélateur du niveau de vie global, l'espérance de vie situe la Nouvelle-Calédonie un peu en dessous de la France mais dans les tous premiers rangs en Océanie. Les écarts entre provinces demeurent significatifs : l'espérance de vie en province Sud est ainsi supérieure de 5 ans à celle des îles Loyauté.

#### DÉFINITIONS

**Solde naturel** : excédent des naissances sur les décès ;

**Solde migratoire apparent** : différence entre la variation de la population et le solde naturel ;

**Indicateur conjoncturel de fécondité** : nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie si les taux de fécondité observés pour chaque âge l'année considérée demeuraient inchangés ;

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances de l'année à la population totale moyenne ;

**Taux de mortalité** : rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne.

## Section 2

# Les principaux indicateurs économiques

### LES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont établis par l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) selon les normes de comptabilité nationale recommandées par les principaux organismes internationaux. La dernière publication des comptes définitifs porte sur l'année 2010. Au-delà de cette date (années 2011 à 2013), les PIB publiés sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD. Ce modèle permet de construire les équilibres emplois - ressources, qui sont donc commentés dans cette section jusqu'en 2013. Les comptes de branche ne sont en revanche disponibles que jusqu'en 2010.

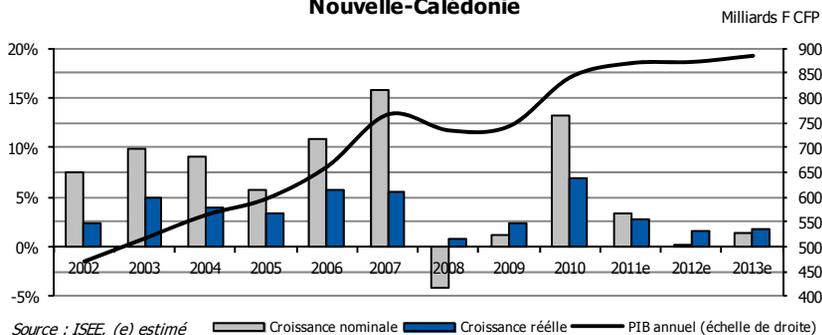
## 1. Les comptes économiques

### 1.1 LE PIB

Sur la période 2002 - 2013, la croissance annuelle moyenne du PIB est estimée à 6,2 % en valeur nominale, et à 3,5 % en valeur réelle (c'est-à-dire corrigée de l'évolution des prix). La croissance, soutenue jusqu'en 2007 par une consommation dynamique et d'importants investissements, a fortement ralenti depuis, même si elle a connu un sursaut en 2010.

En 2013, le PIB progresse de 1,4 % en valeur nominale (après +0,3 % en 2012), et de 1,9 % en valeur réelle (après +1,6 %). Le PIB atteint ainsi 886 milliards de FCFP. La croissance est, comme en 2012, uniquement soutenue par la consommation. La progression des dépenses de consommation des ménages ralentit cependant en 2013 (+2,8 %, après +5,0 % l'année précédente), alors que celle des administrations publiques se stabilise à 3,2 %. Les investissements continuent à se contracter (-4,0 %), de même que les exportations (-6,5 %). Les baisses constatées sont cependant moins marquées qu'en 2012 (-5,5 % pour l'investissement, et -8,4 % pour les exportations).

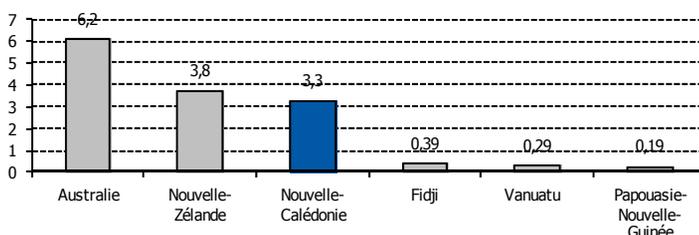
Taux de croissance et niveau du PIB en Nouvelle-Calédonie



Le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 3,36 millions de F CFP en 2013. Il reste inférieur de 13 % à la moyenne de la France entière, mais se situe entre le PIB par habitant de la région Provence-Alpes-Côte d’Azur et celui du Nord Pas-de Calais, respectivement 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régions françaises en termes de richesse créée par habitant. La Nouvelle-Calédonie est aussi la géographie ultra-marine où la richesse produite par habitant est la plus importante (hormis Saint-Pierre-et-Miquelon et Saint-Barthélemy, dont les positionnements sont très spécifiques).

Dans son environnement géographique, la Nouvelle-Calédonie se classe en troisième position en matière de PIB par habitant<sup>1</sup> et se situe à un niveau proche de la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI (Petites Économies Insulaires) de la zone affichent quant à elles des niveaux de PIB par habitant bien plus faibles.

**PIB par habitant en 2013 - Région Pacifique**  
(en millions de F CFP)



Source : Banque Mondiale, ISEE (estimation), Banque de France, calculs de l'IEOM

L'indice de développement humain<sup>2</sup> (IDH) de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 0,79<sup>3</sup>. Il place le territoire au 51<sup>e</sup> rang mondial en 2010, dans la catégorie des pays à « développement humain très élevé ». L'IDH de la Nouvelle-Calédonie reste inférieur à celui de la France (qui se situe au 20<sup>e</sup> rang mondial, avec un IDH à 0,88). Par rapport aux territoires français ultramarins, la Nouvelle-Calédonie se situe derrière la Guadeloupe (38<sup>e</sup> rang), mais devant La Réunion (54<sup>e</sup> rang) ou la Polynésie française (77<sup>e</sup> rang).

L'IDH de la Nouvelle-Calédonie a progressé de 15 % entre 1990 et 2010, tiré à hauteur de 80 % par sa composante sociale (éducation et santé) et à 20 % par sa composante économique. Sa structure se caractérise par un bon niveau des sous-indices relatifs à la santé et au niveau de revenu, alors que celui relatif au niveau d'éducation reste moins bien placé.

## 1.2 L'ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

La structure du PIB s'est sensiblement modifiée au cours de la dernière décennie, marquée notamment par une forte progression de l'investissement. La consommation des ménages, qui constitue historiquement le premier moteur de croissance du PIB et sa principale composante, en représente les deux tiers en 2013. Parallèlement, les dépenses de consommation finale des administrations ont progressé moins rapidement que le PIB, dont elles représentent 25 % (soit trois points de moins en 10 ans).

<sup>1</sup> Ces valeurs ne prennent cependant pas en compte les différences de coût de la vie entre les pays.

<sup>2</sup> L'IDH, conçu par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est un indicateur synthétique permettant d'apprécier le niveau de développement d'un pays. Il comprend une composante économique (revenu par habitant en parité de pouvoir d'achat) et une composante sociale (indicateurs relatifs à la santé et à l'éducation).

<sup>3</sup> « Quel niveau de développement des départements et collectivités d'outre-mer ? » Une approche par l'IDH (AFD, 2013).

Malgré une diminution des investissements en fin de période, liée à l'achèvement des grands chantiers métallurgiques, la formation brute de capital a quasiment triplé entre 2002 et 2013, et atteint 37 % du PIB en 2013 (+12 points par rapport à 2002).

### L'équilibre emplois-ressources

En millions de F CFP	2002	Part dans le PIB	2012 (e)	2013 (e)	Part dans le PIB
<b>Ressources</b>					
Produit intérieur brut	471 996		873 618	885 953	
Importations	179 722	38%	412 016	398 192	45%
<b>Emplois</b>					
Dépenses de consommation finale des ménages	316 819	67%	571 760	587 604	66%
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	134 046	28%	211 574	218 370	25%
Formation brute de capital	115 630	24%	339 813	326 276	37%
Exportations	85 224	18%	162 487	151 895	17%

Source : ISEE, (e) estimé

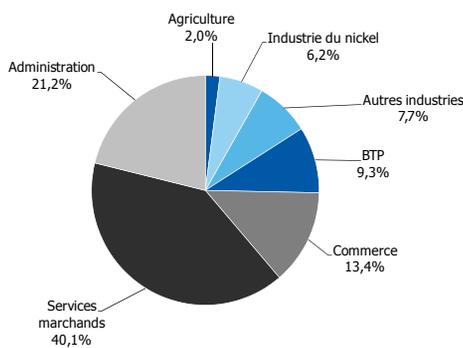
### 1.3 LA VALEUR AJOUTÉE PAR BRANCHE<sup>1</sup>

Le développement des projets métallurgiques a permis au secteur du BTP de conforter son poids dans l'économie, qui est passé de 9,3 % en 2002 à 10,9 % en 2010.

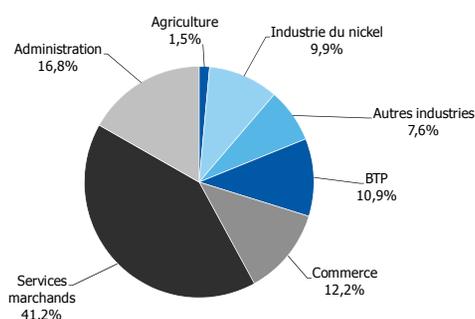
La valeur ajoutée générée par les activités minières et métallurgiques fluctue fortement en fonction de la valorisation du nickel sur les marchés internationaux (cours au LME). Elle représente 9,9 % du PIB en 2010, après 5,3 % en 2009, et un point haut à 18,1 % en 2007.

Les services marchands et l'administration sont prépondérants dans la valeur ajoutée du territoire (respectivement 41,2 % et 16,8 % du total). Le poids de l'administration a cependant reculé sur la période (-4,3 points). À l'opposé, le secteur de l'agriculture ne représente plus que 1,5 % de la valeur ajoutée totale.

Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2002



Répartition de la valeur ajoutée par secteur d'activité en Nouvelle-Calédonie en 2010



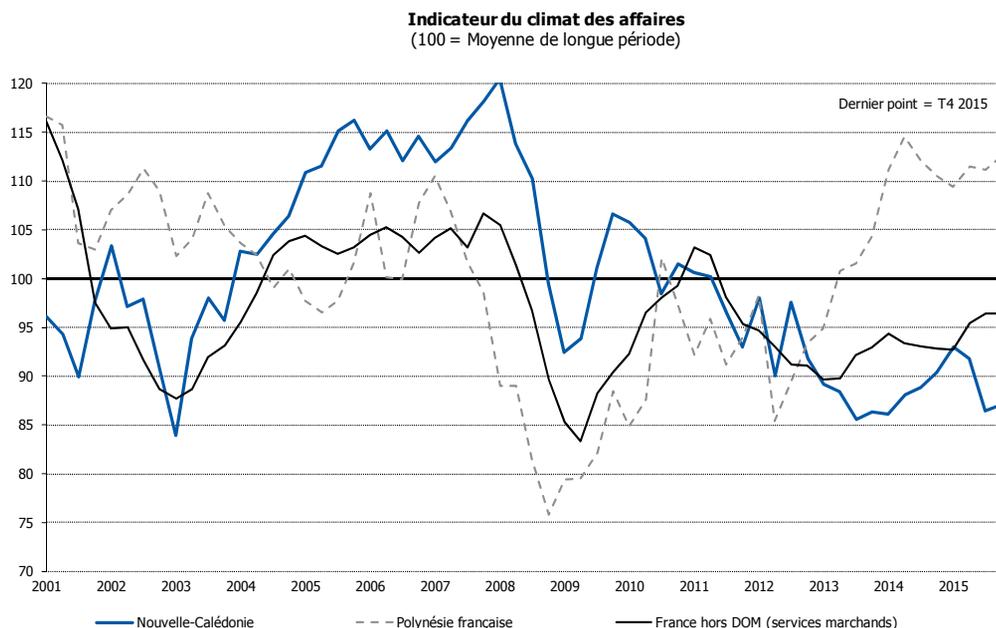
Source : ISEE

<sup>1</sup> L'analyse par branche est basée sur les comptes définitifs de l'ISEE (dernières données disponibles pour 2010).

## L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES DE NOUVELLE-CALÉDONIE

### Le climat des affaires retombe en 2015

L'indicateur du climat des affaires (ICA), qui s'était progressivement redressé tout au long de 2014, retombe brutalement au troisième trimestre 2015. Il s'établit à 87,1 points à la fin de l'année 2015, très en deçà de sa moyenne de longue période, calculée sur 15 ans, et incluant de ce fait des périodes de niveaux de croissance élevés.



Attention: les ICA harmonisés peuvent différer légèrement des ICA calculés pour chaque géographie.

Sources : IEDOM, IEOM, Banque de France

### **Méthodologie :**

Cet indicateur, établi à partir des résultats de l'enquête trimestrielle de conjoncture auprès des chefs d'entreprise au moyen d'une analyse en composantes principales, a pour objectif de résumer le maximum de l'information contenue dans chacune des questions de l'enquête de conjoncture. Afin d'en faciliter sa lecture, il est centré autour de 100 (moyenne de longue période) et a un écart-type de 10.

### **Interprétation :**

L'indicateur synthétique du climat des affaires (ICA) élaboré par les instituts d'émission s'interprète de la manière suivante : si la valeur de celui-ci est supérieur (respectivement inférieur) à 100, l'opinion des chefs d'entreprise sur l'activité est jugée favorable (respectivement défavorable) car supérieure (respectivement inférieure) à sa valeur moyenne sur longue période. Ainsi, plus l'ICA en niveau est élevé, meilleure est la perception de la conjoncture par les chefs d'entreprise.

Pour plus d'informations sur l'indicateur du climat des affaires se référer à la note de l'Institut d'émission « Un nouvel indicateur pour aider au diagnostic conjoncturel dans l'outre-mer » parue en mars 2010 et téléchargeable par le lien [http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note\\_institut\\_ica\\_032010.pdf](http://www.ieom.fr/IMG/pdf/note_institut_ica_032010.pdf)

## 2. L'emploi et le chômage

### LE DÉFICIT DU MARCHÉ DU TRAVAIL SE CREUSE EN 2015

La dynamique de consolidation du marché du travail observée en 2014 marque le pas en 2015. L'emploi salarié ne progresse que faiblement (+0,2 %) et accuse des destructions nettes d'emplois dans plusieurs secteurs (construction, commerce, transports). Dans le même temps, l'emploi non-salarié se montre dynamique (+3,0 %), bénéficiant de l'externalisation de certaines prestations, notamment dans le secteur de la construction. Sur le marché de l'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi progresse de manière continue à partir du deuxième trimestre (+8,9 % sur un an fin 2015), tandis que les offres d'emploi perdent 14,2 %, atteignant leur plus bas niveau depuis dix ans.

### 2.1 LA POPULATION ACTIVE

#### La population active progresse

Lors du recensement de la population de 2009, la population active calédonienne s'établissait à 111 000 actifs de 15 à 64 ans<sup>1</sup>, soit 15,8 % de plus que lors du recensement de 2004<sup>2</sup>. La croissance de l'emploi entre ces deux recensements a été nettement supérieure à celle de la population en âge de travailler (+9,1 %). De ce fait, le nombre d'actifs occupés a progressé de 19,1 %, alors que le nombre de chômeurs a diminué de 1,4 %.

Le dynamisme de l'activité économique sur la période 2004-2009 a poussé une partie des inactifs à se porter sur le marché du travail. Le taux d'activité<sup>3</sup> a ainsi progressé de 3,9 % sur la période 2004-2009. Atteignant 67,3 % à cette date, il reste cependant plus faible qu'en France métropolitaine (70,3 % en 2009). Le niveau d'activité des femmes, notamment, est moins élevé qu'en métropole, particulièrement parmi la génération aujourd'hui âgée de 50 à 64 ans, mais reste supérieur aux niveaux constatés dans d'autres départements et territoires ultra-marins. En 2009, 55 % des actifs sont des hommes, et 45 % sont des femmes. Le taux d'emploi<sup>4</sup>, à 57,9 % (+4,8 points sur la période intercensitaire), se positionne en 2009 au plus fort niveau des départements et territoires ultra-marins, mais en dessous de celui de la France métropolitaine (64 %). Le territoire compte alors 6,2 actifs occupés pour 1 chômeur.

Répartition de la population active (15-64 ans)					Variation
	1989	1996	2004	2009	2009/2004
Actif occupé	54 726	64 935	80 118	95 451	19,1%
Chômeur	10 437	14 935	15 709	15 496	-1,4%
<b>Population active</b>	<b>65 163</b>	<b>79 870</b>	<b>95 827</b>	<b>110 947</b>	<b>15,8%</b>
Taux d'emploi (%)	53,0	51,1	53,1	57,9	+ 4,8 pt
Taux de chômage (%)	16,0	18,7	16,4	14,0	- 2,4 pt
Taux d'activité (%)	63,1	62,9	63,5	67,3	+ 3,9 pt

Source : Isee, recensements de la population

<sup>1</sup> 111 900 personnes en intégrant les actifs occupés de 65 ans et plus.

<sup>2</sup> Le chiffre issu du recensement de 2014 n'est pas disponible lors de la rédaction de cette note.

<sup>3</sup> Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés et chômeurs) d'une tranche d'âge et la population totale correspondante. Sans précision de tranche d'âge, il s'agit de la population « en âge de travailler » (15-64 ans).

<sup>4</sup> Le taux d'emploi d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe.

## 2.2 L'EMPLOI

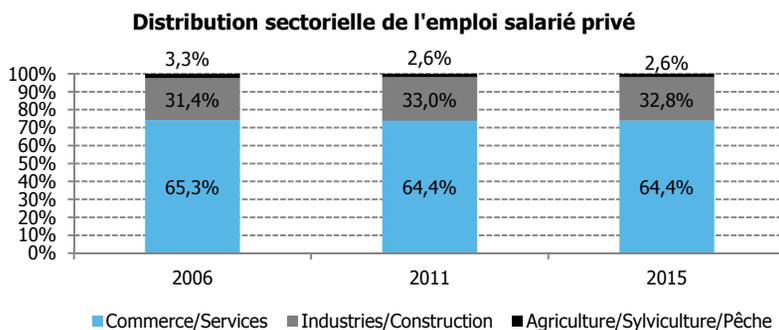
Le nombre d'emplois comptabilisés en Nouvelle-Calédonie s'élevait en moyenne à 114 398 en 2015<sup>1</sup>. Entre 2006 et 2011, l'économie calédonienne a été particulièrement dynamique en termes de créations d'emplois (+4,1 % par an en moyenne). Depuis 2011, la progression de l'emploi est plus modeste (+1,2 % par an en moyenne), mais reste supérieure à celle observée au niveau national.

En 2015, 20 % des emplois (soit 23 062) sont des emplois non-salariés (artisans, commerçants, exploitants agricoles, professions libérales...), une proportion nettement plus importante qu'en France métropolitaine (10,6 % fin 2014) ou que dans les autres DOM (8,4 % en moyenne, hors Mayotte). L'emploi non-salarié s'est encore renforcé sur la période récente, avec une croissance annuelle moyenne de 2,3 % de 2011 à 2015, contre +0,9 % en moyenne sur la période pour l'emploi salarié, qui représente toujours quatre emplois sur cinq (65 389 personnes). Le secteur public représente 28,4 % de l'effectif salarié, un taux plus important qu'au niveau national (21,1 % fin 2013).



Source : ISEE, CAFAT

Au sein de l'emploi salarié privé, le secteur tertiaire est majoritaire (64,4 % des postes, en très légère baisse sur dix ans), le secteur secondaire représente un tiers des postes tandis que le primaire compte pour 2,6 % des emplois.

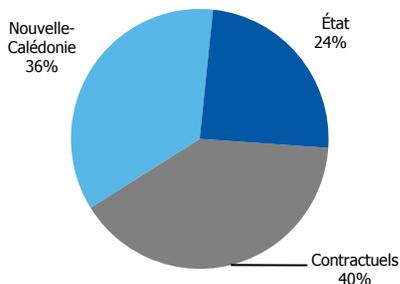


Source : ISEE, CAFAT

<sup>1</sup> Hors stagiaires, bénéficiaires d'une mesure d'aide à l'emploi, apprentis, intermittents, VCAT, exclus du périmètre de comptabilisation de la CAFAT.

L'emploi salarié public représente 25 948 personnes en 2015. La fonction publique d'État concerne 24 % des fonctionnaires, dont une petite part (4,1 %) est employée par les collectivités locales (la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes). La fonction publique locale, qui regroupe 36 % des fonctionnaires, se décompose entre fonction publique territoriale (Nouvelle-Calédonie, Provinces) et fonction publique communale. Le recours aux contractuels dans les communes est facilité par un principe dérogatoire qui découle des difficultés des plus petites communes à organiser les concours pour le recrutement de leurs agents. 68 % des agents communaux sont ainsi contractuels. Les contractuels comptent pour 40 % de l'effectif public total, répartis essentiellement dans les établissements publics (40 %), les communes (21,0 %) et les provinces (19,5 %).

### Répartition des effectifs de la fonction publique en 2015



Source : ISEE, CAFAT

### L'emploi non-salarié progresse plus rapidement que l'emploi salarié

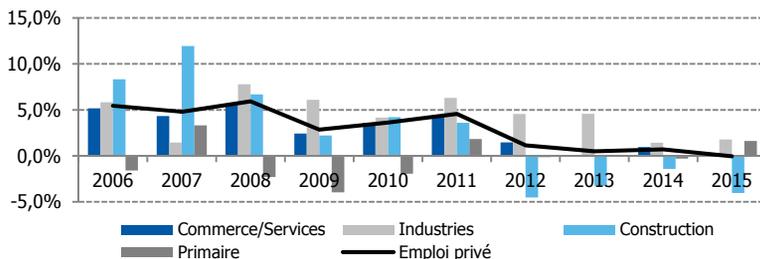
En 2015, l'emploi salarié progresse très faiblement (+0,2 % en moyenne annuelle, soit 176 postes supplémentaires). Alors que l'emploi public est en très légère hausse (+0,8 % soit 200 postes, fonctionnaires de statut local essentiellement), l'effectif salarié privé reste quasiment stable (-23 postes). Le secteur privé enregistre des destructions nettes d'emplois historiques, qui concernent notamment les secteurs de la construction (-337 postes), du commerce (-80 postes) et des transports (-87 postes). Ces destructions nettes d'emploi sont à peine compensées par les créations nettes dans les secteurs de la santé et de l'action sociale (+245 postes), de la mine (+106 postes), et des industries manufacturières (+72 postes).

L'emploi de salariés intérimaires a concerné 23 299 personnes en 2015 (+9,0 % par rapport à 2014), pour 10 850 postes équivalents temps plein (ETP), son niveau le plus élevé depuis 2011. L'intérim est essentiellement utilisé dans les secteurs de la construction et des mines et carrières (41,3 % des ETP), du transport (32,7 %) et du commerce (20,3 %).

À l'inverse, la progression de l'emploi non-salarié est restée dynamique (+3,0 %, soit 680 entités supplémentaires), notamment dans les activités de service (+184 entités pour les services administratifs et de soutien, +88 entités pour le secteur « santé et action sociale », dans le secteur primaire (+88 entités), et dans la construction (+134 entités).

Au final, l'emploi progresse globalement de 0,8 %, soit 857 postes supplémentaires.

### Emploi salarié privé (moyenne annuelle)



Source : ISEE, CAFAT

## L'embauche prioritaire de personnel local se poursuit

Le dispositif mis en place en application de la loi sur « la protection, la promotion et le soutien de l'emploi local », opérationnel depuis le 14 février 2012<sup>1</sup>, continue à guider la politique d'embauche sur le territoire. À qualifications et compétences égales, priorité est ainsi donnée à l'embauche de citoyens calédoniens puis, en deuxième recours, aux personnes justifiant d'une durée de résidence minimale (3 à 10 ans selon les secteurs d'activité). Un premier bilan, rendu obligatoire après trois ans d'application, est en cours de préparation par la Commission Paritaire de l'Emploi Local.

## Le nombre de travailleurs étrangers recule

En 2015, 2 887 autorisations de travail ont été délivrées par la Direction du travail et de l'emploi du gouvernement à des personnes de nationalité étrangère (toutes durées, hors mines et affaires maritimes), un chiffre en net recul par rapport à la période 2011-2013 suite à l'achèvement de la construction des nouvelles usines métallurgiques, qui a entraîné la démobilisation par les opérateurs de la majeure partie de leur personnel expatrié. Au total, seuls 15 agréments ont encore été délivrés en 2015 à l'usine du Sud, et 762 à l'usine du Nord.

### Les travailleurs étrangers, autorisations délivrées par la DTE\*

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Autorisations de travail accordées	7 093	6 458	6 551	2 699	2 887	7,0%
dont Vale NC**	2 053	691	301	105	15	-85,7%
dont Koniambo Nickel SAS**	4 376	5 255	5 168	1 272	762	-40,1%
dont autres	664	512	1 082	1 322	2 110	59,6%

\* les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

\*\* activité de construction uniquement

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

## Les disparités s'amenuisent sur le marché du travail

L'étude prospective emploi-formation réalisée par l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) dresse régulièrement le portrait l'emploi en Nouvelle-Calédonie. L'édition 2015 montre que les disparités de genre et de niveau de formation tendent à se résorber. Les femmes salariées représentent au moins la moitié des effectifs dans 46 % des métiers, contre 42 % en 2011. Parallèlement, la qualification des salariés progresse, notamment celle des femmes. Les chefs d'entreprises requièrent néanmoins des niveaux de diplômes de plus en plus élevés et témoignent de besoins accrus en formation, notamment dans les secteurs de l'hygiène et sécurité et de la surveillance.

### 2.3 LE CHÔMAGE

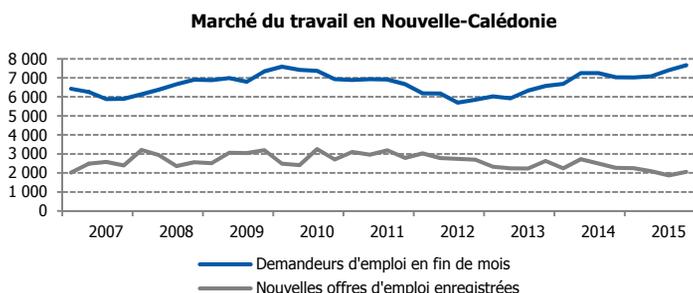
Estimé uniquement lors des recensements de la population, le taux de chômage a été évalué en Nouvelle-Calédonie à 14 % de la population active en 2009 (soit près de 15 500 personnes concernées)<sup>2</sup>. Il recule de 2,4 points au cours de la période intercensitaire (2004-2009), particulièrement dynamique sur le plan économique et donc propice à la création d'emplois. Ce niveau est supérieur à la moyenne métropolitaine, mais deux fois plus faible qu'en moyenne dans les départements d'outre-mer.

<sup>1</sup> Le cadre légal comprend la loi du pays n° 2010-9 du 27 juillet 2010, la délibération d'application n° 156 du 10 décembre 2011 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'emploi local, le tableau des activités professionnelles signé le 16 décembre 2011 et étendu par l'arrêté n° 2012/175 du 9 janvier 2012.

<sup>2</sup> Le chiffre issu du recensement de 2014 n'est pas disponible lors de la rédaction de cette note.

## La demande d'emploi progresse, et l'offre se situe à son plus bas niveau

Alors qu'il avait diminué fin 2014, le nombre de demandeurs d'emploi progresse tout au long de l'année pour atteindre 7 659 personnes en fin d'année (+8,9 % sur un an, sur les données corrigées des variations saisonnières, soit 523 personnes supplémentaires). La progression de la demande est marquée en province Sud (+9,2 %), où sont localisés les trois quarts des demandeurs, ainsi qu'en province Nord (+9,8 %). Elle se concentre essentiellement sur les secteurs de la construction (plus de 50 % de la demande), des services à la personne et à la collectivité et du support à l'entreprise.



Sources : IDC-NC, désaisonnalisation par l'IEOM

Parallèlement, l'offre d'emploi<sup>1</sup> se tasse (-14,2 %), avec 8 244 nouvelles offres cumulées sur l'année, le plus bas niveau enregistré depuis dix ans. Elle diminue principalement en province Sud (-13,8 %), où restent néanmoins situés les trois quarts des postes proposés. Elle baisse également fortement en province Nord (-17,4 %), suite aux difficultés de l'usine métallurgique du Nord et au non-renouvellement de certains contrats de sous-traitance. Les secteurs du support à l'entreprise et de l'industrie sont particulièrement touchés, ainsi que les activités de commerce, de construction, d'installation et maintenance. Le recul de l'offre touche avant tout les contrats à durée déterminée, qui reculent plus rapidement que les contrats à durée indéterminée (-19,4 % contre -8,9 %). Les CDD représentent toujours plus de deux tiers des offres d'emplois.

## L'inadéquation offre-demande persiste

Le marché de l'emploi calédonien se caractérise toujours par une forte inadéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Selon une étude récente de l'IDC-NC<sup>2</sup>, 52 % des entreprises ayant embauché sur la période 2013-2015 auraient rencontré des difficultés de recrutement. La principale difficulté de recrutement reste le manque de qualification du vivier, (35 % des citations). La difficulté liée à un vivier inexistant ou insuffisant, qui se situait au deuxième rang du classement lors des enquêtes réalisées en 2011 et 2013, est passée au quatrième rang en 2015 avec seulement 15 % des citations. Selon la terminologie utilisée par l'IDC-NC dans son enquête, les difficultés liées aux « compétences sociales » et au « savoir être » pèsent désormais davantage. 124 postes sont restés « orphelins » en 2015, n'ayant recueilli aucune candidature, essentiellement dans l'industrie (41 postes dans 7 métiers différents) et les services à la personne et à la collectivité (37 postes dans 5 métiers).

<sup>1</sup> Nouvelles offres d'emplois déposées auprès des services de placement. Cette catégorie couvrait en 2012 environ 11 % du nombre total d'embauches, selon l'Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> « Étude prospective emploi-formation » publiée en 2015.

## Le nombre de bénéficiaires des dispositifs d'indemnisation diminué

L'assurance chômage s'appuie sur deux types de prestations en Nouvelle-Calédonie. En 2015, 2 316 personnes en moyenne ont été indemnisées au titre du chômage total, qui permet aux salariés ayant perdu leur emploi de bénéficier durant 9 à 14 mois d'une allocation maximale de 75 % du SMG mensuel. Les prestations versées baissent de 1,1 % (à 2,7 milliards de F CFP), suite à la diminution du nombre de bénéficiaires (-3,1 %), nombre d'entre eux ayant épuisé leurs droits. Parallèlement, une vingtaine d'entreprises (pour une centaine de salariés concernés), ont connu des difficultés économiques justifiant l'admission de leurs collaborateurs au régime d'assurance du chômage partiel (contre 39 entreprises et 360 salariés en 2014). Le nombre d'heures indemnisées et le montant des prestations versées baissent respectivement de 46,6 % et 54,9 %.

### Bénéficiaires des allocations chômage

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Chômage total</b>						
Chômeurs indemnisés	1 675	1 765	2 005	2 390	2 316	-3,1%
Prestations (en millions de F CFP)	1 760	2 015	2 401	2 826	2 796	-1,1%
<b>Chômage partiel</b>						
Nombre de salariés concernés	79	202	130	360	101	-71,9%
Nombre d'heures indemnisées	8 818	38 115	30 333	45 216	24 146	-46,6%
Prestations (en millions de F CFP)	7,3	23,5	18,4	30,8	13,9	-54,9%

Source : CAFAT comptabilité de caisse

## 2.4. LES RELATIONS SOCIALES

Selon le Service des Relations du Travail du gouvernement, la baisse de la conflictualité en entreprise constatée ces cinq dernières années s'est poursuivie en 2014 (dernière année sous revue), dans un contexte de redémarrage progressif de l'activité économique. Alors que le nombre annuel de conflits s'établissait à 45 en moyenne chaque année sur la période 2009-2013, seuls 18 accords de fin de conflit ont été enregistrés par les services du gouvernement en 2014. 28 % de ces accords ont été signés par l'USTKE, 22 % par l'USOENC, 11 % par la CSTNC, FO et la COGETRA, dans des entreprises du commerce (55,6 %), de la construction (27,7 %) et de l'industrie (11,1 %). Les accords portent principalement sur les salaires et des primes, ainsi que sur la formation professionnelle. Cette évolution traduit le renforcement de la négociation collective en entreprise. En 2014, 308 accords collectifs d'entreprise ont ainsi été négociés et conclus par les représentants syndicaux et du personnel au sein de 168 entreprises. Il s'agissait essentiellement d'accords collectifs du travail, concernant le niveau des salaires et des primes ainsi que l'intéressement.

### Les relations du travail dans le secteur privé<sup>(1)</sup>

	2010	2011	2012	2013	2014 <sup>(2)</sup>	Variation 2014/2013
Nombre de conflits du travail enregistrés	53	47	41	21	18	-14,3%
Entreprises concernées	41	42	41	21	18	-14,3%
Nombre d'accords collectifs d'entreprise	233	211	287	293	308	5,1%
Entreprises concernées	134	146	167	167	168	0,6%

<sup>(1)</sup> les secteurs de la mine et les affaires maritimes, ne relevant pas des compétences de la DTE, sont exclus

<sup>(2)</sup> dernières données disponibles

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

## 3. Les revenus et les salaires

### 3.1. LES REVENUS

<b>Revenus fiscaux déclarés par catégorie</b>				<b>Variation</b>
Milliards de F CFP	<b>2004</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
Traitements et salaires	190,6	326,8	332,4	1,7%
Revenus d'activité non salariaux	16,2	21,5	21,3	-0,9%
Bénéfices agricoles	0,7	1,0	1,1	9,9%
Bénéfices industriels et commerciaux	10,6	13,3	13,0	-1,9%
Bénéfices non commerciaux	4,8	7,2	7,2	-0,5%
Pensions et retraites	34,8	57,4	60,2	5,0%
Revenus fonciers	5,8	12,6	13,2	4,3%
Autres	1,4	2,0	2,2	10,4%
Total	248,7	420,3	429,3	2,1%

Source : Direction des services fiscaux

Les revenus déclarés aux services fiscaux en 2014 s'élevèrent à près de 430 milliards de F CFP (+2,1 % sur un an). Dans un contexte économique qui ne s'est consolidé qu'en cours d'année, les traitements et salaires ont continué à progresser en 2014 mais à un rythme moins prononcé que les années précédentes (+1,7 % en 2014, après +3,1 % et +5,4 %). Ils représentent 77 % du total des revenus fiscaux déclarés. Les revenus d'activité non-salariaux sont en légère baisse (-0,9 %), suite à la diminution des bénéfices industriels et commerciaux. Parallèlement, les revenus non issus d'une activité professionnelle progressent : +5,0 % pour les pensions et retraites, et +4,3 % pour les revenus fonciers.

#### UN NIVEAU DE VIE PROCHE DE LA MÉTROPOLÉ MAIS VARIABLE SELON LES PROVINCES

La dernière enquête Budget Consommation des ménages de l'ISEE remonte à 2008. Selon cette source, dont les grandes tendances restent d'actualité, les ménages calédoniens disposent d'un revenu mensuel moyen de 405 000 F CFP, dont ils dépensent en moyenne 343 000 F CFP.

La moitié des calédoniens vit cependant avec moins de 144 000 F CFP par mois, soit un niveau de revenu médian proche de la moyenne métropolitaine (hors Île-de-France), et supérieur à celui observé dans les DOM.

Il existe de fortes inégalités de revenus selon les provinces. Ainsi, la province Sud, qui concentre 90 % des dépenses et ressources totales, tire à la hausse ces chiffres globaux. Les dépenses y sont particulièrement contraintes par celles consacrées au logement, notamment dans le Grand Nouméa. En province Sud, 20 % des ménages dépensent moins de 150 000 F CFP par mois.

À l'inverse, 60 % des ménages de la province Nord et 75 % de ceux des Îles Loyauté vivent en dépensant moins de 150 000 F CFP par mois.

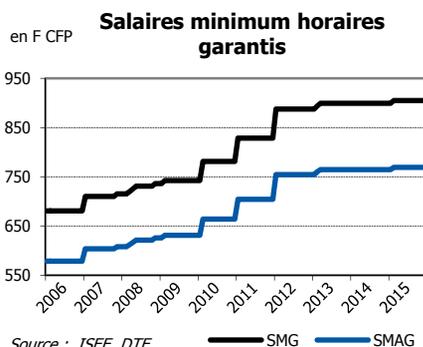
Le taux de pauvreté relatif est 2,4 fois plus élevé qu'en Métropole : en 2008, 17 % des ménages calédoniens vivent sous ce seuil de pauvreté relatif, évalué à 72 000 F CFP, ce qui représente 53 000 personnes, dont un tiers d'enfants de moins de 14 ans. Il existe des disparités entre provinces : ce taux est de 9 % en province Sud (plus proche de celui de Métropole), de 35 % en province Nord et de 52 % aux îles Loyauté.

Ainsi, les inégalités de revenus en Nouvelle-Calédonie sont environ deux fois plus marquées qu'en France métropolitaine : le rapport inter-décile, qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les revenus des 10 % les plus modestes, est estimé à 7,9 contre 3,6 en Métropole et 5,8 pour l'ensemble des DOM.

## 3.2 LES SALAIRES MINIMUM LÉGAUX

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) et le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) sont les deux types de rémunérations minimales légales appliqués en Nouvelle-Calédonie.

Le SMG est indexé sur l'indice officiel du coût de la vie en Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup> (depuis janvier 1993, il s'agit de l'indice des prix hors tabac publié par l'ISEE). Le SMG est réévalué dès lors que cet indice enregistre une hausse au moins égale à 0,5 % par rapport à l'indice constaté lors de la dernière fixation du SMG. Le SMAG, qui équivaut à 85 % du SMG depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, augmente aux mêmes dates et proportionnellement à ce dernier.



En février 2015, le SMG a été revu légèrement à la hausse (+0,6 %). Depuis cette date, son niveau horaire est de 904,81 F CFP, soit 152 912 F CFP mensuels pour 169 heures travaillées. En dix ans, le SMG a connu une progression de 39,0 %, tandis que l'indice des prix hors tabac a lui progressé de 15,2 % sur la même période.

En outre, des grilles de salaires conventionnels ont été fixées par branche et par catégorie professionnelle. Les salaires minimum conventionnels font l'objet d'un réexamen annuel. En 2014, la moyenne d'augmentation de ces salaires s'est établie à +0,18 % (après +1,37 % en 2013). Ces revalorisations se sont échelonnées de +0,14 % dans l'hôtellerie-restauration à +0,9 % dans les structures d'accueil de personnes âgées. Onze secteurs n'ont pas bénéficié de revalorisations.

## 3.3 L'ÉVOLUTION DES SALAIRES

L'estimation provisoire de la masse salariale, calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'établit à 303 milliards de F CFP pour l'année 2015. Elle baisse de 1,4 % par rapport à 2014, en lien avec les destructions nettes d'emplois constatées en cours d'année (-0,7 % pour l'ensemble secteur privé et public).

### Évolution de la masse salariale sur la base des cotisations CAFAT

Milliards de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015 <sup>(p)</sup>	Variation 2015/2014
Masse salariale	280	287	298	308	303	-1,4%

Source : CAFAT ; (p) = provisoire

D'après une étude menée par l'ISEE, le salaire net médian s'élève à 213 000 F CFP par mois en 2011. Il a progressé de 13,3 % entre 2007 et 2011, tiré par les revalorisations successives des plus bas salaires. Dans le secteur privé, qui représente 72 % de l'emploi salarié, le salaire médian est près de deux fois inférieur à celui du secteur public (185 000 F CFP nets mensuels contre 334 000 F CFP). Cet écart reflète en partie la différence de qualification moyenne des salariés (51 % de cadres dans la fonction publique contre 19 % dans le privé en 2010), ainsi qu'un régime de rémunération plus favorable dans la fonction publique.

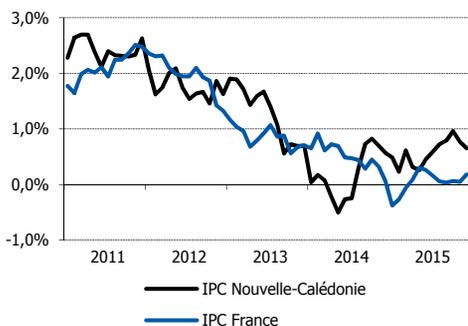
<sup>1</sup> Selon l'article 25 de l'ordonnance n° 85-1181 du 13 novembre 1985.

## 4. Les prix

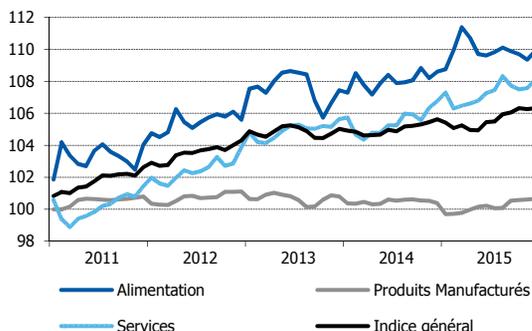
### PROGRESSION MODÉRÉE DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

L'indice des prix a progressé de 0,6 % en 2015 en moyenne annuelle. Cette hausse, qui reste contenue, met fin cependant au ralentissement de l'inflation observé ces dernières années. La baisse des prix de l'énergie modère la progression de l'indice global, notamment au premier semestre. Sur l'année, la hausse des prix est tirée par celle des prix des services et des produits alimentaires, et par la hausse de 30 % des prix réglementés du tabac, intervenue fin septembre.

**Indice des prix à la consommation  
(en glissement annuel)**



**Indice des prix à la consommation  
par groupe de produits**



Sources : INSEE, ISEE (base 100 en décembre 2010)

### Règlementation et engagements à la modération des prix en Nouvelle-Calédonie

La réglementation des prix fait partie des compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie suite aux accords de Nouméa<sup>1</sup>. Dans ce cadre, la Direction des Affaires Économiques du gouvernement assure le contrôle des prix d'un ensemble de produits et marchandises de première nécessité ou de grande consommation, d'origine locale ou importée (viandes, poissons, produits laitiers, légumes, céréales...) ainsi que de certaines prestations de services (crèche, coiffure, réparation et assurance automobile, blanchisserie...)<sup>2</sup>. Le gouvernement a la possibilité de fixer le prix de ces produits en valeur absolue, d'instaurer une marge maximale, d'appliquer un taux directeur de révision annuel, d'exiger un engagement annuel de stabilité, ou de placer par dérogation ces produits sous le régime de la liberté surveillée ou de la liberté contrôlée. La délibération n°52 du 16 juin 2015 a renouvelé l'habilitation du gouvernement à prendre de telles mesures de réglementation des prix, pour une durée de trois ans à compter du 23 juin 2015.

Les prix en Nouvelle-Calédonie restent significativement plus élevés qu'en métropole. La dernière publication réalisée à ce sujet<sup>3</sup> chiffre l'écart à 34 % en moyenne, soit l'écart le plus important de tous les outre-mer français (+25,9 % pour la Polynésie, +11,6 % en Guyane en 2015, +7,1 % à La Réunion la même année). Cet écart est particulièrement important pour les produits alimentaires (+65,4 %), l'habillement (+42,5 %), et le logement (+38,9 %).

<sup>1</sup> article 127 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999.

<sup>2</sup> selon les dispositions de l'article Lp. 411-2 du Code de commerce.

<sup>3</sup> publication CEROM d'octobre 2012 portant sur le niveau des prix en mars 2010.

Dans la lignée des mesures mises en place en réponse aux mobilisations sociales contre la « vie chère » en 2013, plusieurs dispositifs de modération des prix sont en vigueur :

- Le dispositif de gel des prix actif jusqu'à fin 2014 a été remplacé pour 2015 par des engagements à la modération des prix, formalisés par un accord interprofessionnel déclinant l'accord-cadre signé par les organisations patronales, les syndicats de salariés et le gouvernement. Pendant toute l'année 2015, les remises de 10 % instaurées en septembre 2013 sur une sélection de produits alimentaires et non-alimentaires ont dû être maintenues sur une partie des produits et mises en place sur un ensemble de produits supplémentaires. 440 produits au total étaient concernés par ce dispositif, jusqu'au 31 décembre 2015.
- En matière de tarifs bancaires, l'accord conclu le 15 décembre 2014 entre le Haut-commissaire, les banques calédoniennes et l'OPT s'est traduit par la poursuite de la baisse des frais de tenue de compte actif, avec une réduction de l'écart moyen avec la métropole porté à 31 %, l'amélioration de l'offre internet de l'extrait standard en supprimant la limite de trois virements gratuits par mois pour les virements internes à la Nouvelle-Calédonie, et le maintien des services gelés ou gratuits en vertu du précédent accord.
- Le recrutement des membres de la future autorité d'administrative indépendante de la concurrence (un président et trois membres non-permanents), lancé début 2015, a pris du retard du fait des conditions restrictives à la candidature. Les membres non-permanents ne pouvaient en effet être nommés s'ils occupaient un mandat électif ou détenaient des intérêts, directs ou indirects, dans une entreprise du secteur dont l'autorité assurera la régulation, une condition depuis assouplie.
- Le gel des prix de vente des médicaments, entré en vigueur en 2014, s'est poursuivi jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015, puis a été renouvelé jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2016.

### Indice des prix à la consommation des ménages

Base 100 décembre 2010	Pondération	Fin 2014	Fin 2015	<i>Glissement 2015/2014</i>
<b>Indice général</b>	<b>10 000</b>	<b>105,6</b>	<b>106,3</b>	<b>0,7%</b>
<b>Indice hors tabac</b>	<b>9 803</b>	<b>105,4</b>	<b>105,4</b>	<b>0,0%</b>
Alimentation	2 178	108,6	109,9	1,2%
Produits manufacturés	3 031	100,4	100,7	0,3%
Services	3 610	106,8	108,1	1,2%
Énergie	984	108,5	100,4	-7,5%
<b>Quelques évolutions</b>				
Logement et dépenses afférentes	1 740	108,7	109,4	0,7%
Santé	143	101,8	101,9	0,1%
Communications	350	89,8	88,9	-0,9%
Transports	2 119	105,9	102,8	-2,9%
<i>Essence et gazole</i>	<i>443</i>	<i>116,1</i>	<i>98,8</i>	<i>-14,9%</i>
Tabac	197	119,7	155,8	30,2%
<b>Indice France entière (base 1998)</b>	-	<b>127,7</b>	<b>127,9</b>	<b>0,2%</b>
<b>Indice Polynésie française (base 2007)</b>		<b>108,5</b>	<b>107,8</b>	<b>-0,6%</b>

Sources: ISEE, INSEE, ISPF, calculs IEOM

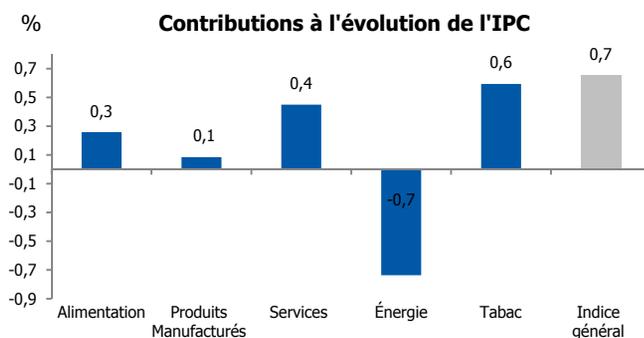
## Une inflation toujours contenue en 2015...

La progression des prix à la consommation est restée contenue en 2015. L'indice des prix à la consommation s'est tassé au premier semestre, dans le prolongement de quatre années de résorption de l'inflation. Il a progressé à nouveau au second semestre, mais de manière modérée, pour atteindre 0,7 % en glissement annuel à fin décembre.

Cette évolution, supérieure à celle enregistrée en 2014 (+0,2 %), mais bien inférieure aux niveaux constatés par le passé, s'inscrit dans un contexte global d'affaiblissement de l'inflation, qui se traduit en France métropolitaine par une quasi-stagnation du niveau général des prix (+0,2 %), et par un recul de l'indice en Polynésie française (-0,6 %).

### ... favorisée par la modération de l'ensemble des postes, hors tabac

La progression contenue des prix traduit le faible renchérissement des prix des principaux postes de consommation. Comme l'année précédente, les services se sont faiblement renchérissés en 2015 (+1,2 %). La progression des prix a été essentiellement portée par la restauration (+4,8 %) et les loyers d'habitation (+1,3 %), deux postes de poids dans le panier moyen des ménages. La baisse de 4,7 % sur le transport aérien a permis de tempérer la progression de l'indice.



Sources : ISEE

Les prix des produits alimentaires ont également connu une progression modérée, confirmant la tendance engagée depuis quatre ans. Ils progressent de 1,2 % sur un an (soit 0,3 point d'inflation induite), après +0,9 % en 2014 et +1,5 % en 2013. La hausse est essentiellement portée par les prix de la viande et du poisson (+3,0 % et +6,8 % respectivement), des pains et céréales (+2,8 %), et des fruits (+6,4 %), et partiellement atténuée par la baisse de ceux des légumes (-6,9 %) et des produits laitiers (-2,2 %).

Les prix des produits manufacturés progressent de 0,3 % sur l'année (soit 0,1 point d'inflation), la baisse de prix des produits d'habillement et chaussures (-1,3 %) ainsi que de l'ameublement (-0,2 %) ayant partiellement compensé le léger renchérissement des véhicules (+1,4 %) et des équipements de loisirs (+0,6 %).

Les prix de l'énergie connaissent en revanche un recul marqué (-7,5 % sur 12 mois à la fin décembre 2015, après -0,6 % en 2014), principalement du fait de la baisse des prix des carburants (-14,9 %) et du gaz (-9,4 %). Ils contribuent à hauteur de -0,7 point à l'évolution générale des prix, et compensent globalement les hausses précédemment citées.

Les prix du tabac, en hausse de 30,2 % sur un an, sont les principaux contributeurs à l'inflation (0,6 point d'indice). Cette évolution résulte de l'augmentation de la taxe sur les alcools et tabacs en faveur du secteur sanitaire et social, rehaussée de 37 % à 82 %, et est entièrement répercutée sur le prix de vente en gros et au détail des tabacs, cigares et cigarettes depuis fin septembre 2015 (arrêté n°2015-1893/GNC du 22 septembre 2015).

## 5. Le commerce extérieur

---

### LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS SE REPLIENT

Les échanges commerciaux avec l'extérieur se replient en valeur, essentiellement en raison de la contraction des prix des principaux produits échangés. Les importations reculent de 2,5 %, en liaison avec la diminution de la facture énergétique. Parallèlement, les exportations baissent également de 4,2 %, subissant la chute des cours du nickel. La baisse plus importante des importations par rapport aux exportations permet cependant à la balance commerciale de s'améliorer faiblement ; le déficit se réduit à -153 milliards de F CFP en 2015, après -155 milliards de F CFP en 2014. Le taux de couverture des importations par les exportations s'établit à 47,4 %.

### 5.1. LA RÉGLEMENTATION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La réglementation et la fiscalité du commerce extérieur relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999), qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. La Nouvelle-Calédonie est associée à l'Union Européenne<sup>1</sup>. Aussi, bien que les politiques de libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions que pour les pays membres, certaines règles s'imposent, comme la non-discrimination des produits d'origine européenne ou la clause de la nation la plus favorisée, qui garantit aux pays tiers des avantages commerciaux égaux à ceux dont bénéficie la nation la plus favorisée.

Si le principe de base reste la liberté du commerce, certaines restrictions s'appliquent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits importés. Les pouvoirs publics locaux conduisent en effet une politique volontariste et sélective, destinée notamment à protéger les productions locales. Les marchandises importées<sup>2</sup> sont ainsi classées selon trois catégories :

- les marchandises totalement libres ;
- les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est votée chaque année par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2015, les marchandises soumises à des restrictions quantitatives représentent 2,1 % en valeur du total des importations douanières (à l'exclusion des marchandises en réimportation après exportation temporaire et des matériels militaires par nature) ;
- les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI). Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement et du consommateur, ou de respect de normes réglementaires ou techniques.

---

<sup>1</sup> Décision d'association d'outre-mer (DAO) du 25 novembre 2013, concernant l'ensemble des PTOM et couvrant la période 2014 – 2020.

<sup>2</sup> L'importation de certaines marchandises est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

L'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui alimente le budget de la Nouvelle-Calédonie. Plusieurs « lois du pays »<sup>1</sup> permettent de préciser le régime d'exonération de droits de douanes et de taxes à l'importation de certains produits alimentaires de première nécessité, les régimes fiscaux privilégiés à l'importation, et la fiscalité des produits pétroliers.

Les modalités des protections des marchés visant à aider l'industrie locale<sup>2</sup> sont en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007 et ont été modifiées par la loi du Pays du 30 décembre 2011 (cf. section industrie). Elles viennent encadrer la procédure d'instruction des demandes de protection de marché. Un « Comité du commerce extérieur », composé de douze membres choisis pour leur représentativité économique, a également été institué par la délibération n° 252 du 28 décembre 2006. Les protections des marchés peuvent consister soit en des mesures tarifaires ou fiscales (taxes de protection) soit en des mesures de restrictions quantitatives (quotas ou suspensions d'importation).

### Recettes douanières

Millions de F CFP	2005	2014	2015	Variation 2015/2014
Taxe Générale à l'Importation (TGI)	16 300	18 559	19 317	4,1%
Taxe de Base à l'Importation (TBI)	5 759	6 944	7 332	5,6%
Droit de douane	4 310	6 636	6 770	2,0%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	-	6 644	5 496	-17,3%
Autres recettes douanières	2 035	4 489	5 912	31,7%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	-	2 297	2 265	-1,4%
Taxe sur le fret aérien (TFA)	1 518	2 075	2 150	3,6%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI)	4 812	2 012	1 876	-6,8%
<b>Total</b>	<b>34 734</b>	<b>49 656</b>	<b>51 118</b>	<b>2,9%</b>

Source : Direction Régionale des Douanes

## 5.2. LES IMPORTATIONS DE BIENS

### 5.2.1. La facture énergétique se réduit

Les importations calédoniennes s'élèvent en 2015 à 292 milliards de F CFP, soit environ 33 % du PIB (2013). Après un rebond en 2014, elles reculent de 2,5 % sur l'année et retrouvent la tendance baissière observée en 2012 et 2013.

Les importations de produits énergétiques enregistrent la plus forte diminution en un an (-26,2 %) liée à la fois à la baisse sensible des cours du pétrole sur la période mais également à une moindre demande en gazole. La diminution des importations de véhicules automobiles (-8,3 % en 2015, après un rebond de +11,2 % en 2014) est largement compensée par la progression des importations de biens d'équipement (+8,3 %, pour partie destinés au futur Médiopôle, l'achat ponctuel d'un bateau remorqueur impactant aussi cette ligne).

<sup>1</sup> Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006 ; loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006 instaurant notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines métallurgiques du Nord et du Sud ; loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers) et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

<sup>2</sup> Arrêté n° 2007-889/GNC du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif à l'application des mesures de protection de marché en Nouvelle-Calédonie et arrêté n° 2007-891 du 1<sup>er</sup> mars 2007 relatif aux modalités de fonctionnement du comité du commerce extérieur.

Les importations dans le secteur de l'agriculture et de l'industrie agricole et alimentaire augmentent respectivement de 6,9 % et 4,4 % par rapport à l'année précédente, alors que les importations de biens de consommation baissent légèrement (-0,5 %).

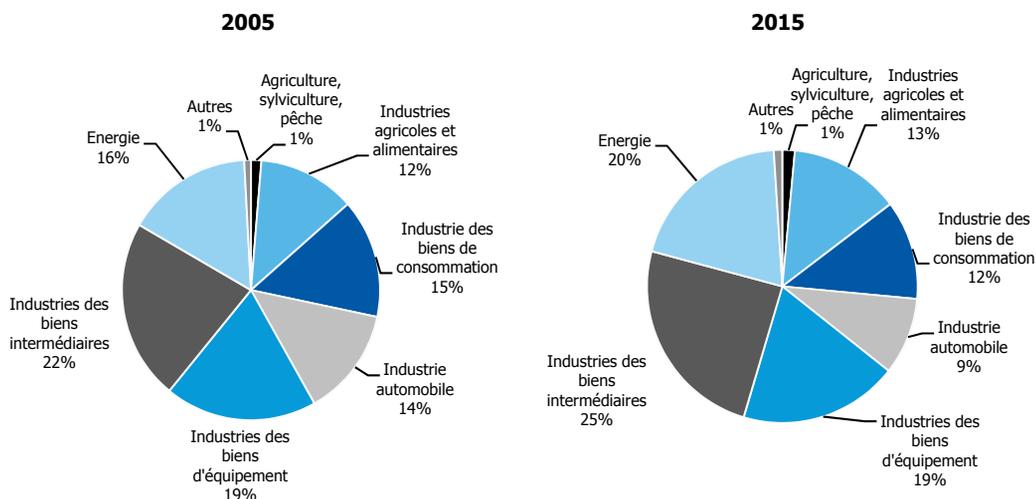
Enfin, l'activité métallurgique continue à fortement solliciter les importations. En effet, les importations de biens intermédiaires (dont les produits chimiques et minéraux utilisés pour l'activité métallurgique) sont en hausse sensible (+17,7 %).

### Importations en valeur

Milliards de F CFP	2005	2014	2015	Variation 2015/2014
Agriculture, sylviculture, pêche	2,2	4,0	4,3	6,9%
Industries agricoles et alimentaires	20,8	36,9	38,5	4,4%
Industrie des biens de consommation	25,3	34,6	34,4	-0,5%
Industrie automobile	23,1	29,1	26,7	-8,3%
Industries des biens d'équipement	32,6	51,1	55,4	8,3%
Industries des biens intermédiaires	38,3	60,8	71,5	17,7%
Énergie	27,0	78,3	57,8	-26,2%
Autres	1,4	4,4	3,0	-32,7%
<b>Total</b>	<b>170,7</b>	<b>299,2</b>	<b>291,6</b>	<b>-2,5%</b>

Sources: Direction Régionale des Douanes, ISEE

### Répartition des importations par produits



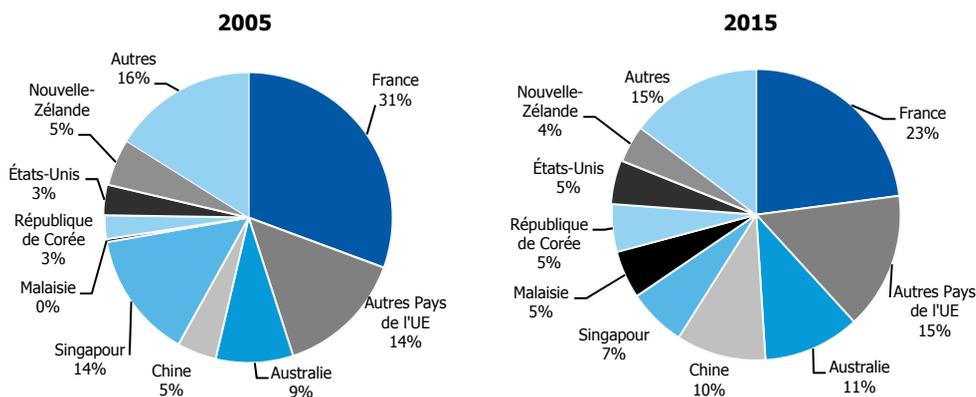
Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.2.2. La France et l'Australie sont les principaux fournisseurs du territoire

Les importations en provenance de la France métropolitaine restent majoritaires, même si elles ont fortement baissé en proportion au cours de la dernière décennie. Elles augmentent légèrement (+0,5 %) sur un an et représentent ainsi 23 % du total des importations de biens, pour une valeur de 67 milliards de F CFP. L'Australie, à l'origine de 11 % des importations, devient le second fournisseur du territoire en 2015. Ces deux partenaires commerciaux fournissent à la Nouvelle-Calédonie des produits diversifiés : produits alimentaires, produits minéraux, machines, appareils et matériel électrique et produits chimiques.

La Chine, Singapour et la Malaisie se positionnent comme troisième, quatrième et cinquième fournisseurs du territoire avec des évolutions nuancées sur l'année. Le marché chinois se révèle dynamique avec une croissance annuelle des importations en provenance de ce pays de 13 %, en lien avec une hausse des achats de machines et matériels électriques. La chute des importations de gazole affecte principalement Singapour, pour qui les importations diminuent de 64 % par rapport à 2014. A l'inverse, les importations en provenance de Malaisie progressent de 58 % plaçant ce pays comme principal fournisseur de fiouls lourds.

### Évolution des parts de marché des fournisseurs du territoire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Importations par pays de provenance



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.3. LES EXPORTATIONS DE BIENS

### 5.3.1. Les exportations calédoniennes subissent la chute des cours du nickel

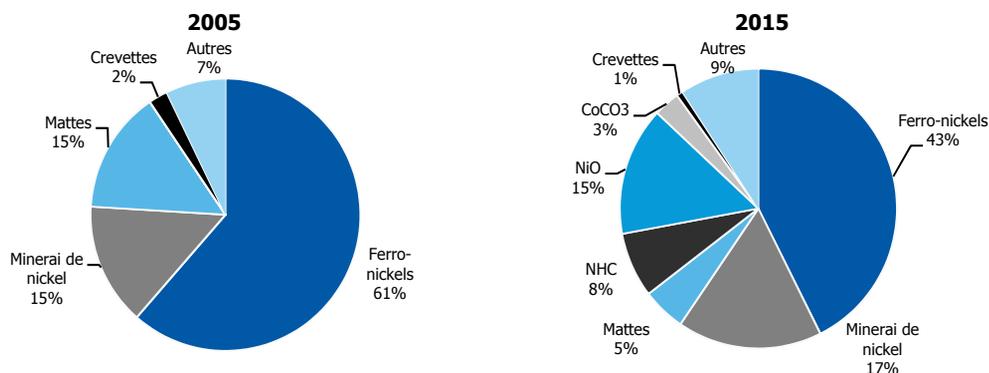
En 2015, les exportations calédoniennes s'élèvent à 138 milliards de F CFP, soit 16 % du PIB (2013). Constituées à 90 % de produits issus de l'industrie métallurgique et de la mine, tous deux fortement impactés par la dépréciation du nickel (en moyenne -30 % sur l'année), les exportations reculent globalement de 4,2 % par rapport à 2014. Dans le détail, les ventes de ferronickel et de minerais de nickel chutent respectivement de 22 % et 5 % en valeur, malgré une hausse des volumes exportés (+6 % et +1 %). Les ventes de mattes perdent 40 % en valeur et 15 % en volume. La montée en puissance de l'usine Vale-NC conduit cependant à une progression sensible des exportations des produits qu'elle commercialise, l'oxyde de nickel (NiO) et le carbonate de cobalt (CoCO<sub>3</sub>). Loin derrière les produits du nickel, les ventes de crevettes diminuent de 27 % en valeur.

#### Exportations en valeur

Milliards de F CFP	2005	2014	2015	Variation 2015/2014
Agriculture, sylviculture, pêche	0,3	0,7	1,1	53,5%
Industries agricoles et alimentaires	3,0	1,7	1,4	-19,4%
Crevettes	2,4	1,4	1,0	-27,1%
Industrie des biens de consommation	1,4	0,5	0,4	-10,4%
Industrie automobile	0,3	0,7	1,1	49,5%
Industries des biens d'équipement	1,4	2,3	2,4	5,0%
Industries des biens intermédiaires	96,8	135,7	125,9	-7,3%
Minerai de nickel	15,2	24,8	23,5	-5,1%
Ferro-nickels	64,4	75,4	59,0	-21,8%
Mattes	15,3	12,1	7,2	-40,5%
NHC	0,0	10,9	10,5	-3,4%
NiO	0,0	9,5	20,5	116,3%
CoCO <sub>3</sub>	0,0	0,7	3,4	377,1%
Énergie	1,5	0,0	0,0	308,4%
Autres	0,1	2,6	6,0	127,2%
<b>Total</b>	<b>104,8</b>	<b>144,3</b>	<b>138,3</b>	<b>-4,2%</b>

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE

#### Répartition des exportations par produits



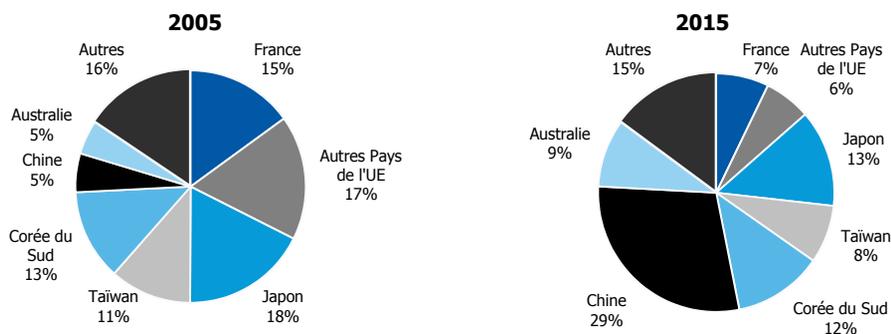
Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### 5.3.2. La Nouvelle-Calédonie exporte 70 % de ses produits vers l'Asie

Les exportations vers les pays d'Asie progressent de 8 % et représentent 70 % du total des exportations en 2015. La Chine consolide ainsi sa place de premier marché du territoire et comptabilise, à elle seule, 29 % du total exporté en 2015, après 19 % en 2014 et 11 % en 2013. Cette augmentation est principalement due à l'accroissement des ventes d'oxydes de nickel (NiO), dont la Chine constitue le principal marché. Les exportations vers le Japon, deuxième pays destinataire, diminuent de 23 %, touchées par la baisse des ventes de ferronickel. Derrière le Japon, la Corée du Sud se classe au troisième rang des clients du territoire. Les ventes vers ce pays progressent de nouveau (+14 %) en liaison notamment avec l'augmentation des ventes de minerais destinés à l'usine métallurgique de Gwangyang.

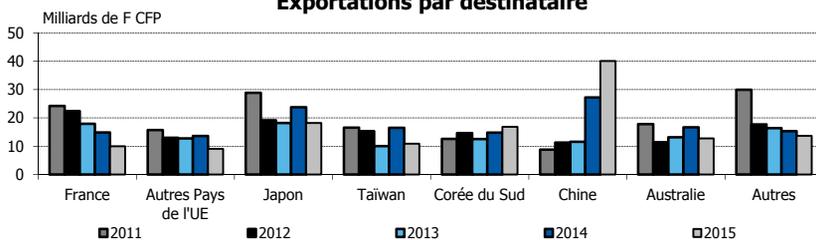
Les exportations vers les autres partenaires historiques de la Nouvelle-Calédonie, l'Australie et la France, reculent respectivement de 24 % et de 33 %.

#### Évolution des parts de marché par destinataire



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

#### Exportations par destinataire

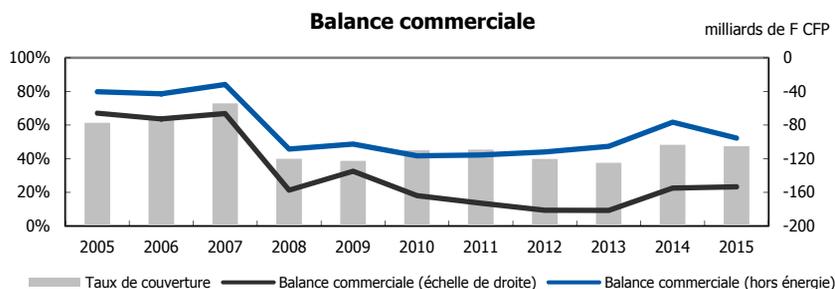


Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.4. AMÉLIORATION DU DÉFICIT COMMERCIAL

En 2015, la diminution plus importante des importations (-8 milliards de F CFP, soit -2,5 %) par rapport aux exportations (-6 milliards de F CFP, soit -4,2 %), se traduit par une amélioration du déficit commercial de 2 milliards de F CFP, qui s'établit à -153 milliards de F CFP en 2015. Le taux de couverture en revanche se replie de 0,8 point, à 47,4 %.

Porté par la production minière et métallurgique, seul le poste des « biens intermédiaires » présente un solde commercial positif de 54,3 milliards de F CFP. Ce dernier est en nette diminution sur l'année (-27,5 %), suivant mécaniquement la baisse des exportations des produits du nickel. Le poste de l'énergie présente le solde à plus fort déficit (-57,8 milliards de F CFP), bien qu'il diminue de 26,2 % par rapport à 2014, suite à la baisse des cours du pétrole.



Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

### Balance commerciale (hors services)

Milliards de F CFP	2005	2014	2015	Variation 2015/2014
Importations	170,7	299,2	291,6	-2,5%
Exportations	104,8	144,3	138,3	-4,2%
<b>Balance commerciale</b>	<b>-65,9</b>	<b>-154,9</b>	<b>-153,3</b>	<b>-1,0%</b>
<b>Taux de couverture</b>	<b>61,4%</b>	<b>48,2%</b>	<b>47,4%</b>	<b>-0,8 pt</b>
Agriculture, sylviculture, pêche	-1,9	-3,3	-3,2	-3,5%
Industries agricoles et alimentaires	-17,8	-35,2	-37,1	5,5%
Industrie des biens de consommation	-23,9	-34,1	-34,0	-0,3%
Industrie automobile	-22,7	-28,4	-25,6	-9,8%
Industries des biens d'équipement	-31,2	-48,8	-52,9	8,5%
Industries des biens intermédiaires	58,5	75,0	54,3	-27,5%
Énergie	-25,5	-78,3	-57,8	-26,2%
Autres	-1,3	-1,8	3,0	ns

Sources : ISEE, Direction Régionale des Douanes

## 5.5. LES ÉCHANGES RÉGIONAUX

En 2015, les échanges commerciaux entre la Nouvelle-Calédonie et l'Océanie représentent 10 % du total exporté, soit 14 milliards de F CFP (-21 % sur un an), et 16 % du total importé, soit 45 milliards de F CFP (+14 % sur un an).

Ces évolutions sont à mettre en relation avec les échanges avec l'Australie, principal partenaire régional du territoire. Ce pays absorbe en effet 90 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie dans la zone, et est à l'origine de 70 % de ses importations régionales. Loin derrière l'Australie, la Nouvelle-Zélande est le deuxième marché d'approvisionnement régional (27 % des importations), et Wallis-et-Futuna est son deuxième client (5 % du total exporté).

### LES ACCORDS COMMERCIAUX RÉGIONAUX

Plusieurs accords commerciaux régionaux existent au sein de la zone Pacifique Sud. Deux processus d'intégration régionale ont été mis en place dans le cadre du Forum des îles du Pacifique (FIP), la Nouvelle-Calédonie en étant membre associé depuis 2006, comme la Polynésie française :

- L'accord du Pacifique pour des relations économiques plus étroites (PACER<sup>1</sup>, Pacific Agreement on Closer Economic Relations). Signé en 2001, le PACER est un accord-cadre entre tous les pays membres du FIP, y compris l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Il prévoit une libéralisation graduelle des échanges au sein de la région.

- L'accord sur le commerce du Forum des Îles du Pacifique (PICTA<sup>2</sup>, Pacific Island Countries Trade Agreement). Entré en vigueur en avril 2003, le PICTA est un accord de libre-échange qui concerne 14 des 16 pays membres du FIP, excluant l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Dès 2009, des négociations ont été engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Ce nouvel accord (« PACER plus ») devrait remplacer l'accord commercial SPARTECA, signé en 1981, qui octroie un accès en franchise de droits aux exportations des États insulaires en développement du FIP vers la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Au sein des échanges régionaux, les flux commerciaux avec les autres petites économies insulaires (PEI)<sup>3</sup> du Pacifique sont très faibles.

Composées essentiellement de produits alimentaires et de produits minéraux, les importations en provenance des PEI s'élèvent à 1,6 milliard de F CFP en 2015, après 1,1 milliard de F CFP en 2014. Cette forte augmentation en 2015 (+49 %) est due à une importation exceptionnelle de produits minéraux (fiouls) en provenance de Fidji. Ce pays devient ainsi le principal fournisseur parmi les PEI, avec 45 % du total importé. Le Vanuatu et la Polynésie française sont deuxième et troisième fournisseurs avec respectivement 32 % et 11 % du total des importations en provenance des PEI. Dans le détail, les importations de produits du Vanuatu, constituées majoritairement de plantes, graines et fruits, s'inscrivent en hausse (+39 %) tandis que les importations de la Polynésie française, principalement des perles de culture, reculent de nouveau de 9 %.

Parallèlement, les exportations calédoniennes vers les PEI représentent moins de 1 % des exportations totales, soit 1,2 milliard de F CFP en 2015 (+4% sur un an). Il s'agit en majorité de produits alimentaires, médicaments, machines, appareils et matériel électrique, exportés principalement vers Wallis-et-Futuna (57 % des exportations vers les PEI) et le Vanuatu (27 %).

<sup>1</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PACER.pdf>.

<sup>2</sup> Cet accord est téléchargeable sous : <http://www.forumsec.org.fj/resources/uploads/attachments/documents/PICTA.pdf>.

<sup>3</sup> Fidji, Guam, Île Norfolk, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, États Fédérés de Micronésie, Nauru, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Samoa Américaines, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis-et-Futuna.

## 6. La balance des paiements

### LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

L'IEOM élabore annuellement la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie depuis 2009. Ce document statistique rassemble et ordonne l'ensemble des transactions économiques et financières du territoire avec le reste du monde. Mesurant les transactions entre résidents et non-résidents, la balance des paiements permet de calculer le besoin ou la capacité de financement du territoire, qui résulte de l'analyse de l'équilibre entre les niveaux d'épargne et d'investissement. Elle permet également d'évaluer l'insertion de la collectivité dans son environnement extérieur.

En 2014, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie se caractérise par une réduction du déficit du compte courant et des investissements directs entrants.

### 6.1 LE COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES

Le déficit du compte des transactions courantes, qui représente l'écart entre l'épargne et l'investissement dans le territoire, s'est réduit. Il passe ainsi de 167 milliards de F CFP en 2013 (soit 19 % du PIB), à 132 milliards de F CFP en 2014, soit une baisse de 21 % en un an.

#### Principaux postes de la balance des paiements

En millions de F CFP	2012 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(p)</sup>	2014 <sup>(p)</sup>
<b>Compte des transactions courantes :</b>	<b>-179 598</b>	<b>-167 299</b>	<b>-132 125</b>
Biens	-164 196	-167 117	-133 568
Services	-73 595	-63 576	-63 627
Revenus	27 234	30 738	41 622
Transferts courants	30 958	32 657	23 449
<b>Compte de capital</b>	<b>645</b>	<b>739</b>	<b>988</b>
<b>Compte financier :</b>	<b>195 872</b>	<b>185 101</b>	<b>136 656</b>
Investissements directs (IV)	239 580	189 341	155 992
Investissements de portefeuille (V)	4 510	4 319	-13 782
Autres investissements	-48 218	-8 559	-5 555
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>-16 918</b>	<b>-18 541</b>	<b>-5 519</b>

<sup>(1)</sup> Chiffres révisés, <sup>(p)</sup> Chiffres provisoires

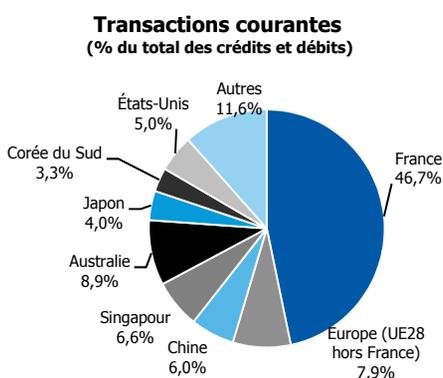
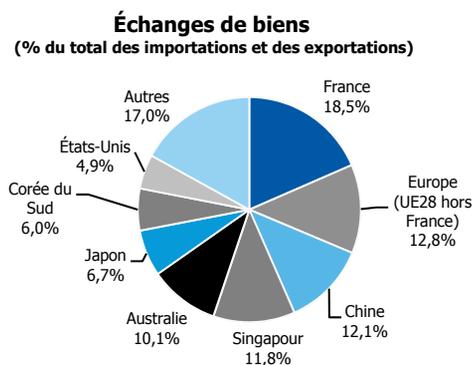
Sources : IEOM, ISEE

Le déficit des échanges de services se maintient à 64 milliards de F CFP mais cache des évolutions contrastées par poste. Le solde déficitaire des services de construction et services divers aux entreprises (-30 milliards de F CFP) baisse de 30 % par rapport à 2013, suite à la fin de la construction de l'usine du Nord. En revanche, le solde déficitaire des services de transport se détériore (-22 % en un an) pour s'établir à -26 milliards de F CFP. La balance des « voyages », équilibrée en 2012 et 2013, devient légèrement excédentaire en 2014, et présente un solde de +1,3 milliard de F CFP.

En 2014, les évolutions des soldes des revenus et transferts courants se compensent. Le solde des revenus présente un excédent de 42 milliards de F CFP en progression de 35 % par rapport à 2013. Cette hausse est principalement imputable à la réduction des revenus d'investissements directs distribués hors du territoire. À l'inverse, le solde des transferts courants se contracte de 28 % en un an mais reste excédentaire, à 23 milliards de F CFP.

Les versements publics en Nouvelle-Calédonie, composés pour l'essentiel de versements de l'État sous la forme de salaires, de pensions, de dépenses d'équipement et de transferts aux collectivités publiques (contrats de développement compris), s'élevaient à 149 milliards de F CFP et représentent 43 % du total des crédits du compte de transactions courantes. En termes nets, ils représentent environ 13 % de la richesse créée en Nouvelle-Calédonie en 2013. Cette part dans le PIB du territoire, qui atteignait près de 20 % en 2000, se réduit progressivement.

En matière de ventilation géographique, les transactions courantes sont nettement plus concentrées que les échanges de biens. La France métropolitaine, principal partenaire de la Nouvelle-Calédonie, représente près de la moitié de ses transactions courantes (47 %), et 19 % de ses échanges de biens en 2014. Elle est suivie par l'Australie (respectivement 9 % et 10 %), puis par le reste de l'Union européenne (8 % et 13 %). La Nouvelle-Calédonie entretient également des échanges commerciaux de plus en plus soutenus avec les pays de la zone Asie. Ainsi, Singapour, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et Taïwan concentrent au total 22 % des transactions courantes avec le territoire, et 41 % des échanges de biens.



Source : IEOM

## 6.2 LE COMPTE FINANCIER

Le compte financier fait apparaître des entrées nettes de capitaux à hauteur de 137 milliards de F CFP, soit 48 milliards de F CFP de moins qu'en 2013.

Les investissements directs nets des entreprises non résidentes en Nouvelle-Calédonie, qui couvrent l'ensemble des opérations financières entre maisons mères et filiales, diminuent de 33 milliards de F CFP en 2014 pour s'établir à 162 milliards de F CFP. Cette contraction, amorcée en 2013, s'explique par des besoins de financement des projets métallurgiques moins importants qu'auparavant compte tenu de la montée en production des usines du Nord et du Sud. Ces investissements directs nets entrants en Nouvelle-Calédonie sont, en majorité, répartis géographiquement entre la Suisse, la France, le Canada, le Japon et la Corée du Sud.

Les investissements directs nets sortants de la Nouvelle-Calédonie s'élevaient à 5,7 milliards de F CFP, un niveau proche de 2013. Ils sont constitués principalement par les investissements immobiliers des calédoniens à l'étranger. Les achats immobiliers nets se stabilisent, à 5,5 milliards de F CFP. Cette stabilité cache cependant une nouvelle baisse des achats immobiliers en France (-36 % en un an), les achats hors France restant bien orientés (+3 % sur un an). Les investissements immobiliers des calédoniens à l'extérieur sont réalisés principalement en Australie (23 % des achats), puis en France (21 %), en Asie (13 %) et en Nouvelle-Zélande (13 %).

## Section 3

# Les politiques et finances publiques

### DES COMPTES PUBLICS SOUS TENSION

Les finances des collectivités de Nouvelle-Calédonie se tendent en 2014. Bien que les recettes fiscales augmentent légèrement, les dotations de la Nouvelle-Calédonie aux provinces et aux communes baissent, du fait d'un arbitrage plus favorable au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Si sa situation financière apparente ressort favorable, la Nouvelle-Calédonie fait face à un resserrement de son épargne et rencontre de réelles tensions de trésorerie. Impactées par la baisse des dotations, les collectivités locales (provinces et communes) voient également leurs niveaux d'épargne se dégrader et leur capacité d'autofinancement de leurs investissements s'amoindrir.

## 1. Les principales ressources des collectivités du territoire

### 1.1 LES FINANCEMENTS DE L'ÉTAT

#### 1.1.1 Aperçu général

Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie s'élèvent en 2015 à 153,1 milliards de F CFP (1,3 milliard d'euros), soit 17,3 % du PIB de la Nouvelle-Calédonie<sup>1</sup>.

#### Les dépenses de l'État en Nouvelle-Calédonie

Milliards de F CFP	2013	2014	2015	Variation 2015/ 2014
Personnels et pensions (hors opérateurs)	96,8	97,2	96,7	-0,6%
Fonctionnement (dont Université)	20,5	13,9	10,2	-26,5%
Investissement	2,1	3,0	4,6	55,1%
Interventions	29,1	33,2	37,7	13,6%
Opérateurs de l'État (ADEME, AFIFT, BACEA, CNDS, IAC, IRD, Météo France, ONEMA)	5,5	4,7	4,0	-16,0%
Autres	0,7	0,0	0,0	-100,0%
<b>Total</b>	<b>154,6</b>	<b>152,0</b>	<b>153,1</b>	<b>0,7%</b>

Source : DGFIP

Les dépenses de l'État sont composées à 63,1 % de salaires et pensions (cotisations et prestations sociales comprises) aux fonctionnaires d'État, aux gendarmes et aux militaires. Ces dépenses de personnel diminuent globalement de 0,6 % en 2015, suite à la baisse sensible des soldes versées aux militaires (-14,6 %, à 7,7 milliards de F CFP). Les charges de personnels civils (62,9 milliards de F CFP) progressent quant à elles de 0,8 %. Elles concernent notamment le ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Intérieur (personnel du Haut-commissariat).

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement de l'État (achat de matériel, gestion immobilière du Haut-commissariat, des institutions judiciaires, de l'Université de la Nouvelle-Calédonie,...) s'élèvent à 10,2 milliards de F CFP, en baisse de 26,5 % en contexte de rationalisation de la dépense. La dotation 2015 à l'Université s'élève à 2,8 milliards de F CFP.

<sup>1</sup> PIB 2013, dernière estimation disponible.

L'État finance également des investissements militaires et civils (acquisition de navires ou d'avions dans le domaine militaire, entretien du patrimoine culturel, des bâtiments universitaires et administratifs dans le domaine civil,...) pour une dépense totale de 4,6 milliards de F CFP en 2015. La construction des lycées du Mont Dore et de Pouembout ont porté le poste à la hausse en 2015. Dans le cadre du Fonds Exceptionnel d'Investissement visant à soutenir la fourniture d'équipements structurants dans les Outre-mer, les investissements ont aussi concerné en 2015 l'assainissement et l'adduction en eau potable ainsi qu'une installation de stockage de déchets, pour une subvention totale de 346 millions de F CFP.

Les dépenses d'intervention représentent près d'un quart (24,6 %) des versements de l'État, à 37,7 millions de F CFP. Parmi ces montants, 18,1 % ont été engagés en 2015 dans le cadre des contrats de développement, pour des paiements de 6,8 milliards de F CFP. Les dotations aux communes (dotation générale de fonctionnement communal, dotation élu local, dotations de solidarité rurale et urbaine, dotation nationale de péréquation,...) s'élèvent à 10,4 milliards de F CFP, en hausse de 9,0 % sur un an.

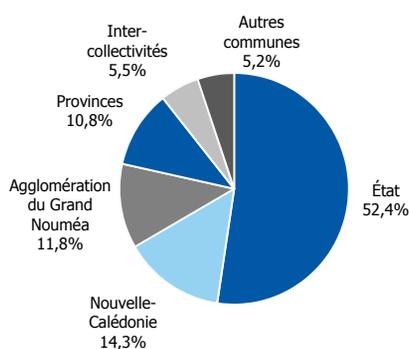
Enfin, les financements de l'État aux opérateurs publics installés sur le territoire (ONEMA, ADEME, CNDS, IRD, Météo France, IAC...) s'élèvent en 2015 à 4,0 milliards de F CFP, en baisse par rapport à 2014 (-16,0 %). L'aviation civile est destinataire des deux tiers de ces versements (2,6 milliards de F CFP), loin devant Météo France (649,8 MF CFP) et l'IRD (544,4 MF CFP).

### 1.1.2 Les contrats de développement

Une partie importante des transferts financiers de l'État aux collectivités calédoniennes s'inscrit dans le cadre des contrats de développement, qui sont des accords conclus entre l'État, la Nouvelle-Calédonie, les provinces et les communes, pour une période de 5 ans<sup>1</sup>. Les contrats de développement sont destinés au financement d'un ensemble de projets s'inscrivant dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie en matière d'infrastructures, de formation initiale et continue, d'environnement, d'équipements, de développement économique, social et culturel.

Depuis 1999, quatre générations de contrats ont été signées. La dernière, en cours d'exécution, couvre la période 2011-2016<sup>2</sup> et prévoit le financement de programmes à hauteur de 92,8 milliards de F CFP, sur quatre périmètres (territorial, îles Loyauté, Sud et Nord). Parmi les opérations financées se trouvent le chantier du Médipôle, le wharf d'Ouvéa, plusieurs stations d'épuration et réservoirs d'eau, la rénovation de plusieurs établissements de l'enseignement privé et des centres de soin de proximité aux îles Loyauté, l'aménagement du réseau routier de Lifou, des voiries municipales à La Foa, la prévention du risque tsunami dans les îles, et divers projets de recherche et développement, notamment en lien avec les filières agricoles.

**Répartition des contributions aux contrats de développement 2011-2016**



Source: Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie

<sup>1</sup> Loi organique n°99-209 et loi n°99-210 du 19 mars 1999. Les parties effectivement aux contrats changent selon les cas.

<sup>2</sup> Le contrat 2011-2015 a été étendu sur une année supplémentaire (2016), à francs constants.

Le financement global de ces projets est, pour moitié, pris en charge par l'État (52,4 %), l'autre moitié étant assumée par la Nouvelle-Calédonie (14,3 %), l'agglomération du Grand Nouméa (11,8 %), les provinces (10,8 %), les inter-collectivités et les communes. À fin 2015, 72,2 % des montants dus par l'État ont été engagés, soit 35,1 milliards de F CFP.

### 1.1.3 La défiscalisation<sup>1</sup>

Au-delà de ces interventions directes, l'État a mis en place depuis 1986 un dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer<sup>2</sup>. Ce dispositif est proche du crédit d'impôt en vigueur dans les départements d'outre-mer, non-applicable en Nouvelle-Calédonie du fait de l'autonomie fiscale du territoire. Il permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement réalisé en Nouvelle-Calédonie. La défiscalisation est accordée de droit aux investissements de montant inférieur à un seuil prévu dans la loi de défiscalisation ; au-delà, l'investisseur doit effectuer des démarches auprès des services de l'État en Nouvelle-Calédonie afin d'obtenir un agrément.

L'évaluation de l'effet du dispositif sur l'économie et du « manque à gagner fiscal » que constituent ces recettes non perçues est incomplète à ce jour, une partie des investissements (montants bénéficiaires de droit) n'étant pas reprise dans les statistiques des services de l'État. Néanmoins, l'article 242 septies du code général des impôts publié début 2015 a rendu obligatoire l'enregistrement des cabinets de défiscalisation et la déclaration de l'ensemble des investissements auprès de l'État, parallèlement à la mise en concurrence des cabinets pour les projets dont 50 % sont détenus par une ou plusieurs personnes publiques. Ce décret a permis en 2015 de commencer à recenser le montant total des investissements bénéficiaires de la défiscalisation dite « de plein droit », estimés à 11 milliards de F CFP par an en moyenne.

Les investissements ayant fait l'objet d'un agrément et comptabilisés par le Haut-Commissariat de la République, qui s'élèvent à plus de 12 milliards de F CFP en 2015, concernent pour partie des opérations de construction de logements sociaux (48,1 %). Si le nombre de projets déposés au titre du logement social se maintient d'une année sur l'autre (12 en moyenne), le nombre de dossiers déposés au titre des secteurs dits « productifs » (BTP, industrie, transports, etc) continue à diminuer : 40 dossiers en 2011, 22 en 2012, 18 en 2013, 15 en 2014 et 14 en 2015. L'achèvement des usines métallurgiques a contribué à cette baisse du nombre d'investissements productifs.

Les projets d'investissements bénéficiaires d'agrément sont majoritairement localisés en province Sud (81,4 %) tandis que 18,6 % ont été réalisés en province Nord et aucun dans les îles Loyauté.

La loi d'aide fiscale à l'investissement outre-mer, qui devait arriver à échéance en 2017, a été prolongée jusqu'en 2025 dans le cadre de l'adoption du projet de loi de finance pour 2016.

---

<sup>1</sup> Le dispositif est mentionné ici à titre informatif, même s'il n'agit pas au bénéfice des collectivités mais bien des acteurs privés.

<sup>2</sup> Loi « Pons », modifiée en 2001 au titre de la loi « Paul », en 2003 par la loi « Girardin », puis en 2009 à l'occasion de la mise en place de la loi pour le développement économique des outre-mer (LODEOM). La loi de finances pour 2014 a également introduit quelques changements (modification du taux de rétrocession de l'avantage fiscal, diminution de l'assiette éligible en cas d'investissements de renouvellement).

## 1.2 LES FINANCEMENTS EUROPÉENS

La Nouvelle-Calédonie est éligible à certains financements de l'Union Européenne, du fait de son statut de PTOM (Pays et Territoire d'Outre-mer). Elle a ainsi bénéficié de 400 millions de F CFP chaque année en moyenne sur la période 2008-2013 au seul titre du X<sup>e</sup> FED territorial.

### LE STATUT DE PAYS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER (PTOM)

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires ultramarins de ses États membres. Le premier est celui des régions ultrapériphériques (RUP) qui concerne principalement les départements et régions d'outre-mer. Le second est celui des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) qui s'applique principalement aux collectivités d'outre-mer.

L'Union Européenne compte vingt-cinq PTOM. Pour la France, il s'agit de la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises.

Les PTOM sont liés constitutionnellement à un État membre. Toutefois, ils ne font pas partie du territoire de la Communauté ; à ce titre, le droit communautaire ne s'y applique pas directement. Ils sont néanmoins associés à l'Union par une décision d'association d'outre-mer (DAO). Adoptée par les 28 États membres le 25 novembre 2013, la DAO en vigueur couvre la période 2014-2020. Cette association leur permet de bénéficier d'un régime commercial avantageux : les importations de la Communauté en provenance des PTOM ne sont soumises ni aux droits d'importation, ni aux restrictions quantitatives. Les PTOM disposent de financements européens au titre du Fond européen de développement (FED).

Depuis la ratification du traité de Lisbonne, le changement de statut européen de RUP à PTOM, ou vice versa, est plus aisé. La possibilité est ouverte sur l'initiative de l'État membre concerné et après une décision à l'unanimité du Conseil européen. Ainsi, du côté français, Saint-Barthélemy est passé en 2012 du statut de RUP à celui de PTOM. Inversement, Mayotte a accédé au statut de RUP le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

#### 1.2.1 Le FED, principal instrument de soutien financier de l'Europe aux PTOM

Le Fonds Européen de Développement (FED) est depuis 1967 le principal instrument financier dont bénéficient les PTOM. Il est composé d'enveloppes territoriales (destinées à un pays en particulier) et régionales (destinées à la mise en œuvre de projets concernant plusieurs PTOM). Les financements sont alloués selon le principe de l'appui budgétaire, c'est-à-dire versé directement au budget des PTOM et concentrés sur un secteur unique.

L'enveloppe territoriale est intégrée au budget propre de la Nouvelle-Calédonie, qui est chargée de la mise en œuvre des programmes de soutien au secteur. Elle fixe elle-même le niveau de réussite qu'elle souhaite atteindre en élaborant des indicateurs de performance, dont les cibles sont négociées avec l'Union européenne. Si les cibles ne sont pas atteintes, la part variable n'est pas versée.

Les fonds territoriaux alloués dans le cadre des IX<sup>e</sup> (2004-2007) et X<sup>e</sup> (2008-2013) **FED territoriaux** ont été consacrés à la formation professionnelle. La Nouvelle-Calédonie a ainsi bénéficié de 6 milliards de F CFP au total (3,6 milliards sur le IX<sup>e</sup> FED et 2,4 milliards sur le X<sup>e</sup> FED) pour soutenir l'offre de formation du territoire. Les actions financées au cours du IX<sup>e</sup> FED ont notamment concerné la construction d'infrastructures, la création de BTS industriels par apprentissage (maintenance industrielle et électrotechnique), ou encore la mise en place du « point apprentissage », guichet unique d'information sur l'apprentissage. Au cours du X<sup>e</sup> FED, les programmes ont plutôt été centrés sur la qualité des formations proposées, avec notamment la mise de place de pôles d'excellence sectoriels. La programmation du XI<sup>e</sup> FED territorial pour 2014-2020 est en cours et devrait être achevée à la fin 2016. L'enveloppe s'élèvera à 3,5 milliards de F CFP et sera consacrée à l'emploi et à l'insertion professionnelle.

L'enveloppe du **FED régional**, qui concerne les 4 PTOM du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna et les îles Pitcairn), est orientée vers l'environnement et l'intégration régionale. Dans le cadre du X<sup>e</sup> FED, ces territoires ont bénéficié de 1,4 milliard de F CFP, alloués au programme de développement durable INTEGRE (Initiative des Territoires du Pacifique sud pour la Gestion Régionale de l'Environnement). Ce programme bénéficie de financements sur la période 2013-2017 et a pour objectif, d'une part, de promouvoir et renforcer la gestion intégrée des milieux insulaires littoraux, et d'autre part, de contribuer à valoriser durablement les ressources naturelles des PTOM du Pacifique. En Nouvelle-Calédonie, trois sites pilotes ont été sélectionnés pour la mise en œuvre de la gestion intégrée : le Grand Sud qui inclut le grand lagon Sud, la Côte Nord-Est et Ouvéa, ces trois sites étant inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Sur le XI<sup>e</sup> FED régional, les PTOM du Pacifique bénéficieront d'une enveloppe de 4,2 milliards de F CFP pour leur coopération régionale qui sera consacrée à l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles (avec 2 sous-thématiques : « changement climatique » et « biodiversité »).

Enfin, le **FED thématique** est une enveloppe prélevée sur les fonds du FED régional, et destinée à tous les PTOM associés à l'Union européenne. Sur le X<sup>e</sup> FED, une enveloppe d'un montant total de 1,2 milliard de F CFP a été consacrée à l'innovation pour faciliter la mise en place de « stratégies territoriales à l'innovation » dans les PTOM, et à de l'assistance technique en faveur de l'Association des PTOM (OCTA) basée à Bruxelles. Pour le XI<sup>e</sup> FED, l'enveloppe thématique atteindra 2,4 milliards de F CFP et sera consacrée à la gestion durable des ressources naturelles (avec deux sous-thématiques : « changement climatique » et « énergie durable ») et à des mesures de soutien en faveur de l'OCTA.

## **1.2.2 Les autres types de soutien de l'Union européenne**

La Nouvelle-Calédonie bénéficie également des programmes de l'Union européenne et des programmes de coopération avec d'autres pays, notamment des pays en développement. Elle participe aux programmes Horizon 2020 (soutien à la recherche), COSME (appui aux PME), Erasmus+ (Éducation et Jeunesse). Le territoire est également éligible aux programmes de l'Union dédiés à la culture (Europe Créative), et à l'environnement (LIFE, sous certaines conditions). L'ensemble des PTOM, y compris la Nouvelle-Calédonie, bénéficient en outre d'un programme sur la biodiversité qui leur est dédié, BEST 2.0, dans le cadre de l'instrument de coopération au développement.

## **1.2.3 Les prêts de la Banque européenne d'investissement (BEI)**

La BEI finance certains projets d'investissement en Nouvelle-Calédonie à travers des prêts, des prises de participation et des garanties gérés au travers des institutions financières territoriales. Après l'octroi d'un prêt de 2,4 milliards de F CFP pour le Médipôle de Koutio en 2014, la BEI n'a pas accordé de crédit en Nouvelle-Calédonie en 2015.

## **1.3 LA FISCALITÉ<sup>1</sup>**

### **1.3.1 Une perception centralisée en majeure partie redistribuée**

Le système fiscal calédonien s'est construit en adaptant celui de système français à l'environnement économique et institutionnel spécifique de la Nouvelle-Calédonie. Depuis la loi organique du 19 mars 1999, les règles d'assiette et de recouvrement sont adoptées par lois du

---

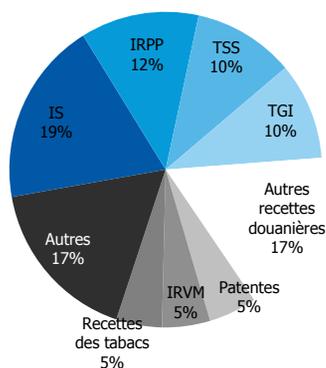
<sup>1</sup> Cette partie a été rédigée en collaboration avec la Direction des services fiscaux de Nouvelle-Calédonie.

pays et la Nouvelle-Calédonie est compétente pour la création d'impôts, de droits et de taxes au profit de son budget, de celui des provinces, des communes et d'organismes chargés d'une mission de service public. Les impôts, droits et taxes sont destinés au budget de la Nouvelle-Calédonie, qui en reverse une quote-part. Elle reverse aussi aux provinces et communes des « centimes additionnels », prélevés sur la contribution des patentes (également pour la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat), les droits de licence, la contribution foncière, les droits d'enregistrement et l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (uniquement pour les communes). Si une partie du rendement de ces impôts est ainsi localisé et reversé (via le budget annexe de reversement), le principal est affecté selon les clés de répartition (via le budget principal de répartition). Ces collectivités peuvent en complément bénéficier depuis peu d'impôts qui leur sont propres (contribution provinciale sur les communications téléphoniques, taxe communale d'aménagement lorsqu'elle est mise en place, ...). Le code des impôts de Nouvelle-Calédonie regroupe la réglementation fiscale en vigueur. La collecte des recettes fiscales est assurée par la Direction des Services Fiscaux, les douanes et la Direction des Finances Publiques (ou Paierie), qui dépend de l'État.

### 1.3.2. Les recettes fiscales en 2014

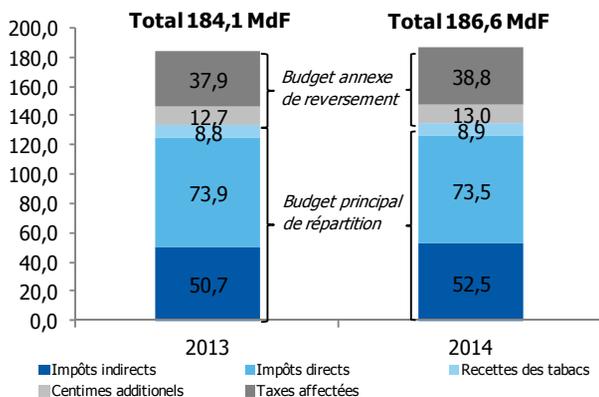
La fiscalité calédonienne est composée de quatre impôts et taxes principaux, collectés directement ou indirectement, qui représentent plus de la moitié des recettes fiscales : l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), la taxe de solidarité sur les services (TSS), qui est affectée à l'agence sanitaire et sociale dans le cadre du financement de la protection sociale, et la taxe générale à l'importation (TGI). Le reste des recettes fiscales est le fruit d'une trentaine d'autres impôts, prélevés directement ou indirectement.

Les principaux impôts



Source : Direction des services fiscaux

### Des recettes fiscales en légère progression



Sources : Direction des services fiscaux, comptes administratifs

En 2014, les recettes fiscales progressent de 1,3 %, à la faveur du rétablissement de l'économie au cours de l'année. La hausse concerne les recettes inscrites au budget principal de répartition de la Nouvelle-Calédonie (+1,0 %), réparties pour plus des deux tiers sous formes de dotations aux provinces et communes, mais également les centimes additionnels et taxes affectées, reversées aux provinces, communes et chambres consulaires (+2,3 %).

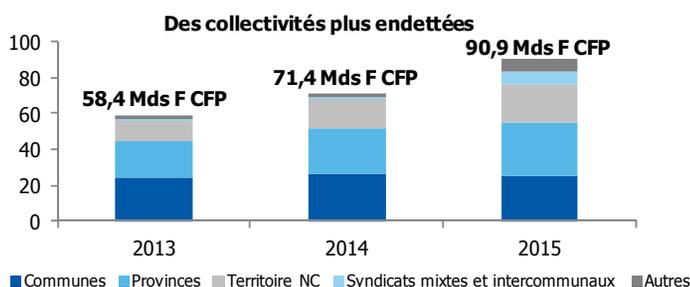
## VERS UNE RÉFORME DU SYSTÈME FISCAL

Depuis 2009<sup>1</sup>, des débats ont été engagés sur une réforme en profondeur du système fiscal calédonien. En août 2014, la conférence économique, sociale et fiscale réunissant la plupart des partis politiques et des organisations patronales et syndicales a donné lieu à l'adoption d'un agenda économique, fiscal et social partagé établissant un plan de réformes à conduire dans ces domaines sur la période 2014-2018. Dans ce contexte, une contribution calédonienne de solidarité<sup>2</sup> (CCS) a été mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2015 destinée à pérenniser le financement des régimes sociaux. Par ailleurs, le projet de loi du pays portant la réforme de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM) et instituant au profit des provinces des centimes additionnels à cet impôt<sup>3</sup> a été adopté par le Congrès le 31 décembre 2014. Enfin, il a été instauré une contribution additionnelle à l'impôt sur les sociétés au titre des montants distribués<sup>4</sup> (CAIS). En 2015, le congrès a adopté diverses mesures fiscales : une loi du pays venant plafonner la déductibilité des frais de siège facturés par des entreprises extérieures au territoire et la majoration de la déductibilité des intérêts sur compte courant d'associés. Afin de soutenir les secteurs du bâtiment et du logement, le dispositif de réduction d'impôt en faveur du logement intermédiaire amendé a été reconduit jusqu'en 2018. Enfin, le dispositif d'aide fiscale à l'investissement a été prorogé jusqu'en 2025.

En 2016, la mise en œuvre de l'agenda économique, fiscal et social partagé devrait se poursuivre par l'adoption des autres mesures programmées (introduction de la Taxe Générale à la Consommation, ex-TGA, réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques,...).

### 1.4 L'EMPRUNT

À fin 2015, l'ensemble du secteur public représente un encours de crédits de 90,9 milliards de F CFP (pour 97,3 milliards de F CFP de crédits mobilisables). Cet encours progresse de 27,3 % sur un an, sous l'effet d'un accroissement des crédits aux syndicats mixtes et intercommunaux qui poursuivent leurs investissements (infrastructures destinées à la distribution et au traitement de l'eau, et à la gestion des déchets), ainsi qu'au territoire de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'opération Médipôle. Les provinces restent néanmoins les principales emprunteuses du secteur public local, avec 32,4 % de l'encours total, devant les communes (28,1 %). 91 % de ces encours sont constitués d'échéances à moyen et long terme (plus de deux ans), sur des crédits majoritairement portés par l'Agence Française de Développement et la Caisse des Dépôts et Consignations (73,9 % du total). Globalement, l'endettement du secteur public reste contenu en Nouvelle-Calédonie.



*Sources : Service de Centralisation des Risques de l'IEOM, encours mobilisé uniquement*

<sup>1</sup> Discours de politique générale du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie de juin 2009, délibération n°145 de septembre 2011 du Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

<sup>2</sup> Loi du pays n° 2014-20 du 31 décembre 2014.

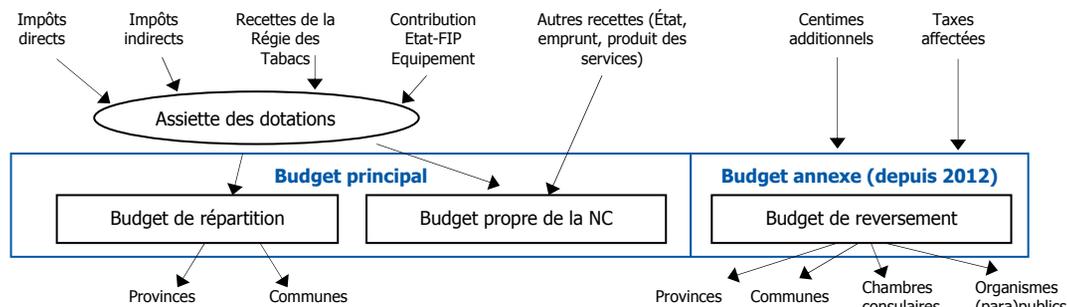
<sup>3</sup> Loi du pays n° 2014-19 du 31 décembre 2014.

<sup>4</sup> Loi du pays n° 2014-17 du 31 décembre 2014.

## 2. Politiques et finances publiques de la Nouvelle-Calédonie

### 2.1 LE BUDGET DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, STRUCTURE DE REDISTRIBUTION

#### Origine et redistribution des recettes transitant au budget de la Nouvelle-Calédonie



La loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 confère à la Nouvelle-Calédonie un rôle redistributif au profit des collectivités locales. Dans ce cadre, un ensemble de recettes (fiscales, de la Régie des Tabacs, versements État pour le FIPE) alimentent une assiette de dotations, qui abonde aux budgets des provinces, des communes, et de la Nouvelle-Calédonie suivant une clé de répartition définie aux articles 181 et 49 de la loi organique. La part attribuée aux provinces s'élève au minimum à 51,5 % (dotation de fonctionnement) et 4 % (dotation d'équipement) de l'assiette. La part revenant aux communes s'élève au minimum à 16 % (fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes) et 0,5 % (FIP équipement) des montants collectés. Les dotations aux communes doivent être chaque année au moins équivalentes aux montants globaux de l'année précédente (effet « cliquet »), sans excéder un plafond de 18 %. Au total, près de 3/4 du budget principal est destiné aux provinces et aux communes via le budget de répartition, pour 1/4 relevant du budget propre de la NC. Les centimes additionnels et taxes affectées sont, eux, inscrits au budget annexe de reversement, qui fait l'objet d'une présentation séparée depuis 2012.

#### MODIFICATIONS DE LA CLÉ DE RÉPARTITION

Le Congrès de la Nouvelle-Calédonie avait acté en 2003 le rehaussement à 53,5 % de la dotation de fonctionnement aux provinces et à 0,75 % de celle d'équipement des communes. En 2014, la part des provinces a été ramenée à son niveau plancher de 51,5% des recettes fiscales, pour 27,75% pour la Nouvelle-Calédonie, qui reprend en parallèle un certain nombre de dépenses (aide au logement, placement des demandeurs d'emploi, aide aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie).

### 2.2 LES FINANCES DE LA NOUVELLE-CALEDONIE EN 2014

#### Consolidation apparente du budget propre

La situation financière de la Nouvelle-Calédonie en 2014 reste en apparence favorable, mais ses marges de manœuvre se réduisent de manière notable. Si les recettes de fonctionnement affichées au compte administratif ont globalement diminué (-1,6 %), la part revenant *in fine* à la Nouvelle-Calédonie (part des recettes à répartir et recettes propres) progresse de 5,2 %. Cette évolution est le fruit de la progression des montants inscrits au budget de répartition ainsi que de l'évolution réglementaire susmentionnée. La part des

dotations revenant à la Nouvelle-Calédonie (79 % de ses recettes) progresse ainsi de 7,9 %, après -6,2 % en 2013, soit 2,5 milliards de F CFP supplémentaires.

Parallèlement, les dépenses sont en hausse (+7,9 %), portées par une masse salariale en progression de 8,3 %. Bien que les subventions aux associations aient diminué, les dépenses d'intervention progressent de 17,3 %, du fait notamment de la prise en charge des fonctions handicap, aide au logement et placement des demandeurs d'emploi.

<b>Budget propre de la Nouvelle-Calédonie</b>				<b>Variation</b>
Milliards de F CFP	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>43,1</b>	<b>41,3</b>	<b>43,4</b>	<b>5,2%</b>
Recettes d'exploitation	1,7	1,8	1,9	4,9%
Recettes fiscales	0,7	0,7	0,7	-9,2%
Dotations et participations	6,7	6,9	6,5	-5,8%
Autres recettes	0,2	0,1	0,2	21,3%
Part NC de l'assiette de dotations	33,8	31,7	34,2	7,9%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>35,1</b>	<b>38,1</b>	<b>41,1</b>	<b>7,9%</b>
Dépenses de personnel	13,2	13,6	14,7	8,3%
Achats et charges externes	8,5	9,1	8,3	-8,8%
Participations et subventions	13,4	15,4	18,1	17,3%
<b>Épargne brute</b>	<b>8,4</b>	<b>3,4</b>	<b>2,5</b>	<b>-26,2%</b>
<b>Épargne nette corrigée</b>	<b>7,0</b>	<b>-0,5</b>	<b>-2,1</b>	<b>299,6%</b>

*Recouvré net, montants soumis à retraitements au compte administratif 2015*

*Source : Commission des finances et du budget au Congrès, DBAF*

Au total, la Nouvelle-Calédonie génère une épargne brute toujours positive mais en baisse notable comparativement à 2013. En intégrant les charges exceptionnelles (compensations en faveur de la CAFAT notamment, importantes depuis deux ans), l'épargne nette générée passe en terrain négatif, ne permettant plus à la collectivité d'autofinancer ses investissements. L'encours de la dette de la Nouvelle-Calédonie progresse de 10 milliards en 2014 pour un encours global de près de 21 milliards de F CFP (soit environ 45 % de ses recettes réelles de fonctionnement). Cette situation comptable s'accompagne également d'une dégradation de la situation financière : lors de l'adoption du compte administratif, 19 milliards de recettes n'avaient en effet pas été recouverts, générant des tensions réelles de trésorerie.

### UN POSTE INVESTISSEMENT GONFLÉ PAR L'OPERATION MÉDIPÔLE

Les recettes et dépenses d'investissement de la Nouvelle-Calédonie restent gonflées en 2014 par le financement du Médipôle. Le coût de la construction du nouveau centre hospitalier s'élève à 58,5 milliards de F CFP, dont 50 milliards pour le bâtiment principal sous maîtrise d'ouvrage de la Nouvelle-Calédonie. La Nouvelle-Calédonie contribue sur ses fonds propres mais règle également les appels de fonds avant de se faire rembourser par le CHT, l'ASS ou l'État, co-financeurs de l'opération. En dehors du Médipôle, les dépenses d'investissement (hors dette) de la Nouvelle-Calédonie en 2014 sont estimées à un peu plus de 10 milliards de F CFP, soit moins de la moitié des montants inscrits au compte administratif.

### Baisse des dotations versées

Parallèlement, l'assiette des dotations inscrites au budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie progresse de 1,0 % à 135,0 milliards de F CFP. Cette hausse résulte de la progression des recettes de la fiscalité et, dans une moindre mesure, de celles de la Régie des tabacs. Néanmoins, les dotations aux collectivités issues de ces recettes reculent : -15,1 % vers les provinces, -12,4 % vers les communes. Cette évolution s'explique par le rétablissement des dotations à un niveau plus proche des montants réellement encaissés (les dotations 2013 avaient été gonflées par le réajustement effectué au titre de l'année 2012), et par le rétablissement à 51,5 % de la part des dotations allouée aux provinces.

<b>Budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie</b>				<i>Variation</i>
Milliards de F CFP	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
<b>Recettes</b>	<b>139,7</b>	<b>133,6</b>	<b>135,0</b>	<b>1,0%</b>
dont impôts directs et indirects	130,8	124,7	126,0	1,0%
dont Régie des tabacs	8,7	8,8	8,9	0,6%
dont contribution Etat- FIP Equipement	0,1	0,1	0,0	-87,4%
<b>Dépenses</b>	<b>100,0</b>	<b>108,7</b>	<b>93,4</b>	<b>-14,0%</b>
dont dotations aux provinces	72,6	78,6	66,7	-15,1%
dont dotations aux communes	21,2	23,1	20,3	-12,4%

*Droits constatés ; Source : DBAF, comptes administratifs*

## Hausse des recettes fiscales affectées

En 2014, les montants inscrits au budget de reversement et affectés aux collectivités locales, établissements publics et chambres consulaires ont globalement progressé de 2,3 %, à 52,3 milliards de F CFP. Les versements aux communes sont en baisse de 7,5 %, tandis qu'ils progressent pour les organismes publics et parapublics (68% des montants) et les provinces.

<b>Budget annexe de reversement</b>				<i>Variation</i>
Milliards de F CFP	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>51,1</b>	<b>52,7</b>	<b>53,6</b>	<b>1,7%</b>
dont centimes additionnels	13,5	12,7	13,0	1,9%
dont taxes affectées	36,2	37,9	38,8	2,4%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>50,1</b>	<b>51,1</b>	<b>52,3</b>	<b>2,3%</b>
dont communes	9,5	9,1	8,4	-7,5%
dont provinces	5,2	5,2	5,6	7,2%
dont chambres consulaires	1,1	1,2	1,2	1,2%
dont organismes (para)publics	33,4	34,3	35,6	3,6%

*Droits constatés; Source : DBAF, comptes administratifs*

## 3. Politiques et finances publiques des provinces

### 3.1 LE RÉÉQUILIBRAGE À L'OEUVRE PAR LA POLITIQUE DE PÉRÉQUATION

Les contours de la politique de rééquilibrage entre les trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sont tracés par les articles 180 et 181 de la loi organique du 19 mars 1999. Cette politique vise à harmoniser l'accès aux équipements publics sur l'ensemble du territoire et à soutenir le fonctionnement des collectivités les moins peuplées, qui réalisent plus difficilement des économies d'échelles. Elle prend la forme d'une double péréquation du budget de la Nouvelle-Calédonie vers les budgets provinciaux. Concrètement, la dotation de fonctionnement inscrite au budget de répartition est attribuée pour 50 % à la province Sud, 32 % à la province Nord et 18 % à la province des îles Loyauté. La dotation d'équipement au budget de répartition est, elle, versée à la province Sud à hauteur de 40 %, à la province Nord pour 40 % et à la province des Îles pour 20%. Pour rappel, 74 % de la population se trouve en province Sud en 2014, pour 19 % en province Nord, et 7 % aux îles Loyauté. La politique de rééquilibrage encouragée par cette péréquation permet l'engagement, par la province des îles Loyauté et la province Nord, de programmes d'investissement par habitant plus conséquents qu'en province Sud. Ainsi, les dépenses d'équipement engagées en 2014 par les provinces Nord et des îles Loyauté atteignaient respectivement 128,3 milliers de F CFP et 100,6 milliers de F CFP/habitant, contre 45,2 milliers de F CFP en province Sud.

<b>Informations financières 2014 par province</b> en KF CFP	<b>Province Sud</b>	<b>Province Nord</b>	<b>Province des Îles</b>
<i>Population recensement 2014 (avec double-compte)</i>	208 989	68 045	43 561
Dépenses réelles de fonctionnement / population	213,4	389,7	328,8
Recettes réelles de fonctionnement / population	230,2	390,9	344,5
Dépenses d'équipement (hors dette) / population	45,2	128,3	100,6
Dotation globale de fonctionnement / population	148,1	291,1	255,8

Sources : Comptes administratifs 2014 des province, ISEE recensement 2014

## 3.2 LES FINANCES DES PROVINCES EN 2014

### DES COMPTES MARQUÉS EN 2014 PAR LA BAISSÉ DES DOTATIONS

Les comptes des provinces sont sensiblement impactés par le resserrement de la dotation de fonctionnement inscrite au budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie, qui représente 74,4 % de leurs recettes réelles de fonctionnement. Les trois collectivités affichent à l'issue de l'exercice une épargne dégradée, les poussant à puiser dans leurs réserves constituées au cours des exercices précédents pour assurer la continuité de leurs programmes d'investissement.

#### Comptes administratifs simplifiés des provinces (réalisé)

Milliards de F CFP	Province Sud		Province Nord		Province des Îles	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>51,2</b>	<b>48,6</b>	<b>28,9</b>	<b>26,9</b>	<b>15,8</b>	<b>15,1</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>51,2</b>	<b>48,1</b>	<b>28,6</b>	<b>26,6</b>	<b>15,8</b>	<b>15,0</b>
dont fiscalité reversée	4,8	5,0	0,4	0,4	0,0	0,0
dont dotations et participations	44,7	39,5	25,5	23,0	15,2	14,0
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>46,2</b>	<b>47,9</b>	<b>28,2</b>	<b>28,9</b>	<b>15,0</b>	<b>15,4</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>43,1</b>	<b>44,6</b>	<b>26,1</b>	<b>26,5</b>	<b>14,0</b>	<b>14,3</b>
dont charges de personnel	19,2	19,6	9,2	9,4	4,6	4,6
<i>Épargne nette (RRF-DRF-remboursement dette en</i>	<i>6,7</i>	<i>0,9</i>	<i>2,3</i>	<i>-0,1</i>	<i>1,7</i>	<i>0,6</i>
<i>Taux d'épargne brute (épargne brute/RRF)</i>	<i>15,6%</i>	<i>7,8%</i>	<i>7,7%</i>	<i>0,0%</i>	<i>11,1%</i>	<i>4,5%</i>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>16,8</b>	<b>12,6</b>	<b>6,6</b>	<b>8,5</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>13,2</b>	<b>9,2</b>	<b>4,4</b>	<b>6,1</b>	<b>2,8</b>	<b>2,9</b>
dont dotations, subventions, autres recettes propres	7,4	4,9	3,9	4,6	2,0	2,3
dont emprunt	3,6	3,0	0,5	1,5	0,8	0,6
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>15,5</b>	<b>12,6</b>	<b>8,3</b>	<b>9,2</b>	<b>5,1</b>	<b>4,5</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15,0</b>	<b>12,1</b>	<b>8,0</b>	<b>8,9</b>	<b>5,1</b>	<b>4,5</b>
dont dépenses d'équipement (hors dette)	13,6	9,4	7,8	8,7	5,0	4,4
dont remboursement de la dette	1,4	2,6	0,2	0,1	0,1	0,1
<b>Résultat d'exercice</b>	<b>4,1</b>	<b>-0,7</b>	<b>-1,2</b>	<b>-2,7</b>	<b>-0,6</b>	<b>-0,9</b>
<b>Fonds de roulement au 1er janvier</b>	<b>1,6</b>	<b>5,7</b>	<b>17,7</b>	<b>16,6</b>	<b>4,9</b>	<b>4,5</b>
<b>Fonds de roulement au 31 décembre</b>	<b>5,7</b>	<b>5,0</b>	<b>16,6</b>	<b>13,8</b>	<b>4,4</b>	<b>3,6</b>

Sources : Comptes administratifs des provinces

La **province Sud** présente un compte administratif moins favorable qu'en 2013. Ses recettes réelles de fonctionnement baissent de 6,0 %, la diminution de 11,7 % des montants reçus au titre des dotations et participations (plus de 80 % de ses recettes de fonctionnement) n'ayant été que partiellement amortie par la hausse de ses recettes affectées (+5,3 %), malgré l'attribution en cours d'année des recettes des centimes additionnels à la taxe sur les jeux. Sur le même temps, les dépenses de fonctionnement progressent (+3,6 %) portées par la croissance de la masse salariale. Ces évolutions creusent l'épargne nette générée au cours de l'exercice (0,9 milliards, après 6,7 milliards en 2013), dégradant la capacité de la collectivité à financer seule ses investissements. La collectivité a fortement réduit ses dépenses d'équipement et ses subventions en 2014 (-30,7 %).

La **province Nord** voit également ses recettes de fonctionnement diminuer (6,8 %), grevées par la baisse des dotations reçues (-9,8 %), sans bénéficier de recettes de fonctionnement supplémentaires. Sur le même temps, les dépenses de fonctionnement progressent légèrement (+1,6 %). L'épargne nette générée par la collectivité passe ainsi en zone négative et sa capacité d'autofinancement, déjà amoindrie en 2013, devient nulle. La collectivité poursuit néanmoins son effort d'investissement (routes et voiries, logements sociaux, collège de Païamboué, soutien aux communes) et ses dépenses d'équipement progressent de 11,6 %, grâce à des recettes d'investissement propres en hausse (subventions notamment) et à un recours accru à l'emprunt (+199,4 %). Le fonds de roulement absorbe le déficit global et s'établit à 13,8 milliards de F CFP (-16,9 %).

De la même manière en **province des îles Loyauté**, la faible progression des recettes fiscales n'a pas permis de compenser la baisse des dotations et participations reçues de la Nouvelle-Calédonie (-7,7%). Alors que les dépenses de fonctionnement ont légèrement progressé (+2,1 %), l'épargne nette générée en cours d'exercice diminue (0,6 milliard de F CFP, après 1,7 milliard en 2013), affectant sa capacité d'autofinancement de ses investissements. La collectivité continue à investir (wharf d'Ouvéa notamment), en puisant plus que l'an passé dans son fonds de roulement.

### 3.3 LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PAR LES PROVINCES<sup>1</sup>

Depuis les accords de Matignon-Oudinot de 1988, le développement économique est de compétence provinciale. Les provinces disposent de plusieurs modes d'intervention pour agir en ce sens : les sociétés d'économie mixte (SEM), et les programmes d'aides et de subventions, en partie régies dans le cadre de leur code de développement et d'investissement.

#### LES SEM DES PROVINCES

Selon l'article 139 de la loi du 22 janvier 1988, chaque province est dotée d'une société d'économie mixte, associant des partenaires publics et privés, afin de soutenir le développement économique : **PromoSud**, société de financement et de développement de la province Sud, créée en 1992 ; **Nord Avenir**, société de financement et d'investissement de la province Nord, ayant pris le relais de la Sofinor pour les activités hors-nickel depuis 2014 ; **Sodil**, société de développement et d'investissement de la province des îles Loyauté, créée en 1991.

Les trois SEM interviennent en faveur des entreprises du territoire sous forme de prises de participations au capital de ces dernières ou d'apports en comptes courants. Elles accompagnent et pilotent des projets dans des secteurs identifiés comme prioritaires : la mine et métallurgie, le tourisme, le transport, l'agroalimentaire... Leurs ressources financières sont issues des retours financiers sur investissements (dividendes ou rémunérations des comptes courants), d'emprunts bancaires et d'aides financières diverses des collectivités.

<sup>1</sup> Cette section reprend en partie les éléments du « Tableau de l'économie calédonienne » des services de l'ISEE.

### 3.3.1 Le développement économique en province Sud

La province Sud a consacré 4,4 % de son budget à l'économie en 2014<sup>1</sup> (soit 2,6 milliards de F CFP), en baisse de 8,0 % dans un contexte de rationalisation de la dépense.

<b>Dépenses de la province Sud pour l'économie*</b>			<b>Variation</b>
Milliards de F CFP	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
Aides au fonctionnement	1,2	1,3	7,3%
Aides à l'investissement	0,6	0,5	-15,5%
dont cadre CASE	0,5	0,4	-6,4%
dont hors-CASE	0,1	0,1	-54,5%
Autres	1,1	0,8	-21,9%
<b>TOTAL</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>-8,0%</b>
<i>% du budget total</i>	<i>4,6%</i>	<i>4,4%</i>	<i>-0,3 pt</i>

Sources : DFIP province Sud, compte administratif \*hors masse salariale

Hors frais de fonctionnement des directions provinciales, les dépenses ont essentiellement pris la forme de **subventions** aux secteurs du tourisme (GIE Tourisme Nouvelle-Calédonie Point sud, Office de tourisme...), pour 800 millions de F CFP, et au secteur agricole (Chambre d'agriculture NC notamment) pour 500 millions de F CFP.

Les **aides à l'investissement**, d'un montant global de 490 millions de F CFP se sont majoritairement inscrites dans le cadre du **code des aides pour le soutien de l'économie (CASE)**. Entré en application au 1<sup>er</sup> janvier 2012 en remplacement du code des aides financières à l'investissement (CAFI), le CASE prévoit un soutien à l'investissement immatériel des entreprises, à la gestion et au suivi comptable, à l'exportation et à la reprise d'entreprises. 50 millions de F CFP ont été attribués sous forme de subventions à l'investissement en dehors du périmètre du CASE, essentiellement dans le cadre du fonds de garantie des emprunts agricoles auprès de la Banque Calédonienne d'Investissement.

Parallèlement, la province Sud continue à soutenir spécifiquement le secteur du tourisme via les participations de **PromoSud** dont elle détient 67,04 % du capital. La création de l'hôtel Méridien a été le premier grand projet soutenu par la SEM à sa création en 1992. L'hôtellerie représente actuellement plus de 70 % de ses participations. Promosud intervient également dans le secteur aquacole (7,1 %), dans celui de l'animation touristique (3,2 %) et détient des participations importantes dans le secteur minier (12,4 %), notamment au capital d'Eramet et de la SLN au travers de la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle (STCPI). Au 29 février 2016, le volume total des participations financières du groupe s'élève à 12,7 milliards de F CFP. Le montant des investissements réalisés durant l'exercice 2015-2016 est de 1 045 millions de F CFP, principalement dans le secteur de l'hôtellerie (692 millions de F CFP, au bénéfice de la Société des Hôtels de Nouméa et de la SA Kuendu Beach notamment), de l'aquaculture (97,6 millions de F CFP) et de l'animation touristique (85,9 millions de F CFP, versés aux Golfs de Tina et de Dumbéa).

<sup>1</sup> Fonction « économie du compte administratif, hors masse salariale. Il s'agit ici des montants validés aux comptes administratifs, qui peuvent légèrement différer des montants réellement décaissés en cours d'année.

### 3.3.2 Le développement économique en province Nord

La province Nord a consacré 5,4 % de son budget à l'économie en 2014<sup>1</sup> (soit 2,1 milliards de F CFP), en forte baisse de 22,4 % sur un an.

Dépenses de la province Nord pour l'économie			Variation
Millions de F CFP	2013	2014	2014/2013
Subventions de fonctionnement	955,3	1 120,4	17,3%
Subventions d'investissement	1 714,2	952,1	-44,5%
dont cadre codev	356,3	240,4	-32,5%
dont autres (hors codev, OGAF)	1 357,9	711,6	-47,6%
<b>TOTAL</b>	<b>2 669,5</b>	<b>2 072,4</b>	<b>-22,4%</b>
% du budget total	7,3%	5,4%	-1,9 pt

Sources : DDEE Province Nord, données 2014 révisées

Dans le détail, la majeure partie des financements ont été engagés pour le **fonctionnement** d'organismes actifs pour le développement économique (54,1 %, soit 1 120 millions de F CFP). Outre les participations à la Sofinor et Nord avenir (*cf. infra*), il s'est essentiellement agit de participations à l'ADECAL (172,3 millions de F CFP), au GIE Tourisme province Nord (30 millions de F CFP) ou à l'IAC (15 millions de F CFP).

Parmi ces aides, au moins 300 millions de F CFP (non exhaustif) ont été versées à **Sofinor et Nord Avenir**. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2014, la **Sofinor** se consacre uniquement au secteur nickel, avec des participations au capital de la SLN et d'Eramet, via la STCPI, et de la SMSP. Dans l'objectif d'encourager la diversification économique, l'ensemble des autres activités ont été transférées à une nouvelle entité, Nord Avenir, qui intervient spécifiquement sur les secteurs du tourisme, de l'aménagement, de l'agroalimentaire et des services à la mine et à l'industrie. Au 30 juin 2015, **Nord Avenir** détient des participations dans plus de 70 sociétés, et en contrôle 49. Ces dernières sont localisées dans 17 communes (dont Bélep et Pouébo depuis 2015) essentiellement en province Nord mais également dans le sud et les îles. Elles génèrent un chiffre d'affaire de 5,6 milliards de F CFP, pour un effectif total de 491 salariés.

Les **subventions à l'investissement** entrant dans le cadre du **code provincial de développement (CODEV)** atteignent 240,4 millions de F CFP. Le CODEV vise depuis 1989 à favoriser la création d'entreprises et d'emplois, à encourager la diversification de l'économie du Nord et le maintien des activités économiques traditionnelles. Les aides sont attribuées aux producteurs et aux petites entreprises de la province Nord, particulièrement dans le secteur primaire (élevage bovin, production fruitière, apiculture), le commerce et l'artisanat. Parmi les investissements éligibles, se trouvent les frais de recherche et développement, les brevets, licences et marques, les frais d'étude, les immobilisations corporelles (hors terrains) permettant la réalisation de gains de productivité. 711,6 millions de F CFP ont été attribués **hors-CODEV** à l'investissement ou au fonctionnement d'associations, chambres consulaires, ou établissements publics. Le dispositif d'Opérations Groupées d'Aménagement Foncier (**OGAF**), qui visait au développement d'un territoire (35,8 millions de F CFP en 2013), a été supprimé en 2014.

<sup>1</sup> Il s'agit ici des montants attribués (ayant fait l'objet d'une délibération au cours de l'année 2015), et non ceux réellement distribués en cours d'année. Le montant total diffère ainsi des montants inscrits au poste « Économie » figurant au compte administratif.

### 3.3.3 Le développement économique en province des Îles

La province des îles Loyauté a mandaté 7,8 % de son budget au développement économique en 2014 (fonction « économie du compte administratif), soit 1,5 milliards de F CFP. La baisse de 37,7 % par rapport à 2013 résulte de la réorganisation des directions suite aux élections provinciales 2014 (reprise de l'attribution des aides en fin d'année) ainsi que du report d'un versement de 650 millions de F CFP à la SODIL sur l'exercice 2015.

<b>Dépenses de la province des îles Loyauté pour l'économie</b>			
			<i>Variation</i>
Millions de F CFP	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
Aides au fonctionnement	1 807,0	1 173,0	-35,1%
Aides à l'investissement	678,0	376,0	-44,5%
dont cadre code provincial	307,0	231,2	-24,7%
dont autres	371,0	144,8	-61,0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 484,9</b>	<b>1 548,8</b>	<b>-37,7%</b>
<i>% du budget total</i>	<i>12,4%</i>	<i>7,8%</i>	<i>-4,6 pts</i>

Sources : DDE Province des Îles Loyauté, compte administratif

Dans le détail, la majeure partie des financements ont été engagés pour le **fonctionnement** d'organismes actifs pour le développement économique (76 %, soit 1 173 millions de F CFP). Outre les participations aux filiales de la Sodil (*cf. infra*), il s'est essentiellement agit de participations au GIE Destination Îles Loyauté (239 millions de F CFP), à Air Calédonie (137,5 millions de F CFP), de subventions au secteur primaire (130,2 millions de F CFP), à l'ADIE, la Case de l'entreprise et à Initiative NC (108,1 millions de F CFP).

En 2014, les participations de la province des Îles à la société d'économie mixte (SEM) **Sodil** se sont élevées à 116 millions de F CFP, un montant bien inférieur aux 724 millions de F CFP de 2013, lié au report d'un important mandat (650 millions de F CFP) en 2015. La province des Îles mise particulièrement sur le développement des activités de services, dont le tourisme. La Sodil détient actuellement cinq établissements hôteliers répartis sur les trois îles. Les travaux d'un nouveau projet hôtelier haut de gamme à Lifou (Wadra Bay Resort), sous enseigne Hilton, devraient démarrer prochainement pour une mise en exploitation de l'hôtel en 2019. Par ailleurs, une desserte inter-îles (passagers et fret) par la société Air Loyauté (capital détenu à 100 % par la Sodil) a démarré en juillet 2015 avec des Twin Otter de 19 places. Enfin, la Sodil est présente dans les secteurs de la pêche et de l'agroalimentaire, de la mine (en tant qu'actionnaire de la SMSP, d'Eramet et de la SLN), ainsi que dans le financement des PME (prises de participation de sa filiale Soparil dans 57 PME).

En 2014 toujours, les **aides à l'investissement** entrant dans le cadre du **code provincial** atteignent 231,2 millions de F CFP. Entré en vigueur sous sa forme actuelle en 2012, le code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté prévoit un soutien aux investissements réalisés sur le territoire des Îles (mises aux normes, frais d'étude, achat d'équipements opérationnels,...) L'agriculture, l'artisanat, le commerce, la pêche et le tourisme sont principalement visés (investissements inférieurs à 1,5 million de F CFP), ainsi que les projets économiques structurants (investissements compris entre 1,5 million de F CFP et 50 millions de F CFP). Neuf aides au fonctionnement sont également proposées (aide à la production, à la création d'emplois, à la commercialisation...). **Hors-code provincial**, des aides ont également été attribuées à des projets d'investissement plus conséquents, pour un montant total de 144,8 millions de F CFP en 2014. Parmi les projets soutenus figurent notamment la rénovation de forages agricoles (45,8 millions de F CFP).

## 4. Politiques et finances publiques des communes

### 4.1 UN MODÈLE DE FINANCEMENT COMMUNAL SPÉCIFIQUE

Le modèle de financement des communes présente des différences notables avec celui à l'œuvre en métropole ou dans les DOM. Si la Constitution de 1958 dispose que « *les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources* », les communes de Nouvelle-Calédonie sont essentiellement financées par des transferts d'autres collectivités et disposent de peu d'autonomie en matière de recettes. Dans le détail, les versements proviennent de l'État (Dotation globale de fonctionnement, Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales, Dotation d'équipement des territoires ruraux, Contrats de développement, Fonds Exceptionnel d'Investissement), de la Nouvelle-Calédonie (Fonds intercommunal de péréquation, volets fonctionnement et équipement) et des provinces (dans le cadre des Contrats de développement ou de partenariats ciblés).

Leurs ressources propres reposent sur les centimes additionnels adossés aux impôts généraux, quatre taxes communales (taxe sur l'électricité, redevance communale d'immatriculation, taxe communale sur les chiens et taxe communale d'aménagement, créée en 2010) et sur un ensemble d'autres ressources propres plus classiquement perçues au niveau communal (droits de stationnement, amendes de police, produits de domaine,...).

Ce modèle spécifique de financement est teinté d'un fort caractère redistributif et permet à l'ensemble des communes de bénéficier de financements indépendamment de leur potentiel fiscal local. En contexte de réduction des recettes fiscales à répartir, le renforcement de l'autonomie fiscale des communes est néanmoins revendiqué par certaines communes.

### 4.2 LES FINANCES DES COMMUNES EN 2014

<b>Comptes administratifs simplifiés des communes</b>				<b>Variation</b>
Milliards de F CFP	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2014/2013</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>47,7</b>	<b>50,4</b>	<b>47,3</b>	<b>-6,1%</b>
dont recettes fiscales	11,7	13,6	4,0	-70,5%
dont dotations et subventions reçues	30,4	32,6	30,0	-7,9%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>39,3</b>	<b>40,2</b>	<b>39,6</b>	<b>-1,5%</b>
dont frais de personnel	15,8	16,5	16,6	0,8%
dont achat et charges externes	14,0	12,6	12,3	-2,4%
dont intérêt de la dette	0,9	0,8	0,9	3,3%
dont dépenses d'intervention	5,2	5,7	5,5	-4,0%
<b>Résultat comptable</b>	<b>8,5</b>	<b>10,2</b>	<b>7,7</b>	<b>-24,5%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>18,9</b>	<b>20,8</b>	<b>22,4</b>	<b>7,9%</b>
dont excédents de fonctionnement capitalisés	6,9	7,5	10,7	42,5%
dont subventions	6,4	7,4	5,6	-24,7%
dont emprunts	3,2	3,5	3,4	-2,0%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>21,2</b>	<b>22,7</b>	<b>18,9</b>	<b>-16,6%</b>
dont remboursement de la dette	2,2	2,6	2,5	-3,8%
dont dépenses d'équipement	18,1	18,9	15,4	-18,1%
<b>Besoin de fin. de la section d'investissement</b>	<b>2,3</b>	<b>1,9</b>	<b>-3,5</b>	<b>-286,9%</b>
<b>Résultat d'ensemble</b>	<b>6,2</b>	<b>8,3</b>	<b>11,2</b>	<b>35,4%</b>
<b>Fonds de roulement en fin d'exercice</b>	<b>6,9</b>	<b>7,7</b>	<b>8,2</b>	<b>6,6%</b>

Source : DGFIP

A l'instar des provinces, les communes sont confrontées en 2014 à une baisse de leurs dotations de fonctionnement versées par la Nouvelle-Calédonie (2/3 des dotations et participations), que la progression des dotations Etat (1/3) ne parvient pas à compenser. Les recettes fiscales reversées par la Nouvelle-Calédonie sont également en baisse. Les plus grandes communes (+de 5 000 habitants) ont anticipé ces évolutions et réduit leurs dépenses de fonctionnement, notamment leurs achats et charges externes. Les plus petites communes (moins de 2 500 habitants) font, elles, face à des dépenses en hausse, se traduisant par une dégradation marquée de leur résultat comptable. S'il reste en moyenne élevé comparativement aux communes de métropole et d'Outre-mer, le taux d'épargne communal chute drastiquement dans ces petites communes, poussant ces dernières à puiser dans leur fonds de roulement pour financer leurs investissements. Le recours à l'emprunt a globalement progressé en 2014, essentiellement celui des plus grandes communes. Globalement, le niveau d'endettement communal reste néanmoins faible comparativement aux niveaux constatés en métropole. Dans ce contexte, la solvabilité des plus grandes communes se maintient, tandis que celle des petites communes se dégrade fortement (7,9 années seraient désormais nécessaires au remboursement de la dette sur la base de l'épargne dégagée en cours d'année, contre 2,9 année en moyenne de 2011 à 2013). Cette situation pose de nouveaux défis en matière de financement des investissements communaux, pour des territoires où l'écart en infrastructures reste marqué par rapport à la métropole.

## 5. Les structures d'appui au développement économique

Plusieurs structures d'appui au développement économique sont implantées sur le territoire calédonien. Elles apportent, en complément des institutions publiques, des structures bancaires et des chambres consulaires (ADECAL, CANC, CCI, CMA, Maison des artisans), un soutien financier et technique aux entrepreneurs.

	ICAP	ADIE	Initiative NC
Date de création ou d'implantation	1989	1999	2007
Statut	Société d'économie mixte	Association	Association
Membres (associations) - actionnaires (SEM)	AFD (52 %), Province Sud (16 %), Province Nord (16 %), Province des Îles (16 %)	Ensemble d'adhérents	Provinces, chambres consulaires, ADIE, ICAP, BNC, BCI, AFD, CDC, sociétés privées, bénévoles et parrains
Provenance des lignes de crédit	Partenaires publics	Partenaires publics (AFD) et bancaires	Partenaires publics et bancaires
Destination des fonds	Entreprises calédoniennes hors Grand-Nouméa	Particuliers et petites entreprises calédoniennes	Petites entreprises calédoniennes
Montants accordés depuis la création (millions de F CFP)	5 812,2	4 070,3	812
Montants accordés en 2015 (millions de F CFP)	145,7 *	495,5	152
Evolution 2015/2014	-41%	10,2%	31,6%
Nombre de prêts accordés en 2015	20	1114	73
Répartition géographique des projets soutenus en 2015	Province Sud: 26 % Province Nord: 67 % Province des Îles: 8 %	Province Sud: 36 % Province Nord: 33 % Province des Îles: 31 %	Province Sud: 66 % Province Nord: 11 % Province des Îles: 23 %

Sources: ICAP, ADIE, Initiative NC

\* du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

La plus ancienne structure en activité est l'**Institut Calédonien de Participation (ICAP)**. Issu des accords de Matignon et conforté dans ses missions par l'Accord de Nouméa, l'établissement a pour objet de contribuer au rééquilibrage interprovincial pour le compte d'institutions publiques (l'État et les provinces). Il accorde des financements à la création et au développement d'entreprises, en province Nord prioritairement. Son intervention prend la forme d'apports de fonds propres ou quasi fonds-propres, éventuellement combinés avec un accompagnement technique des entrepreneurs bénéficiaires.

L'**Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE)** est implantée en Nouvelle-Calédonie depuis 1999. Son segment d'intervention principal est le microcrédit, sur financement privé, à destination des personnes rencontrant des difficultés d'accès au crédit bancaire (petites entreprises et particuliers). L'association accorde également des prêts d'honneur, sans garantie et à taux zéro. En complément de son offre de financement l'association propose un accompagnement aux entrepreneurs de Nouvelle-Calédonie, en amont (montage de projet, etc.) et post-crédit (gestion, mise en place d'une comptabilité, etc.). En 2015, 1 019 porteurs de projet et entrepreneurs ont participé à ces formations.

Enfin, l'association **Initiative Nouvelle-Calédonie (Initiative NC)** attribue depuis 2007 des prêts sans garantie et à taux zéro aux porteurs de projets de PME calédoniennes, Ces prêts ont pour finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres d'un projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire. La structure propose également un accompagnement aux porteurs de projets, notamment au cours de leurs premières années d'activité.

À elles trois, ces structures ont injecté **793,7 millions de F CFP** dans l'économie calédonienne dans le cadre de l'exercice 2015<sup>1</sup>, un montant en hausse de 3,0 % sur un an.

Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie est le seul territoire de l'outre-mer français à disposer d'une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, l'**Océanienne de Participation et d'Investissement (OPI)**. Depuis 2007, cette société offre aux entreprises souscriptrices la possibilité de placer localement leurs excédents de trésorerie, tout en bénéficiant d'un crédit d'impôt (50% de réduction de l'Impôt sur les Sociétés) octroyé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Deux fonds communs de placement à risques (**le Fonds Calédonien de Développement et Néocal Croissance**) ont ainsi été constitués pour un montant global de 2,4 milliards de F CFP collectés auprès de quelque 70 sociétés. Ces fonds sont ensuite investis à plus de 80 % dans des sociétés en création, développement ou transmission. Au total, 26 sociétés (des holdings pour la plupart) ont été financées depuis la création de l'OPI, principalement dans les secteurs de l'agro-industrie, des services aux entreprises, du commerce et des énergies renouvelables. Ces sociétés représentaient en 2015 62 entreprises, 13 milliards de F CFP de chiffre d'affaires et 570 emplois salariés. En 2015 l'OPI a créé un nouveau fonds, Néocal 2, qui a obtenu l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers. Celui-ci doit désormais être agréé par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avant l'engagement d'un appel de fonds en 2016.

#### Participations depuis l'origine de Néocal Croissance

Millions de F CFP	Nombre d'affiliés	Montants	Part
Création et développement	17	1 319	65%
Transmission	9	713	35%
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>2 033</b>	<b>100%</b>

Source : Océanienne de Participation et d'Investissement

<sup>1</sup> Chiffres provisoires



## CHAPITRE III

### Les secteurs d'activité

# Section 1

## Aperçu général

Le nombre d'entreprises recensées en Nouvelle-Calédonie augmente modérément en 2015. Il atteint 58 500 entreprises, en hausse de 3,4 % par rapport à fin 2014 (chiffres actualisés). Plus des deux tiers des entreprises exercent une activité de service (commerce, transport, services touristiques, immobilier, éducation, santé...). Le secteur secondaire (construction et industrie) concentre près de 20 % des entreprises, tandis que les activités primaires (aquaculture, pêche, sylviculture) représentent 11 % de l'ensemble des entreprises.

### Répartition des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre

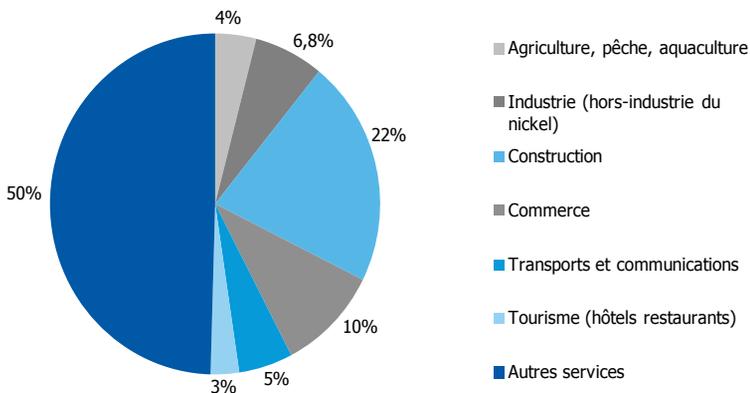
	2014 <sup>(a)</sup>	2015	Variation 2015/2014
Agriculture, pêche, aquaculture	6 268	6 391	2,0%
Industrie (hors mines, hors énergie)	2 522	2 604	3,3%
Énergie et eau	157	162	3,2%
Mines et métallurgie	105	97	-7,6%
Construction	8 091	8 273	2,2%
Commerce	4 166	4 218	1,2%
Tourisme (hôtels restaurants)	1 182	1 198	1,4%
Transports et télécommunications	1 910	1 937	1,4%
Autres services	32 170	33 609	4,5%
<b>Total</b>	<b>56 571</b>	<b>58 489</b>	<b>3,4%</b>

(a) : chiffres actualisés

Source : RIDET

En 2015, sept créations brutes d'entreprises sur dix ont eu lieu dans le secteur tertiaire (dont l'immobilier, l'assurance, l'administration et la santé), un ratio conforme au poids des services dans l'économie calédonienne. Le secteur secondaire a représenté un peu moins de 30 % des créations, porté par les activités de construction (deux créations sur 10). Enfin, moins d'une société sur dix a été créée dans le secteur primaire (4 %).

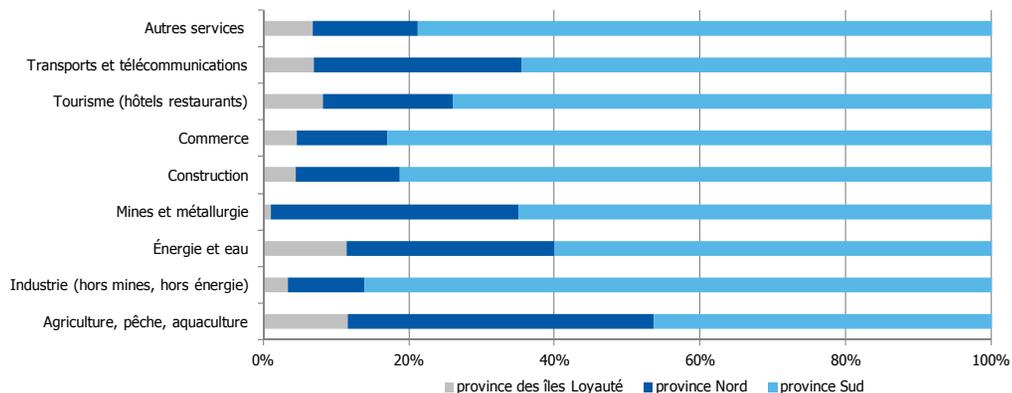
### Répartition sectorielle des créations d'entreprises en 2015



Source: ISEE

75 % des entreprises sont implantées en province Sud, tandis que près de 18 % sont situées au Nord, et 7 % dans les îles (lieu d'implantation du siège social). La province Sud concentre une proportion particulièrement marquée d'activités industrielles, commerciales et de construction. La répartition est plus équilibrée dans le secteur primaire, avec plus d'une moitié des exploitations situées en province Nord et en province des îles.

### Répartition des entreprises par province au 31 décembre 2015



Source : RIDET, en fonction du siège social

Sur l'ensemble des 58 500 entreprises recensées à la fin 2015, neuf sur dix ne comptent aucun salarié. Le tissu d'entreprises calédoniennes est ainsi constitué en majeure partie d'entreprises individuelles et de personnes travaillant « à leur compte », sous le régime de la patente. Ce statut est particulièrement employé pour les activités agricoles et la construction.

98 % des entreprises calédoniennes sont des micro-entreprises, employant moins de 10 salariés. 2 % seulement emploient 10 salariés ou plus, concentrées dans les secteurs du nickel, du tourisme et de la production énergétique.

### Effectifs des entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2015

	Sans salariés	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	supérieur à 10 salariés
Agriculture, pêche, aquaculture	94	4	1	1
Industrie (hors mines, hors énergie)	79	10	5	6
Énergie et eau	64	15	8	14
Mines et métallurgie	39	18	10	33
Construction	89	7	2	2
Commerce	70	18	6	6
Tourisme (hôtels restaurants)	66	19	7	8
Transports et communications	79	14	3	4
Autres services	94	4	1	1
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

Source : RIDET

## Section 2

# L'agriculture, la pêche et l'aquaculture

### 1. Aperçu structurel

Le poids du secteur primaire dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
1,5%	2,3%	11,0%	4,0%

Source : ISEE / RIDET

Le secteur primaire est majoritairement constitué de très petites exploitations. Parmi les 6 400 exploitations du secteur recensées au RIDET en 2015, 94 % n'emploient aucun salarié. Les autres structures, de plus grande taille, emploient 2,3 % de la population salariée du territoire. 76 % des exploitations exercent principalement une activité de culture, d'élevage et de chasse, 1 % une activité de sylviculture, et 23 % une activité de pêche ou d'aquaculture.

#### 1.1 UNE FORTE RÉDUCTION DES EXPLOITATIONS ET DU FONCIER AGRICOLES

Selon le dernier recensement général de l'agriculture (RGA 2012), les exploitations agricoles couvrent une surface de 222 200 ha, soit environ 12 % de la superficie totale du territoire, dont 182 000 ha correspondent à la surface agricole utilisée (SAU). 95 % de cette SAU est composée de pâturages, essentiellement consacrés à l'élevage bovin, et situés pour la plupart sur la côte Ouest.

Le nombre d'exploitations a baissé de 20 % en l'espace de dix ans (soit plus de 1 000 exploitations disparues ou absorbées). Cette évolution s'est accompagnée d'une réduction de 27 % de la surface agricole utilisée, touchant particulièrement les zones de pâturage, notamment celles situées en terres coutumières.

#### UNE STRUCTURE FONCIÈRE ATYPIQUE

La structure foncière calédonienne présente la spécificité de voir cohabiter statut de droit commun et statut coutumier. La loi organique de 1999 accorde le statut de terre coutumière aux anciennes réserves et agrandissements de réserves de peuplement dit « autochtones », aux terres attribuées aux différents clans au titre du « lien à la terre », ainsi qu'aux terres des groupements de droit particulier local (GDPL). Fin 2013, les terres coutumières couvrent 487 400 ha, soit 26 % du territoire. 50 % de celles-ci se situent en province Nord (soit 238 000 ha), 12 % en province Sud (soit 60 500 ha), et 38 % en province des îles, composée à 97 % de terres coutumières.

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF), créée par les accords de Matignon-Oudinot, est aujourd'hui compétente au nom de l'État pour la répartition foncière sur terres coutumières et pour la médiation des conflits fonciers sur lesquels elle est sollicitée. L'article 23 de la loi organique prévoit la possibilité de transférer l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie. À ce jour, aucun calendrier n'a encore été établi concernant ce transfert, qui nécessite, sur proposition du Congrès, un décret en Conseil d'État.

Le recul des activités primaires a été particulièrement prononcé dans les zones d'implantations des nouvelles usines métallurgiques, qui ont absorbé une grande partie de la main-d'œuvre agricole. L'exode rural a également été marqué aux îles Loyauté, avec la disparition d'un quart des exploitations en dix ans. Dans l'ensemble, la population agricole familiale a diminué de 38 %. La structure des exploitations s'est aussi modifiée, avec des exploitations de taille moyenne de plus en plus nombreuses. Le territoire se caractérise par ailleurs par un important niveau d'autoconsommation, puisque 28 % des exploitations destinent la totalité de leur production à la consommation familiale.

## 1.2 UNE PRODUCTION RÉGULÉE ET SUBVENTIONNÉE

Les prix et la production dans le secteur primaire sont régulés depuis 1989 par un établissement public, l'Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA). Les producteurs agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers sont éligibles à un ensemble d'aides financières destinées à renforcer leur compétitivité (soutien des prix, aides au transport, aides à la commercialisation, financement d'études, de missions ou d'assistance technique, etc.). L'ERPA participe également à la promotion et la publicité des productions calédoniennes, et conseille les autorités publiques en matière de contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) et d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA). En 2015, le montant des interventions de l'ERPA recule de 8,3 % par rapport à l'exercice précédent, repassant sous la barre de 2 milliards de F CFP, du fait d'une baisse du soutien aux filières viandes (réajustement du soutien à la production porcine) et à l'aquaculture (baisse du volume exporté de crevettes).

Les provinces soutiennent également le secteur primaire en subventionnant le transport et la vente d'engrais (embarquement sur navire, fret, assurance, débarquement au port, frais de douanes, roulage, stockage et manutention), permettant aux agriculteurs de s'approvisionner à 60 % du prix de revient. Une partie des matériels et produits destinés à l'agriculture et à la pêche maritime professionnelle bénéficient par ailleurs d'exonérations fiscales, entre autres sur la Taxe Générale à l'Importation<sup>1</sup>.

## 2. La filière animale

---

La production animale en Nouvelle-Calédonie s'articule autour de trois filières principales, souvent exercées conjointement : la filière avicole, la filière bovine et la filière porcine. D'après le dernier recensement général agricole, la production animale englobe 3 454 exploitations.

Selon cette source, **l'aviculture** (production d'œufs et de volailles) se concentre principalement en province Sud (87,9 % du cheptel calédonien), où les principaux élevages industriels sont implantés. Une grande partie de la production de la filière, qui concerne 1 434 exploitants, reste cependant destinée à l'autoconsommation, la majorité des éleveurs ne commercialisant pas leur production. A l'inverse, signe d'une grande concentration de l'offre marchande du secteur, 3,0 % des éleveurs (pour 80,0 % du cheptel), vendent la totalité de leurs produits. En 2014<sup>2</sup>, la production représente 1 706 millions de F CFP, dont 67 % issus de la vente d'œufs.

**La filière bovine** est principalement dédiée à la production de viande, la production de lait restant marginale. D'après le dernier recensement, l'élevage bovin concerne 1 200 exploitants, pour la plupart installés sur la cote Ouest. En 2015, les éleveurs ont de nouveau été confrontés à une année de sécheresse. Le manque de fourrage et d'aliments pour

---

<sup>1</sup> Articles 17 et 19 de la délibération 69CP du 10/10/1990. Article 16 de la loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006.

<sup>2</sup> Les chiffres de production pour 2015 ne sont pas encore connus

le bétail les a conduits à anticiper certains abattages, moins cependant qu'en 2014. Ceux-ci sont donc en diminution (-5,6 % par rapport à 2014) et, par suite, les volumes de viande reculent eux aussi, quoique plus légèrement (-2,5 %). Ce chiffre comprend les abattages réalisés par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF, 83,2 % du total), mais aussi ceux des autres bouchers du territoire. La production de viande s'établit à 1 908 millions de F CFP (-2,2 % en valeur par rapport à 2014), la valorisation moyenne (561,95 F CFP/kg) restant quasiment stable. Parallèlement, les importations de viande bovine augmentent de 20,6 %. Le taux de couverture de la filière s'établit à 58,6 %<sup>1</sup> (-2,3 points).

#### Principales productions d'origine animale

Tonnes / millions de F CFP	2012 <sup>(a)</sup>		2013 <sup>(a)</sup>		2014 <sup>(p)</sup>		2015 <sup>(p)</sup>		Variation 2015/2014	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
<b>Filière avicole</b>	-	<b>1 738</b>	-	<b>1 700</b>	-	<b>1 706</b>		nd	-	-
dont œufs (*)	3 425	1 074	3 358	1 050	3 321	1 020	nd	nd	-	-
dont viande	848	663	832	649	913	685	nd	nd	-	-
<b>Filière bovine</b>	-	<b>1 726</b>	-	<b>1 680</b>	-	<b>1 995</b>		nd	-	-
dont viande	3 416	1 686	3 297	1 640	3 484	1 952	3 396	1 908	-2,5%	-2,2%
dont lait (**)	317	39	321	39	361	44	nd	nd	-	-
<b>Filière porcine</b>	<b>2 557</b>	<b>1 176</b>	<b>2 673</b>	<b>1 315</b>	<b>2 813</b>	<b>1 554</b>	<b>2 593</b>	<b>1 396</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-10,1%</b>
dont viande	2 557	1 176	2 673	1 315	2 813	1 554	2 593	1 396	-7,8%	-10,1%

(p) : données provisoires ; (a) : chiffres actualisés

\* milliers de douzaines \*\*milliers de litres

Sources : OCEF, DAVAR, provinces

**L'élevage porcin** concerne principalement la province Sud, qui concentre 60,4 % du cheptel. En complément de cette production destinée à la sphère marchande, de très nombreuses exploitations sont implantées dans les îles Loyauté, sous forme de structures familiales principalement vouées à l'autoconsommation. En 2015, la production de la filière atteint globalement 2 593 tonnes de viande, un chiffre en baisse sensible (-7,8 %) suite à une diminution du nombre de naissances, des problèmes relatifs à la qualité des aliments distribués par les provendiers étant évoqués par certains producteurs. Parallèlement, les volumes importés augmentent de 21,2 %, de sorte que le taux de couverture de la filière porcine locale s'établit à 79,8 % (80,9% en 2014). La production est valorisée à 1 908 millions de F CFP (-10,1 % par rapport à 2014), le prix producteur de la viande s'inscrivant lui aussi en baisse (-2,5 %, à 538,49 F CFP/kg).

En complément de ces trois filières, la viande de cerfs et d'autres ovins et caprins issue des abattages réalisés par l'OCEF représente 151 tonnes en 2015, en baisse de 19,0 % sur un an. Cette contraction est notamment liée à la baisse de la production de viande de cervidés suite aux conditions météorologiques défavorables qui ont limité les captures et l'élevage de cerfs au cours de 2015.

### 3. La filière végétale

Selon le dernier recensement agricole, 2,5 % de la surface agricole (soit 5 700 ha), est consacrée à la production végétale. Cette surface a perdu 14 % en 10 ans. En 2015, la culture de fruits et de légumes représente 72,4 % de la valeur issue de la production végétale calédonienne (4 138 millions de F CFP). La filière horticole ornementale, avec 20,5 % de la

<sup>1</sup> Ce taux de couverture est calculé par la DAVAR à partir de l'équivalent-carcasse des tonnages, et non à partir des données brutes d'importation fournies par les douanes, qui ne sont pas directement comparable aux volumes abattus localement.

production en valeur (1 172 millions de F CFP), a connu un développement très rapide au cours des dix dernières années, avec un triplement des surfaces dédiées. Enfin, les céréales représentent 6,5 % de la valeur produite. Le coprah, la vanille ou le santal, bien qu'emblématiques, restent marginaux, avec moins de 1 % de la valeur de la production végétale.

### Les principales productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes	2012	2013	2014	2015 <sup>(p)</sup>	Variation 2015/2014
<b>Fruits</b>	<b>5 119</b>	<b>4 617</b>	<b>4 500</b>	<b>4 481</b>	<b>-0,4%</b>
dont oranges	1 395	1 345	1 110	950	-14,4%
dont bananes dessert	1 025	1 044	1 006	1 016	1,0%
dont pastèques	513	566	509	738	44,9%
<b>Légumes</b>	<b>11 625</b>	<b>10 839</b>	<b>12 214</b>	<b>13 028</b>	<b>6,7%</b>
dont squashes	2 855	2 724	2 251	3 808	69,1%
dont salades	1 461	1 625	1 631	1 403	-14,0%
dont pommes de terre	1 669	160	1 400	565	-59,7%

(p) : données provisoires

Sources : DAVAR, Arbofruits, OCEF, ERPA, Marché de gros

La production de **fruits** s'articule autour de trois cultures principales : les bananes dessert (22,7 %), les oranges (21,2 %) et les pastèques (16,5 %). Au total, le marché local s'établit à 9 111 tonnes. Entraînée par la baisse de la production d'oranges (-14,4 %), la production globale de fruits recule légèrement (-0,4 %) en 2015. Cette diminution est amortie par la hausse de la production de pastèques (+ 44,9 %), celle de bananes restant relativement stable (+1,0 %). La production locale est très majoritairement consommée ou transformée sur place, puisque 0,9 % seulement de la production en volume est exportée (sous forme d'agrumes principalement). Les exploitations implantées sur le territoire ne parviennent cependant pas à couvrir la demande locale, et 51,3 % des fruits consommés sont importés, pour un volume global de 4 672 tonnes en 2015 (-0,1 % par rapport à 2014). Il s'agit pour l'essentiel de pommes, poires, raisins et kiwis, en provenance de Nouvelle-Zélande et d'Australie (respectivement 38,4 % et 34,4 % de part de marché).

Concernant la culture de **légumes**, la production commercialisée s'élève à 13 028 tonnes en 2015. Les principaux légumes cultivés sont les squashes (sorte de courge, qui représente 29,2 % de la production totale en volume), les salades (10,8 %) et les pommes de terre (4,3 %). En 2015, la production de légumes progresse de 6,7 %, portée principalement par la hausse de la production de squashes (69,1 %) qui contribue à compenser la forte baisse de celle des pommes de terre (-59,7 %, suite à une infection bactérienne). Un peu plus d'un quart de la production locale est exportée, le reste (à savoir 8 775 tonnes) étant consommé ou transformé sur le territoire. Comme pour les fruits, la production locale ne suffit pas à couvrir la demande du marché calédonien. 43,7 % des légumes consommés ou transformés localement sont importés. Ces importations représentent 7 452 tonnes en 2015 (+0,3 %), en provenance de Nouvelle-Zélande (57,5 %), d'Europe (15,2 % hors métropole), et de France métropolitaine (10,0 %).

#### CRÉATION D'UNE INTERPROFESSION POUR LA FILIÈRE FRUITS ET LÉGUMES (IFEL-NC)

La création d'une interprofession en 2015 concrétise un projet né en 2009. L'objectif de cette structure est de formaliser et consolider les liens entre les acteurs appartenant aux différents segments de la chaîne de valeur (production, distribution, commercialisation) afin d'améliorer la qualité des produits, la compétitivité de la filière et la connaissance des attentes des consommateurs.

## 4. La pêche

---

### 4.1. L'ORGANISATION DU SECTEUR

Trois formes de pêche sont pratiquées dans l'archipel calédonien, selon les zones d'activité (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

- la **pêche lagonaire** est réalisée par des navires de petite taille. Elle concerne, outre la prise de poissons, la récolte de trocas (escargots de mer) et d'holothuries (également appelés bêtes ou concombres de mer), tous deux principalement destinés aux marchés asiatiques.

- la **pêche côtière** est pratiquée à l'extérieur du lagon, jusqu'à 12 miles (environ 22 km) au large du récif grâce à des navires polyvalents. Les prises sont commercialisées sur le marché local. En 2015, la filière compte 165 navires armés<sup>1</sup>, un chiffre en hausse de 11,5 % par rapport à 2014. L'activité se concentre en province Nord (plus de 75 % des navires armés).

- la **pêche hauturière** est pratiquée dans la Zone Économique Exclusive (ZEE)<sup>2</sup>. Des navires palangriers exploitent depuis les années 1980 les ressources en thonidés et marlins, en partie exportées à destination du marché japonais du poisson cru. En 2015, la filière compte 17 navires armés. Ces navires, d'une longueur variant entre 16 et 30 mètres, embarquent un équipage composé de 5 à 8 personnes.

La filière est soutenue par les interventions de l'ERPA qui, d'une part, assure l'accompagnement de la pêche hauturière en régulant les prix et en octroyant des aides à la transformation, à l'exportation et à la promotion des produits de cette pêche. D'autre part, l'établissement mobilise des financements de la province nord et de la province des îles destinés à soutenir la filière (approvisionnement des marchés et grossistes du Grand Nouméa).

### 4.2. LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

#### 4.2.1. L'évolution du secteur en 2015

Depuis 2010, la production palangrière annuelle évolue peu, comprise entre 2 700 et 2 800 tonnes. Porté par la hausse des prises de thons, le volume pêché par les palangriers progresse légèrement en 2015(+1,2 %), pour atteindre 2 840 tonnes. Le principal produit de la pêche des palangriers est le thon, qui représente 87,6 % des volumes de pêche. Le thon blanc représente près de deux tiers des prises de thonidés, et le thon jaune un tiers, le thon obèse restant marginal (2 %). Le principal débouché de la pêche est le marché local, qui absorbe en 2015 près des trois quarts de la production. Après plusieurs années de baisse, les exportations progressent fortement en 2015, en volume (+21,8 %), mais surtout en valeur (+46,4 %). Les exportations vers le Japon, principal marché, progressent en effet de 38,2 % en volume.

---

<sup>1</sup> Un navire armé dispose d'une autorisation de pêche délivrée par la province où l'activité est exercée et ayant déposé un rôle d'équipage (titre de navigation) ouvert auprès de SMMPM (Service de la Marine Marchande et des Pêches Maritimes).

<sup>2</sup> La ZEE de la Nouvelle-Calédonie s'étend sur 1 470 000 km<sup>2</sup>, soit la deuxième plus grande surface de l'ensemble de l'outre-mer français, après la Polynésie française.

## Pêches des palangriers

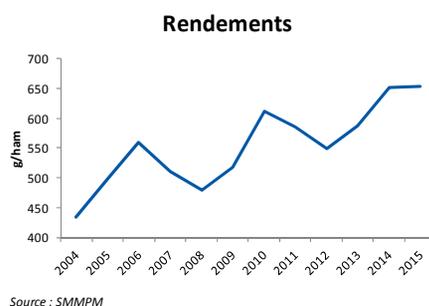
Tonnes	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	Part en 2015
Thons blancs	1 713	1 732	1 587	1 613	1,6%	56,8%
Thons jaunes	571	531	713	835	17,1%	29,4%
Thons obèses	49	51	50	41	-18,9%	1,4%
Marlins	123	104	113	108	-4,4%	3,8%
Espadons	10	9	12	8	-35,2%	0,3%
Requins Makos	13	2	0	0		
Divers	227	246	331	237	-28,5%	8,3%
<b>Total</b>	<b>2 705</b>	<b>2 675</b>	<b>5 157</b>	<b>2 840</b>	<b>-44,9%</b>	

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes (SMMPM)

### 4.2.2. Des rendements historiquement élevés

En 2015, les professionnels de la filière ont effectué 317 campagnes de pêche, d'une durée moyenne de 11 jours. 2 278 jours ont été consacrés à la pêche (+18 jours par rapport à 2014) sur les 3 423 jours passés en mer.

Le bilan annuel du secteur fait état de rendements historiquement élevés, avec une moyenne de 654 grammes par hameçon, son niveau le plus élevé depuis dix ans. La progression des rendements concerne l'ensemble des navires de la flotte, qui ont tous obtenu des rendements supérieurs à 500 grammes par hameçon. Elle reflète l'amélioration de des techniques et des outils mis en œuvre, mais aussi une plus grande mutualisation des informations disponibles (localisation des bancs de poissons), et un partage d'expérience entre les pêcheurs expérimentés et les plus novices.



## 5. L'aquaculture

### 5.1 L'ORGANISATION ET LA PRODUCTION DE LA FILIÈRE « CREVETTE »

Initiée en Nouvelle Calédonie dans les années 1970, l'aquaculture de la crevette *litopenaeus stylirostris*, reconnue pour ses grandes qualités gustatives, s'est développée à un stade industriel à partir de la fin des années 1980. Plusieurs acteurs interviennent au cours d'une campagne, qui se déroule à cheval sur deux années. Au début de la chaîne, des écloseries se chargent de la production de larves. Parvenues à un certain stade de croissance (post-larves), celles-ci sont ensuite expédiées vers la vingtaine de fermes d'élevage que compte à ce jour le territoire. À l'issue de cette période d'élevage destinée à faire grossir les crevettes, celles-ci sont pêchées et commercialisées. La filière fait aussi intervenir des provendiers, qui fournissent les aliments adaptés, fabriqués principalement à partir de farines animales, ainsi que deux ateliers de conditionnement. D'autres acteurs enfin travaillent également en soutien à la production : directions économique et agricole du gouvernement, l'Établissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA), les Sociétés d'Économie Mixte des provinces (SEM), et les unités de recherche.

Les fermes de production sont structurées en Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) depuis 1993. De manière plus large, les professionnels de la filière sont fédérés depuis 1994 en Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC).

## Une filière exposée aux risques climatiques et à la saisonnalité

La filière doit faire face à des risques particuliers, potentiellement générateurs de coûts importants : des risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, des risques environnementaux (El Niño, La Niña...), des risques sanitaires et biologiques (apparitions de pathologies qui provoquent des mortalités importantes notamment des post-larves en écloséries). La forte saisonnalité représente un autre handicap pour la filière, l'usine de production ne fonctionnant au maximum de sa capacité que durant 3 à 4 mois par an (80 % des pêches étant réalisées entre les mois de juin et août).

Afin de limiter les taux de mortalité et d'étendre les périodes de production, la filière bénéficie aujourd'hui, sur financement complémentaire du gouvernement et des provinces, de l'appui scientifique et technique du Centre Technique Aquacole de Boulouparis. L'IFREMER vient également en appui à la filière avec une partie de ses recherches dédiées à l'aquaculture.

### 5.2 LES RÉSULTATS DE LA FILIÈRE

La filière crevette représente pour la campagne 2014-2015 un chiffre d'affaires de 186 millions de F CFP pour les écloséries (en baisse de 15,0 % par rapport à la campagne précédente), et de 1 451 millions de F CFP pour les fermes (-17,0 %). Sur les 713 hectares destinés à l'élevage, 492 seulement ont été utilisés au cours de cette campagne, une pénurie de post-larves ayant conduit à ne pas ensemercer de nombreux bassins d'élevage.

#### Production de post-larves et de crevettes

	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	Variation
<b>Écloséries</b>					
Production (millions de post-larves)	162	137	130	98	-24,8%
Nombre d'écloséries	5	4	4	4	0,0%
Rendement par élevage (1)					
<b>Fermes aquicoles</b>					
Production (tonnes)	1 640	1 555	1 690	1 252	-25,9%
Surfaces d'élevage des fermes (ha)	708	662	617	492	-20,3%
Province Nord	186	210	167	129	-23,0%
Province Sud	522	452	450	363	-19,4%
Nombre de fermes	17	18	18	18	0,0%
Nombre d'élevages	99	90	78	71	-9,0%
Rendement par million de post-larvesensemencées (t/millior)	10,1	11,3	13,0	12,8	-1,5%
Rendement par hectare (t/ha)	2,4	2,3	2,7	2,5	-7%

Sources : ERPA

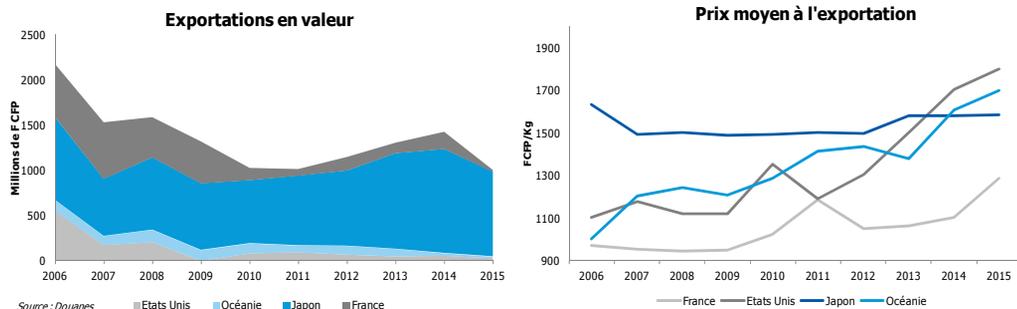
#### 5.2.1. Une capacité de production limitée par la pénurie de post-larves

La production des fermes d'élevage calédoniennes a fortement diminué en 2015. Avec 1 252 tonnes de crevettes produites lors de la campagne 2014-2015, le recul affiché est de 25,9 % par rapport à la campagne précédente. Cette forte baisse est l'effet direct d'une pénurie de post-larves, les quatre écloséries ayant été confrontées à des taux de mortalité particulièrement élevés. Parmi les différentes hypothèses évoquées, celle faisant état de problèmes liés à la qualité de l'eau semble être la plus probable. La production de post-larves a ainsi perdu 24,8 % par rapport à la campagne précédente. Cette pénurie de post-larves a impacté 13 fermes sur les 18 que compte le territoire. Ainsi, 20 bassins de grossissement sont restés vides au cours de la campagne ; d'autres ont étéensemencés à des taux inférieurs à 50 % du besoin initial<sup>1</sup>. La campagne d'ensemencement s'est achevée mi-mars avec 99 millions

<sup>1</sup>Nombre de post-larves nécessaires pour atteindre une production déterminée a priori.

de post-larvesensemencées, soit 65 % seulement des besoins estimés pour ensemen- cer l'ensemble des bassins disponibles et pour atteindre les densités escomptées.

### 5.2.2. Une production destinée majoritairement à l'export



Le principal débouché de la production de crevettes reste l'exportation, mais les volumes vendus sur le marché local représentent une part importante de la production, atteignant même le seuil de 50 % en 2015, dans un contexte de relative pénurie. Répondant aux standards de la restauration de luxe, les exportations sont orientées depuis quelques années vers le marché haut de gamme. Ainsi, celles-ci commencent à être expédiées vers les Émirats Arabes Unis, Hong-Kong et la Corée du Sud. Si les volumes ont été limités, la crevette calédonienne s'est appréciée, avec des prix en progression sensible sur les différents marchés. Les prix à destination des États-Unis et de l'Océanie dépassent depuis 2014 ceux, historiquement élevés, appliqués au Japon.

Malgré ce positionnement sur des marchés porteurs, la valeur de la crevette dans l'ensemble des exportations du territoire reste faible (0,7 % en 2015, pour une recette à l'export de 1 milliard de FCFP). La Nouvelle-Calédonie reste ainsi loin derrière les principaux fournisseurs sur le marché mondial, à savoir l'Inde, la Thaïlande ou l'Équateur.

Malgré un recul de 18,4 % en valeur, le Japon est resté de loin le principal débouché de la crevette calédonienne. Les acteurs de la filière ont en effet souhaité maintenir autant que possible leurs exportations vers leur client historique, dont la part de marché atteint 89,6 %, en hausse de 9 points, pour une valeur globale de 937,80 millions de FCFP. Mécaniquement, le poids des autres marchés diminue fortement. Le marché métropolitain notamment ne représente plus que 1,9 % des exportations en valeur, 11 points de moins qu'un an auparavant.

# Section 3

## L'industrie et l'artisanat

### 1. L'industrie

#### 1.1. LE TISSU INDUSTRIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

##### Le poids du secteur de l'industrie (hors nickel et énergie) dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015 (*)
6,0%	8,6%	4,4%	6,8%

Source : ISEE / RIDET

\*secteur énergie inclus

L'industrie (hors « industrie extractive » et « énergie ») représentait en 2010, 6,0 % de la création de richesses sur le territoire. En 2015, ce secteur emploie 8,6 % des effectifs salariés<sup>1</sup> et génère 6,8 % des créations d'entreprises.

##### Nombre et effectifs des entreprises de l'industrie manufacturière, hors métallurgie

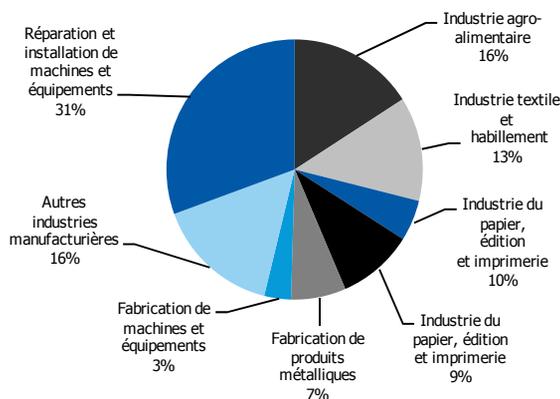
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Industries manufacturières	2 366	2 441	2 500	2 529	2 614	3,4%
dont 0 salariés	1 830	1 892	1 936	1 972	2 069	4,9%
dont 1 à 19 salariés	469	481	491	486	468	-3,7%

Sources : ISEE, RIDET, CAFA T

Fin 2015, l'industrie manufacturière (hors métallurgie) compte 2 614 entreprises. Ce nombre progresse de 3,4 % sur l'année, porté par la hausse des entreprises unipersonnelles (près de 80 % du tissu industriel), tandis que le nombre d'entreprises employeuses baisse de 2,2 % (554 unités).

Les créations nettes d'entreprises ont regagné en dynamisme en 2015 dans l'ensemble des secteurs, hors industrie du papier et de l'édition. Le nombre d'entreprises progresse surtout dans le secteur « réparation et installation de machines et équipements » (+3,7 %). L'activité de réparation des équipements,

##### Répartition des entreprises industrielles (hors métallurgie) par secteur d'activité au 31 décembre 2015



Source: ISEE

<sup>1</sup> Le secteur de l'industrie au sens large (en incluant le nickel et l'énergie) représente près de 13 500 emplois, soit 15,1 % du total des emplois.

notamment auprès des métallurgistes, explique l'essentiel de la progression. Les entreprises dédiées à la réparation et à l'installation de machines et équipements représentent toujours près d'un tiers du parc d'entreprises industrielles.

Le nombre d'entreprises du secteur agroalimentaire progresse également (+4,9 %). L'industrie agro-alimentaire représente 16 % des entreprises industrielles et plus d'un quart des entreprises employeuses.

80 % des industries manufacturières sont localisées dans l'agglomération du Grand Nouméa. Particulièrement dynamique ces dernières années, le développement de la zone VKP (Voh – Koné - Pouembout) marque une pause en 2015, avec une stagnation du nombre d'entreprises industrielles installées sur ces trois communes (102 unités, soit 3,9 % du parc).

## 1.2. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE SOUTIEN A LA PRODUCTION LOCALE

Pour soutenir le développement du secteur industriel, limité par des coûts d'investissement et de production élevés en regard de la taille du marché local, les pouvoirs publics calédoniens ont mis en place une politique volontariste associant protection de la production locale et incitations fiscales.

### 1.2.1 La protection du marché local

La réglementation du commerce extérieur, compétence transférée à la Nouvelle-Calédonie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, vise à protéger l'économie locale en encadrant les importations de certains produits et en favorisant en conséquence la distribution des marchandises produites en Nouvelle-Calédonie.

Les mesures prises peuvent prendre la forme soit de contingentement des importations, soit de protections tarifaires. La mise en place et le suivi de ces mesures sont assurés par le Comité du commerce extérieur (COMEX). À la suite d'une décision du Tribunal administratif, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a supprimé fin 2011 les doubles protections qui s'appliquaient sur un certain nombre de produits importés afin que ne subsiste qu'un seul niveau de protection par produit, tarifaire ou contingentaire.

#### LES MESURES DE PROTECTIONS DES MARCHÉS EN NOUVELLE-CALÉDONIE

##### • Les mesures de restrictions quantitatives

Fixé chaque année par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le Programme Annuel d'Importation (PAI) prévoit deux types de restrictions quantitatives à l'importation :

- **Les contingents**, exprimés en valeur ou en quantité, ont pour objet de limiter et de contrôler le volume des importations pour un produit donné.
- **Les mesures de suspension** interdisent l'importation de marchandises. La mesure STOP s'applique quelle que soit l'origine et la provenance du produit, tandis que la mesure SHUE ne concerne que les produits qui ne sont pas originaires de l'Union Européenne.

##### • Les mesures de protections tarifaires

Deux taxes conjoncturelles, révisées chaque année, sont exigibles sur les produits importés concurrents de ceux susceptibles d'être produit localement :

- **La TCPPL**, taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale, est exigible sur les produits d'importation transformés.
- **La TSPA**, taxe de soutien aux productions agricoles et agroalimentaires, est exigible sur les produits agricoles ou alimentaires importés, concurrents des productions locales. À partir de 2016, cette taxe est remaniée pour s'appliquer *ad valorem* sur l'ensemble des produits alimentaires et agroalimentaires importés en Nouvelle-Calédonie.

## 1.2.2 Les incitations fiscales

Outre les mesures de protection de marché, les entreprises calédoniennes peuvent bénéficier de régimes fiscaux privilégiés pour l'importation de biens d'investissement et de matières premières. En 2015, le montant total des exonérations fiscales obtenues au titre de ces deux régimes d'exonération s'élevait à 3,8 milliards de F CFP, en progression de 12,6 % par rapport à 2014.

- **Les biens d'équipement ou de production** destinés aux entreprises calédoniennes peuvent être exonérés de la Taxe Générale à l'Importation (TGI) dès lors qu'ils participent à l'activité de l'entreprise.
- **Les matières premières et emballages** entrants directement dans les procédés de fabrication de produits locaux peuvent être exonérés de TGI. Le bénéfice de ce régime est accordé aux entreprises relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens, après obtention d'un agrément auprès du Comité des productions locales.

### Montant des exonérations de TGI (Taxe Générale à l'Importation)

En millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Biens d'investissements	1 873	1 535	1 244	1 546	1 805	16,8%
Secteur des matières premières	2 020	2 105	1 756	1 818	1 982	9,0%
<b>Total</b>	<b>3 893</b>	<b>3 640</b>	<b>3 000</b>	<b>3 364</b>	<b>3 787</b>	<b>12,6%</b>

Source : Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie

### UNE PREMIERE ÉTUDE SUR LES PLUS GRANDES ENTREPRISES DU SECTEUR INDUSTRIEL

Une étude consacrée à l'industrie locale (hors métallurgie) a été réalisée en 2014 sur financement de la CCI-NC, de la Fédération de l'Industrie locale (FINC) et des syndicats patronaux. Les 392 entreprises répondantes ont été sélectionnées parmi les plus importantes en termes de salariés et de chiffre d'affaire.

Selon cette source, une large majorité des entreprises industrielles (85 %) a son site de production dans le Grand Nouméa. 38 % disposent de deux sites de production ou plus. Ces entreprises, essentiellement enregistrées sous le statut de SARL (93 %), sont employeuses à 89 % et présentent un effectif moyen de 14 personnes. 34 % des entreprises qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 millions de F CFP emploient entre 1 et 4 salariés. Celles qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 100 millions de F CFP, soit 1 % des entreprises, emploient entre 20 et 60 salariés.

Ces entreprises présentent une durée d'activité moyenne de 17 ans. 59 % ont plus de 10 ans, 21 % entre 5 et 10 ans, et 20 % moins de 5 ans.

17 % des grandes entreprises industrielles de Nouvelle-Calédonie exportent, soit un peu moins d'une entreprise sur cinq. En moyenne, ces entreprises ont une durée d'activité de 26 ans et emploient 26 salariés. Les exportations concernent principalement des produits alimentaires, du textile ou des produits en caoutchouc et sont surtout réalisées vers Tahiti (17 %) et Wallis et Futuna (17 %), ainsi que vers la France métropolitaine (11 %), Singapour et Madagascar (2 %).

Environ 15 % des produits de l'industrie et 22 % des entreprises couvertes par l'enquête bénéficient de protections de marché. Ces entreprises représentent 42 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des industriels interrogés. Dans le détail, l'industrie chimique et l'industrie de l'habillement ressortent deux fois plus protégées que la moyenne des sous-secteurs, avec respectivement 51 % et 50 % de leurs produits bénéficiant de protections de marché. Le nombre d'entreprises protégées apparaît, selon les auteurs du rapport, proportionnel à l'ancienneté et au chiffre d'affaires, au bénéfice notamment des entreprises implantées dans l'environnement local depuis plus de 20 ans et réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 millions de F CFP.

## 2. L'artisanat

### 2.1. UNE FORTE DENSITÉ DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE CALÉDONIEN

Au 31 décembre 2015, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nouvelle-Calédonie (CMA-NC) recense 11 581 entreprises artisanales pour 17 065 personnes actives : 11 049 chefs d'entreprises, 5 684 salariés et 332 apprentis, hors conjoints participant à l'activité. L'artisanat concerne 30 % des entreprises du secteur marchand, 9 % des emplois salariés du privé et la moitié des contrats d'apprentissage en Nouvelle-Calédonie.

En 2015, le nombre d'établissements artisanaux a légèrement progressé (+1,0 %). Le nombre de créations, relativement stable (1 994 créations, contre 2 005 en 2014), est supérieur au nombre de radiations, en baisse de 16 % (1 881 radiations, contre 2 249 l'année précédente).

Malgré le contexte local de ralentissement économique, le nombre de salariés dans l'artisanat continue de progresser de près de 2 %.

Le chiffre d'affaires annuel de l'artisanat calédonien représente 150 milliards de F CFP.

#### Évolution de l'artisanat au cours de la période 2011-2015

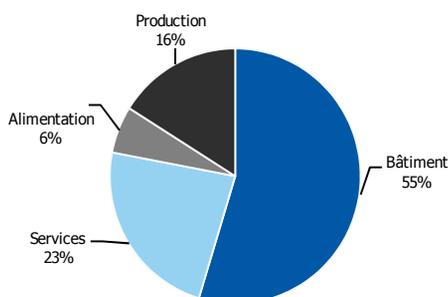
	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre d'entreprises	12 144	11 945	11 707	11 463	11 581	1,0%
Nombre de chefs d'entreprises	11 768	11 465	11 240	10 986	11 049	0,6%
Nombre de salariés	5 758	5 115	5 222	5 589	5 684	1,7%
Nombre d'apprentis	406	386	341	344	332	-3,5%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

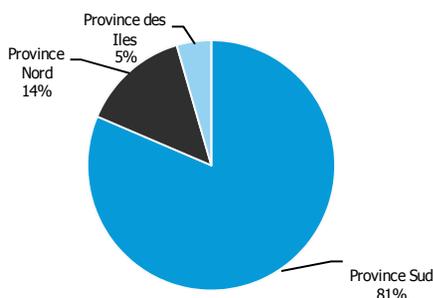
La densité artisanale (nombre d'entreprises artisanales rapportées à la population) est particulièrement élevée en Nouvelle-Calédonie : 431 entreprises pour 10 000 habitants, soit un niveau presque trois fois plus élevé qu'en France entière (185 entreprises pour 10 000 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2014).

### 2.2. CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ARTISANALES

#### Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité ...



#### ... et par province en 2015



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Les entreprises individuelles demeurent majoritaires, représentant 78 % des établissements artisanaux (9 066 établissements). Les sociétés commerciales (EURL, SARL et autres) regroupent 2 515 établissements, soit 22 % du total. L'intérêt des dirigeants pour ces formes de sociétés continue de progresser (+7 % en un an).

Au total, 289 activités différentes sont représentées, avec des implantations couvrant les trois provinces, selon des proportions conformes à la démographie calédonienne. Dans le bâtiment, les activités les plus exercées sont la maçonnerie et le gros œuvre, la réhabilitation de bâtiments et l'installation électrique. Dans les services, ce sont le nettoyage courant des bâtiments, la mécanique automobile et les travaux à façon divers.

Les chefs d'entreprises artisanales sont à 78 % des hommes et à 22 % des femmes. Ils sont âgés en moyenne de 48 ans.

# Section 4

## L'énergie et l'eau

### 1. Aperçu structurel

**Le poids des secteurs « énergie, eau et traitement des déchets » dans...**

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
1,6%	2,2%	0,3%	cf. industries

Source : ISEE / RIDET

### 2. L'énergie électrique

#### LE SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En cohérence avec les orientations stratégiques formulées à l'issue de la COP 21, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a présenté en 2015 le schéma pour la transition énergétique (STENC) ; celui-ci marquera la stratégie à suivre en matière de politiques publiques relatives à l'énergie pour les quinze prochaines années. Décliné en sept orientations stratégiques, le plan s'articule autour de trois objectifs principaux : réduction de la consommation énergétique totale (-20 %), accroissement de la contribution des énergies renouvelables (100 % de la consommation issue de la distribution publique), et réduction des émissions à effet de serre (-35 % dans les secteurs résidentiel et tertiaire ; -10 % dans le secteur de la mine et la métallurgie ; -15 % dans le secteur du transport).

#### 2.1. LES OPÉRATEURS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE

Depuis 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de production, de transport<sup>1</sup> et de réglementation de la distribution publique d'électricité.

**La production d'énergie** électrique, soumise au régime de la concurrence, est assurée par ENERCAL, sa filiale Prony Energies, la Société Le Nickel (SLN), l'usine KNS, EEC (groupe GDF-Suez), et par des sociétés productrices d'énergies renouvelables : Alizée Energies (filiale d'EEC), Hélios Bay ou encore le groupe QUADRAN, né de la fusion entre Aérowatt et la société JMB Énergie en juillet 2013.

**Le transport** de l'électricité par lignes à haute tension est intégralement assuré par ENERCAL depuis la signature d'un contrat de concession en 1972. Le réseau de transport comprend 551 km de lignes à 150 kV reliant les centres de production, et 648 km de lignes à 33 kV desservant l'ensemble des localités de la Grande Terre.

**La distribution** est exercée, selon la commune, par ENERCAL ou EEC. Chaque commune concède ses réseaux de distribution à un opérateur avec lequel elle établit un contrat de concession.

<sup>1</sup> Le transport fait référence aux lignes à haute tension, traversant de longues distances, tandis que la distribution concerne les courants à basse et moyenne tension.

## 2.2. LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE

La production électrique en Nouvelle-Calédonie est raccordée à deux types de réseaux : un réseau interconnecté, pour la Grande Terre, et un réseau non-interconnecté répondant aux besoins énergétiques des îles (communes de Bélep, îles Loyauté et Île des Pins principalement).

La puissance installée du système électrique calédonien, c'est-à-dire sa capacité globale de production, est d'approximativement 900 MW en 2015, dont 86,5 % correspond au parc de production thermique. Le réseau est principalement en effet principalement alimenté par les centrales thermiques de Prony, Doniambo, KNS, Ducos, et Népoui (environ 84 % de la puissance installée). Cette configuration implique un fort degré de dépendance énergétique. La capacité de production des énergies renouvelables s'établit quant à elle à 122,5 MW (soit 13,5 % de la puissance installée totale), dont 70 % d'origine hydroélectrique.

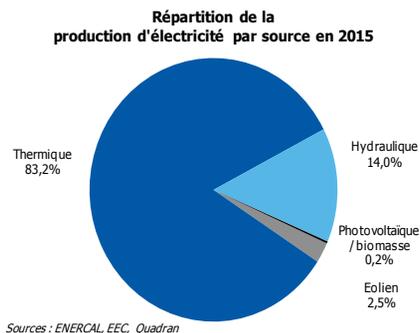
Avec environ 450 MW, ENERCAL gère 59 % de la puissance installée du système électrique calédonien, grâce à ses moyens propres de production, aux installations de sa filiale Prony Energies (100 MW) et à la centrale à flamme (combustible fuel-oil) de Doniambo (160 MW), dont elle est gestionnaire pour le compte de la SLN. ENERCAL dispose par ailleurs d'un parc de trois aménagements hydroélectriques (approximativement 80 MW), complété par neuf microcentrales hydrauliques.

## 2.3. LA PRODUCTION EN 2015

En 2015, ENERCAL et sa filiale Prony Energies assurent 96,8 % de la production d'électricité distribuée sur le territoire<sup>1</sup>. En lien avec la composition du parc, la production électrique est essentiellement d'origine thermique (83,2 % de la production en 2015), le reste étant produit par des sources renouvelables (16,8 %).

La production totale distribuée s'établit à 2 419 millions de kWh en 2015, en hausse de 1,7 % sur un an. Celle-ci est portée par l'accroissement de 16,2 % de la production d'énergies renouvelables, qui compense la baisse de 0,8 % de la production d'origine thermique.

L'essentiel de la production d'énergies renouvelables est d'origine hydraulique. Cette dernière couvre selon les années de 12 % à 25 % du mix énergétique total, en fonction de la pluviométrie. La production éolienne représente 2,5 % du mix total, tandis que la part de la production photovoltaïque et de la biomasse reste marginale (0,2 % du mix total). En 2015, le nombre d'installations photovoltaïques concédées augmente (705 installations, contre 676 en 2014).



## 2.3 LA CONSOMMATION EN 2015

La consommation électrique du territoire est particulièrement importante en raison des besoins élevés des industries métallurgiques. Celles-ci consomment en 2015 environ 67 % de l'électricité distribuée (54 % uniquement par la SLN). S'y rajoute la production autoconsommée des usines Vale-NC et KNS, qui ne font appel que de manière complémentaire à la production issue du réseau interconnecté, dans la mesure où elles disposent de leurs propres unités de

<sup>1</sup> La production distribuée n'inclut pas la production autoconsommée de Vale et de KNS

production électrique. Les 33 % restant de la production distribuée sont consommés par les ménages, les professionnels et les industries hors métallurgie.

Sur l'année 2015, la distribution globale d'électricité est en hausse de 1,8 %, pour un total de 2 387 millions de kWh consommés. Cette progression concerne aussi bien la distribution publique (+2,5 %) que celle du secteur métallurgique (+1,4 %). L'accroissement de cette dernière résulte de la forte hausse de la consommation de l'usine Vale-NC, dont la montée en charge se poursuit.

<b>Distribution globale d'électricité</b>	<b>Variation</b>				
Millions kWh	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
<b>Distribution Publique (DP)</b>	<b>793</b>	<b>775</b>	<b>772</b>	<b>792</b>	<b>2,5%</b>
dont EEC	520	515	519	527	1,6%
dont ENERCAL	273	261	253	264	4,3%
<b>Métallurgie (1)</b>	<b>1 434</b>	<b>1 492</b>	<b>1 573</b>	<b>1 595</b>	<b>1,4%</b>
dont métallurgie SLN	1 291	1 237	1 281	1 278	-0,2%
dont métallurgie Vale	137	205	241	305	26,6%
dont KNS	7	50	52	12	-76,3%
<b>Total distribution</b>	<b>2 228</b>	<b>2 268</b>	<b>2 345</b>	<b>2 387</b>	<b>1,8%</b>

(1) Ces montants n'intègrent pas l'autoconsommation des usines Vale et KNS; ainsi, ils ne reflètent pas leur consommation énergétique totale

Source : ENERCAL, EEC, ISEE

## La distribution publique

En 2015, le nombre d'abonnés total s'établit à 103 261, en hausse de 2,0 % sur un an. Parallèlement, la distribution publique augmente de 2,5 % alors que 2015 a été marqué par des périodes de forte chaleurs qui ont engendré des pics de consommation. Un record historique de consommation a d'ailleurs été enregistré en février 2015.

<b>Evolution du nombre d'abonnés</b>	<b>Variation</b>				
	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
EEC	61 989	62 906	63 920	64 672	1,2%
ENERCAL	33 983	35 672	37 327	38 589	3,4%
<b>Total</b>	<b>95 972</b>	<b>98 578</b>	<b>101 247</b>	<b>103 261</b>	<b>2,0%</b>

Sources : EEC - ENERCAL

Environ 67 % de la distribution publique d'énergie est assurée par **EEC**, à travers la gestion des réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa, ainsi que des communes de Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou. En 2015, la distribution d'électricité d'EEC augmente de 1,6 % sur un an, tandis que le nombre de ses abonnés croît de 1,2 %.

**ENERCAL**, pour sa part, distribue 33 % de l'électricité produite sur le territoire, bénéficiant d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles Loyauté. Ses ventes d'électricité progressent de 4,3 % en 2015, en concordance avec la hausse du nombre de ses abonnés (+3,4 %).

Les pertes apparentes d'énergie sur les réseaux de transport et de distribution (différence entre l'énergie produite et celle distribuée aux clients finaux) ressortent à 1,4 % de la distribution électrique en 2015.

## Le fonds d'électrification rurale (FER)

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie poursuit son engagement pour l'électrification du territoire via le Fonds d'Électrification Rurale (FER). D'un montant de 550 millions de F CFP par an pour la période 2012-2016, le FER a pour objectif d'accompagner la desserte en électricité des foyers domestiques et des installations à caractère économique en milieu rural (raccordement au réseau ou installation d'un générateur photovoltaïque). L'enveloppe est répartie de la façon suivante : 28 % pour la province Sud, 67 % pour la province Nord et 5 % pour la province des îles.

### 2.4 LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) productifs pour la période 2008 à 2015, votée en 2009, prévoyait un objectif de développement de la capacité de production électrique de 285 MW. 245 MW correspondaient principalement au projet de la nouvelle centrale électrique de la SLN, actuellement suspendu. Les 40 MW restant traduisent l'engagement du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans une politique de développement des énergies renouvelables, en revalorisant les tarifs de vente de l'électricité produite par les installations éoliennes et photovoltaïques (revalorisation effective depuis mars 2013) et en autorisant :

- le projet de construction d'une ferme éolienne de 20 MW sur la commune de Yaté (« Éole à Yaté 3 »), qui accueillera 24 éoliennes ;
- le projet de construction d'une ferme photovoltaïque de 12 MWC<sup>1</sup> à Boulouparis et d'une autre de 3,2 MWC à Témala.

Ces projets viendront s'ajouter aux 4,8 MWC de puissance photovoltaïque installés au cours de la période 2008-2015, correspondant à : Tiaa Energie (1,9 MWC), Hélios Néa (0,9 MWC), Hélio Panc (1 MWC ; à Nouméa sur les toits du Port Autonome), Lexo PV (0,25 MWC ; à Lifou), Mwiré (0,25 MWC ; à l'île des Pins), et le photovoltaïque diffus installé par les particuliers (0,5 MWC). Ainsi, le résultat prévisionnel de la PPI atteint à fin 2015 un total de 40 MW supplémentaires.

## 3. Les hydrocarbures

---

### 3.1 L'APPROVISIONNEMENT

L'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides (kérosène, fioul lourd, gazole et essence) est réalisé par trois compagnies pétrolières via transport maritime : Total Pacifique, Mobil IPC et la Société de Services Pétroliers (SSP, ex-Shell), qui se fournissent principalement auprès des raffineries de Singapour et de Corée du Sud. Disposant de capacités de stockage sur site, la SLN et Enercal gèrent directement leurs approvisionnements en fioul lourd destiné notamment à leur production électrique.

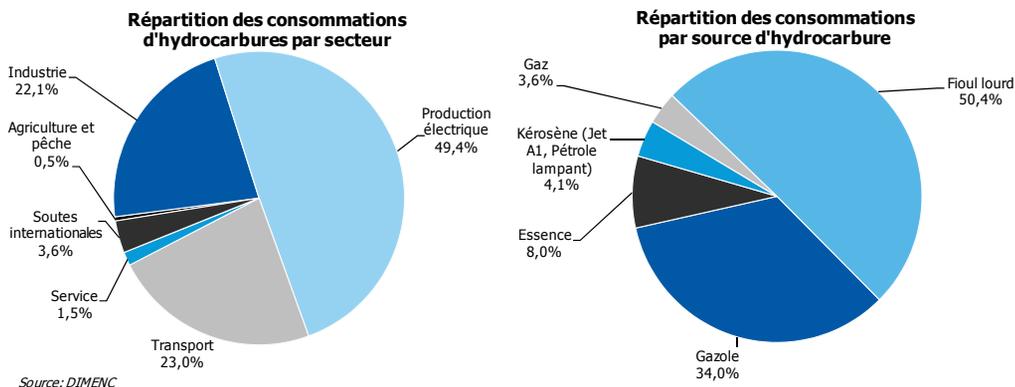
L'approvisionnement en gaz (butane et propane) du territoire, intégralement assuré par Total Pacifique, représente 1 800 à 2 300 tonnes importées selon les trimestres, atteignant environ 34 milliers de Tonnes Équivalent Pétrole (TEP) en 2015. Le principal consommateur de gaz est l'usine Vale qui en absorbe plus de 70 %. Parmi ces importations, le butane représente environ 300 000 bonbonnes, essentiellement destinées à la consommation domestique.

---

<sup>1</sup>Le Mégawatt-crête (MWC) est la puissance de production maximale (crête) d'une installation photovoltaïque sous un ensoleillement donné et des conditions optimales (capteurs bien orientés, bien inclinés, sans ombrage).

La constitution de stocks stratégiques est strictement réglementée<sup>1</sup>. Les sociétés importatrices doivent constituer des stocks stratégiques pour tous les produits pétroliers (à l'exception du gaz) équivalant à 73 jours de consommation.

## 3.2 LA CONSOMMATION EN 2015



En 2015, la consommation d'hydrocarbures recule de 7,4 %, pour s'établir à 942 milliers de TEP. Cette évolution résulte notamment de la contraction de la consommation globale de gazole destinée à la production d'électricité (-47,9 %), suite à la montée en puissance de la centrale à charbon de l'usine KNS, qui se substitue partiellement à la production de deux turbines à combustion de 45 MW fonctionnant au gazole. Parallèlement, le secteur industriel affiche lui aussi une réduction des besoins en gazole (-26,1 % ; hors production électrique). Cette baisse s'explique notamment par une diminution de la consommation du secteur métallurgique et minier.

La consommation de propane est en forte progression (+80,6 %), entraînée par la montée en charge de l'usine Vale. La consommation de butane, principalement dédiée aux besoins du secteur résidentiel et tertiaire, reste quant à elle stable (-0,4 %). Enfin, les consommations d'essence et de fioul lourd augmentent respectivement de 1,6 % et 3,2 %.

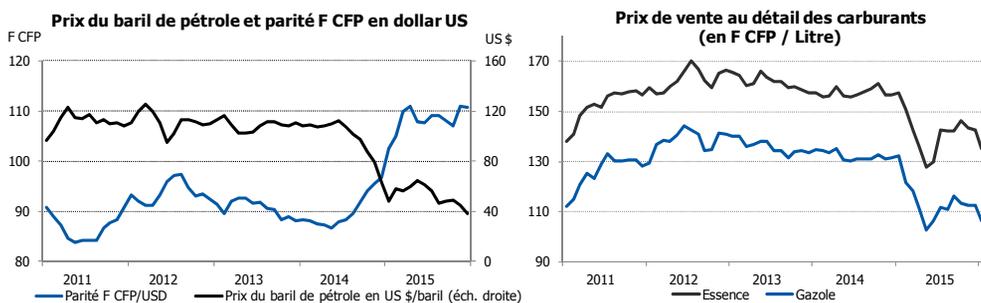
## 3.3 STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES PRIX DES CARBURANTS

La structure des prix des produits pétroliers est réglementée en Nouvelle-Calédonie. Depuis 2006, les prix de vente de l'essence et du gazole (uniformes sur l'ensemble du territoire) sont révisés mensuellement. Les carburants vendus en Nouvelle-Calédonie suivent l'évolution des cours mondiaux du pétrole, avec un décalage de 2 à 4 mois lié aux délais d'acheminement des produits. Par ailleurs, une hausse des taxes de 4,5 F CFP/litre est applicable au gazole depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2015, dans le cadre du financement du projet Néobus<sup>2</sup>.

En 2015, le prix moyen du pétrole chute de 47,1 %, pour s'établir à 52,4 US \$ par baril (contre 99 US \$ en 2014). La baisse des prix des carburants au détail est cependant amoindrie par l'appréciation du dollar par rapport au F CFP. Le prix moyen de l'essence s'établit ainsi à 140,2 F CFP le litre en 2015, soit 11 % de moins qu'en 2014. Le prix moyen du gazole est de 112 F CFP le litre, soit une baisse de 15,3 %.

<sup>1</sup> Décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par un arrêté du 14 septembre 1995.

<sup>2</sup> Le SMTU porte depuis 2010 un projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) baptisé Néobus.



Source : DIMENC

Le prix au détail de la bouteille de gaz de 12,5 kg s'élève à 2 713 F CFP en moyenne sur l'année 2015, contre 2 978 F CFP un an auparavant (soit une baisse de 8,9 %).

## 4. La maîtrise de l'énergie et le traitement des déchets

### 4.1 LA POLITIQUE DE MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a confié à la DIMENC (Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de Nouvelle-Calédonie) la coordination des actions en matière de maîtrise de l'énergie. Sous la responsabilité du Comité permanent de l'énergie (CPE), la DIMENC a élaboré le schéma de l'énergie et du climat, document qui encadrera la politique de la maîtrise énergétique du territoire et les objectifs énergétiques à atteindre à l'horizon 2030. Le texte a été arrêté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en octobre 2015 et devrait être adopté prochainement par les élus aux Congrès.

### 4.2 LES OUTILS FINANCIERS POUR LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE

#### 4.2.1 Le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME)

Depuis sa création en 1983, le Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie (CTME) gère le Fonds de Concours pour la Maîtrise de l'Énergie (FCME), alimenté à part égale par l'ADEME et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. La part de la Nouvelle-Calédonie provient d'une taxe sur l'essence, la taxe parafiscale pour les énergies renouvelables (TER) créée par la délibération n° 392 du 13 janvier 1982. Le taux de cette taxe est fixé à 0,6 F CFP par litre d'essence. Le CTME soutient financièrement les particuliers, les entreprises, ou les collectivités dans la réalisation de projets ayant trait aux économies d'énergie ou au développement des énergies renouvelables.

L'enveloppe budgétaire du CTME en 2015 s'élève à 222 millions de F CFP, en diminution de 50,7 % sur un an. Les montants destinés aux projets des énergies renouvelables (40,5 % du budget total) représentent 90 millions de F CFP (-64 % sur un an), tandis que ceux affectés à la promotion de l'efficacité énergétique (24,3 % du total) s'élèvent à 54 millions de F CFP (-60 %).

### Budgets annuels du CTME

Millions de F CFP	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Énergies renouvelables	90	163	250	90	-64,0%
Efficacité énergétique	110	127	135	54	-60,0%
Approche globale	20	80	65	78	20,0%
<b>Montant total</b>	<b>220</b>	<b>370</b>	<b>450</b>	<b>222</b>	<b>-50,7%</b>

Source : DIMENC

### Un nouveau dispositif pour promouvoir le photovoltaïque

Depuis décembre 2015, les particuliers équipés de panneaux photovoltaïques peuvent vendre leurs excédents de production à Enercal ou EEC. Chaque kilowattheure produit et consommé en circuit interne entraîne une baisse de 32 F CFP de la facture énergétique ; chaque kilowattheure non utilisé est quant à lui revendu au réseau à 21 F CFP.

## 4.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

### 4.3.1 Les déchets ménagers et assimilés

L'amélioration de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets fait l'objet d'une attention particulière, notamment du Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), regroupant les communes de Dumbéa, du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta.

Le SIGN a délégué cette compétence à la Calédonienne de Service Public Fidélio, à travers un contrat de concession signé en 2005 pour une durée de 30 ans. Différentes structures ont été construites depuis 2005 : une installation de stockage des déchets de classe II (déchets non dangereux) à Païta-Gadji, un centre de transfert, de triage et de valorisation à Ducos-Nouméa et cinq déchèteries réparties sur l'agglomération. La construction d'une déchèterie supplémentaire est prévue en 2016 à Dumbéa.

#### Déchets traités pour le Grand Nouméa

En tonnes	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Ordures ménagères	46 146	44 825	44 453	44 050	-0,9%
Déchets encombrants et déchets verts non valorisables	10 222	11 746	11 771	11 675	-0,8%
Résidus de balayage	4 742	5 221	4 953	3 964	-20,0%
Déchets verts valorisables	21 517	20 134	17 713	17 799	0,5%
Autres déchets valorisés *	-	-	1 891	3 009	59,1%
<b>Total</b>	<b>82 627</b>	<b>81 926</b>	<b>80 781</b>	<b>80 497</b>	<b>-0,4%</b>

Source : SIGN

\*déchets réglementés et non réglementés (métaux, piles, batteries, papier, carton, verre, plastique, etc)

En 2015, 80 497 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés et traités dans l'agglomération du Grand Nouméa (-0,4 % sur un an), soit 450 kg par habitant. De façon générale, les quantités de déchets produits diminuent (540 kg par habitant en 2011). Les déchets verts valorisables ont vu leur quantité augmenter, ainsi que la part des déchets valorisés suite à l'ouverture de déchèteries de proximité du Grand Nouméa et la mise en place

des filières de valorisation. Le traitement des déchets est financé par une partie de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM).

#### **LA COLLECTE ET LE STOCKAGE DES DÉCHETS DANS LA ZONE VKP**

Le Sivom VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) assure la collecte et le stockage des déchets ménagers de l'ensemble de la population de VKP. Sur les 15 000 habitants de la zone, environ 3 500 sont abonnés aux ordures ménagères, et sont pour la plupart dotés de bacs de 120 litres. Les volumes moyens collectés par semaine sont de 72 litres par habitant dans les tribus et de 146 litres dans les villages.

Le stockage des déchets est effectué dans trois centres d'enfouissement (un par commune), dont la gestion a été externalisée. Ces centres sont situés respectivement à 1,5 km de la mairie de Voh, 5 km de celle de Koné et 3 km de celle de Pouembout. Ils devraient être remplacés par l'installation d'une unité de stockage des déchets située à Pouembout (projet porté par la SEM Nord Avenir).

#### **4.3.2 Les déchets réglementés**

La province Sud a réglementé, en 2008, le recyclage de certains déchets : les huiles usagées, les pneumatiques, les véhicules en fin de vie, les piles, accumulateurs et batteries au plomb usagées. Cette réglementation repose sur le principe de la « responsabilité élargie des producteurs », selon lequel les producteurs ou importateurs doivent financer et organiser la collecte et le traitement des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché. En 2013, la province Sud a élargi ce principe à la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE : gros électroménager, informatique, téléphonie, écrans et lampes).

Créé en juillet 2008 à l'initiative des importateurs, fabricants et industriels installés en Nouvelle-Calédonie, l'éco-organisme à but non lucratif Trecodec (Traitement écologique et économique des déchets) est en charge de l'organisation de la collecte et du recyclage des déchets concernés par la réglementation. Trecodec exerce ses missions opérationnelles dans le cadre du Code de l'environnement des provinces. En 2013, Trecodec et la province des îles Loyauté ont signé une convention pour la collecte et le traitement des huiles, piles et batteries usagées pour Lifou. Depuis, cette convention a été reconduite et étendue à Maré et Ouvéa. En 2014, près de 8 000 tonnes de déchets, dont 570 tonnes de DEEE, ont été collectés.

#### **4.3.3 La taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions**

Un Fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, créé le 3 avril 2003, permet d'aider financièrement les provinces et les communes pour la réalisation d'opérations relatives au traitement de déchets présentant un risque environnemental ou de santé publique. Ce fonds est alimenté par la Taxe de soutien aux Actions de lutte contre les Pollutions (TAP), exigible sur huit types de produits importés. Depuis son origine et jusqu'au 31 décembre 2015, le fonds TAP a permis de financer les demandes des communes et des provinces à hauteur de 671 millions de F CFP, dont 61 millions au titre de l'année 2015. Ces subventions ont notamment permis en 2015 une aide à l'investissement au bénéfice de la commune de Lifou pour la mise en place d'une nouvelle installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND). Des projets de réhabilitation d'anciens dépotoirs de déchets devraient être présentés en comité TAP courant 2016.

## 5. L'eau

---

### UNE PROBLÉMATIQUE MAJEURE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie souffre d'un retard en matière d'assainissement, alors même que son développement urbain et industriel s'accélère. La problématique de la gestion de l'eau est d'autant plus importante qu'une partie du lagon est désormais inscrite au patrimoine mondial de l'humanité. Afin d'améliorer l'assainissement, un projet de création d'un organisme partenarial de l'assainissement en Nouvelle-Calédonie (OPANC) est à l'étude. Cet organisme apporterait un soutien financier et technique aux communes et permettrait des économies d'échelles.

### 5.1 LES INFRASTRUCTURES ET LA DISTRIBUTION

L'adduction d'eau potable est une compétence municipale, qui peut être déléguée à des syndicats de communes. La distribution d'eau potable peut aussi être assurée par des entreprises privées, dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. Ainsi, la Calédonienne des Eaux (CDE), filiale du groupe Suez Environnement, gère la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR ), La Foa et Boulouparis. Le Sivom eaux et déchets VKP (Syndicat intercommunal à vocation multiple Voh-Koné-Pouembout) ainsi que la commune de Koumac ont délégué leur service public de l'eau potable à Aqua Nord, autre filiale du groupe Suez Environnement. Les autres municipalités gèrent directement la distribution d'eau. La CDE et Aqua Nord assurent toutefois des prestations d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

### 5.2 L'ASSAINISSEMENT

Les communes du Grand Nouméa comptent 9 stations d'épuration publiques (STEP). Plusieurs projets d'amélioration du système d'assainissement ont été engagés par la ville de Nouméa, avec la construction de deux nouvelles stations d'épuration pour un investissement total d'environ 4,6 milliards de F CFP. Ces deux STEP, basées sur la technologie membranaire, ont une capacité de 20 000 équivalent-habitants, extensible à 30 000 équivalent-habitants. La première STEP, « James Cook », mise en service fin 2012, concerne le centre-ville. Elle dessert sept quartiers de Nouméa et permet d'améliorer la qualité de l'eau rejetée dans le Port de Nouméa. La deuxième STEP, à Sainte-Marie, a été mise en service fin 2013. Elle traite pour l'instant les eaux usées traitées par le passé par l'ancienne STEP de Magenta. Un collecteur a permis de raccorder fin 2014 les eaux usées du Faubourg-Blanchot et de la Vallée-des-Colons. Ces raccordements ont été mis en service en 2015. D'autres raccordements seront réalisés ultérieurement pour les secteurs de Magenta et des Portes-de-Fer. Ainsi, en 2016, un poste de relèvement sera construit en contrebas du Lotissement Panorama – Sainte-Marie. Par ailleurs, la station d'épuration de Montravel, construite par la SIC, a été rétrocédée à la ville de Nouméa en 2015. Il s'agit d'une station d'une capacité de 4 000 équivalent-habitants mettant, également, en œuvre la technologie membranaire.

Conformément aux orientations du schéma directeur d'assainissement couvrant la période 2010 - 2030, la municipalité de Nouméa poursuit l'amélioration du réseau existant. La STEP de Tindu-Kaméré a fait l'objet de travaux de mise à niveau avec la création d'un traitement tertiaire de filtration et de désinfection de l'eau épurée, et d'une déshydratation mécanisée des boues, mis en service au premier trimestre 2014. En outre, un projet d'extension de la STEP de Rivière-Salée est à l'étude. D'ici 2030, 95 % des effluents domestiques de Nouméa devraient être raccordés à une station d'épuration communale.

En lien avec le développement urbain de Dumbéa, une station d'épuration est en construction, avec la livraison d'une première tranche prévue pour mi-2016. Estimé à 4,3 milliards de F CFP, cet investissement est partagé entre la commune de Dumbéa (39 %) et la Secal (61 %). Les deux premières tranches des travaux permettront de disposer d'une capacité épuratoire de 48 000 équivalent-habitants. Avec la dernière tranche des travaux, la capacité à terme devrait atteindre 72 000 équivalent-habitants. Cette STEP traitera les eaux usées venant de Dumbéa-sur-mer, du parc d'activités Panda et des quartiers Sud de Dumbéa.

La zone VKP enfin compte neuf stations d'épuration publiques : deux à Pouembout, six à Koné et une à Voh. Confronté à des difficultés financières, le Sivom VKP n'a engagé aucune nouvelle opération en 2014. Les opérations lancées pour mettre en place un réseau collecteur (130 millions de F CFP en 2013) sont maintenues. Le branchement des particuliers à ce réseau n'est cependant pas complet à ce stade.

### 5.3 LES TARIFS DE L'EAU

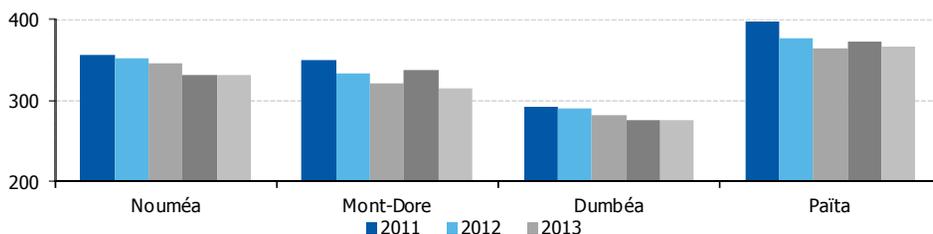
Le contrat de délégation de service public entre la Calédonienne des Eaux (CDE) et la ville de Nouméa prévoit l'augmentation progressive des tarifs de l'assainissement entre 2010 et 2016. Cette augmentation a permis le financement de deux nouvelles stations d'épuration. À Nouméa, le prix de l'eau pour l'utilisateur a ainsi progressé de 50 % environ au cours des cinq dernières années, les relèvements tarifaires successifs correspondant à l'accompagnement de la mise en service des sites de traitement des eaux usées : +9 % en 2012 (mise en service de la STEP « James Cook »), +4 % en 2013, +18 % en 2014 (mise en service de la STEP de Sainte-Marie), et +12 % en 2015. Concernant les autres communes du Grand Nouméa, les prix de l'eau baissent en 2015 (-1 % au Mont Dore et -3 % à Païta), sauf à Dumbéa (+1 %).

Dans la zone VKP, la tarification de l'eau avait été revue en juin 2013, avec une différenciation selon les niveaux de consommation et la création d'une tranche supplémentaire pour les volumes de consommation les plus élevés. Toutefois, face à une forte contestation par un collectif de consommateurs de ces nouveaux tarifs, le Sivom VKP a mis en place une nouvelle grille tarifaire en 2015. La dernière tranche a été revue à la baisse, tandis que la tarification adaptée aux agriculteurs est maintenue. Le service de facturation sera délégué au prestataire Aqua Nord.

### 5.4 LA CONSOMMATION

Au cours de 2015, le nombre total d'abonnés dans le Grand Nouméa augmente de 3,1 %, alors que le volume consommé croît de 1,9 %. La consommation moyenne par abonné s'établit ainsi à 323 m<sup>3</sup>, soit 1,1 % de moins qu'en 2014, une diminution qui s'inscrit dans la tendance observée sur la période 2000-2015 (-3,0 % par an en moyenne), liée pour partie à la baisse du nombre d'habitants par foyer.

**Évolution de la consommation par abonné (en m<sup>3</sup> par abonné)**



Source : Calédonienne des Eaux

# Section 5

## Le nickel

### 1. Aperçu structurel

#### Le poids des secteurs « mines et métallurgie » dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
9,9%	7,8%	0,2%	0,0%

Source : ISEE / RIDET

### 2. Le nickel dans le monde

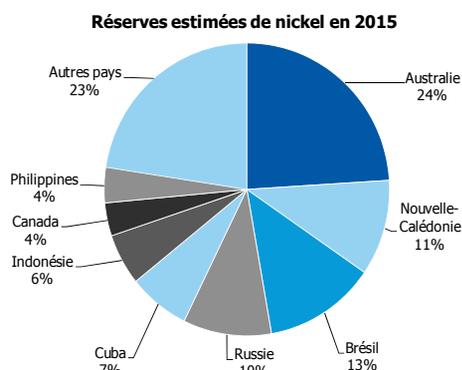
#### 2.1 L'UTILISATION DU NICKEL

Le nickel entre dans la composition de très nombreux alliages métalliques, auxquels il confère certaines propriétés mécaniques et chimiques (résistance à la corrosion ; stabilisation des propriétés mécaniques face aux températures extrêmes...). Il constitue d'ailleurs l'élément d'addition le plus répandu parmi les quelques 3 000 alliages modernes.

Sa principale utilisation dans les alliages est liée à la production d'aciers inoxydables, très largement utilisés par de nombreux secteurs du bâtiment et de l'industrie : biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, etc. Ainsi, en 2015, trois-quarts de la production mondiale de nickel servent à la fabrication d'aciers inoxydables. En Chine, le principal acheteur de ce métal, cette proportion atteint 85,0 %. Le marché de l'acier inoxydable, notamment chinois, constitue donc le principal déterminant de l'activité du secteur du nickel.

#### 2.2 LA NOUVELLE-CALÉDONIE, TROISIÈME RÉSERVE MONDIALE DE NICKEL

Malgré l'abondance du nickel sur la planète, les gisements techniquement exploitables sont relativement peu nombreux. Selon l'USGS (United States Geological Survey), le niveau des réserves mondiales de nickel, qui prend en compte la réalisation effective des investissements nécessaires à l'exploitation des gisements identifiés, est estimé à près de 80 millions de tonnes de nickel en 2015. La Nouvelle-Calédonie en détient 11 %, en troisième position après l'Australie (23 %) et le Brésil (13 %).



Source: US Geological Survey

## 2.3 DIFFÉRENTS TYPES DE MINÉRAI

Le minerai de nickel est classé en deux catégories distinctes :

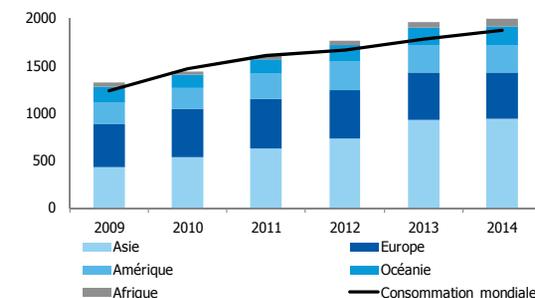
- les minerais sulfurés (65 % de la production mondiale) présentent des teneurs en nickel comprises entre 0,7 % et 3 %, et peuvent également contenir d'autres métaux (cuivre, cobalt, argent, ...). Ils représentent environ un tiers des ressources en nickel, et sont principalement extraits de mines souterraines au Canada, en Russie et en Australie.

- les minerais oxydés (35 % de la production mondiale) ne contiennent pas de métaux précieux, mais renferment du cobalt. Ces minerais sont exploités dans des mines à ciel ouvert, où le coût d'extraction est moins élevé que celui des minerais sulfurés. Outre la Nouvelle-Calédonie, les principaux gisements exploités se situent en Indonésie, aux Philippines et au Brésil. Les minerais oxydés comprennent deux catégories : les saprolites, qui présentent des teneurs en nickel importantes, comprises entre 3 % et 5 %, et les latérites, plus pauvres avec 1 % à 1,5 % de nickel contenu. Ces deux types de minerais oxydés sont exploités en Nouvelle-Calédonie, réputée pour la richesse de ses gisements. Plus la teneur en nickel du gisement est élevée, plus le minerai est facilement exploitable : sa transformation pour produire une quantité déterminée de nickel nécessite en effet de manipuler et stocker un volume moindre de minerai, et implique une consommation d'énergie réduite.

## 2.4 UNE OFFRE MONDIALE EXCÉDENTAIRE QUI PÈSE DURABLEMENT SUR LES COURS

Au cours de la dernière décennie, la demande mondiale de nickel primaire<sup>1</sup> a surtout été portée par l'augmentation de la production d'acier inoxydable en Asie, et tout particulièrement en Chine. Cette dernière absorbe à elle seule la moitié de la consommation mondiale de nickel. Depuis 2014, le ralentissement de la croissance chinoise s'est traduit par une stabilisation progressive de la production d'acier inoxydable, loin des rythmes de croissance enregistrés précédemment (+6 % à +9 % entre 2010 et 2013).

**Production et consommation de nickel primaire dans le monde (milliers de tonnes)**



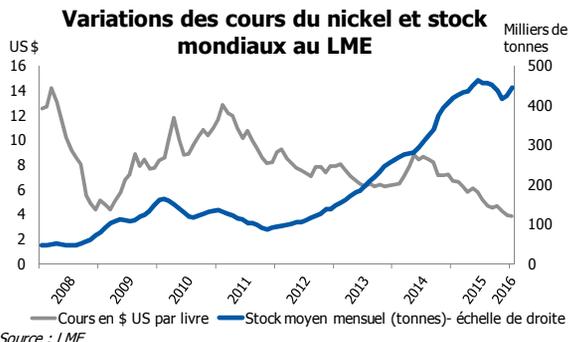
Source : International Nickel Study Group

L'offre mondiale de nickel primaire sur la dernière décennie a été elle aussi tirée principalement par la Chine, suite à l'accélération de sa production de fonte de nickel<sup>2</sup>, qui représente aujourd'hui le quart de la production mondiale de nickel primaire. Cette dernière, désormais excédentaire, s'établit autour de 2 millions de tonnes annuelles.

<sup>1</sup> Le marché du nickel primaire se distingue du marché secondaire qui concerne le nickel issu du recyclage d'acier inoxydable (recyclable à 100 % sans altération).

<sup>2</sup> Le « Pig Iron », un ferronickel à faible teneur en nickel, mais dont la qualité s'améliore progressivement.

La forte volatilité des cours du nickel au London Metal Exchange<sup>1</sup> (LME) sur la période récente reflète le comportement d'offre et de demande de la Chine, acteur majeur du marché. Ainsi, depuis 2011, l'accélération de la production de fonte de nickel chinoise, concomitante au démarrage de grands projets métallurgiques (en Nouvelle-Calédonie, mais aussi à Madagascar, au Brésil...), a gonflé



progressivement les stocks de métal et entraîné une diminution des cours. Ce mouvement de fond à la baisse a connu un répit relatif en 2014, en raison d'une production mondiale d'acier inoxydable soutenue et de facteurs géopolitiques (« ban indonésien » et craintes sur l'approvisionnement en provenance de Russie). Mais cette embellie n'a pas été pérenne, et les cours libellés en dollars chutent à nouveau à partir de septembre 2014, pour retrouver dès le premier trimestre 2015 leur point bas de 2013. Les stocks au LME ont continué à augmenter tout au long de l'année, pour dépasser 460 000 tonnes mi-2015. La persistance de stocks massifs a amplifié la chute du cours de référence, qui passe sous le seuil de 4 USD/lb en fin d'année, soit un point bas encore inférieur à celui enregistré fin 2008. Le cours annuel moyen s'établit ainsi à 5,36 US \$/lb en 2015, en baisse de 30 % par rapport au cours moyen de 2014.

### 3. Le nickel en Nouvelle-Calédonie

#### 3.1 LES ACTEURS DE LA FILIÈRE NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

L'activité d'extraction du minerai calédonien regroupe une quinzaine de sociétés locales qui exploitent les gisements attachés à des titres miniers (concessions minières, permis d'exploitation et permis de recherche). Parmi les mineurs, certaines sociétés exploitent en propre leurs titres miniers : les « petits mineurs », appelés ainsi en raison de leur spécialisation dans l'extraction du nickel sans le traiter. Ils sont au nombre de trois en Nouvelle-Calédonie : la **Société des Mines de Tontouta** (SMT) du Groupe Ballande et ses filiales, la **Société Minière Georges Montagnat** (SMGM), et le Groupe **Maï Kouaoua Mines** (MKM). D'autres mineurs travaillent en sous-traitance pour le compte des propriétaires miniers (les « tâcherons »). Enfin, en dehors de cette catégorisation, la **Nickel Mining Company** (NMC), détenue à 51 % par la Société minière du Sud Pacifique (SMSP<sup>2</sup>) et à 49 % par le coréen POSCO, exploite le massif minier du Koniambo en province Nord.

La mine est une activité qui mobilise, outre les mineurs, de nombreux autres acteurs, pour la préparation des sites (terrassément), le « roulage » (transport du minerai au port d'embarquement), le « chalandage » et la réhabilitation des sites.

<sup>1</sup> Le London Metal Exchange (LME), qui publie une cotation du nickel depuis 1979, est devenu la référence en termes de prix. Premier marché mondial des métaux non ferreux avec 80 % des échanges de contrats à terme, il cote quotidiennement le nickel primaire pur à 99,8 % minimum. S'il apporte une plus grande transparence sur les prix, le LME favorise également la spéculation. Ainsi, les cours du LME ne fournissent qu'une information imparfaite sur le marché et les prix pratiqués par les producteurs, qui dépendent aussi de la date de négociation ou du niveau de transformation du produit vendu.

<sup>2</sup> Elle-même détenue par la Sofinor (87 %), des petits porteurs (8 %) et la Sodil (5 %).

Le minerai calédonien est pour partie valorisé directement sur le territoire, par l'une des trois usines métallurgiques qui y sont implantées :

- l'usine de la **Société Le Nickel** (SLN), plus que centenaire, était la seule usine de transformation du minerai en nickel métal du territoire jusqu'en 2010. Son capital est détenu à hauteur de 56 % par Eramet, 34 % par la STCPI<sup>1</sup> et 10 % par Nisshin Steel (producteur d'acier inoxydable au Japon). Elle utilise un procédé pyrométallurgique éprouvé, et produit des mattes (environ 20 % de sa production) et du ferronickel (80 %, premier producteur mondial en 2014) à partir de minerai à haute teneur.

Outre cette société historique, les usines récentes sont nées de la convergence de deux objectifs : la stratégie de grands groupes industriels étrangers souhaitant sécuriser leur approvisionnement en nickel, et la volonté de la Nouvelle-Calédonie d'accroître la part de valeur ajoutée dégagée par la filière et de favoriser le rééquilibrage économique entre les provinces.

- l'usine hydrométallurgique de **Vale NC** dans le Grand Sud est détenue majoritairement par le groupe brésilien Vale (95 %<sup>2</sup>), le reste étant détenu par la SPMSC<sup>3</sup>. Le procédé mis en œuvre permet d'extraire du nickel et du cobalt à partir des latérites du plateau de Goro. Ainsi, l'usine de Vale est la seule à transformer les latérites extraites sur le territoire. Si plusieurs incidents techniques ont retardé sa montée en charge, sa production progresse désormais rapidement.

- l'usine de **Koniambo Nickel SAS** traite par un procédé pyrométallurgique les saprolites à teneur élevée du massif de Koniambo en province Nord, l'un des plus importants gisements de saprolites au monde. Son capital est détenu à 51 % par la SMSP et à 49 % par Glencore. Le ferronickel produit est entièrement exporté et racheté par Glencore. L'usine est entrée en production en 2013. Sa montée en puissance a été retardée par le grave incident survenu fin décembre 2014, qui a révélé après expertise un défaut de conception des deux fours.

Une partie du minerai calédonien est par ailleurs destiné à l'**usine métallurgique SNNC** (Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée) en Corée du Sud. Cette usine, détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par le coréen POSCO, produit depuis octobre 2008 du ferronickel à partir de minerai calédonien à faible teneur. L'achèvement en 2015 d'une deuxième ligne de production a porté la capacité de traitement de l'usine de 30 000 à 54 000 tonnes de nickel métal contenu par an. Ainsi, bien que principalement approvisionnée par la NMC, d'autres opérateurs calédoniens sont désormais sollicités.

### 3.2 LES PROCÉDÉS DE PRODUCTION MÉTALLURGIQUE

Selon le minerai traité, deux procédés d'extraction différents sont mis en œuvre :

- **la pyrométallurgie**, le procédé le plus ancien et éprouvé, est utilisée sur le territoire par les usines de la SLN et de KNS. Après avoir été préparé (broyage, calcination, etc.) le minerai est porté à température de fusion (approximativement 1 400°C) dans des fours électriques. Le métal décanse par gravité pour être séparé de la scorie (composants résiduels).

- **l'hydrométallurgie**, solution technique novatrice mise en œuvre par Vale NC, consiste à traiter le minerai par lixiviation : un solvant (acide sulfurique), employé à très haute pression, permet d'isoler les métaux contenus dans le minerai latéritique traité. La solution obtenue, qui contient les métaux dissous, traverse ensuite plusieurs circuits permettant d'en extraire le nickel et le cobalt par réactions chimiques.

---

<sup>1</sup> La Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle est détenue à part égale par Promosud et Nordil.

<sup>2</sup> Une position renforcée suite au départ du japonais SUMIC qui détenait 15 % du capital

<sup>3</sup> La Société de Participation Minière du Sud Calédonien qui regroupe les trois provinces.

Le produit fini dépend du procédé mis en œuvre, et contient plus ou moins de nickel pur. Au total, quatre types de produits sont ainsi élaborés en Nouvelle-Calédonie :

- **le ferronickel** : composé d'environ 25 % de nickel, le reste étant principalement du fer (70 %). Il est utilisé pour la fabrication d'acier inoxydable, et produit par la SLN et KNS. ;
- **les mattes** : produites par la SLN, elles contiennent 77 % de nickel, elles sont envoyées à l'usine de Sandouville d'Eramet où elles sont affinées par hydrométallurgie pour produire du nickel de très haute pureté (99,99 %), destiné notamment à l'industrie aéronautique ;
- **l'oxyde de nickel (NiO)** : produit fini de l'usine Vale NC contenant 78 % de nickel ;
- **le Nickel Hydroxyde Cake (NHC)** : produit intermédiaire non raffiné contenant environ 17 % de nickel et 2,5 % de cobalt, produit par l'usine Vale NC.

### LA PRODUCTION DE COBALT

Depuis 2012, la Nouvelle-Calédonie exporte du cobalt sous la forme de carbonate de cobalt (CoCO<sub>3</sub>). Comme le nickel, ce métal est contenu dans les saprolites et les latérites exploitées sur le territoire. Avant la mise en place du procédé hydrométallurgique par l'usine Vale NC, ce métal n'était pas récupéré. Suite à la montée en charge de l'Usine du Sud, les volumes produits progressent rapidement (1 500 tonnes exportées en 2015). En valeur, cette production émergente représente 2,5 % des exportations totales (3,5 % des exportations métallurgiques).

### 3.3 LE MINERAI

La production de minerai de nickel est restée bien orientée en 2015, avec une progression de 9,0 % des volumes extraits (après +9,3 % en 2014, et +24,3 % en 2013). La production minière s'établit ainsi à 14,3 millions de tonnes humides extraites (après 13,1 millions de tonnes en 2014, correspondant à 178 000 tonnes de nickel contenu).

#### Extraction et exportations de minerai de Nickel (en milliers de tonnes humides - th)

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Extraction</b>	<b>9 659</b>	<b>12 004</b>	<b>13 115</b>	<b>14 293</b>	<b>9,0%</b>
Saprolites	6 395	7 788	8 782	9 367	6,7%
Latérites	3 264	4 216	4 333	4 926	13,7%
<b>Exportations</b>	<b>4 595</b>	<b>4 459</b>	<b>5 442</b>	<b>5 520</b>	<b>1,4%</b>
Saprolites	2 790	2 876	3 426	4 467	30,4%
Latérites	1 806	1 583	2 016	1 053	-47,7%
<b>Exportations<sup>(1)</sup> (en millions de F CFP)</b>	<b>21 448</b>	<b>17 497</b>	<b>24 777</b>	<b>23 520</b>	<b>-5,1%</b>
Valeur moyenne à l'exportation <sup>(2)</sup>	4 667	3 924	4 553	4 261	-6,4%

Sources : DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) en F CFP / th

Les volumes extraits des deux types de minerais exploités sur le territoire sont en hausse. L'extraction de saprolites progresse de 6,7 %, en raison de la nette accélération des volumes exportés vers la Corée du Sud (+68,3 %) suite à l'extension des capacités de production de l'usine de Gwangyang. Les exportations vers le Japon, partenaire historique, restent relativement stables (-1,9 %), tandis que la transformation locale se tasse (-9,6 %, y compris variations de stocks sur site et sur mine). La progression est plus rapide pour les latérites (+13,7 %), transformées localement à plus de 75 %. Cette progression est permise par la montée en charge de l'usine Vale Nouvelle-Calédonie (+67,2 % pour l'utilisation locale, y compris variations de stocks), les exportations vers l'Australie se contractant fortement (-47,8 %, en lien avec les difficultés économiques de l'industriel QNI, unique client australien).

## 3.4 LA MÉTALLURGIE

La production métallurgique calédonienne se renforce progressivement, suite à la montée en charge des deux nouvelles usines métallurgiques. Elle atteint 94 000 tonnes de nickel contenu en 2015 (+13,6 % par rapport à 2014). La production d'oxyde de nickel de l'usine Vale NC, qui a débuté en 2012 et monte désormais rapidement en puissance, atteint 21 000 tonnes de nickel contenu en 2015, après 7 400 tonnes en 2014. Parallèlement, la production de NHC (produit intermédiaire d'attente) diminue (9 700 en 2015, après 12 500 tonnes en 2014). La production de ferronickels par les usines SLN et KNS progresse dans de plus faibles proportions (+3,3 %), pour s'établir à 56 500 tonnes de nickel contenu. La production de mattes en revanche continue à décliner (-18,0 %, pour 6 800 tonnes de métal contenu)<sup>1</sup>.

### Production et exportations de produits métallurgiques (en tonnes de nickel contenu)

	2012 <sup>(1)</sup>	2013 <sup>(1)</sup>	2014 <sup>(1)</sup>	2015	Variation 2015/2014
<b>Production</b>	<b>62 178</b>	<b>69 206</b>	<b>82 754</b>	<b>93 977</b>	<b>13,6%</b>
Ferronickels	43 030	40 459	54 683	56 486	3,3%
Mattes	13 417	13 279	8 241	6 761	-18,0%
NHC	3 378	7 557	12 464	9 686	-22,3%
NiO	2 353	7 911	7 366	21 044	185,7%
<b>Exportations</b>	<b>62 151</b>	<b>64 802</b>	<b>78 708</b>	<b>94 216</b>	<b>19,7%</b>
Ferronickels	43 303	39 869	51 786	55 468	7,1%
Mattes	13 546	12 916	8 812	6 761	-23,3%
NHC	3191	4358	10660	11132	4,4%
NiO	2 111	7 658	7 449	20 854	179,9%
<b>Exportations (en millions de F CFP)</b>	<b>89 890</b>	<b>77 747</b>	<b>107 921</b>	<b>97 231</b>	<b>-9,9%</b>
Exportations (en millions de F CFP; cobalt inclus)	89 996	78 736	108 639	100 655	-7,3%

Sources: DIMENC, ISEE (1) Chiffres rectifiés, (2) F CFP/kg de métal contenu

La totalité de la production des usines métallurgiques calédoniennes est exportée. En 2015, les exportations de nickel ont donc fortement augmenté en volume (+19,7 %). En valeur, les exportations de produits métallurgiques perdent cependant 7,3 % (-9,9 % hors cobalt), pour s'établir à 100,6 milliards de F CFP, suite à la forte dépréciation du nickel. Les principaux clients de la métallurgie sont la Chine (39 % du total en tonnes de nickel contenu, +15 points en un an), l'Australie (9 %), Taïwan (8,5 %), le Japon (7,7 %) et la France (7 %). Les exportations vers l'Inde progressent fortement, pour atteindre 4 % de part de marché.

## 4. Perspectives

Malgré un léger tassement des stocks mondiaux observé depuis mi-2015, sans effet notable sur les cours à ce stade, les perspectives de la filière pour les années à venir sont incertaines : l'offre devrait rester durablement excédentaire suite à la poursuite de la montée en puissance des nouvelles infrastructures métallurgiques combinée au ralentissement de la croissance asiatique, ce qui plaide pour un maintien à faible niveau des cours, pour une durée sur laquelle les avis des différents experts ne s'accordent pas. La persistance de cours déprimés se traduit par la dégradation des comptes d'exploitation des opérateurs du secteur, le niveau des cours actuels étant notoirement insuffisant pour assurer la rentabilité de nombreux producteurs mondiaux de nickel primaire.

<sup>1</sup> Le groupe Eramet a confirmé lors de son conseil d'administration du 9 décembre 2015 l'arrêt de la production de mattes de nickel en Nouvelle-Calédonie, qui sera remplacée par une production de ferronickel complémentaire. Les mattes représentent aujourd'hui 20 % de la production de la SLN, contre 80 % pour le ferronickel.

De nombreux opérateurs calédoniens ont ainsi enregistré plusieurs exercices déficitaires consécutifs. Les premiers éléments disponibles laissent augurer pour l'atterrissage 2015 des pertes historiques, l'ordre de grandeur communément admis étant de 100 milliards de F CFP de pertes cumulées pour les trois usines métallurgiques. Dans ce contexte particulièrement dégradé, d'importantes décisions d'investissement sont suspendues : ERAMET a annoncé le report de la construction de sa nouvelle centrale électrique ; de la même manière, la reconstruction du deuxième four de KNS<sup>1</sup> est pour le moment conditionnée au retour de conditions de marché et d'exercice plus favorables. Par ailleurs, les trois opérateurs ont engagé d'ambitieux plans de réduction des coûts, qui se traduisent notamment par la cessation ou la renégociation de très nombreux contrats de sous-traitance. L'impact sur l'emploi indirect de ces mesures ne peut être facilement quantifiable. Sans doute encore relativement limité en 2015, il risque de s'amplifier rapidement.

### **Un plan de soutien pour le secteur nickel**

Dans ces conditions, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a déclaré officiellement le secteur du nickel en crise et présenté son plan de soutien en faveur de l'activité minière et métallurgique. Celui-ci se décline autour de trois axes :

- un programme d'urgence en faveur des exportations, qui prévoit notamment des extensions des autorisations d'exporter pour que les opérateurs miniers, outre NMC, puissent approvisionner l'usine de la SMSP en Corée. Par ailleurs, compte tenu du manque de lisibilité du client australien historique Queensland Nickel, le plan envisage le réexamen des autorisations d'exportation vers la Chine, pour permettre d'écouler les latérites actuellement expédiés en Australie<sup>2</sup>.

- l'activation du Fonds Nickel, mécanisme de soutien créé en 2009 qui intervient auprès des entreprises du secteur nickel (sous conditions d'éligibilité) par la prise en charge partielle des cotisations sociales patronales (pour les sociétés minières de moins de 500 salariés), ainsi que par la prise en charge financière de travaux compensatoires ou de réhabilitation.

- l'accompagnement des opérateurs miniers qui s'articule autour de deux initiatives. D'une part, le gouvernement déposera au congrès avant la fin de l'année, une loi de pays visant à proroger de 5 ans l'obligation de reconnaissance des titres miniers, sous peine de déchéance. D'autre part, des discussions pourront s'ouvrir au cas par cas avec les présidents de province en vue de reporter certaines échéances prévues dans les arrêtés d'autorisation d'exploitation.

### **Extension des capacités de production de l'usine SMSP-Posco en Corée du Sud**

La deuxième ligne de production de l'usine de Gwanyang en Corée du Sud a été inaugurée en mars 2015. Les investissements réalisés dans le cadre de cette extension s'élevaient à 51 milliards de F CFP en Corée du Sud, et à 19 milliards de F CFP en Nouvelle-Calédonie. Cette deuxième ligne porte à 54 000 tonnes de nickel contenu la production potentielle totale de l'usine, approvisionnée en minerai de nickel majoritairement par les mines de la SMSP.

---

<sup>1</sup> Les expertises conduites après l'incident de décembre 2014 ont mis en évidence un problème conceptuel du design d'origine des deux fours. Si le four accidenté a été reconstruit, et est actuellement opérationnel, le second four est arrêté, en attente de reconstruction.

<sup>2</sup> Dans la limite de 2 millions de tonnes humides par an, et privilégiant des exportations vers des métallurgistes chinois fabricants d'acier (et non de pig iron). Ces volumes seront répartis entre les mineurs dans des proportions équivalentes.

## Section 6

# La construction

### ACTIVITÉ MIEUX ORIENTÉE POUR LE SECTEUR BTP

Le secteur du BTP est confronté depuis 2012 à une baisse significative de son volume d'affaires, suite au coup de frein donné aux grands programmes de logements sociaux et à l'achèvement d'importants projets d'infrastructures (usines du Nord et du Sud, équipements des jeux du Pacifique). Cependant, plusieurs indices montrent une activité globalement bien orientée en 2015. Le secteur de la construction est toujours soutenu par le dispositif local de défiscalisation des logements intermédiaires. La construction publique bénéficie encore en 2015 de certains projets conséquents (derniers travaux sur le chantier du Médipôle, aménagements en zone VKP, etc.). Les entrepreneurs du secteur BTP interrogés par l'IEOM font état d'un volume d'activité globalement mieux orienté qu'en 2014. Ils témoignent cependant d'un pessimisme marqué pour les mois à venir, illustré par une forte chute de leurs prévisions d'investissement et d'activité.

## 1. Aperçu structurel

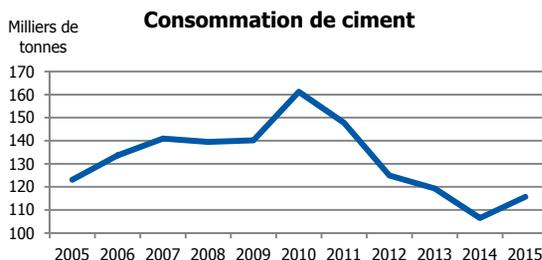
### Le poids du secteur de la construction dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
10,9%	11,0%	14,2%	21,5%

Source : ISEE / RIDET

Au 31 décembre 2015, le répertoire d'identification des entreprises recense 8 273 entreprises dans le secteur de la construction, constitué majoritairement de petites entités productives sans salariés (89 %). Depuis l'achèvement des grands chantiers en 2011, le nombre d'entreprises employant du personnel (un salarié et plus) diminue : -3,8 % en 2013, -4,6 % en 2014 et enfin -6,7 % en 2015. Cette tendance s'est accompagnée d'une perte significative d'emplois salariés (en moyenne -2,7 % chaque année). Parallèlement, le nombre de travailleurs indépendants dans le secteur progresse régulièrement, et 250 entreprises sans salariés supplémentaires ont encore été enregistrées au Ridet en 2015. Certains anciens salariés du BTP se sont ainsi établis à leur compte.

Des signes d'amélioration de l'activité sont visibles en 2015. Ainsi, la consommation de ciment progresse de 9 % sur l'année, après avoir atteint son plus bas niveau de la décennie en 2014. Les attestations de conformité, délivrées par le Comité Territorial des Usagers de l'Électricité (COTSUEL) à la fin de la construction pour les habitations, locaux à réglementation particulière (commerce, industrie, etc.)



Sources : Tokuyama (ex. Holcim), Douanes

et immeubles remontent également de 18 % en un an. Cette hausse touche particulièrement les habitations pour lesquelles les attestations COTSUEL ont cru de 26 %.

Les coûts de la construction sont restés contenus. En effet, l'index BT21 augmente très légèrement de 0,4 % en un an, pour s'établir à 101,85 à fin 2015. La plupart des index des travaux publics ressortent en baisse, notamment ceux liés à l'activité de terrassement.

## 2. Le logement

---

### 2.1 LE FINANCEMENT DU LOGEMENT

#### **Dispositifs d'incitation fiscale à la primo-accession**

Afin de soutenir le secteur du BTP, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté le 13 décembre 2013 une loi de Pays instaurant une défiscalisation locale du logement intermédiaire pendant deux ans. Ce dispositif prévoit une exonération fiscale à hauteur de 30 %, sur une durée de six ans pour les contribuables investisseurs, et de dix ans pour les contribuables primo-accédants qui investiraient d'ici au 31 décembre 2015. Début 2016<sup>1</sup>, le Congrès a reconduit ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2018 en y apportant des modifications permettant la création de logements plus adaptés à une population de locataires ou d'accédants aux ressources limitées.

Par ailleurs, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté fin 2014 un dispositif d'exonération de la Taxe Communale d'Aménagement<sup>2</sup> (TCA) pour les constructions à usage d'habitation et leurs annexes édifiées par des primo-accédants répondant à des conditions de ressources fixées par arrêté.

#### **Progression du crédit bancaire à l'habitat et à la construction**

Le financement de l'immobilier progresse en 2015 à un rythme plus marqué que l'année précédente. L'encours des crédits à l'habitat en faveur des ménages, dont 77,1 % sont portés par les banques de la place, a crû de 6,8 % sur un an, après +2,6 % en 2014. Cette accélération est principalement liée aux promotions immobilières, la loi de pays sur la défiscalisation des logements intermédiaires ayant produit ses effets sur l'ensemble de l'année en 2015. Concernant les entreprises, les encours de crédits à la construction augmentent de 7,8 % sur un an, après +8,2 % en 2014.

#### **Des dispositifs d'aides au logement de plus en plus sollicités**

D'autres dispositifs continuent de soutenir l'accession à la propriété. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie propose depuis février 2011 un dispositif de Prêt à taux zéro (PTZ) plafonné à 15 millions de F CFP pour les ménages ayant un projet de construction ou d'achat de leur résidence principale et justifiant de ressources inférieures aux plafonds définis par arrêté. 460 foyers en ont bénéficié en 2015 pour un montant total de 4,0 milliards de F CFP. Son champ d'application a été étendu en 2014 aux opérations de location-accession à la propriété<sup>3</sup>, également sous condition de ressources, mais aucun ménage ne s'est encore prévalu de ce dispositif à fin 2015. Par ailleurs, les aides au logement locatif s'élèvent en 2015 à 3,6 milliards de F CFP (+10,7 % par rapport en 2014), au bénéfice de 8 223 ménages (+9 %, soit 684 ménages supplémentaires). Ce dispositif n'est désormais plus financé que par le

---

<sup>1</sup> Loi du pays n°2016-2 du 27 janvier 2016 et arrêtés d'application du 24 février 2016

<sup>2</sup> Loi du pays n°2014-18 du 31 décembre 2014

<sup>3</sup> Loi du pays n°2014-15 du 16 octobre 2014

gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et le Fonds Social de l'Habitat (FSH), alors qu'il incluait auparavant un financement des provinces.

En parallèle, les provinces attribuent un ensemble d'aides à la construction, à l'accession à la propriété et à l'amélioration de l'habitat. En province Sud, 87 projets de rénovation de logements ont été lancés en 2015, et 63 opérations livrées dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration de l'habitat pour les propriétaire-occupants. 25 projets de logements ont été lancés et 26 bâtiments livrés dans le cadre du programme d'aide à la construction de logements en accession à la propriété, qui s'adressent aux personnes propriétaires d'un terrain à construire. Enfin, les aides à l'accession à la propriété pour les ménages primo-accédants se sont établies sur l'année à 578 millions de F CFP pour 230 foyers, après 829 millions de F CFP pour 287 foyers en 2014. Ce dernier dispositif a subi, en novembre 2015, une modification du plafond des aides qui passe de 3 millions de F CFP à 2 millions de F CFP.

La province Nord propose également des programmes d'aides à l'habitat. L'association TEASOA est l'opérateur de plusieurs programmes d'accession aidée au logement, dont le programme Habitat de la province Nord (HPN) prévoyant un ensemble de subventions pour les ménages primo-accédants aux revenus inférieurs à 330 000 F CFP mensuels. La SAEML Grand projet VKP est l'opérateur du programme d'accession dédié à la catégorie intermédiaire : l'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA). Enfin, la province Nord gère, en matière de logement locatif, le programme Locatif Intermédiaire Aidé (LIA).

## 2.2 LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

D'après l'Observatoire de l'immobilier, récemment mis en place dans le cadre d'un partenariat conclu entre la CCI, l'ISEE et la Chambre territoriale des notaires de Nouvelle-Calédonie, 2 995 transactions immobilières (appartement, maison, terrain à bâtir, commerce, etc.) ont été enregistrées en Nouvelle-Calédonie en 2014, pour un montant total de 82 milliards de F CFP. Sur les trois premiers trimestres de 2015, le montant total des transactions croît de 20 % par rapport à la même période l'année précédente, traduisant l'accélération de la construction privée.

Le Grand Nouméa a concentré la majorité des opérations (plus de 80 % en 2014, dont 42 % à Nouméa) et la zone Voh-Koné-Pouembout-Poya (VKPP) en a représenté près de 9 %. Sur la capitale, le prix de vente moyen d'un appartement neuf est estimé à 469 000 F CFP/m<sup>2</sup> et celui d'un appartement ancien à 416 000 F CFP/m<sup>2</sup>.

## 2.3 LE LOGEMENT SOCIAL

La demande de logements sociaux est toujours importante en province Sud, qui concentre près des trois quarts de la population. La Maison de l'Habitat<sup>1</sup> a enregistré 6 485 demandes actives<sup>2</sup> en 2015, dont 5 173 de location, 1 204 d'accession à la propriété et 108 de rénovation et construction. La demande s'est amplifiée ces dernières années avec une croissance de 16 % en huit ans (5 591 demandes en 2008).

---

<sup>1</sup> Association constituée entre l'État, la province Sud, les 14 communes de la province Sud ainsi que les opérateurs sociaux. Elle a pour vocation d'être le guichet unique de la demande de logement social en province Sud.

<sup>2</sup> Un dossier actif a une durée de vie de 12 mois renouvelables.

L'année 2015 est marquée par une baisse importante du nombre de logements livrés, avec seulement 479 logements sociaux, son plus bas niveau depuis 10 ans. Les livraisons baissent fortement (de 153 unités destinées à la location, et 93 unités prévues pour l'accession). Le conventionnement de logements neufs en revanche se redresse (+23 %) en raison de la reprise du conventionnement locatif, qui se hisse à 273 logements, après 101 en 2014. L'offre en logements sociaux reste cependant nettement inférieure au besoin exprimé.

### Évolution du nombre de logements sociaux en province Sud

Nombre	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Conventionnements logements neufs</b>	<b>531</b>	<b>502</b>	<b>877</b>	<b>428</b>	<b>528</b>	<b>23%</b>
dont locatif	476	295	585	101	273	170%
dont accession	55	207	292	327	255	-22%
<b>Livraison logements neufs</b>	<b>613</b>	<b>621</b>	<b>667</b>	<b>725</b>	<b>479</b>	<b>-34%</b>
dont locatif	437	528	455	432	279	-35%
dont accession	176	93	212	293	200	-32%
Ratio livraisons/conventionnements	115%	124%	76%	169%	91%	

Source : Direction de l'équipement de la province Sud

À fin 2015, les trois principaux bailleurs sociaux (SIC, FSH, SEM Agglo) gèrent un parc de près de 14 000 logements.

### Parc locatif des principaux opérateurs immobiliers

Nombre	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
SIC	9 305	9 695	9 962	10 239	10 220	-0,2%
FSH <sup>(1)</sup>	1 494	1 622	1 863	2 049	2 169	5,9%
SEM Agglo	1 243	1 364	1 477	1 529	1 599	4,6%
<b>Total</b>	<b>12 042</b>	<b>12 681</b>	<b>13 302</b>	<b>13 817</b>	<b>13 988</b>	<b>1,2%</b>

(1) Hors parc "1000 logements"

Sources : SIC, FSH, SEM Agglo

La Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) compte 10 220 logements locatifs et héberge ainsi près d'un Calédonien sur six. Pour la première fois, le parc immobilier de la SIC diminue en raison de destructions de logements supérieures aux constructions. Sur l'année, la SIC a détruit 61 chambres à Port N'Géa dans le cadre de la réhabilitation entreprise à Sainte-Marie, 1 logement à Dumbéa-sur-Mer et 244 logements à Saint-Quentin. En parallèle, la SIC a livré 293 nouvelles constructions en 2015, principalement au Mont-Dore et à Dumbéa, soit le volume de livraison le plus faible des dix dernières années. Parmi ces livraisons, 70 sont situées en province Nord, notamment à Koumac, Kaala-Gomen, Canala et Voh. Les investissements de cet opérateur s'élèvent en 2015 à 8,6 milliards de F CFP, et 2,6 milliards de F CFP ont été consacrés à l'entretien du patrimoine locatif. 276 logements ont été mis en chantier par la SIC en 2015, soit deux fois moins qu'en 2014. La rénovation urbaine de Saint-Quentin se poursuit en 2015 avec le début des travaux d'aménagement des futurs logements de cette opération. Les travaux de la résidence Kechö (119 logements en accession à la propriété à Dumbéa-sur-mer) sont en cours et les 17 premiers logements ont été commercialisés en fin d'année.

## RÉNOVATION URBAINE DE SAINT-QUENTIN

Le 8 novembre 2015, quatre tours du quartier de Saint-Quentin ont été dynamitées et détruites. Aboutissement de plusieurs années de préparation, cette destruction représente 13 mois de travaux. Elle a mobilisé 1,1 milliard de F CFP, et nécessité l'évacuation de 24 000 tonnes de gravats et le relogement en 3 ans d'environ 500 personnes.

Cette opération constitue une étape majeure d'un vaste projet de rénovation urbaine dont l'ambition est de transformer le quartier de Saint-Quentin, situé au croisement des trois communes de l'agglomération du Grand Nouméa. L'ensemble immobilier des tours de Saint-Quentin, appartenant à la SIC, a été réalisé au début des années 70 pour répondre au boom du nickel des années 68/69. Il est constitué de huit tours de 15 étages qui comptaient à l'origine 580 logements. Ces tours ont été les premiers « gratte-ciel » jamais réalisés sur le territoire.

Ce projet de rénovation urbaine, qui représente globalement 30 milliards de F CFP d'investissement nécessite la destruction progressive des huit tours. Après la démolition de la première tour comprenant 61 logements en avril 2009, et celles intervenues en 2015, les trois tours restantes devraient être détruites en 2019. L'espace libéré et les terrains alentours acquis par la SIC (soit au total 17 hectares) devraient accueillir à terme environ 800 logements sur la base d'un nouveau plan d'aménagement du quartier. Les premières livraisons de logements sont prévues en 2017.

La conduite du projet est assurée par la SIC, en étroite collaboration avec ses partenaires : les trois communes de Nouméa, du Mont-Dore et de Dumbéa, le gouvernement de Nouvelle-Calédonie, la province Sud, l'État, le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN), et le Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU).

Le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), filiale du FSH, gère 2 169 logements locatifs, majoritairement situés dans le Grand Nouméa. En 2015, il a livré 129 logements locatifs, 7 locaux commerciaux et 42 logements en accession à la propriété. Le FSH prévoit un potentiel de 1 700 à 2 000 logements pour ses opérations futures. Les travaux du lotissement Palmiers 3 se poursuivent, le projet s'étalant sur 10 ans pour un investissement de 10 milliards de F CFP.

Depuis sa création, la SEM de l'Agglomération (SEM Agglo) a pour sa part livré 1 599 logements, dont 65 logements locatifs livrés en 2015. La restructuration de l'habitat spontané sur la presqu'île océanienne initiée par la province Sud en 2010 s'est finalisée en 2015. Cette opération a permis l'acheminement de l'eau et de l'électricité dans les squats ainsi que l'aménagement de la voirie, moyennant une redevance perçue auprès des bénéficiaires. Pour l'année 2016, la programmation de la SEM Agglo est de 204 logements en locatif (dont 17 en réhabilitation) et 30 en location/accession.

Depuis 1983, l'association Teasoa a participé, au total, à la livraison de 3 903 projets en province Nord, dont 3 074 projets dans le programme d'habitat social. Elle a réceptionné 128 chantiers en 2015 (construction, rénovation et agrandissement), un chiffre en hausse de 15 % sur un an. L'association prévoit la livraison de 150 logements en 2016.

### 3. La construction et les travaux publics

Le secteur du BTP reste porté par un ensemble de projets d'équipements publics de santé, de transport ou d'éducation. Ceux-ci sont en majeure partie concentrés dans la zone du Grand Nouméa, qui concentre 67 % de la population du territoire. Selon l'enquête « Ménages Logements Déplacements » portée par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa, la population du Grand Nouméa a progressé en 10 ans 14 fois plus vite que celle du reste de la Nouvelle-Calédonie.

Les projets d'infrastructures dans le domaine de la **santé** représentent un moteur pour l'activité du BTP. La construction du Médipôle de Koutio (Dumbéa), le bâtiment public le plus important de la Nouvelle-Calédonie, s'est achevée après quatre années de travaux. Ce nouveau centre hospitalier a été livré au Centre Hospitalier Territorial (CHT) de Nouvelle-Calédonie le 8 janvier 2016. Le coût de sa construction s'est élevé à 58,5 milliards de F CFP, financés par la Nouvelle-Calédonie, l'Agence sanitaire et sociale, l'État (dans le cadre des contrats de développement) et le CHT Gaston-Bourret. Il regroupe sur un site de 90 000 m<sup>2</sup> un ensemble de services médicaux jusqu'alors dispersés et devient le premier bâtiment public calédonien à se prévaloir de la certification Haute Qualité Environnementale. En complément du Médipôle, la construction de la « clinique de l'île Nou-Magnin », centre hospitalier privé à Nouville (Nouméa), a débuté en novembre 2014. Ce projet représente un investissement de 13,2 milliards de F CFP. En province Nord, les travaux de terrassement du futur Centre hospitalier public du Nord (58 lits) ont débuté le 18 juin 2015 sur le site de Païamboué. Le budget du chantier (livraison prévue en 2017) s'élève à 6 milliards de F CFP.

Le dynamisme géographique de la zone du Grand Nouméa génère également d'importants besoins en matière de **transports publics**. Le syndicat mixte des transports urbains (SMTU), qui regroupe la province Sud et les quatre communes de l'agglomération du Grand Nouméa, conduit ainsi le projet « Néobus » (ligne de bus en site propre). La première phase permettra de relier le centre-ville de Nouméa à Dumbéa et au Médipôle. Cette infrastructure de 13,3 kms représente un investissement de près de 20 milliards de F CFP. La mise en service du premier tronçon (centre-ville - Médipôle) est prévue pour 2019.

Parallèlement, le **renforcement et la réhabilitation des chaussées** font l'objet d'un investissement d'environ 2,5 milliards de F CFP par an de la part du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Les investissements portent sur la construction d'ouvrages d'art, notamment le remplacement du pont de la Ouenghi, ainsi que sur la mise en sécurité du réseau au travers de créneaux de dépassement et l'aménagement des traversées de tribus et d'agglomérations. Parmi les constructions actuellement financées par le Gouvernement se trouvent également l'extension de la DITTT et la DIMENC (950 millions de F CFP) et la continuité de l'aménagement du site de la DAVAR à Païta (1 milliard de F CFP).

Le gouvernement a également adopté un programme prévisionnel d'investissement de 6,3 milliards de F CFP pour les **lycées publics** du Territoire pour la période 2013-2017. Ce programme vise à poursuivre la modernisation des établissements, à réaliser la maintenance de l'ensemble du parc des lycées et à adapter les équipements pédagogiques.

En **province Nord**, de nombreux projets de construction sont en cours dans la zone Voh-Koné-Pouembout (VKP) qui a connu une croissance démographique importante suite à la construction et à la mise en service de l'usine métallurgique de Vavouto. Débuté en novembre 2014, le chantier d'extension du lycée général et agricole de Pouembout représente un budget de 5,9 milliards de F CFP. Le collège de Païamboué (Koné) a ouvert ses portes à la rentrée 2016. D'autres projets sont programmés à moyen terme, tels que le centre pénitentiaire ainsi que des chantiers d'infrastructures (routes, adduction en eau potable et assainissement).

Un rééquilibrage s'opère également entre l'ouest et l'est de la province Nord. Le projet de transversale entre Kaala-Gomen et Hienghène figure parmi les grands projets de travaux routiers en province Nord. La piste qui se développe sur 70 kms devrait ainsi être transformée en liaison routière à part entière. Le chantier complexe comprend un important travail de préparation de voirie et comporte la réfection ou la construction de 29 ponts ou radiers distribués sur l'itinéraire. Le chantier se poursuit en 2015 et les travaux principaux démarreront courant 2016 pour un budget estimé à 5,9 milliards de F CFP, financés à 90 % par la province Nord et 10 % par les communes de Kaala-Gomen et Hienghène.

# Section 7

## Le commerce

### 1. Aperçu structurel

Le poids du secteur du commerce dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
12,2%	14,1%	7,2%	10,0%

Source : ISEE / RIDET

Le secteur du commerce représentait 12,2 % de la création de richesses sur le territoire en 2010. Ce secteur emploie près de 10 300 salariés fin 2015. Parmi les 4 218 entreprises du secteur, près des deux tiers n'emploient aucun salarié. Après un léger raffermissement en 2014, la consommation des ménages est plus mitigée en 2015. La confiance des commerçants, qui s'était progressivement reconstituée, s'effondre suite aux blocages intervenus au mois d'août, en marge du conflit des rouleurs.

### 2. Le commerce de détail

#### 2.1 LE COMMERCE DE DÉTAIL CONCENTRÉ EN PROVINCE SUD

Au 31 décembre 2015, 2 506 entreprises<sup>1</sup> relèvent du secteur du commerce de détail. À cette date, 6,0 % des établissements se situent en province des îles et 14,0 % en province Nord ; les 80 % restant se concentrent en province Sud, notamment dans le Grand Nouméa. Dans cette dernière zone, les grandes et moyennes surfaces de vente de produits alimentaires représentent une superficie totale de 68 642 m<sup>2</sup>. Quant à la surface de vente de produits pour l'équipement des personnes (à savoir vêtements, accessoires, etc.) celle-ci atteint un total de 32 051 m<sup>2</sup>. La surface de vente d'équipement pour la maison couvre 84 074 m<sup>2</sup> ; celle de produits de sports, loisirs et culture est de 32 776 m<sup>2</sup> ; celle enfin destinée au commerce de produits d'hygiène, santé et beauté est de 8 611 m<sup>2</sup>.

**Principaux acteurs de la distribution dans le Grand Nouméa**

Groupe	Enseignes	Part de la surface totale*
Kenu-in	Champion	32,8%
	Carrefour	
Hayot	Casino (**)	33,5%
	Leader Price	
	Géant	
Autres indépendants		33,7%

\*total de la surface de la grande distribution à dominante alimentaire

\*\*le groupe détient 5% du capital du Casino Johnston

Source : CCI

<sup>1</sup> Hors commerce de détail d'équipements automobiles.

## 2.2 UNE RÉGLEMENTATION DE LA CONCURRENCE EN ÉVOLUTION

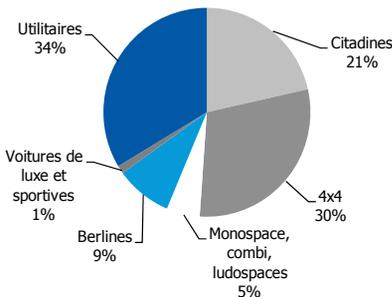
Suite aux rapports de l'Autorité de la concurrence française, une loi de pays relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie a été votée en 2013. Cette loi antitrust a institué des règles portant notamment sur le contrôle des opérations de concentration et d'accroissement des surfaces exploitées dans le secteur du commerce de détail avec des pouvoirs d'enquête et de sanction. En complément de cette loi, le Congrès a voté en avril 2014 une loi de pays afin de créer d'une autorité administrative locale de la concurrence, chargée de mettre en application la loi antitrust.

## 3. Le commerce automobile

Parmi les 88 entreprises dédiées au commerce de véhicules, six groupes automobiles se partagent l'essentiel du marché calédonien, où plus de 40 marques sont représentées (Groupe Jeandot, Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO, Groupe Pentecost, Groupe Bernard Hayot, Groupe Dang et Hickson). Au 31 décembre 2015, les établissements de commerce de véhicules se répartissent sur le territoire de la façon suivante : 1,0 % en province des îles, 9,0 % en province Nord, et 90,0 % en province Sud (essentiellement dans le Grand Nouméa).

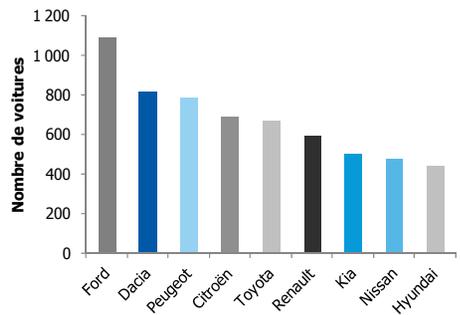
Cette année, la voiture particulière la plus vendue dans le territoire est la Dacia Duster, et le pick-up le plus populaire à la vente reste le Ford Ranger. Le modèle qui enregistre la hausse la plus significative de ses ventes par rapport à l'année précédente est la Citroën C4 Cactus. À l'opposé, la baisse la plus significative concerne la Ford Ranger. Globalement, la marque Ford reste largement la plus demandée, suivie par Dacia et Peugeot. Toyota, la deuxième marque en 2014, passe cette année au cinquième rang.

**Ventes de véhicules neufs par type en 2015**



Source : concessionnaires automobiles locaux

**Ventes de véhicules neufs par marque en 2015**



Après un léger rebond en 2014, l'activité du commerce automobile recule en 2015. Parmi les voitures particulières, les seuls segments conservant une relative progression des ventes sont ceux des 4x4 et des voitures de luxe et sportives. Les immatriculations des véhicules à quatre roues neufs chutent de 8,6 %. Le segment le plus touché est celui des véhicules utilitaires neufs (pick-up et camionnettes), dont les immatriculations baissent de 14,3 %. Les immatriculations de véhicules à deux roues diminuent elles aussi, de 16,3 %. Parallèlement, les transferts de cartes grises progressent, traduisant un report des consommateurs vers le marché des véhicules d'occasion.

<b>Immatriculation de véhicules</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation 2015/2014</b>
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs	10 888	10 910	9 974	-8,6%
Voitures particulières	6 272	6 469	6 068	-6,2%
Pick up et Camionnettes	3 619	3 529	3 023	-14,3%
Camions	125	102	95	-6,9%
Autres	872	810	788	-2,7%
Immatriculations des véhicules à deux roues neufs	806	797	667	-16,3%
Transferts de cartes grises <sup>(1)</sup>	25 036	25 006	25 436	1,7%
<b>Total des immatriculations</b>	<b>36 730</b>	<b>36 713</b>	<b>36 077</b>	<b>-1,73%</b>

*(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)*

*Sources : ISEE, Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres*

# Section 8

## Le tourisme

### 1. Aperçu structurel

Le poids du secteur de l'hôtellerie - restauration dans...<sup>1</sup>

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015
2,3%	7,0%	2,1%	2,8%

Source : ISEE / RIDET

### 2. Le contexte international et régional

Les arrivées de touristes internationaux progressent de 4,4 % en 2015 pour atteindre 1,2 milliard, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (soit environ 50 millions de touristes supplémentaires par rapport à 2014). L'Asie-Pacifique, qui représente un quart du marché mondial du tourisme, a bénéficié d'une augmentation de 5 % des arrivées de touristes ; en particulier l'Océanie affiche une progression de 7 %. Dans le Pacifique insulaire, Fidji reste la principale destination, avec 755 000 touristes accueillis en 2015 (+9 %). En Polynésie Française, le nombre de visiteurs atteint 183 000 (+1,8 %).

#### RÉPERCUSSION TARDIVE DE LA BAISSÉ DES PRIX DU PÉTROLE SUR LE COÛT DES BILLETS

Alors que 2015 a été marquée par la forte baisse des prix du pétrole, la surcharge carburant appliquée par Aircalin, partie intégrante du prix des billets d'avion, ne baisse qu'en début d'année 2016. Ce décalage est lié au fait que, de façon générale, les compagnies aériennes achètent leur carburant plusieurs mois à l'avance à un prix déterminé, pour se protéger contre la volatilité des cours.

### 3. Le tourisme en Nouvelle-Calédonie

#### 3.1 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE

Après deux ans de recul, la fréquentation touristique rebondit en 2015, progressant de 6,3 % (soit 6 800 touristes supplémentaires) pour atteindre 113 950 visiteurs. La fréquentation touristique bénéficie notamment de la hausse sensible du nombre de touristes en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande, sous l'effet des récents « contrats de destination ».

La provenance principale des touristes reste la France métropolitaine (37 245 arrivées en 2015), où résident près d'un tiers des touristes. Leur nombre se redresse (+1,9 %), après avoir significativement baissé en 2014 (-6,7 %). Ils viennent sur le territoire principalement pour des vacances (42,7 %) ou pour rendre visite à des proches (36,9 %). Plus de la moitié des touristes

<sup>1</sup> Le poids du tourisme dans l'économie est supérieur à celui du seul secteur de l'hôtellerie-restauration.

métropolitains (58,5 %) sont logés à titre gracieux chez des amis ou dans la famille. De ce fait, ils passent en moyenne un mois sur le territoire.

#### Répartition des touristes par pays de résidence (en nombre)

Provenance	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014	Part de marché en 2015
Métropole	38 746	39 183	36 545	37 245	1,9%	32,7%
Japon	17 430	15 674	19 087	20 056	5,1%	17,6%
Australie	17 729	15 722	18 065	20 926	15,8%	18,4%
Nouvelle-Zélande	6 242	6 334	6 780	8 529	25,8%	7,5%
Divers	32 057	30 840	26 710	27 195	1,8%	23,9%
dont Wallis-et-Futuna	3 891	3 950	3 616	3 520	-2,7%	3,1%
dont Polynésie française	7 096	6 763	6 128	6 329	3,3%	5,6%
dont Vanuatu	4 258	3 946	3 371	3 552	5,4%	3,1%
<b>Total</b>	<b>112 204</b>	<b>107 753</b>	<b>107 187</b>	<b>113 951</b>	<b>6,3%</b>	

Source : ISEE

La fréquentation japonaise continue à progresser en 2015 (+5,1 %, soit 969 visiteurs supplémentaires). Pour la plupart âgés entre 20 et 49 ans, les clients nippons viennent en Nouvelle-Calédonie majoritairement pour y passer leurs vacances (92,4 %). Ils logent à l'hôtel (94,9 %), en privilégiant l'offre « haut de gamme » et les séjours courts (environ une semaine).

Le nombre de visiteurs en provenance de l'Australie reste très bien orienté (+15,8 % en 2015, après +14,9 %). Cette progression sensible (2 861 touristes supplémentaires) coïncide avec l'intensification des campagnes de promotion de la Nouvelle-Calédonie vers la clientèle australienne et l'amélioration de la desserte aérienne (ouverture de la ligne Nouméa-Melbourne), suite à la mise en place d'un Contrat de destination. L'Australie, d'où proviennent 18,4 % des touristes, devient en 2015 le deuxième marché après la France métropolitaine. La plupart des touristes australiens viennent en Nouvelle-Calédonie pour y passer leurs vacances (69,6 %), mais 16,0 % d'entre eux viennent pour du tourisme d'affaires. Les visiteurs en provenance d'Australie restent sur le territoire en moyenne dix jours, et se logent pour la plupart dans les hôtels (78,8 %).

Le nombre de visiteurs néo-zélandais continue lui aussi à progresser (+25,8 % en 2015, après +7,0 % en 2014), en lien avec le Contrat de destination mis en place. Les caractéristiques de la clientèle néo-zélandaise, qui représente 7,5 % des visiteurs, sont proches de celles de la clientèle australienne : 69,6 % des clients viennent passer leur vacances sur le territoire, et 15,3 % viennent pour motifs d'affaires. La durée moyenne de séjour est aussi de dix jours, et l'hébergement hôtelier est privilégié (76,1 %).

#### LE CONTRAT DE DESTINATION

Signé en décembre 2013, un Contrat de destination engage sur 5 ans l'ensemble des acteurs de la chaîne touristique (publics et privés) à travailler en collaboration afin de développer l'attractivité touristique ainsi que l'accessibilité de la destination Nouvelle-Calédonie. Depuis sa signature sous la direction du Gouvernement, les 3 GIE provinciaux (NCTPS, DIL & TPN) et les acteurs touristiques se réunissent régulièrement afin d'assurer le suivi et l'évaluation des actions menées. Les principaux axes d'action sont d'une part la promotion du territoire au travers de campagnes de communication et d'autre part l'intensification de la desserte aérienne entre les marchés ciblés (en l'occurrence l'Australie et la Nouvelle-Zélande) et la Nouvelle-Calédonie.

## 3.2 L'HÉBERGEMENT

Sous l'impulsion du Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC), l'offre d'hébergement touristique s'est fortement développée ces dernières années. Les livraisons successives de plusieurs complexes hôteliers se sont traduites par une hausse de la capacité d'accueil du territoire (+25 % entre 2008 et 2014). L'évolution observée en 2015 va toutefois à l'encontre de cette tendance, avec une diminution de 6,1 % des capacités d'hébergement (200 unités de moins, pour une capacité totale de 3 066 unités d'hébergement).

Avec 2 293 unités, la **province Sud** concentre l'essentiel de l'offre hôtelière. En 2015, sa capacité d'hébergement perd 9,3 %, soit 235 unités de moins, suite à la fermeture de l'hôtel « Le Surf » de Nouméa. La capacité d'accueil de la **province Nord** s'élève à 549 unités d'hébergement. La hausse apparente de 19 unités par rapport à 2014 correspond à une meilleure couverture statistique qui permet de prendre en compte des structures d'hébergement déjà existantes mais non recensées jusqu'alors. Enfin, la capacité d'hébergement de la **province des îles** s'établit à 224 unités d'hébergement, dont 50 % sont situées à Lifou. Elle progresse de 7,7 %, suite notamment à la réouverture en mars 2015 de l'hôtel Beaupré à Ouvéa, après les travaux de rénovation et d'extension de l'établissement.

### Capacités d'hébergement par province

Nombre d'unité (1)	2012	2013	2014	2015	Variation	
					2015/2014	Part en 2015
Province Sud (2)	2 435	2 453	2 528	2 293	-9,3%	74,8%
Province Nord	501	481	530	549	3,6%	18%
Province Iles Loyauté	210	224	208	224	7,7%	7%
<b>Total</b>	<b>3 146</b>	<b>3 158</b>	<b>3 266</b>	<b>3 066</b>	<b>-6,1%</b>	<b>100%</b>

(1) Hôtels, gîtes, chambres d'hôtes, accueil en tribu - (2) camping exclus

Sources : Bureau du tourisme de la Province Sud, GIE Tourisme Province Nord, Destination, Iles Loyautés

### UN NOUVEAU PROJET HÔTELIER À LIFOU

Un projet hôtelier de luxe comprenant 50 chambres et bungalows, sous enseigne Hilton, a été initié à Lifou. Les travaux du Wadra Bay Resort, qui sera construit au sud de l'île, au sein de la tribu de Mou, devraient démarrer en 2016, pour une mise en exploitation de l'hôtel en 2019. Le plan de financement (3,4 milliards de F CFP) prévoit une participation de la province des îles (30 %), un apport de la Sodil (3 %) ainsi qu'un prêt bancaire (17 %), les 50 % restant correspondant à la prise en charge par les dispositifs de défiscalisation.

## 3.3 LE TOURISME DE CROISIÈRE

444 124 croisiéristes ont fait escale en Nouvelle-Calédonie en 2015. Le tourisme de croisière continue ainsi à progresser, à un rythme cependant plus modéré qu'au cours des années précédentes (+5,3 %, après +9,3 % en 2014 et +38,7 % en 2013). 213 paquebots ont ainsi fait au moins une escale sur le territoire (+2,9 %). Les croisières de courte durée organisées au départ d'Australie proposent une ou plusieurs des quatre escales possibles : Nouméa, Lifou, l'Île des Pins et Maré.

### Trafic de croisiéristes

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre de paquebots	159	191	207	213	2,9%
Croisiéristes	277 941	385 925	421 636	444 124	5,3%

Source : ISEE

## 4. L'impact économique du tourisme

### 4.1 LES EMPLOIS

Malgré la hausse de la fréquentation observée, le secteur du tourisme a connu en 2015 une contraction de 8,5 % de ses effectifs salariés (après +3,1 % en 2014). Le secteur emploie 5 077 salariés, 470 de moins qu'un an auparavant. Cette destruction nette d'emploi concerne les principales activités liées au secteur du tourisme. L'hôtellerie, qui emploie 2 074 salariés (soit 40,9 % du total), perd 12,6 % de ses effectifs ; la restauration (1 187 emplois, soit 23,4 % du total) perd 6,4 % de ses effectifs, tout comme le transport touristique (aérien, maritime et terrestre) qui emploie 1 172 personnes (23,1 % du total).

### 4.2 LES DÉPENSES DES TOURISTES ET DES CROISIÉRISTES

En 2015, la dépense globale des touristes auprès des prestataires calédoniens (hors transport international) est estimée à 15 milliards de F CFP, en hausse de 0,7 % par rapport à 2014. La dépense en hébergement et en restauration, qui représente 42,1 % de la dépense totale, progresse de 1,7 %. Au cours de leur séjour, les touristes dépensent en moyenne 10 000 F CFP par jour. Les touristes nippons sont ceux qui dépensent le plus (22 008 F CFP par jour en moyenne, et 160 658 F CFP par séjour). Les touristes français, malgré une dépense quotidienne nettement plus faible (4 945 F CFP en moyenne), restent beaucoup plus longtemps sur le territoire, et dépensent quasiment autant que les japonais au cours de leur séjour (152 810 F CFP en moyenne).

#### Estimation des dépenses des touristes non résidents

Millions de F CFP	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Hébergement	5 826	5 466	6 178	6 286	1,7%
Transport local	1 767	1 695	1 817	1 803	-0,8%
Cafés, restaurants	2 698	2 633	2 861	2 933	2,5%
Souvenirs	1 227	1 156	1 358	1 286	-5,3%
Autres	1 749	1 724	1 741	1 750	0,5%
Loisirs	808	784	879	881	0,3%
<b>Total <sup>(1)</sup></b>	<b>14 075</b>	<b>13 458</b>	<b>14 834</b>	<b>14 939</b>	<b>0,7%</b>

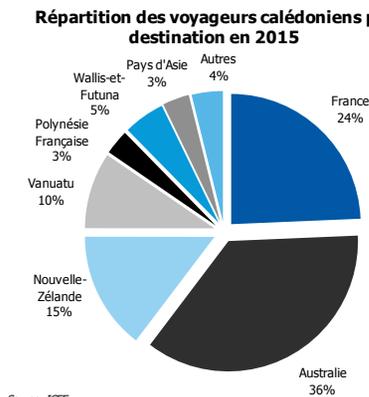
(1) Hors transport international

Sources : ISEE, Air Calédonie International

La dépense globale des croisiéristes progresse fortement depuis 2010 (+20,8 % de croissance annuelle moyenne), en lien avec l'augmentation du nombre d'excursionnistes. Estimée à 2,0 milliards de F CFP, elle représente un peu moins de 15 % de la dépense des touristes. Par jour, la dépense estimée d'un croisiériste sur le territoire est estimée à 4 500 F CFP, dont 60,0 % dédiés aux excursions.

## 5. Les voyages des résidents calédoniens

Les résidents calédoniens ont effectué 127 346 voyages à l'extérieur du territoire en 2015, 2,4 % de plus qu'en 2014. 36 % des résidents partis en 2015 ont voyagé vers l'Australie. Les départs vers cette destination connaissent une progression notable (7 366 voyageurs supplémentaires en 2015, soit près de 20 %, pour la deuxième année consécutive), suite notamment à l'ouverture en 2013 de la desserte aérienne vers Melbourne qui permet de diversifier la desserte du pays. La Nouvelle-Zélande suit la même tendance, avec une part de marché de 15 % (1 351 touristes supplémentaires, soit 7,6 % d'augmentation). La France métropolitaine, deuxième destination avec 24 % du marché local, a en revanche accueilli moins de voyageurs en provenance de Nouvelle-Calédonie (658 touristes de moins, soit -2,0 %). Le Vanuatu, quatrième destination des calédoniens avec 9 % des départs, voit lui aussi sa fréquentation diminuer (1 811 touristes en moins, soit une baisse de 13 %, le passage du cyclone Pam ayant détruit de nombreuses infrastructures touristiques).



# Section 9

## Les transports et télécommunications

### 1. Aperçu structurel

Le poids du secteur transports et télécommunications dans...

...la création de richesses en 2010	...les effectifs salariés en 2015	...le parc d'entreprises en 2015	...les créations d'entreprises en 2015 (*)
7,3%	6,2%	3,3%	5,3%

\*ensemble de la section information et communication  
Source : ISEE / RIDET

### 2. Les activités portuaires

#### LES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

L'activité maritime en Nouvelle-Calédonie s'organise autour des infrastructures du port public de Nouméa et de quelques ports secondaires, dont l'activité est fortement liée au secteur du nickel.

Par son trafic total, le port de Nouméa se situe au neuvième rang des ports français et au premier rang des ports de l'Outre-mer. Il constitue le point majeur d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie et assure au niveau de l'Océanie, la fonction de plate-forme d'éclatement (« hub »).

Des travaux d'extension du quai dédié au commerce international ont démarré fin 2014.

Après avoir été interrompus en avril 2015 en raison de l'annulation du contrat, l'opération devrait être relancée en 2016.

Les principaux ports intérieurs (Naketi, Kouaoua, Népoui ...) reçoivent essentiellement des vraquiers, navires destinés au chargement du minerai brut de nickel. Les ports de Doniambo, Vavouto, ou de Prony, en eau profonde, ont été aménagés à proximité des installations industrielles, en vue de l'importation des intrants (charbon, calcaire,...) et de l'exportation des produits issus des usines métallurgiques.

#### 2.1 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Le volume total du transport de marchandises (trafic intérieur et extérieur) croît de 3,1 % en 2015 pour s'établir à 12,3 millions de tonnes. Le transport maritime de minerai de nickel, qu'il soit destiné à l'approvisionnement de l'usine de Doniambo ou exporté, représente 69,0 % du trafic total, soit 8,5 millions de tonnes.

Le trafic extérieur progresse de 7,2 %, entraîné notamment par l'augmentation des débarquements des produits minéraux (+14,3 % pour ce poste, composé notamment de souffres, ciments, combustibles et huiles minérales). Le trafic embarqué progresse de 4,7 %, porté notamment par la hausse des expéditions de minerai de nickel. Ces expéditions sont principalement opérées par deux compagnies : l'Agence Maritime Ballande et l'Agence Maritime du Rond Point du Pacifique (AMRPP).

Le trafic intérieur de marchandises est quant à lui essentiellement constitué des acheminements de minerai de nickel depuis les sites miniers vers l'usine de Doniambo. Les minéraliers affrétés par la SLN représentent 96 % du trafic intérieur en tonnage. Cette année, le volume de minerai de nickel débarqué vers Doniambo diminue significativement (-8,0 %).

#### Volume du trafic maritime

Milliers de tonnes	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Trafic extérieur</b>	<b>7 383</b>	<b>7 513</b>	<b>8 673</b>	<b>9 295</b>	<b>7,2%</b>
Débarquement	2 396	2 743	2 909	3 324	14,3%
Embarquement	4 987	4 770	5 705	5 971	4,7%
dont minerai de nickel	4 695	4 459	5 393	5 570	3,3%
<b>Trafic intérieur</b>	<b>3 374</b>	<b>3 338</b>	<b>3 334</b>	<b>3 081</b>	<b>-7,6%</b>
dont minerai de nickel (1)	3 262	3 227	3 218	2 959	-8,0%
<b>Trafic maritime global</b>	<b>10 757</b>	<b>10 851</b>	<b>12 007</b>	<b>12 376</b>	<b>3,1%</b>

(1) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

Quatre compagnies privées d'acconage se chargent de la manipulation des conteneurs (embarquement, débarquement et transbordement) sur le port de Nouméa. En 2015, le trafic maritime conteneurisé augmente (+2,3 %). Cette évolution est principalement liée à la hausse du nombre de conteneurs manipulés à l'embarquement (+4,2 %), dont 73,7 % correspondant à des conteneurs vides (+8,2 %). En revanche, le nombre de conteneurs pleins débarqués recule de 1,6 %, tout comme le nombre de conteneurs pleins expédiés (-5,6 %). Enfin, les opérations de transbordement augmentent de 7,8 % en 2015. Nouméa conforte ainsi son rôle de « hub » maritime régional. En tonnage, 92,5 % des marchandises transbordées sont redirigés vers l'Océanie, et 7,5 % vers l'Asie. Les principales destinations du trafic transbordé en 2015 sont les îles Fidji (45,7 %) et la Nouvelle-Zélande (21,2 %).

#### Trafic maritime conteneurisé

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Conteneurs débarqués	50 177	50 140	53 424	53 540	0,2%
dont vides	4 310	5 006	7 424	8 271	11,4%
Conteneurs embarqués	45 677	44 540	47 174	49 140	4,2%
dont vides	32 018	32 112	33 513	36 246	8,2%
Conteneurs transbordés	2 546	3 228	3 509	3 783	7,8%
<b>Nombre de conteneurs</b>	<b>98 400</b>	<b>97 908</b>	<b>104 107</b>	<b>106 463</b>	<b>2,3%</b>

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

## 2.2 LE TRAFIC PAR PAYS DE PROVENANCE

L'Europe reste en 2015 le premier fournisseur du territoire, avec 41,9 % des conteneurs reçus (dont 75,0 % proviennent de France métropolitaine), suivie de l'Asie (28,9 %), de l'Australie (14,0 %) et de la Nouvelle-Zélande (10,5 %). Par rapport à 2014, le nombre de conteneurs en provenance de Chine augmente significativement (+37,0 %), ainsi que ceux expédiés vers le territoire depuis l'Australie (+29,6 %) et la Nouvelle Zélande (+22,7 %).

#### Évolution des principales provenances

Nombre de conteneurs	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Europe	20 284	20 234	20 950	21 530	2,8%
dont France métropolitaine	15 125	15 436	15 514	16 057	3,5%
Asie	13 778	13 937	13 212	14 853	12,4%
dont Chine	5 878	6 085	5 396	7 391	37,0%
Australie	5 268	5 121	5 563	7 210	29,6%
Nouvelle-Zélande	3 995	5 054	4 400	5 398	22,7%
États-Unis	960	998	907	948	4,5%
Amérique (hors états-Unis)	1 632	1 737	1 507	1 491	-1,1%

Source : Port Autonome de Nouvelle-Calédonie

## 2.3 LE TRAFIC INTÉRIEUR

Le trafic maritime intérieur de passagers est assuré par plusieurs compagnies de transport ou de tourisme. La SAS Sudiles exploite le « Betico 2 », reliant Nouméa aux îles Loyauté ou à l'Île des Pins ; le « Mary D » organise des excursions à la journée au Phare Amédée ; enfin, la société Vale NC affrète depuis mars 2010 le « Nyie Djeu » pour le transport de son personnel vers le port de Prony.

Quatre sociétés de cabotage assurent le transport de marchandises, d'hydrocarbures et de minerai : la CMI exploite depuis novembre 2013 la barge « ISAN » ; la Société de Transport des îles (STILES) exploite la barge « LAURA III » ; la société TRANSWEB exploite la barge « DL SCORPIO » ; la société SOWEMAR enfin, avec la barge «Belema Nenema», dessert l'extrême Nord de la Grande Terre, de Poum aux îles Bélep. Le tonnage transporté au cours de 2015 est estimé à 103 000 tonnes.

## 3. Les activités aéroportuaires

### 3.1 LA DESSERTE AÉRIENNE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### 3.1.1 La desserte internationale

La Nouvelle-Calédonie est compétente, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens. Le transfert de compétence concernant la police et la sécurité de la circulation aérienne, pour le trafic intérieur uniquement, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie, est chargée de garantir la pérennité de la desserte aérienne. Elle détient à ce titre 99,38 % du capital de la compagnie aérienne Air Calédonie International (Aircalin).

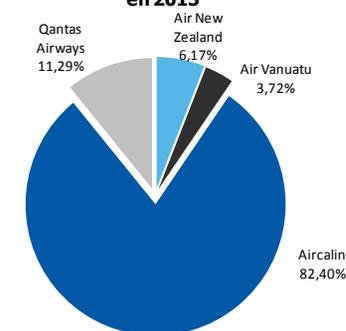
#### 3.1.2 Le trafic de passagers

Cinq compagnies opèrent des vols réguliers à destination du territoire : Air Calédonie International (Aircalin), en partage de code avec Air France, Air New Zealand, Air Vanuatu et Qantas.

En 2015, 497 393 passagers sont partis ou arrivés à l'aéroport international de la Tontouta, un chiffre en hausse de 3,8 %. Cette progression est principalement portée par la bonne tenue de la fréquentation touristique (+6,3 %) et, dans une moindre mesure, par l'augmentation des voyages des résidents (+2,4 %).

Le trafic avec l'Asie, qui représente 35,3 % des mouvements de passagers en 2015 progresse de 1,8 %. La forte hausse du trafic avec Tokyo (+9,9 %) parvient à compenser le recul des liaisons avec Osaka (-3,8 %) et la suppression des rotations en provenance et à destination de Séoul.

Répartition du trafic par compagnie en 2015



Source : Direction de l'Aviation Civile

## Trafic de passagers par destination

Destinations / Provenances	2012	2013	2014	2015 <sup>(p)</sup>	Variation 2015/2014	Part en 2015
Sydney	122 402	110 925	99 851	95 659	-4,2%	20,8%
Melbourne	-	-	13 750	29 084	111,5%	2,9%
Tokyo	76 100	77 316	110 828	121 817	9,9%	23,1%
Osaka	52 832	53 238	55 810	53 710	-3,8%	11,6%
Auckland	42 899	59 548	61 505	67 868	10,3%	12,8%
Brisbane	42 899	42 034	43 617	45 319	3,9%	9,1%
Séoul	41 775	41 591	5 768	-	-	-
Port-Vila	38 953	39 318	38 818	35 069	-9,7%	8,1%
Papeete	17 992	17 521	16 376	15 901	-2,9%	3,4%
Wallis/Nandi	32 260	33 774	31 854	31 703	-0,5%	6,6%
Divers	17 867	137	1 207	1 263	4,6%	0,3%
<b>Total</b>	<b>485 979</b>	<b>475 402</b>	<b>479 384</b>	<b>497 393</b>	<b>3,8%</b>	

Source : Direction de l'Aviation Civile

Le nombre de passagers en provenance ou à destination de l'Australie (34,1 % du trafic total), progresse de 8,2 % en 2015, pour atteindre 170 062 voyageurs. L'intensification du trafic avec ce pays fait suite à l'ouverture de la nouvelle ligne vers Melbourne, qui constitue l'un des axes du « Contrat de destination Australie/Nouvelle Zélande ». Sur cette ligne, le trafic a doublé par rapport à 2014. Toujours vers l'Australie, la hausse du trafic avec Brisbane (+3,9 %), compense le recul du trafic avec Sydney (-4,2 %). Le trafic avec la Nouvelle-Zélande affiche également une forte progression (+10,3 %), bénéficiant elle aussi d'une fréquentation touristique en hausse. Le contrat de destination précédemment cité a conduit à une densification du trafic avec Auckland, avec la mise en place d'une rotation hebdomadaire supplémentaire par rapport à 2014.

En revanche, le trafic avec le Pacifique insulaire recule pour la deuxième année consécutive (-5,0 %, après -3,9 % en 2014) : -9,7 % pour Port-Vila (en lien avec le passage du cyclone Pam), -0,5 % pour Wallis et Nandi (Fidji) et -2,9 % vers Papeete.

### L'EXTENSION DES CAPACITÉS DE TRAFIC AÉRIEN

Suite à la signature du « contrat de destination AUS/NZ », des négociations se sont tenues entre les autorités de la Nouvelle-Calédonie et de la Nouvelle-Zélande le 9 novembre 2015 à Wellington.

Elles se sont conclues par la signature d'un arrangement administratif amendant le cadre bilatéral en vigueur sur les liaisons aériennes entre les deux îles, et incluant :

- la redéfinition des routes reliant la Nouvelle-Zélande à la Nouvelle-Calédonie, rendant possible un accès à tous les aéroports néozélandais pour les compagnies françaises (et réciproquement).
- l'augmentation immédiate à 4 fréquences hebdomadaires puis à 5 fréquences hebdomadaires à compter de fin mars 2018.
- l'augmentation de 300 à 350 sièges des capacités opérables.

### 3.1.3 Le trafic international de fret

#### Trafic international de fret sur La Tontouta

En tonnes	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Fret à l'arrivée	4 380	4 005	3 801	3 682	-3,1%
Fret au départ	1 254	940	934	1 116	19,5%
<b>Total</b>	<b>5 634</b>	<b>4 944</b>	<b>4 735</b>	<b>4 798</b>	<b>1,3%</b>

Source : Direction de l'Aviation Civile

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers. Aucun vol cargo régulier n'est en effet opéré au départ ou à destination de la Nouvelle-Calédonie. Le fret aérien ne constitue donc pour les compagnies qu'une activité annexe complémentaire.

Le fret à l'arrivée est prépondérant, et représente trois quarts du fret total. En 2015, le total du tonnage transporté par voie aérienne progresse de 1,3 %, après avoir baissé de 4,2 % en 2014. Il s'établit à 4 800 tonnes, porté par la forte hausse des expéditions de marchandises (+19,5 %), qui parvient à compenser la nouvelle contraction du fret réceptionné.

## 3.2 LA DESSERTE DOMESTIQUE

### 3.2.1 La desserte domestique

#### LES INFRASTRUCTURES AÉROPORTUAIRES DOMESTIQUES

Sur le plan domestique, la Nouvelle-Calédonie dispose de 14 aérodromes ouverts à la circulation aérienne publique :

- 3 aérodromes territoriaux (Magenta, Koné, Lifou).
- 11 aérodromes provinciaux dont 3 gérés par la province Sud (Île des Pins-Moué, Bourail-Poé, La Foa), 5 par la province Nord (Canala, Koumac, Touho, Belep, Poum) et 3 par la province des îles Loyauté (Maré, Tiga et Ouvéa).

**L'aérodrome de Magenta** : Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'adapter l'aérodrome de Nouméa-Magenta pour que celui-ci puisse accueillir un avion de type ATR 72. Ainsi, une autorisation d'investissement de 1,5 milliard F CFP a été votée au budget de la Nouvelle-Calédonie pour financer ces travaux de mise aux normes et de mise à niveau. Cette évolution doit permettre le maintien des liaisons domestiques au départ de Magenta jusqu'en 2025-2030.

Trois compagnies se partagent le transport public domestique : Air Calédonie (Aircal), Air Loyauté et Air Alizé. Aircal prend en charge, sous licence, le trafic régulier de passagers (99,0 % du trafic total). Suite à l'achat d'un nouvel avion en 2014, la compagnie opère désormais une flotte de quatre ATR. Air Loyauté dispose de contrats d'affrètement avec Aircal pour réaliser des vols sur la Grande Terre et participe aux évacuations sanitaires. De plus, depuis juillet 2015, Air Loyauté assure les liaisons inter-îles avec un nouveau Twin Otter. Enfin, la compagnie Air Alizé est spécialisée dans les évacuations sanitaires et les déplacements professionnels à la demande. En complément, deux compagnies d'hélicoptère, Hélicocéan et Hélicsud, opèrent dans le transport aérien commercial.

En complément de ses activités de transport de passagers, les compagnies Aircal et Air Loyauté proposent du fret commercial entre les différents aérodromes desservis. En 2015, environ 1 788 tonnes ont été ainsi transportées.

### 3.2.2 Le trafic domestique de passagers

Avec 445 219 passagers en 2015, le trafic interne progresse de 2,2 % (soit 9 435 passagers supplémentaires). Cette hausse est notamment portée par la forte progression du trafic opéré par Air Loyauté suite à l'ouverture des nouvelles liaisons inter îles en 2015 (+59,9 %). La hausse du trafic total est également portée, dans une moindre mesure, par l'accroissement du trafic opéré par Aircal (+0,8 %), une hausse soutenue par l'intensification du trafic Nouméa-Koné (+55,7 %) suite aux travaux d'extension et d'adaptation de l'aérodrome de Koné. Malgré une demande soutenue, le développement du trafic opéré par cette compagnie reste contraint par la difficulté d'adapter ses programmes de vol aux limitations horaires des services de contrôle du transit aérien (ATC pour son sigle en anglais) sur l'aéroport de Magenta.

#### Trafic domestique de passagers par aérodrome

Destination/provenance	2012	2013	2014	2015 <sup>(p)</sup>	Variation 2015/2014
Magenta	385 308	392 324	427 432	434 923	1,8%
Lifou	162 001	162 836	172 415	172 347	0,0%
Ile-des-Pins	84 778	85 109	93 230	98 782	6,0%
Ouvéa	72 616	75 952	83 444	86 611	3,8%
Maré	67 555	71 601	80 141	83 009	3,6%
Koné	5 601	4 706	4 717	7 346	55,7%
Touho	1 370	1 340	1 684	1 492	-11,4%
Tiga	2 340	2 770	2 532	2 615	3,3%
Belep	2 010	1 980	1 791	1 174	-34,5%
Koumac	3 262	3 447	3 286	2 488	-24,3%
<b>Total (arrivées et départs)</b>	<b>786 841</b>	<b>802 065</b>	<b>870 672</b>	<b>890 787</b>	<b>2,3%</b>
dont Inter-îles	6 062	6 393	5 705	9 122	59,9%
<b>Nombre de passagers concernés</b>	<b>393 671</b>	<b>401 124</b>	<b>435 784</b>	<b>445 219</b>	<b>2,2%</b>

Source : Direction de l'Aviation Civile

#### L'AIDE AU TRANSPORT POUR LES RÉSIDENTS CALÉDONIENS

Trois dispositifs actuellement en vigueur permettent de faciliter la mobilité des résidents : l'« Aide à la continuité territoriale » sert à promouvoir la mobilité entre le territoire et la France métropolitaine ; « Continuité Pays » et « Solidarité Transport » sont destinés à la desserte intérieure.

L'aide à la continuité territoriale est octroyée par l'État, sous conditions de ressources, aux résidents habituels en Nouvelle-Calédonie. En fonction des revenus du foyer, l'aide est comprise entre 19 093 F CFP et 63 246 F CFP par billet.

Financé par le Gouvernement (75 %) et les provinces (25 %), le dispositif « Continuité pays » couvre une partie du billet Aircal de l'ensemble des résidents des îles Loyauté, de l'Île des Pins et de Bélép. Ce dispositif a été étendu en 2014 au transport maritime (liaisons opérées par le Bético 2).

Financé par les provinces, le dispositif « Solidarité Transport » s'adresse aux populations économiquement défavorisées, bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite (AMG). La collectivité prend en charge le différentiel entre le prix d'un billet de référence et le prix du billet effectivement payé.

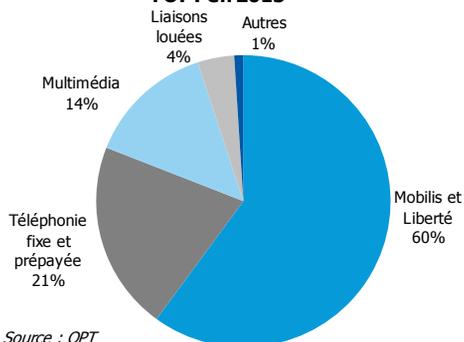
## 4. Les télécommunications

### 4.1 L'ACTIVITÉ

Le secteur des télécommunications comprend l'opérateur territorial, l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) et ses partenaires (fournisseurs d'accès Internet, distributeurs Mobilis et fournisseurs de contenu).

Avec 22 milliards de F CFP en 2015, le chiffre d'affaires du secteur des télécommunications (comptes créditeurs internationaux compris) progresse de 0,8 % sur l'année (après +3,9 % en 2014). Cette légère hausse est portée la bonne tenue du revenu généré par la téléphonie mobile (+2,7 %), qui compense ainsi la poursuite de la baisse du revenu généré par la téléphonie fixe (-3,5%). Les recettes liées à la téléphonie mobile représentent désormais plus de la moitié du chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT-NC.

Répartition des recettes Télécoms de l'OPT en 2015



### 4.2 INTERNET

Le territoire est raccordé à Internet via un câble optique sous-marin (Gondwana), qui relie Nouméa à Sydney depuis 2008. Localement un câble optique sous-marin relie Poindimié (grande terre) à Lifou puis Ouvéa (îles Loyauté). Maré est reliée au réseau par faisceau hertzien. A décembre 2015, cinq fournisseurs d'accès se partagent un parc de 54 226 abonnés ADSL (+4,97 % par rapport à décembre 2014). À janvier 2015, la répartition des parts de marché est de 39,5 % pour Lagoon, 27,1 % pour Can'l, 21 % pour MLS, 8,7 % pour Nautile et 3,7 % pour Internet NC.

#### LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU FIBRE OPTIQUE

Le plan OPT2017, mené par l'opérateur dans le cadre du Plan Stratégique pour l'Économie Numérique (PSEN) mis en place par le Gouvernement, s'engage à migrer d'ici à 2022 l'ensemble des 70 000 abonnés du réseau cuivre vers le réseau fibre optique. Ceci implique le remplacement de l'intégralité du réseau cuivre existant, soit un investissement prévu de 9,4 milliards de F CFP sur dix ans. Les travaux de déploiement ont débuté mi-2015. Les sept premières zones fibrées se situent dans les communes de Nouméa (Kaméré et Portes de Fer), Mont-Dore (Plum), Dumbéa (Katiramona), Païta (Zico), Bourail (Gouaro) et Koné (Paiamboué). Comme la 4G pour l'internet mobile, la fibre optique permet au réseau d'internet fixe d'augmenter les débits de transmission de données, et donc la vitesse de navigation et de téléchargement.

### 4.3 LA TÉLÉPHONIE

En 2015, le parc de lignes fixes rebondit (+2,4 % par rapport à 2014), avec 77 719 lignes actives. Pour autant, le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe continue à reculer (-3,5 %, après -5,3 % en 2014), pour s'établir à 4,6 milliards de F CFP (soit 21 % des recettes de l'OPT-NC liées aux télécommunications). Le trafic d'appels intérieurs et extérieurs s'inscrivent tous deux dans cette tendance à la baisse : le trafic intérieur recule de 5,3 % (après -6,9 % en 2014), et le trafic extérieur chute de 15,1 % (après -24,6 % en 2014). Le repli constaté de l'utilisation de la téléphonie fixe s'explique par l'accroissement continu du taux d'équipement en téléphone mobile de la population calédonienne et par la généralisation des services de « voix sur IP » en matière de communications, via les opérateurs internet, ou en utilisant des applications dédiées (Skype, Facetime, Viber...).

Le chiffre d'affaires dégagé par la téléphonie mobile atteint 13,7 milliards de F CFP en 2015 (soit une hausse de 2,7 %). 266 062 cartes SIM sont en circulation (+2,3 % par rapport à 2014), dont 180 247 liées à des comptes Liberté et 85 815 correspondant à des abonnements Mobilis. Le taux de pénétration de la téléphonie mobile s'établit à 98,4 %.

Avec 29 109 clients concernés, le nombre d'utilisateurs d'internet mobile continue à progresser fortement (+19,1 %, après +16,1 % en 2014), en lien notamment avec l'extension de la couverture 4G et la mise en place de forfaits adaptés.

#### **L'ouverture de la 4G en Nouvelle-Calédonie**

Depuis février 2015, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un réseau de téléphonie mobile de quatrième génération (4G). La 4G est l'évolution du réseau 3G vers le Très Haut Débit Mobile (THD). Concrètement, ce passage vers la 4G augmente la capacité de transmission de données du réseau, permettant un débit théorique allant jusqu'à 20 Mb/s (mégabits par second), contre 2Mb/s sur le réseau 3G, qui se traduit par une navigation plus rapide sur internet.

Selon l'OPT-NC, plus de 85 % de la population calédonienne devrait être couverte par la 4G à horizon 2016.

# Section 10

## L'éducation et la santé

---

### 1. L'éducation

---

#### 1.1 UNE COMPÉTENCE TERRITORIALE

La Nouvelle-Calédonie est, depuis l'an 2000, compétente pour les programmes d'enseignement, la formation des maîtres et le contrôle pédagogique de l'enseignement primaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, le territoire est également compétent en matière d'enseignement du second degré (collèges et lycées), d'enseignement privé et de santé scolaire. Ce transfert de compétences se traduit notamment par la charge pour la Nouvelle-Calédonie du projet éducatif, du contrôle et de l'évaluation des politiques éducatives, de la carte scolaire et des constructions, travaux, rénovations et équipements des établissements scolaires.

L'État continue pour sa part d'intervenir dans la délivrance et la vérification des titres et diplômes nationaux, dans la gestion des personnels et la définition des programmes d'enseignement, avec la possibilité pour le territoire de demander des adaptations de programmes afin de prendre en compte le contexte local.

Le vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie met en œuvre à la fois les compétences de l'État et celles du territoire, qu'elles concernent l'enseignement du second degré public, l'enseignement privé ou la santé scolaire. La Direction du service d'État de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement (DAFE) est en charge de la gestion de l'enseignement agricole.

Pour accompagner ces transferts, l'État verse au territoire une « dotation annuelle de compensation ». De plus, pendant une période transitoire dont la durée n'est pas déterminée, l'État continue de rémunérer les personnels concernés, qui exercent leurs fonctions pour le compte de la Nouvelle-Calédonie.

Une délibération relative à l'avenir de l'école calédonienne a été votée par le Congrès de Nouvelle-Calédonie le 15 janvier 2016. Elle détermine le projet éducatif pour le territoire, fruit de plusieurs années de réflexion et de concertation. Les grands principes de l'école calédonienne sont : l'éducation pour tous, l'adaptation de l'école calédonienne aux contextes locaux, la laïcité et la liberté de l'enseignement, l'équité, l'égalité d'accès et de traitement des élèves et la gratuité scolaire.

#### 1.2 LES EFFECTIFS ET LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

##### **Le nombre d'étudiants en enseignement supérieur progresse**

En 2015, la population scolaire calédonienne rassemble 70 474 élèves, en légère baisse par rapport à 2014 (-0,2 %). Elle se répartit à 49 % dans le premier degré, 45 % dans le second degré et 6 % dans les études supérieures.

Le nombre d'élèves dans le premier degré progresse de 0,4 % sur un an, principalement en raison d'une hausse dans le pré-élémentaire. Dans le second degré en revanche, le nombre d'élèves diminue de 1,7 %. Les effectifs de l'enseignement supérieur augmentent de 8,2 % notamment grâce à l'ouverture en 2015 de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et d'une section post-bac au lycée public de Poindimié.

## Population scolaire par niveau

en nombre d'élèves	2005	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Premier degré</b>	<b>37 183</b>	<b>34 611</b>	<b>34 748</b>	<b>0,4%</b>
. Pré-élémentaire	13 632	12 555	12 667	0,9%
. Élémentaire	23 132	21 818	21 833	0,1%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	419	238	248	4,2%
<b>Second degré</b>	<b>31 679</b>	<b>32 184</b>	<b>31 629</b>	<b>-1,7%</b>
. Collèges (avec SEGPA)	19 280	19 135	18 759	-2,0%
. Lycées	5 903	6 356	6 350	-0,1%
. Lycées professionnels	6 496	6 693	6 520	-2,6%
<b>Etudes supérieures</b>	<b>3 056</b>	<b>3 787</b>	<b>4 097</b>	<b>8,2%</b>
. Classes post-bac (2)	661	1 261	1 451	15,1%
. École Supérieure du Professorat et de l'Éducation	105	437	414	-5,3%
. IUT			58	
. Université	2 290	2 089	2 174	4,1%
<b>Total</b>	<b>71 918</b>	<b>70 582</b>	<b>70 474</b>	<b>-0,2%</b>

(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen,

(2) techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Le territoire compte 362 établissements scolaires sous contrat en 2015. La part de l'enseignement public a nettement progressé depuis 1994, dans le premier degré (77 % en 2015 contre 70 % en 1994) comme dans le second degré (69 % contre 65 %).

## Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2015

	province des îles Loyauté	province Nord	province Sud	Nouvelle- Calédonie
<b>Premier degré</b>	<b>64</b>	<b>82</b>	<b>110</b>	<b>256</b>
<b>Second degré</b>	<b>16</b>	<b>28</b>	<b>52</b>	<b>96</b>
. Collèges + GOD (1) + SEGPA (2)	13	20	35	68
. Lycées d'enseignement général	1	2	6	9
. Lycées professionnels + ALP (3)	2	6	11	19
<b>Classes post-bac (4)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>111</b>	<b>171</b>	<b>362</b>

(1) Groupe d'observation dispersé, (2) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (3) Antenne de lycée professionnel, (4) techniciens supérieurs, classe préparatoire aux grandes écoles, diplôme de comptabilité et gestion

Source : Vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Financés par l'État, la construction des lycées du Mont-Dore et l'agrandissement du lycée de Pouembout ont débuté fin 2014. D'une capacité respective de 760 et 1 200 élèves, ces deux établissements permettront notamment de désengorger les structures actuelles et de proposer des nouvelles formations. Le lycée du Mont-Dore devrait ouvrir dès la rentrée 2017 tandis que l'extension du lycée de Pouembout devrait être finalisée pour la rentrée 2019.

La Nouvelle-Calédonie compte 4 704 enseignants en 2015.

## Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2015

en nombre	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
province des îles Loyauté	224	225	449
province Nord	440	465	905
province Sud	1 290	2 060	3 350
<b>Total</b>	<b>1 954</b>	<b>2 750</b>	<b>4 704</b>

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

### 1.3 LES NIVEAUX DE FORMATION

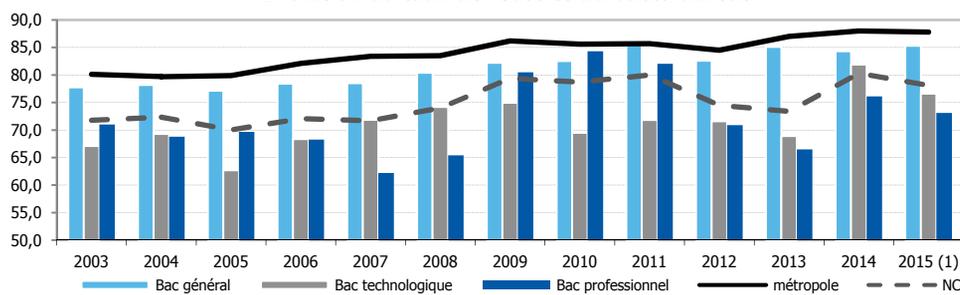
#### Le niveau de formation des calédoniens s'est amélioré

D'après les derniers résultats du recensement de la population 2014, le niveau de formation de la population calédonienne s'est globalement amélioré en vingt-cinq ans. La part des diplômés a ainsi considérablement augmenté. Parmi les 15 ans ou plus, trois personnes sur quatre ont un diplôme en 2014 contre moins de la moitié en 1989. Le niveau du diplôme a également progressé : la proportion des bacheliers a été multipliée par trois, à 35 %, et celle des diplômés de l'enseignement supérieur par quatre, à 18 %.

#### La réussite au baccalauréat recule en 2015

Après le niveau record de 80,3 % atteint en 2014, le taux de réussite au baccalauréat diminue de 2,2 points en 2015 pour s'établir à 78,1 %, selon les chiffres provisoires du vice-rectorat. Cette baisse est imputable aux filières technologiques et professionnelles dont les résultats se détériorent respectivement de 5,3 points et 3,0 points en 2015. Ces résultats restent cependant supérieurs à la moyenne des dix dernières années. La réussite au baccalauréat général, en revanche, s'améliore en 2015 et se hisse à 85,3 %, après 84,3 % l'année précédente.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat



(1) Chiffres provisoires

Les résultats au brevet des collèges s'améliorent de nouveau, avec un taux de réussite de 78,2 % en 2015 (+0,4 point). Même s'il s'est sensiblement réduit en 10 ans, l'écart entre les taux de réussite métropolitains et calédoniens reste élevé. En 2015, il est de 9,7 points pour le baccalauréat et de 8,2 points pour le brevet.

#### Des offres de formation diversifiées

L'université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) est organisée en quatre départements de formation. Elle comprend également une École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE, ancien IUFM) et, depuis la rentrée 2015, un Institut Universitaire de Technologie (IUT). Inauguré en février 2015, ce nouvel IUT propose un DUT GEA (gestion des entreprises et des administrations – gestion comptable et financière).

L'UNC a délivré 248 licences générales en 2015 pour un taux de réussite (diplômés par rapport aux inscrits) de 70 %. Ces diplômés sont issus principalement du baccalauréat général (72 % des diplômés). L'université a également délivré 37 DEUST, 23 licences professionnelles et 27 masters.

Près de 30 formations sont proposées en Nouvelle-Calédonie par la voie de l'apprentissage. Les centres de formations d'apprentis des chambres consulaires peuvent former les jeunes à différents métiers : comptabilité, paramédical et social, bâtiment, etc. La CMA, notamment, grâce à son centre de formation de l'artisanat (CFA), contribue à la transmission des savoir-faire, aussi bien via l'apprentissage que via la formation professionnelle continue. En 2015, 332 apprentis ont été formés par le CFA pour acquérir une qualification professionnelle, dans 13 métiers différents (électricité, coiffure, maintenance automobile, froid climatisation, installation sanitaire, boucherie, fabrication de menuiserie, etc.). 107 apprentis se sont présentés aux examens. 91 d'entre eux ont obtenu leur diplôme, permettant un taux de 85 % de réussite aux examens. 75 % des jeunes diplômés occupent un emploi directement à l'issue de leur formation. La formation professionnelle continue, assurée dans les trois provinces, a permis de renforcer les compétences de 405 personnes en 2015.

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de formation professionnelle continue et bénéficie pour cela de l'appui financier de l'Union Européenne (via le dernier FED). En 2013, elle a établi une commande publique en matière de formation professionnelle continue pour la période 2014-2016. Son objectif est d'assurer l'adéquation entre les attentes des individus et les besoins en compétences des entreprises calédoniennes. Des pôles d'excellence sectoriels (PES) ont été créés pour répondre à cet objectif. Chaque PES est gouverné en lien avec les acteurs économiques concernés (branches professionnelles, entreprises, associations).

## 2. La santé

---

La Nouvelle-Calédonie a pleine compétence en matière de santé. L'État apporte cependant un soutien financier, notamment à travers le contrat de développement 2011-2015.

L'amélioration des conditions socio-économiques et sanitaires des calédoniens a permis une baisse régulière de la mortalité, notamment infantile. Le taux brut de mortalité (5,1 ‰ en 2012, dernier chiffre disponible) est plus faible qu'en métropole (8,7 ‰), l'écart s'expliquant par une pyramide des âges nettement plus jeune. Le taux de mortalité infantile (3,9 ‰ en 2012) est désormais proche du niveau métropolitain (3,5 ‰).

Les principales causes médicales des décès survenus en 2014 sont liées aux tumeurs (28,8 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (20,3 %), aux causes externes dont les accidents de transport (13,7 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (10,5 %)<sup>1</sup>. Le groupe des liaisons traumatiques et empoisonnements (causes externes de morbidité) reste la principale cause de décès chez les jeunes adultes (15-24 ans).

La Nouvelle-Calédonie est particulièrement touchée par l'obésité<sup>2</sup>. En 2014, 45 310 assurés sont pris en charge en longue maladie, dont 19 % pour cause d'hypertension artérielle sévère et 17 % pour cause de diabète.

---

<sup>1</sup> Source DASS-NC.

<sup>2</sup> Selon le baromètre santé de la Nouvelle-Calédonie 2010, environ 54 % de la population est en surpoids ou en obésité.

## 2.1 LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

### Une densité médicale inférieure à celle de la France métropolitaine

En 2014, 2 666 professionnels de santé<sup>1</sup> exercent en Nouvelle-Calédonie, un effectif en hausse de 1,8 % par rapport à 2013. Les densités des professionnels de santé restent globalement inférieures aux niveaux nationaux, à l'exception des sages-femmes.

#### Densité des professions médicales en 2014 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	Métropole
Médecins	214	334
dont médecins généralistes	108	155
dont médecins spécialistes	106	179
Chirurgiens-dentistes	46	63
Sages-femmes (1)	195	141
Infirmiers	556	938
Pharmaciens	74	112
Masseurs-kinésithérapeutes	51	123

(1) Densité pour 100 000 femmes en âge de procréer (de 15 à 49 ans)

Sources : DASS-NC, INSEE

## 2.2 LA CAPACITÉ D'HOSPITALISATION

### 2.2.1. Une capacité d'hospitalisation en développement à moyen terme

En 2015, la capacité d'hospitalisation globale en court séjour (médecine, chirurgie, obstétrique et réanimation) est restée globalement stable, avec 708 lits et places installés (714 en 2014), mais a présenté une évolution de la répartition entre lits d'hospitalisation complète (636 lits installés en 2015 contre 661 en 2014) et places d'hospitalisation de jour (72 places installées en 2015, contre 53 en 2014). Le taux d'équipement en court séjour (259 lits et places pour 100 000 habitants) reste bien inférieur à celui de la métropole (400 en 2014).

#### La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

Nombre de lits et places installés	2013	2014	2015
<b>Court séjour</b>	<b>712</b>	<b>714</b>	<b>708</b>
Médecine	339	339	319
Chirurgie	245	245	259
Obstétrique	88	90	91
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire	40	40	39
<b>Moyen et long séjour</b>	<b>344</b>	<b>359</b>	<b>404</b>
Soin de suite et rééducations fonctionnelle	83	98	143
Chirurgie	194	194	194
Long séjour	67	67	67

Source : DASS-NC

La capacité d'accueil en moyen et long séjour progresse de 12,5 %, suite à l'ouverture de 45 places dédiées aux activités de soins de suite et de réadaptation. Cette spécialité a bénéficié en 2014 de l'ouverture d'une unité de rééducation fonctionnelle sur le site de Poindimié Centre hospitalier du Nord puis, en 2015, de l'ouverture du centre privé de soins de suite et de réadaptation (CSSR) de Koutio, à proximité du futur Médipôle.

<sup>1</sup> Les professionnels décomptés sont les médecins généralistes et spécialistes (curatifs), les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers (y compris des cadres) et les masseurs-kinésithérapeutes.

Les prochaines années vont connaître une modernisation de l'ensemble du parc hospitalier calédonien :

En province Sud, le Médipôle de Koutio, dont le budget de réalisation atteint 50 milliards de F CFP, sera ouvert au public en novembre 2016. Il regroupera sur un site unique le nouvel Hôpital Territorial, d'une capacité de 629 lits, ainsi qu'une infrastructure logistique (Logipôle), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC) et un pôle de cancérologie (centre de radiothérapie). Il bénéficiera en outre de la proximité immédiate du CSSR de Koutio.

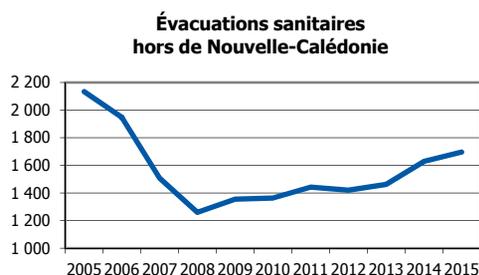
À Nouméa, les trois cliniques privées vont se regrouper sur un site unique, à Nouville. L'ouverture de ce centre hospitalier privé est prévue en 2018. Le projet, d'un budget de 13,2 milliards de F CFP permettra au nouvel établissement de disposer d'une capacité de 269 lits. L'ensemble des activités médicales seront disponibles sur un plateau de 25 000 m<sup>2</sup>.

En province Nord, les activités hospitalières vont être réorganisées par la création d'un nouvel hôpital actuellement en chantier à Koné (budget de 6 milliards de F CFP pour 64 lits et places, doté d'un SMUR- Service Mobile d'Urgence et de Réanimation et d'un scanner), et par le redéploiement sur les sites de Koumac et Poindimié d'activités de soins de suite et de réadaptation.

### 2.2.2. Des évacuations sanitaires en hausse

1 696 évacuations sanitaires ont été organisées en 2015. Elles progressent de 4,2 %, contre +11,4 % en 2014. Ces évacuations concernent des traitements qui ne peuvent être dispensés en Nouvelle-Calédonie.

Les malades sont évacués majoritairement vers l'Australie (80 % des cas) et vers la France métropolitaine (20 % des cas).

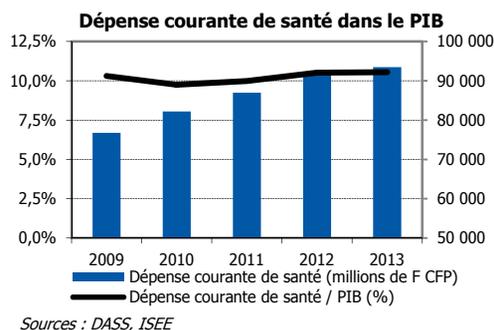


Source : DASS-NC

## 2.3 LA CONSOMMATION MÉDICALE

La dépense courante de santé<sup>1</sup> s'élève à 93,5 milliards de F CFP en 2013. Après une progression annuelle moyenne supérieure à 7 % entre 2000 et 2010, le taux de croissance de la dépense de santé décélère (+1,7 % en 2013), conformément au Plan de maîtrise des dépenses de santé voté fin 2011 par le Congrès.

La dépense courante de santé représente plus de 10 % du PIB de la Nouvelle-Calédonie, qui se place ainsi dans la moyenne des pays développés. La dépense de santé par habitant (359 602 F CFP) reste inférieure de 20 % à celle de la France métropolitaine. La population, plus jeune, est moins consommatrice de soins, et l'offre de soins est encore limitée dans certaines zones. Les dépenses de formation et de recherche restent par ailleurs limitées.



<sup>1</sup> Dépenses au titre de la santé des personnes + dépenses dédiées des institutions concernées (CAFAT, provinces, Nouvelle-Calédonie et organismes de protection complémentaire).

## 2.4 LA PROTECTION SOCIALE

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un système autonome de protection sociale. La CAFAT (Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de Nouvelle-Calédonie) est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse, chômage). Elle administre le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM), qui intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité sur le territoire. Elle assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et gère le Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Un service du contrôle médical a pour mission de veiller au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT.

Au titre du RUAMM, la CAFAT recensait, fin 2015, 259 465 assurés et bénéficiaires, soit 1,0 % de plus qu'en 2014. Le RUAMM a clôturé l'exercice 2014 en déficit de 4 milliards de F CFP. Sur l'année, le RUAMM a été financé à 87 % par les cotisations sociales acquittées par les employeurs, salariés, travailleurs indépendants et fonctionnaires et à 11 % par les recettes fiscales.

### Dépenses de santé

Millions de F CFP	2010	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Dépenses de santé (1)	49 194	52 174	53 690	55 292	58 016	4,9%
Résultat du RUAMM	-2 611	-815	-1 122	1 038	-4 087	-493,7%

(1) Dépenses de santé de l'année N comptabilisées au 28 février de l'année N+1

Source : CAFAT

L'Aide médicale gratuite (AMG) est gérée par les Directions provinciales d'action sanitaire et sociale (DPASS) et dépend budgétairement des provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie, en qualité de caisse principale pour les populations qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale ou en complément du RUAMM, via un dispositif variable selon les provinces<sup>1</sup>.

### Dépenses et bénéficiaires de l'Aide Médicale Gratuite

	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>province Sud</b>					
Dépenses totales (en millions de F CFP)	5 918	6 175	6 404	6 992	9,2%
Nombre de bénéficiaires	26 190	28 289	28 849	29 227	1,3%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	225 964	218 283	221 983	239 231	7,8%
<b>province Nord</b>					
Dépenses totales (en millions de F CFP)	4 437	4 515	4 606	4 745	3,0%
Nombre de bénéficiaires	16 770	16 341	16 339	17 326	6,0%
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	264 580	276 299	281 902	273 878	-2,8%
<b>province des îles Loyauté</b>					
Dépenses totales (en millions de F CFP)	2 373	2 243	2 456	nd	nd
Nombre de bénéficiaires	11 009	11 726	12 016	nd	nd
Dépenses par bénéficiaire (en F CFP)	215 551	191 284	204 394	nd	nd
<b>Total dépenses (en millions de F CFP)</b>	<b>12 728</b>	<b>13 062</b>	<b>13 369</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>
<b>Total bénéficiaires</b>	<b>53 969</b>	<b>56 356</b>	<b>57 204</b>	<b>nd</b>	<b>nd</b>

Sources : Directions provinciales des Affaires sanitaires et sociales

<sup>1</sup> Accès gratuit en province Nord, système de cartes semestrielles payantes d'accès aux soins dont le montant varie selon les revenus dans les îles Loyauté et ticket modérateur plafonné en province Sud.



## CHAPITRE IV

# L'évolution monétaire et financière

# Section 1

## La structure du système bancaire

---

### 1. Les faits marquants de l'exercice

---

#### 1.1 LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LOCAUX

Le 02 février 2016, le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, les banques calédoniennes et l'OPT ont signé un nouvel accord de concertation sur les tarifs bancaires, prenant effet le 02 février 2016. Parmi les mesures actées, l'accord prévoit notamment la poursuite de la baisse des frais de tenue de compte actif avec une réduction de l'écart moyen avec la métropole porté à 40 %, la diminution du tarif de l'offre internet créée en 2014 et le maintien des services gelés ou gratuits en vertu de l'accord du 23 décembre 2013. Au terme de cet accord, ce seront neuf des quatorze tarifs de l'extrait standard qui seront inférieurs ou égaux en Nouvelle-Calédonie par rapport à la métropole.

#### 1.2 LES ÉVÉNEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2015 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale :

**Intermédiaires en défiscalisation outre-mer.** Le décret n° 2015-149 du 10 février 2015 précise les nouvelles obligations déclaratives prévues par l'article 242 septies du Code général des impôts pour les intermédiaires en défiscalisation outre-mer. Ces entreprises seront également soumises à une procédure de mise en concurrence lorsque le montant de l'investissement ouvrant droit à un avantage fiscal dépasse un certain seuil et qu'il est exploité par une société majoritairement détenue par une ou plusieurs personnes publiques.

**Information du consommateur lors de l'offre d'un crédit renouvelable.** Le décret n° 2015-293 du 16 mars 2015 précise les informations et les conditions de présentation qui s'appliquent lors de l'offre d'un crédit renouvelable, sur le lieu de vente ou en vente à distance, pour financer l'achat de biens ou de prestations de services d'un montant supérieur à 119 330 F CFP. Une proposition alternative de crédit amortissable doit accompagner cette offre. La comparaison entre les deux crédits proposés porte sur le fonctionnement, le coût et les modalités d'amortissement, selon au moins deux hypothèses de délai de remboursement.

**Remise d'une fiche standardisée d'information relative à l'assurance d'un prêt.** Le décret n° 2015-460 du 22 avril 2015, prévu par l'article 312-6-2 du code de la consommation, précise les modalités de remise d'une fiche standardisée d'information relative à l'assurance ayant pour objet le remboursement d'un prêt et en définit les principales caractéristiques. Un arrêté du 29 avril 2015 en précise le format et le contenu.

**Informations préalables à la souscription des contrats d'assurance emprunteur.** Le décret n° 2015-494 du 29 avril 2015, rend applicables les dispositions de l'article 60 de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 qui prévoient la définition des conditions dans lesquelles le prêteur et l'assureur délégué s'échangent les informations sur le prêt et l'assurance.

**Adaptation de la législation financière dans les collectivités d'outre-mer.** Le décret n° 2015-707 du 22 juin 2015 étend dans le Pacifique les dispositions d'application de la loi de séparation et de régulation des activités bancaires. En particulier, ce décret :

- fixe les modalités d'application des mesures de résolution bancaire ;
- fixe les conditions de souscription par un particulier, d'un prêt en devises étrangères ;
- fixe les éléments d'information préalable à fournir aux consommateurs en matière de frais bancaires liés aux irrégularités de fonctionnement d'un compte ainsi que les plafonds des frais d'intervention que peuvent prélever les établissements teneurs de comptes lors des dépassements de découverts autorisés ;
- fixe les éléments d'appréciation des situations de fragilité financière réalisées par les établissements teneurs de compte ainsi que les offres spécifiques que ces établissements peuvent proposer ;
- précise les conditions de souscriptions d'emprunts par les collectivités territoriales ;
- crée une nouvelle façon de présenter les coûts issus de l'assurance d'un prêt ;
- procède à l'adoption du volet réglementaire de la création du statut de société de financement d'une part et de la transposition du paquet CRD4 ;
- précise les modalités de contrôle de l'honorabilité et de la compétence des dirigeants et des membres des organes collégiaux dans les organismes d'assurance, les établissements de crédit, les sociétés de financement et les entreprises d'investissement ;
- fixe les conditions des emprunts souscrits par les organismes de gestion de l'habitat social.

Ce texte améliore par ailleurs la procédure qui permet à l'ORIAS<sup>1</sup> de vérifier l'honorabilité des personnes nées dans les collectivités du Pacifique qui souhaitent exercer la profession d'IOBSP<sup>2</sup> ou de CIF<sup>3</sup>, tant sur le territoire métropolitain que dans ces collectivités.

**Pouvoirs, missions et règles de fonctionnement des autorités de supervision en matière bancaire et financière, dans les territoires d'outre-mer.** L'ordonnance n° 2015-859 du 15 juillet 2015 prévoit de mettre en cohérence, dans le code monétaire et financier, les dispositions relatives aux pouvoirs, missions et règles de fonctionnement des autorités de supervision en matière bancaire et financière, qui s'appliquent dans les territoires d'outre-mer qui ne font pas partie de l'Union européenne.

L'article 15 prévoit d'autre part l'extension aux instituts d'outre-mer, du principe de l'inopposabilité du secret professionnel des établissements de crédit, sociétés de financement et entreprises d'investissement, défini pour la Banque de France et l'ACPR. L'article prévoit également que l'IEOM puisse échanger avec d'autres autorités financières nationales limitativement énumérées, toute information nécessaire pour l'exercice de leurs missions respectives. Enfin, il introduit également la création d'un article spécifique dans le chapitre du livre VII du code monétaire et financier consacré à l'ensemble des collectivités d'outre-mer qui sont en dehors de l'Union européenne, afin de préciser, pour ces territoires, la définition des « établissements financiers ». Cette définition reposait auparavant sur un règlement communautaire, non applicable dans les territoires d'outre-mer, alors même que de nombreux articles du code, rendus applicables dans ces collectivités, s'y réfèrent.

---

<sup>1</sup> Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance.

<sup>2</sup> Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement.

<sup>3</sup> Conseiller en Investissements financiers.

**Diverses dispositions en matière bancaire.** Le décret n° 2015-1362 du 27 octobre 2015 rend applicable dans les collectivités du Pacifique les conditions dans lesquelles les associations ou fondations à but non lucratif précitées et les personnes physiques habilitées à exercer le droit au compte peuvent agir au nom et pour le compte du demandeur ; le «socle» commun des dénominations des principaux frais et services bancaires que les établissements teneurs de comptes sont obligés de respecter ; le volet réglementaire lié à la création du statut de société de financement et à la transposition de la directive 2013/36/UE du 26 juin 2013.

## 2. Organisation du système bancaire

### 2.1 TYPOLOGIE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

À fin 2015, la Nouvelle-Calédonie compte 9 établissements de crédit locaux :

- 4 banques : la Banque Calédonienne d'Investissement, la Banque de Nouvelle-Calédonie, la Banque Nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie et la Société Générale Calédonienne de Banque ;
- 3 sociétés de financement : Oceor Lease Nouméa, Nouméa crédit et GE MONEY ;
- 2 établissements de crédit spécialisés : Crédit calédonien et tahitien et Crédit agricole mutuel.

#### Nombre d'établissements de crédit

	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Établissements de crédit locaux (1)</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
Banques FBF	4	4	4	4	4
Banques mutualistes ou coopératives	-	-	-	-	-
Sociétés financières	5	5	5		
Sociétés de financement				3	3
Établissements de crédit spécialisés				2	2
<b>Établissements de crédit hors zone d'émission (2)</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Banques	2	2	2	2	2
Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1	1	1
Sociétés financières	1	1	1	1	1
Institutions financières spécialisées	1	1	1	1	1
Autres catégories d'établissements	2	2	2	2	2
<b>Total EC (1) + (2)</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>16</b>

Source : IEOM

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les compte-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent avec une certaine régularité en Nouvelle-Calédonie : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (représentée localement par la SGCB et la BCI), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natixis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code Monétaire et Financier, intervient également localement. Enfin, la banque Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ) n'effectue pas d'opérations bancaires sur le territoire mais dispose d'un bureau de représentation.

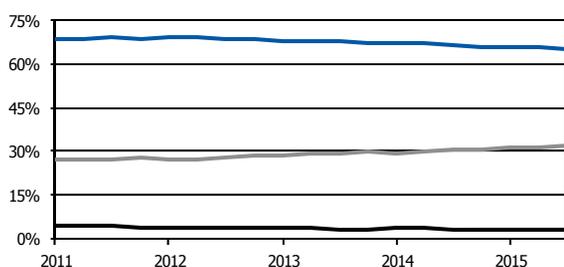
## 2.2 ÉLÉMENTS SUR LA CONCENTRATION ET LA RÉPARTITION DU MARCHÉ

La place bancaire calédonienne est relativement concentrée, en raison de sa taille limitée. Les établissements de crédit implantés dans la zone d'émission affichent une position prépondérante sur la collecte de dépôts et la distribution des crédits. À fin 2015, leur part de marché s'établit à 80,4 % sur la collecte des dépôts (+0,8 point sur un an), et à 65,1 % sur l'octroi de crédits (-1,3 point sur un an). Sur ce dernier marché, la part des sociétés de financement continue de s'effriter, à 2,9 % des concours (-0,2 point) en partie en raison des ventes de véhicules neufs.

## 2.3 VENTILATION DES DÉPÔTS ET DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE D'ÉTABLISSEMENT

### 2.3.1 Les emplois

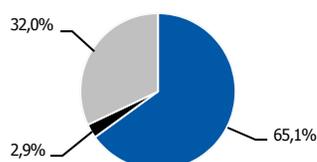
Parts de marché sur les concours selon les différentes catégories d'établissements (en %)



— Banques locales      — Sociétés financières      — Établissement situés hors zone d'émission

Source : IEOM

Répartition à fin 2015 (en %)



Les banques de la place constituent les principaux bailleurs de fonds dans les différentes catégories de crédits. Cependant, les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ont une position dominante sur le segment des crédits à la construction pour les entreprises, du fait du développement de leur activité avec les opérateurs sociaux.

### Répartition des crédits selon les différentes catégories d'établissements de crédit à fin 2015

En %	Banques locales	Sociétés financières	Établissements hors zone
Crédits d'exploitation	96,5%	1,6%	1,8%
Crédits d'investissement	52,5%	4,3%	43,2%
Crédits à l'habitat	66,8%	0,1%	33,2%
dont aux entreprises	39,6%	0,0%	60,4%
dont aux particuliers	77,1%	0,1%	22,9%
Crédits à la consommation	68,8%	16,2%	15,0%
Autres crédits	81,9%	2,3%	15,9%
<b>Ensemble des crédits</b>	<b>65,1%</b>	<b>2,8%</b>	<b>32,1%</b>

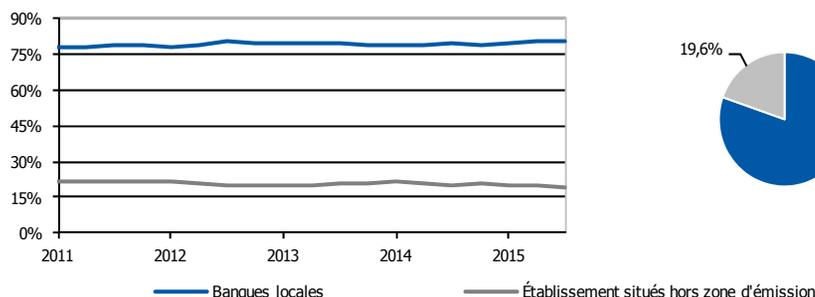
Source : IEOM

Les sociétés de financement concentrent leur activité sur le marché des crédits à la consommation (essentiellement sous forme de crédit-bail) et de manière plus mesurée sur le marché des crédits d'investissement. Fin 2015, elles détiennent respectivement 16,2 % des concours du premier marché (+0,8 point sur un an) et 4,3 % du second (-0,3 point).

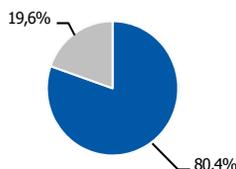
Les établissements situés hors de la zone d'émission sont principalement présents sur le marché des crédits d'investissement (destinés principalement aux entreprises et aux collectivités locales) et dans le financement de l'habitat (au travers notamment des opérateurs sociaux). Au 31 décembre 2015, ils renforcent leur position et détiennent 43,2 % des encours du premier marché (+1,8 point sur un an) et 33,2 % du second (+0,8 point sur un an).

### 2.3.2 Les ressources

**Parts de marché sur les dépôts selon les différentes catégories d'établissements (en %)**



**Répartition à fin 2015 (en %)**



Source : IEOM

La collecte de ressources auprès de la clientèle ne concerne que les banques de la place, l'OPT et les établissements situés hors zone d'émission, les sociétés de financement ne disposant pas d'agrément dans ce domaine. Les établissements situés hors zone d'émission se concentrent sur le marché des valeurs mobilières (actions, obligations et OPCVM) et des produits d'assurance-vie. Les fonds sont collectés par les banques de la place, qui les représentent localement, puis transférés vers la métropole pour souscrire à l'achat de produits généralement distribués par leur maison-mère.

### 2.4 LES EFFECTIFS

À fin décembre 2015, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux s'élève à 1 238 agents, soit une progression de 1,9 % par rapport à 2014 (+23 agents). Les sociétés financières affichent une stabilité de leurs effectifs, à 54 agents.

#### Effectifs des établissements de crédit locaux<sup>(1)</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015 / 2014
Banques	1 134	1 124	1 147	1 161	1 184	2,0%
Sociétés financières	55	53	53	54	54	-
<b>Total</b>	<b>1 189</b>	<b>1 177</b>	<b>1 200</b>	<b>1 215</b>	<b>1 238</b>	<b>1,9%</b>

(1) effectifs équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

Source : IEOM

## 3. La densité du système bancaire

### 3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2015, la Nouvelle-Calédonie compte 108 guichets bancaires permanents (y compris les 42 guichets proposant les services financiers de l'OPT), soit une unité de plus que l'année précédente (correspondant à une ouverture d'agence en province Sud). Le nombre d'habitants par guichet augmente légèrement (+0,8 %) pour atteindre 2 532 habitants par agence, contre 2 512 un an auparavant. L'équipement de la Nouvelle-Calédonie en guichets bancaires reste bien inférieur à celui de la métropole (un guichet bancaire pour 1 688 habitants en 2014), mais est supérieur à celui des autres géographies ultra-marines.

#### Les guichets bancaires permanents

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Province Sud	74	73	73	74	75	1,4%
<i>dont Nouméa</i>	47	46	47	46	46	-
Province Nord	24	25	26	26	26	-
Province des îles Loyauté	10	9	7	7	7	-
<b>Total des guichets bancaires</b>	<b>108</b>	<b>107</b>	<b>106</b>	<b>107</b>	<b>108</b>	<b>0,9%</b>
<i>dont banques</i>	67	65	66	66	66	-
<i>dont services financiers de l'OPT</i>	41	42	40	41	42	2,4%
<b>Habitants par guichet bancaire</b>	<b>2 329</b>	<b>2 378</b>	<b>2 428</b>	<b>2 512</b>	<b>2 532</b>	<b>0,8%</b>

Source : IEOM

À fin 2015, le nombre de distributeurs de billets et guichets automatiques (DAB-GAB) installés en Nouvelle-Calédonie poursuit sa progression (+4,4 %, soit 11 DAB-GAB de plus), pour s'établir à 261 distributeurs installés. En cinq ans, le parc d'automates bancaires s'est nettement renforcé avec l'installation de 46 DAB-GAB depuis 2011.

Le taux d'équipement s'améliore de nouveau fin 2015 : le territoire compte désormais un automate bancaire pour 1 048 habitants (un pour 1 075 en 2014) et demeure à un niveau quasiment identique à celui de la métropole (1 090 habitants par automate en 2014). Ces évolutions sont en phase avec une mutation technologique accélérée dans les canaux de distribution et témoignent d'une recherche de gains de productivité. Les établissements de crédit se concentrent de plus en plus sur leur rôle de conseil et d'information à la clientèle, orientant celle-ci vers le libre service pour les opérations quotidiennes, à l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains.

#### Les guichets et distributeurs automatiques de billets (DAB, GAB, DIB)

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Nombre d'automates bancaires</b>	<b>215</b>	<b>227</b>	<b>238</b>	<b>250</b>	<b>261</b>	<b>4,4%</b>
Banques FBF	169	179	188	190	197	3,7%
Services financiers de l'OPT	46	48	50	60	64	6,7%
<b>Nombre d'habitants par automate</b>	<b>1 170</b>	<b>1 121</b>	<b>1 082</b>	<b>1 075</b>	<b>1 048</b>	<b>-2,6%</b>

Source : IEOM

## 3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTÈLE

Au 31 décembre 2015, les établissements bancaires installés localement gèrent 517 200 comptes bancaires, (+1,6 %, soit 8 183 comptes de plus qu'un an auparavant). Le nombre de comptes continue de se replier en 2015 pour les dépôts à terme (-7,5 %, en lien avec une diversification de la ressource sur le Territoire), tandis que le nombre de dépôts à vue poursuit sa croissance (+3,4 %, après +4,1 % en 2014). L'année 2015 enregistre de nouveau une progression sensible du nombre d'ouverture de plans (+12,1 %). Rapporté à la population, le nombre de comptes par habitant s'établit ainsi à 1,89, un ratio relativement stable sur un an.

L'encours moyen d'un compte de dépôt à vue toute clientèle confondue (particuliers, entreprises, divers) s'établit à 1 412 milliers de F CFP à fin décembre 2015. Cette moyenne progresse de 5,5 % sur un an, soit une évolution bien supérieure à celle de 2014 (+0,6 %). La progression de l'encours moyen des comptes sur livrets se tasse en 2015 (+1,9 %, après +3,3 % en 2014 et +2,4 % en 2013).

### Nombre de comptes bancaires de la clientèle<sup>(1)</sup>

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Comptes ordinaires créditeurs	192 653	199 804	205 701	214 036	221 210	3,4%
Comptes d'épargne à régime spécial	264 519	272 451	278 010	283 561	285 405	0,7%
<i>Livrets ordinaires</i>	106 894	111 690	115 512	119 371	122 369	2,5%
<i>Livrets A &amp; Livrets B</i>	149 446	152 140	153 727	155 020	153 425	- 1,0%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	1 769	1 761	1 648	1 535	1 422	- 7,4%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	3 078	2 898	2 871	3 203	3 589	12,1%
<i>Autres comptes d'épargne</i>	3 332	3 962	4 252	4 432	4 600	3,8%
Comptes créditeurs à terme	9 946	11 224	12 219	11 400	10 550	- 7,5%
Bons de caisse et bons d'épargne	27	4	3	0	0	<i>n.s</i>
<b>Ensemble des comptes</b>	<b>467 145</b>	<b>483 485</b>	<b>495 940</b>	<b>509 016</b>	<b>517 199</b>	<b>1,6%</b>

Source : IEOM, (1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation (nombre de comptes à vue par habitant) progresse légèrement, pour s'établir à 81 % à fin 2015. Il reste cependant nettement inférieur à celui observé en France métropolitaine (124 % en 2014).

### Nombre de comptes bancaires par habitant

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Comptes ordinaires créditeurs	0,77	0,79	0,80	0,80	0,81	1,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	1,05	1,07	1,08	1,06	1,04	- 1,1%
<i>dont comptes sur livrets</i>	1,02	1,04	1,05	1,02	1,01	- 1,2%
Comptes créditeurs à terme	0,04	0,04	0,05	0,04	0,04	- 9,0%
<b>Ensemble des comptes à la clientèle</b>	<b>1,86</b>	<b>1,90</b>	<b>1,93</b>	<b>1,89</b>	<b>1,89</b>	<b>- 0,1%</b>

Source : IEOM

## 4. Les moyens de paiement

L'article L. 712-5 du Code Monétaire et Financier dispose que « l'Institut d'émission d'outre-mer s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement tels que définis à l'article L. 311-3, autres que la monnaie fiduciaire, et de la pertinence des normes applicables en la matière. S'il estime qu'un de ces moyens de paiement présente des garanties de sécurité insuffisantes, il peut recommander à son émetteur de prendre toutes mesures destinées à y remédier. Si ces recommandations n'ont pas été suivies d'effet, il peut, après avoir recueilli les observations de l'émetteur, décider de formuler un avis négatif publié au Journal officiel.

Pour l'exercice de ces missions, l'Institut d'émission d'outre-mer procède ou fait procéder

par la Banque de France aux expertises et se fait communiquer, par l'émetteur ou par toute personne intéressée, les informations utiles concernant les moyens de paiement et les terminaux ou les dispositifs techniques qui leur sont associés. »

Le Système Interbancaire d'Échanges (SIE) de la Nouvelle-Calédonie est géré par un GIE qui regroupe l'Institut d'Émission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie. Depuis le 30 mai 2005, le SIE de la place a mis en œuvre l'échange dématérialisé des valeurs pour le traitement des chèques, des virements, des prélèvements et TIP. Le traitement automatique des effets ainsi que celui des AOCT est venu compléter le dispositif en 2006.

### 4.1 LES CARTES BANCAIRES

Au 31 décembre 2015, 278 162 cartes bancaires sont en circulation en Nouvelle-Calédonie, dont plus des deux tiers (68,4 %) sont émises par les quatre banques FBF. Cette progression est tirée par la distribution importante de cartes internationales (+6,3 %, soit 8 345 cartes supplémentaires, après +8,2 % en 2014), dont le nombre dépasse pour la première fois le nombre de cartes privatives. Le nombre de ces dernières augmente de seulement 3 070 unités (+2,4 %), contre près de 5 600 l'année précédente. Le taux d'équipement par habitant accélère sa progression pour s'établir à 1,03 carte bancaire par habitant fin 2015, un niveau qui reste inférieur à la moyenne nationale (1,24 en 2014).

Fin 2015, l'utilisation des 261 automates bancaires enregistre une progression identique à celle observée l'année précédente (+2,2 % sur un an en nombre de retraits) pour un montant global de transaction qui s'accroît modérément (+1,3 %, contre +4,3 % un an auparavant. On dénombre 33,9 retraits annuels par carte (-1,7 % par rapport à 2014), ainsi qu'une diminution du montant moyen du retrait (-1,3 % sur un an).

#### Les cartes bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Cartes bancaires en circulation</b>	<b>223 576</b>	<b>239 104</b>	<b>251 084</b>	<b>266 647</b>	<b>278 162</b>	<b>4,3%</b>
Cartes internationales	111 667	115 773	123 025	133 115	141 460	6,3%
Cartes privatives	111 909	123 331	128 059	133 632	136 702	2,4%
<i>Cartes JADE<sup>(1)</sup></i>	<i>41 917</i>	<i>45 508</i>	<i>47 739</i>	<i>50 812</i>	<i>53 030</i>	4,4%
<i>Autres cartes privatives</i>	<i>69 992</i>	<i>77 823</i>	<i>80 320</i>	<i>82 720</i>	<i>83 672</i>	1,2%
<b>Cartes bancaires par compte à vue</b>	<b>1,16</b>	<b>1,20</b>	<b>1,22</b>	<b>1,25</b>	<b>1,26</b>	<b>0,9%</b>
<b>Cartes bancaires par habitant</b>	<b>0,89</b>	<b>0,94</b>	<b>0,98</b>	<b>0,99</b>	<b>1,03</b>	<b>2,5%</b>

<sup>(1)</sup> La Carte JADE est une carte de paiement (à débit immédiat ou à débit différé) utilisable exclusivement en Nouvelle-Calédonie.

Source : IEOM

## Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre de retraits (en millions)	8,0	8,6	9,0	9,2	9,4	2,2%
Montant (en milliards de F CFP)	86,4	93,5	98,8	100,3	104,3	1,3%
Moyenne par retrait (en milliers de F CFP)	10,8	10,8	11,0	11,2	11,0	-1,3%
Nombre de retraits par automate	35 692	37 984	37 308	36 831	36 167	-1,8%
Nombre de retraits par carte	35,6	36,1	35,7	34,5	33,9	-1,7%

Source : IEOM

4 581 terminaux de paiements électroniques sont installés chez les commerçants au 31 décembre 2015, soit une hausse de 9,8 % sur un an (372 terminaux de plus). Le nombre de paiements par carte bancaire effectués chez les commerçants équipés accentue son rythme de progression (+18,2 %, après +14,2 % en 2014), pour s'établir à 16,2 millions de transactions. En 2015, le montant global des transactions s'établit à 122,5 milliards de F CFP (+13,3 % sur un an), ce qui représente un montant de facturation de 26,7 millions de F CFP par terminal (+4,2 % sur un an) et un paiement moyen de 7 600 F CFP (-3,8 % sur un an).

## Transactions de paiement par TPE chez les commerçants

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Terminaux de paiement électronique (TPE)	3 633	3 682	3 833	4 209	4 581	8,8%
Nombre de transactions (en millions)	9,3	10,8	12,0	13,7	16,2	18,2%
Montant (en milliards de F CFP)	79,0	88,4	96,6	108,1	122,5	13,3%
Moyenne par transaction (en milliers de F CFP)	8,5	8,2	8,1	7,9	7,6	-3,8%
Nombre de transactions par TPE	2 568	2 921	3 122	3 244	3 537	9,0%
Nombre de transactions par carte	41,7	45,0	47,7	51,2	58,3	13,9%

Source : IEOM

## 4.2 LES CHÈQUES

En 2015, 9,5 millions de chèques ont été échangés en Nouvelle-Calédonie, contre 10,8 millions en 2014, soit une baisse de 12 % sur un an (après déjà -9,4 % en 2014). Cette diminution du nombre de chèques émis est bien supérieure à la moyenne des cinq dernières années (-5,2 %). Sur l'année 2015, un habitant calédonien émet en moyenne 35 chèques par an, soit un niveau comparable à celui observé en métropole (37 chèques en 2013). Toutes catégories confondues, les statistiques relatives aux valeurs traitées dans le cadre du système interbancaire d'échanges de la Nouvelle-Calédonie représentent de nouveau une progression de 1,9 % des montants échangés en 2015, pour un nombre d'opérations en hausse de 5 %. Dans le détail, les chèques représentent 49 % des valeurs échangées en compensation interbancaire locale (qui ne comprend pas les cartes bancaires), devant les virements (26 %) et les autres valeurs (25 %).

### Les chèques

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Nombre de chèques émis (en millions)	12,6	12,4	11,9	10,8	9,5	-12,0%
Montant (en milliards de F CFP)	1 034,3	997,4	966,9	718,2	683,5	-4,8%
Nombre de chèques émis par habitant	49,9	48,6	46,4	44,4	34,6	-13,9%

Source : IEOM

### 4.3 ANALYSE COMPARÉE DE L'UTILISATION DES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT

En 2015, la carte bancaire poursuit son rythme de progression et reste ainsi le moyen de paiement le plus utilisé par les Calédoniens, devant le chèque (respectivement 45,8 % et 26,6 % du nombre total de paiements). Comparativement, les chèques ne représentent plus que 13 % des paiements en volume en France métropolitaine, alors que l'utilisation des cartes continue à s'affirmer, à 50 %<sup>1</sup>. Le virement demeure le moyen de paiement privilégié pour le paiement des sommes les plus élevées. Depuis 2010, il supplante même le chèque en montant global des règlements effectués.

#### Les moyens de paiement

	2011	2012	2013	2014	2015	Parts en 2015	Var. 15/14
<b>Les chèques</b>							
Nombre (en millions)	12,6	12,4	11,9	10,8	9,5	26,6%	-12,0%
Montant (en milliards de F CFP)	1 034,3	997,4	966,9	718,2	683,5	25,3%	-4,8%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	82,3	80,6	81,0	66,4	72,3		8,9%
<b>Cartes bancaires</b>							
Nombre (en millions)	9,4	10,8	12,0	13,7	16,3	45,8%	19,0%
Montant (en milliards de F CFP)	79,9	89,2	97,6	109,1	123,7	4,6%	13,5%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	8,5	8,3	8,1	8,0	7,6		-5,0%
<b>Virements</b>							
Nombre (en millions)	4,2	4,3	4,5	4,8	5,0	14,1%	4,2%
Montant (en milliards de F CFP)	1 137,1	1 335,6	1 417,7	1 677,8	1 733,5	64,0%	3,3%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	273,8	310,3	314,2	349,4	346,7		-0,8%
<b>Autres valeurs<sup>(1)</sup></b>							
Nombre (en millions)	3,8	4,0	4,4	4,6	4,8	13,6%	4,3%
Montant (en milliards de F CFP)	121,9	128,0	143,2	152,3	166,0	6,1%	9,0%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	31,7	32,0	32,9	33,1	34,4		3,9%
<b>Ensemble des valeurs</b>							
Nombre (en millions)	29,9	31,5	32,8	33,9	35,6	100,0%	5,0%
Montant (en milliards de F CFP)	2 373,2	2 550,2	2 625,4	2 657,3	2 706,8	100,0%	1,9%
Montant moyen (en milliers de F CFP)	79,3	81,1	80,0	78,3	76,1		-2,8%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

Source : IEOM

## 5. L'activité des fonds de garantie

### 5.1 LA SOCIÉTÉ DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE MER (SOGEFOM)

La SOGEFOM est une société de financement dont l'objet est de faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui en sont actionnaires<sup>2</sup> ou qui bénéficient de l'agrément du Conseil d'administration<sup>3</sup> en vue de partager le risque. L'AFD assure, depuis 2003, la gestion de ce fonds.

<sup>1</sup> En 2014

<sup>2</sup> Les établissements de crédits calédoniens actionnaires dans la SOGEFOM aux côtés de l'AFD sont la BCI, la BNC, la BNPPNC, la SGC B et le CAM.

<sup>3</sup> BPI France a été agréé en qualité de bénéficiaire de la SOGEFOM par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2014.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en cinq sections : haut de bilan, économie générale, zones de développement prioritaire, RT-CCE (Renforcement de la Trésorerie pour la Croissance, la Compétitivité et l'Emploi) et court terme.

Ces garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de la création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux autres fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la province Sud et le Fonds de Garantie du comité de restructuration de l'industrie minière.

### 5.1.1 Les nouveaux engagements

#### Nouveaux engagements

En millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Section « Économie générale »	768	692	678	527	634	20,4%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	498	608	376	401	241	-39,9%
Section « Haut de bilan »	10	0	36	6	12	85,0%
Section « RT-CCE »	-	-	67	-	28	n.s.
Section « Court terme »	-	-	-	-	100	n.s.
<b>Ensemble des sections</b>	<b>1 277</b>	<b>1 300</b>	<b>1 157</b>	<b>934</b>	<b>1 015</b>	<b>8,7%</b>

Source : SOGEFOM

La SOGEFOM enregistre une hausse sensible de ses nouveaux engagements en 2015 (+8,7 %, après -19,3 % en 2014).

### 5.1.2 Les engagements au 31 décembre 2015

Les nouveaux engagements n'ont pas permis de compenser l'amortissement du portefeuille, ce qui se traduit par une baisse de l'encours des engagements valides (-3,7 %, à 3,9 milliards de F CFP). Le taux de risque (garanties compromises brutes sur engagements valides bruts) s'améliore, à 7,6 % (-1,3 point) non pas du fait de l'amélioration de la qualité des bénéficiaires finaux mais eu égard aux nombreuses garanties qui ont été réglées durant l'année (112 millions de F CFP).

#### Engagements valides

En millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Section « Économie générale »	2 920	2 766	2 630	2 387	2 290	-4,1%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	1 991	1 934	1 656	1 610	1 443	-10,4%
Section « Haut de bilan »	34	24	47	40	40	-
Section « RT-CCE »	-	-	65	32	55	71,9%
Section « Court terme »	-	-	-	-	91	ns
<b>Ensemble des sections</b>	<b>4 945</b>	<b>4 724</b>	<b>4 398</b>	<b>4 069</b>	<b>3 919</b>	<b>-3,7%</b>
Taux de garanties compromises	8,4%	6,6%	5,8%	8,9%	7,6%	-1,3 pt

Source : SOGEFOM

Comme en 2014, le portefeuille de la SOGEFOM reste principalement exposé sur les secteurs des services (21,1 % de l'encours total), de l'artisanat-PMI (17,2 %) et de l'hôtellerie (12,9 %). Le potentiel d'engagement disponible reste important en représentant 2,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2015, soit plus de 2 fois l'activité de l'exercice écoulé.

Il existe cinq autres fonds de garantie en Nouvelle-Calédonie :

- **Le Fonds de garantie du comité de restructuration de l'industrie minière "FG-COREMINES"**, qui est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière « nickel » dans le cadre du dispositif d'intervention de l'État « COREMINES ». Sa gestion est assurée par la SOGEFOM ;

- **Le Fonds de garantie de la Province Sud « FGPS »**, qui a pour objet initial d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif ». Après la révision des textes en 2009 afin d'élargir les possibilités de financement des entreprises appartenant aux secteurs d'activité tels que définis par son « Code des Investissements », son mode de fonctionnement a été de nouveau modifié en 2012 pour apporter entre autres un soutien aux entreprises dans le secteur de l'innovation et du développement durable. Sa gestion comptable et financière est assurée par la SOGEFOM. Le secrétariat est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction des dossiers ;

- **Le Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Économiques « FGMPE »**, géré par la BCI, a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs.

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord « FGN »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières. La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI.

Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent ;

- **Le Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté « FGIL »**, qui apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Îles Loyauté. La gestion de ce fonds est confiée à la BCI et son secrétariat est assuré par l'ICAP.

## Section 2

# Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

## 1. Les taux d'intérêt

### 1.1. LES TAUX DIRECTEURS

Huit ans après le début de la crise, la reprise économique mondiale reste tributaire des politiques monétaires accommodantes engagées pour accompagner la demande, encourager l'investissement des entreprises et faciliter l'assainissement des bilans. Les banques centrales des principaux pays occidentaux maintiennent ainsi leurs taux directeurs à des niveaux historiquement bas et utilisent des instruments non conventionnels.

La Banque centrale européenne (BCE) a maintenu tout au long de l'année 2015 son principal taux directeur à 0,05 % et a abaissé une nouvelle fois en décembre 2015 le taux de sa facilité de dépôt de -0,20 % à -0,30 %, soit en « territoire négatif », une situation inédite.

#### Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	13/04/2011	13/07/2011	09/11/2011	14/12/2011	11/07/2012	08/05/2013	13/11/2013	11/06/2014	10/09/2014	09/12/2015	16/03/2016
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%	0,75%	0,50%	0,25%	0,15%	0,05%	0,05%	0,00%
Facilités de prêt marginal	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%	1,50%	1,00%	0,75%	0,40%	0,30%	0,30%	0,25%
Facilités de dépôt	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%	0,00%	0,00%	0,00%	-0,10%	-0,20%	-0,30%	-0,40%

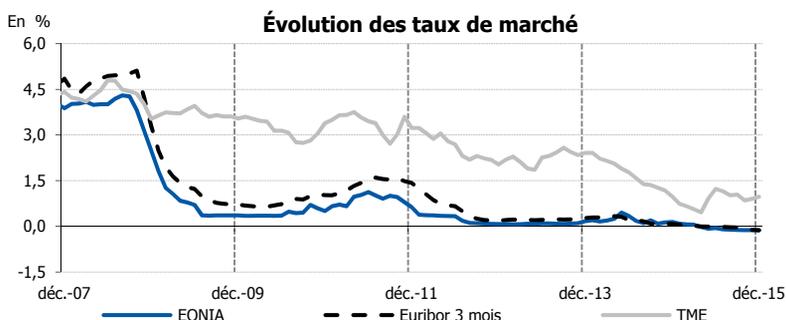
Source : Banque Centrale Européenne

La BCE a également poursuivi en 2015 l'utilisation d'une batterie d'instruments dits non conventionnels. Lors de sa réunion du 3 décembre 2015, le Conseil des gouverneurs de la BCE a annoncé sa décision d'élargir le programme d'achats d'actifs en effectuant des achats mensuels à hauteur de 60 milliards d'euros jusqu'à fin mars 2017, ou au-delà si nécessaire (dont des titres publics y compris des administrations régionales et locales, des obligations sécurisées et des titres adossés à des actifs). Enfin, le Conseil a décidé de continuer à conduire les opérations principales de refinancement et les opérations de refinancement à plus long terme d'une durée de trois mois sous la forme d'appels d'offres à taux fixe, la totalité des soumissions étant servies, aussi longtemps que nécessaire et au moins jusqu'à la fin de la dernière période de constitution des réserves de 2017.

#### Chronologie des mesures de la BCE

octobre 2008	La BCE décide des mesures exceptionnelles en matière de liquidité
juin 2009	La BCE annonce un programme d'achat d'obligations sécurisées Elargissement des collatéraux
mai 2010	La BCE met en place le Programme pour les marchés de titres (SMP)
décembre 2011	La BCE annonce des mesures de soutien au crédit bancaire et à l'activité du marché monétaire (prêts à 3 ans ou LTRO)
août-septembre 2012	La BCE annonce les Opérations monétaires sur titres (OMT)
juillet 2013	Forward Guidance : engagement à maintenir/baisser les taux directeurs
juin-septembre 2014	TLTRO (Targeted Longer-Term Refinancing Operations) : prêt à 4 ans aux banques au MRO (Market Refinancing Operations) : 0,05% maintenant Taux négative de la facilité de dépôt, fixé à -0,2%
janvier 2015	APP (Asset Purchase Programme) : achats mensuels de 60 milliards €, de mars 2015 jusqu'en septembre 2016 ou au-delà si besoin (y compris ABS-Asset Backed Securities- & CBPP –Covered Bonds Purchasing Program.).
décembre 2015	Extension des achats mensuels jusqu'à fin mars 2017 ou au-delà si nécessaire. Taux de la facilité de dépôt réduit à -0,3%.

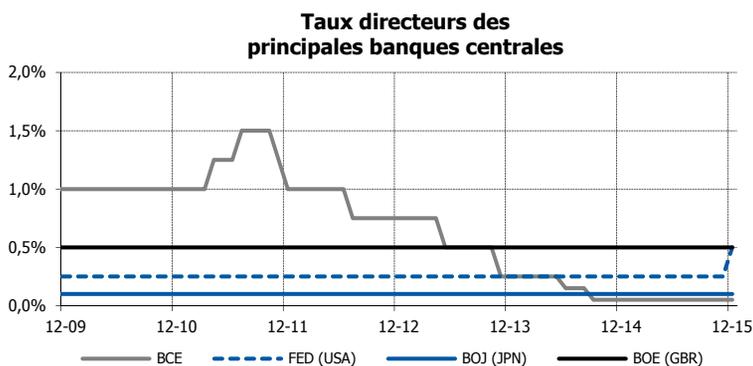
Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits à la baisse au cours de l'année 2015. À fin décembre 2015, le taux au jour le jour (EONIA<sup>1</sup>) s'établissait à -0,14 % (contre +0,14 % un an auparavant), et le taux à 3 mois (EURIBOR<sup>2</sup>) à -0,13 % (contre +0,08 % à fin décembre 2014).



\* À partir de mai 2014, les taux EONIA et Euribor 3 mois sont les données de fin de mois

Source : Banque de France

Aux États-Unis, pour la première fois depuis près de dix ans, le Comité de l'open market du Système fédéral de Réserve américain (FOMC) a relevé son principal taux directeur (Fed Funds) pour le porter à 0,50% (décision du 16 décembre 2015), dans un contexte d'amélioration générale des perspectives économiques américaines. Pour mémoire, le taux objectif des fonds fédéraux était maintenu dans une fourchette de zéro à 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008. La Banque du Japon (BoJ également appelé Nichigin) a maintenu en 2015 ses taux directeurs à 0,10 % ainsi que son programme d'assouplissement quantitatif et qualitatif (QQE), pour un montant annuel inchangé de 80 000 milliards de yens. Le Comité de politique monétaire de la Banque d'Angleterre a également maintenu en 2015 son taux directeur à 0,5 %.



Source : BCE, FED, BOJ, BOE

<sup>1</sup> Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

<sup>2</sup> Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

## 1.2 LES TAUX CRÉDITEURS

Aux termes du règlement du CRBF n° 86-13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable (LDD) selon la formule fixée par ce règlement<sup>1</sup>. Celle-ci combine les taux observés sur le marché monétaire au jour le jour et à trois mois, ainsi que la variation de l'indice des prix à la consommation, hors tabac, de l'ensemble des ménages. Le taux calculé est au moins égal à celui de l'inflation ainsi définie, majoré d'un quart de point et arrondi au quart de point le plus proche. Le taux du livret A (ainsi que celui du livret de développement durable) a été ramené de 1,00 % à 0,75 % à compter du 1<sup>er</sup> août 2015<sup>2</sup>, soit le taux le plus bas jamais observé depuis la création du livret A en mai 1818.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/02/2011	depuis le 01/08/2011	depuis le 01/02/2013	depuis le 01/08/2013	depuis le 01/08/2014	depuis le 01/08/2015
Livret A	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%	0,75%
Compte d'épargne-logement (CEL) *	1,25%	1,50%	1,25%	0,75%	0,75%	0,50%
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,00%
Livret d'épargne populaire (LEP)	2,50%	2,75%	2,25%	1,75%	1,50%	1,25%
Livret de développement durable (LDD)	2,00%	2,25%	1,75%	1,25%	1,00%	0,75%

\* hors prime de l'Etat

De la même manière qu'au cours des semestres précédents, l'application du mode de calcul automatique du taux du livret A aurait dû conduire à fixer le taux du livret A et du LDD à un niveau encore inférieur. Comme l'indique le communiqué du ministre des finances du 20 juillet 2015, « la très faible inflation aurait dû conduire à abaisser le taux du Livret A à 0,50 % si la formule de calcul avait été appliquée conformément à la loi. Compte tenu du caractère exceptionnellement bas de ce niveau d'inflation et conformément aux procédures agréées, Christian NOYER, Gouverneur de la Banque de France, a proposé au Gouvernement de déroger à la formule. Le Gouvernement a donc décidé de fixer à 0,75 % le taux du Livret A. L'objectif est double : garantir le pouvoir d'achat des épargnants et favoriser l'investissement du secteur du logement social avec un gain de plus de 300 millions d'euros ».

## 1.3 LES TAUX DÉBITEURS

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont très liées à celles concernant la France métropolitaine, les établissements locaux s'y refinançant ou y plaçant leurs excédents de trésorerie, la totale liberté des transferts avec la métropole contribuant à faciliter ces mouvements. Depuis 1973, une délibération de l'Assemblée Territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité sur place en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

<sup>1</sup> Ce calcul peut ne pas être appliqué lorsque la Banque de France estime que des circonstances exceptionnelles justifient une dérogation à l'application des taux calculés, notamment si le nouveau taux ne permet pas de préserver globalement le pouvoir d'achat des épargnants. Le Gouverneur de la Banque de France soumet alors la proposition de taux au ministre de l'économie qui préside le Comité de la réglementation bancaire et financière.

<sup>2</sup> Arrêté du 28 juillet 2014 relatif aux taux mentionnés dans le règlement du Comité de la réglementation bancaire n°86-13 du 14 mai 1986 relatif à la rémunération des fonds reçus par les établissements de crédit, publié au Journal officiel du 31 juillet 2014.

A la suite d'un changement méthodologique et des typologies des catégories de crédit intervenu en octobre 2013, les taux moyens par catégories calculés à partir de l'enquête du quatrième trimestre 2013 ne sont pas directement comparables avec ceux des enquêtes précédentes.

### 1.3.1 Le coût du crédit aux particuliers

L'enquête sur le coût du crédit aux particuliers réalisée sur le quatrième trimestre 2015, révèle de nouveau une baisse sensible du taux moyen pondéré global (5,58 %, contre 6,69 % un an auparavant). Le taux moyen des prêts immobiliers accentue son repli (-56 points de base), soit à un rythme légèrement supérieur à celui de la métropole (-50 points). Le taux moyen pondéré des prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation se contracte nettement (6,44 %, soit une diminution de 76 points de base sur un an), de même que celui des découverts dans une moindre mesure (12,45 %, soit -26 points de base en glissement annuel).

#### Évolution du coût du crédit net aux particuliers

En %	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	Variation annuelle
Prêts immobiliers	3,50	3,35	3,19	3,08	2,94	-0,56 pt
Découverts	12,71	12,62	12,83	12,43	12,45	-0,26 pt
Prêts personnels et autres crédits échancés à la consommation	7,20	7,12	6,96	6,18	6,44	-0,76 pt
<b>TMPG</b>	<b>6,69</b>	<b>7,24</b>	<b>6,88</b>	<b>6,03</b>	<b>5,58</b>	<b>-1,11 pt</b>

Source : IEOM

### 1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises<sup>1</sup>

L'enquête sur le coût du crédit aux entreprises réalisée sur le quatrième trimestre 2015 fait ressortir un taux moyen pondéré global à 3,73 %, stable par rapport au taux enregistré un an auparavant. Le taux moyen pondéré des autres crédits à court terme se replie (-59 points de base sur un an, à 3,15 %), tout comme celui des découverts (-11 points, à 3,58 %). La hausse la plus sensible concerne l'escompte (5,10 %), dont le coût moyen progresse de 115 points de base sur un an.

#### Évolution du coût du crédit aux entreprises

En %	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	Variation annuelle
Escompte	3,95	4,03	4,39	5,07	5,10	+1,15 pt
Découverts	3,69	3,59	3,70	3,66	3,58	-0,11 pt
Autres crédits à court terme	3,74	2,88	3,17	3,14	3,15	-0,59 pt
Moyen et long terme	3,79	3,97	3,79	3,66	3,92	+0,13 pt
<b>TMPG</b>	<b>3,73</b>	<b>3,66</b>	<b>3,76</b>	<b>3,73</b>	<b>3,73</b>	<b>0,00 pt</b>

Source : IEOM

<sup>1</sup> Compte tenu de la taille des entreprises concernées, les résultats et les comparaisons de ces enquêtes doivent être interprétés avec prudence.

## 1.4 LES TAUX DE L'USURE

La législation française relative aux seuils de l'usure repose sur les articles L. 313-3 à L.313-5 du Code de la consommation et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier». Ce taux est déterminé par la Banque de France et s'applique uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. Les articles L. 313-1 à L. 313-5 et L. 313-15 du code de la consommation sont applicables en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles Wallis-et-Futuna.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014 - 344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1<sup>er</sup> juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant pour le crédit à la consommation visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : Rapport annuel 2013 du Comité de suivi de la réforme de l'usure, Banque de France

## Évolution des seuils d'usure

Catégories de crédit		1T15	2T15	3T15	4T15	1T16	2T16
Particuliers	<b>Prêts immobiliers</b>						
	- Prêts à taux fixe	4,57%	4,49%	4,13%	3,92%	3,96%	4,05%
	- Prêts à taux variable	4,15%	4,09%	3,76%	3,63%	3,64%	3,55%
	- Prêts relais	4,92%	4,73%	4,53%	4,19%	4,25%	4,25%
	<b>Crédits à la consommation</b>						
	* d'un montant inférieur à 3 000 €	20,25%	20,23%	20,04%	19,97%	19,99%	20,05%
* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	14,37%	14,15%	13,83%	13,45%	13,25%	13,20%	
* d'un montant supérieur à 6 000 €	9,21%	9,04%	8,48%	7,84%	7,61%	7,63%	
Personnes morales	<b>Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle</b>						
	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament	7,65%	7,57%	7,45%	7,36%	7,27%	7,17%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,35%	3,01%	2,81%	2,81%	2,83%	2,92%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,25%	3,76%	3,45%	3,36%	3,36%	3,33%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	3,87%	2,87%	2,52%	2,51%	2,56%	2,73%
<b>Prof.</b>	- Découverts en compte (**)	13,27%	13,28%	13,24%	13,36%	13,43%	13,37%

## 2. Les tarifs bancaires

La loi de régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (art.81) a confié à l'IEOM et à l'IEDOM (ainsi que, par ailleurs, au CCSF pour la métropole) la mission de mettre en place et gérer un Observatoire des tarifs bancaires dans sa zone d'intervention. Son statut est codifié à l'article L. 712-5-1 du Code monétaire et financier : « Il est créé au sein de l'Institut d'émission d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au ministre chargé de l'Économie, qui est transmis au Parlement ».

Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1<sup>er</sup> avril et au 1<sup>er</sup> octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standards » (voir tableau ci-après). Ces tarifs « standards » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Ces données sont validées par chaque établissement de crédit. L'IEOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'IEOM.

Afin de permettre des comparaisons avec la métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

Par ailleurs, dans le cadre de la loi bancaire de juillet 2013, le gouvernement s'est engagé à remettre au Parlement un rapport sur les tarifs bancaires outre-mer. L'élaboration de ce rapport a été confiée à Emmanuel Constans, Président du CCSF. Le rapport « Constans », publié le 30 juillet 2014, a dressé un état des lieux, en métropole et outre-mer, des tarifs correspondant aux services bancaires les plus utilisés, et présenté un certain nombre de propositions visant à la convergence des tarifs outre-mer et en métropole.

Suite à cette publication, le CCSF a adopté le 30 septembre 2014 un « avis sur un dispositif visant à favoriser une convergence des tarifs bancaires outre-mer avec les tarifs métropolitains ». Cet avis reprend à son compte les observations du rapport Constans : concernant les COM, il note que « les tarifs moyens sont très supérieurs à ceux de la métropole ».

Reprenant également à son compte les recommandations du rapport Constans, l'avis du CCSF retient comme objectif de convergence des tarifs bancaires des COM du Pacifique, de « faire en sorte qu'en trois ans, les écarts moyens de tarifs entre chaque COM et la France entière soient réduits d'au moins 50 % ».

Suite à cet avis, des accords ont été signés le 8 décembre 2014 en Polynésie française et le 15 décembre 2014 en Nouvelle-Calédonie.

Une réunion de négociation annuelle s'est tenue le 27 août 2015 en Polynésie française. Le compte rendu de cette réunion, signé par tous les participants, tient lieu d'accord pour l'année 2016. En Nouvelle-Calédonie, un nouvel accord a été signé le 2 février 2016.

Tarification des services bancaires dans les COM du Pacifique au 1<sup>er</sup> octobre 2015  
( Tarifs moyens pondérés)

en F CFP	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Moyenne COM	Moyenne métropole*
Frais tenue de compte (par an)	3 027	4 187	7 000	3 635	1 665**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	420	283	943	359	37
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	514	183	SO	351	246
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	SO	NS	48
<b>VIREMENT (vers un compte bancaire local)</b>					
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1er virement)	396	262	440	331	431
Virement occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1er virement)	0	0	0	0	0
<b>PRELEVEMENT</b>					
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	1 155	0	1 600	597	101
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0
<b>CARTE BANCAIRE</b>					
Carte de paiement internationale à débit différé	4 815	5 737	5 500	5 272	5 364
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 399	5 180	5 000	4 786	4 644
Carte de paiement à autorisation systématique	4 435	3 561	4 200	4 006	3 625
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale (1er retrait)	74	94	0	83	107
<b>DIVERS</b>					
Commission d'intervention (par opération)	1 601	1 396	1 300	1 498	922
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 840	2 930	2 924	2 885	2 940

SO : sans objet (service non proposé)

NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)

\*Tarifs moyens relevés en janvier 2015 (cf. rapport 2015 de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF).

\*\* Le montant de 1 665 F CFP (soit 13,95 €) est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité.

## 3. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

### 3.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGRÉGÉ

Au 31 décembre 2015, le total du bilan agrégé des quatre banques locales s'élève à 865,4 milliards de F CFP. En dépit d'un contexte économique jugé peu favorable, il croît de 3,2 % sur un an, après avoir progressé de 2,0 % en 2014.

#### Bilan agrégé des banques (1)

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Opérations de trésorerie	105 273	161 289	144 058	147 454	151 186	2,5%
Opérations avec la clientèle	616 505	647 666	652 846	663 631	683 573	3,0%
Autres opérations	20 963	25 519	25 522	27 795	30 608	10,1%
<b>Total Actif</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>822 427</b>	<b>838 881</b>	<b>865 367</b>	<b>3,2%</b>
Opérations de trésorerie	159 568	179 132	161 244	157 958	148 156	-6,2%
Opérations avec la clientèle	508 977	574 495	574 492	588 396	620 934	5,5%
Autres opérations	74 196	80 847	86 691	92 526	96 278	4,1%
<b>Total Passif</b>	<b>742 741</b>	<b>834 474</b>	<b>822 427</b>	<b>838 881</b>	<b>865 367</b>	<b>3,2%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

Source : IEOM

#### Une activité orientée principalement vers l'intermédiation

L'analyse de la structure bilancielle fait ressortir la prédominance des opérations d'intermédiation. Les opérations avec la clientèle sont prépondérantes, particulièrement à l'actif, les crédits représentant 79 % du total bilan. Les opérations avec la clientèle au passif (dépôts) affichent une proportion moins élevée (72 %), engendrant un besoin de refinancement interbancaire qui représente 17 % du total du bilan.

#### Solde par type d'opérations (1)

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Opérations de trésorerie</b>	<b>54 295</b>	<b>17 843</b>	<b>17 187</b>	<b>10 504</b>	<b>-3 030</b>	<b>-128,9%</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>-107 528</b>	<b>-73 171</b>	<b>-78 355</b>	<b>-75 235</b>	<b>-62 640</b>	<b>-16,7%</b>
<i>dont Entreprises</i>	<i>-80 186</i>	<i>-61 673</i>	<i>-82 161</i>	<i>-73 537</i>	<i>-66 481</i>	<i>-9,6%</i>
<i>dont Ménages</i>	<i>-91 772</i>	<i>-92 241</i>	<i>-81 387</i>	<i>-77 992</i>	<i>-79 203</i>	<i>1,6%</i>
<i>dont Collectivités locales</i>	<i>74 351</i>	<i>92 486</i>	<i>98 513</i>	<i>87 035</i>	<i>92 052</i>	<i>5,0%</i>
<i>dont Autres agents et CCB non ventilés</i>	<i>-9 921</i>	<i>-11 743</i>	<i>-13 320</i>	<i>-10 742</i>	<i>-9 007</i>	<i>-21,0%</i>
<b>Autres opérations</b>	<b>53 233</b>	<b>55 328</b>	<b>61 168</b>	<b>64 731</b>	<b>65 670</b>	<b>1,5%</b>

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Source : IEOM

Après une légère évolution favorable en 2014, le déficit des opérations avec la clientèle s'améliore nettement en 2015, en raison d'une progression des dépôts (+5,5 %) plus soutenue que celle des crédits (+3,0 %). Le déficit entre les dépôts et les crédits s'améliore ainsi de 12,6 milliards de F CFP, pour s'établir à -63 milliards de F CFP à fin décembre 2015 (soit une réduction de 16,7 % sur un an). Parallèlement le solde des opérations de trésorerie s'inverse, pour s'établir à -3,0 milliards de F CFP, contre +10,5 milliards de F CFP en 2014. Le solde des autres opérations continue d'augmenter légèrement (+1,5 %).

## Composition du solde des opérations de trésorerie (1)

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Avec les EC locaux</b>	<b>-12 525</b>	<b>-11 148</b>	<b>-7 463</b>	<b>-9 606</b>	<b>-8 872</b>	<b>-7,6%</b>
<b>Avec les EC hors zone</b>	<b>67 210</b>	<b>58 860</b>	<b>58 595</b>	<b>54 562</b>	<b>25 684</b>	<b>-52,9%</b>
<b>Avec l'IEOM</b>	<b>-7 569</b>	<b>-37 846</b>	<b>-42 434</b>	<b>-43 775</b>	<b>-30 200</b>	<b>-31,0%</b>
<i>dont réserves &amp; facilités de dépôts</i>	<i>-18 054</i>	<i>-47 353</i>	<i>-43 915</i>	<i>-50 933</i>	<i>-35 833</i>	<i>-29,6%</i>
<i>dont refinancement IEOM</i>	<i>17 664</i>	<i>17 484</i>	<i>9 970</i>	<i>16 481</i>	<i>15 991</i>	<i>-3,0%</i>
<i>dont encaisse</i>	<i>-7 179</i>	<i>-7 977</i>	<i>-8 489</i>	<i>-9 323</i>	<i>-10 357</i>	<i>11,1%</i>
<b>Solde des opérations de trésorerie</b>	<b>54 295</b>	<b>17 843</b>	<b>17 187</b>	<b>10 504</b>	<b>-3 030</b>	<b>-128,9%</b>

(1) Emplois (-), Ressources (+)

Source : IEOM

### Forte diminution du refinancement en dehors de la zone

Le besoin de refinancement des banques de la place hors de la zone d'émission (essentiellement auprès de leurs maisons mères) se contracte sensiblement en 2015, pour s'établir à 25,7 milliards de F CFP (54,6 milliards de F CFP en 2014). Le solde des opérations de trésorerie des banques locales avec les autres intervenants financiers de la place reste déficitaire de 8,9 milliards de F CFP (-7,6 %).

### Renforcement des fonds propres

Le solde des « autres opérations », composé pour l'essentiel de l'excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées, s'accroît modérément (+1,5 % après +5,8 % en 2014, soit 65,7 milliards de F CFP) en raison notamment du renforcement des fonds propres.

Le total des fonds propres<sup>1</sup> des quatre banques FBF de la place (70 milliards de F CFP) augmente de 5,7 % (après +6,1 % un an auparavant). Cette évolution favorable se traduit de nouveau par une amélioration (+0,2 point sur un an) du ratio fonds propres/total bilan, à 8,1 %. Dans le même temps, le rapport fonds propres/opérations de crédits nets à la clientèle continue de se redresser de 0,3 point, à 10,2 % à fin décembre 2015.

## 3.2 ÉQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

Au 31 décembre 2015, les emplois des quatre banques FBF de Nouvelle-Calédonie freinent leur rythme de croissance à 0,9 % pour s'établir à 731 milliards de F CFP. Les ressources des banques locales sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (95 %), le solde étant consacré à la constitution de dépôts auprès de l'IEOM (réserves obligatoires et/ou dépôts rémunérés).

Les ressources des banques de la place proviennent essentiellement des dépôts collectés (82 % des ressources). Ceux-ci, minorés des encaisses, représentent 601,7 milliards de F CFP à fin décembre 2015 (+5,3 % sur l'année). Les banques locales se financent également sur ressources propres (9,5 % du total des ressources), pour un montant de près de 70 milliards de F CFP à fin 2015 (+7,0 % sur un an). Les opérations de réescompte enregistrent un léger repli de 3,0 %. Avec un encours de 16 milliards de F CFP, le refinancement de l'IEOM représente 2,2 % des ressources des établissements de crédit locaux.

<sup>1</sup> Fonds propres = (Dettes subordonnées+Provisions+FRBG)+Réserves+Capital+Report à nouveau

L'équilibre emplois-ressources est assuré par un recours à des refinancements en provenance de l'extérieur de la zone d'émission (via leurs maisons mères notamment mais aussi via des établissements financiers comme l'AFD). La position extérieure nette des banques locales baisse de moitié (-52,9 %) : son solde atteint -25,7 milliards de F CFP au 31 décembre 2015, contre -54,6 milliards un an plus tôt.

<b>Équilibre emplois - ressources</b>						<b>Struct.</b>	<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Déc. 2015</b>	<b>2015/2014</b>
<b>Emplois</b>	<b>643 864</b>	<b>704 823</b>	<b>707 119</b>	<b>724 995</b>	<b>731 243</b>		<b>0,9%</b>
Excédent des op. diverses	0	0	0	0	0		
Crédits bruts	625 810	657 470	663 204	674 062	695 410	95,1%	3,2%
Réserves obligatoires et libres	18 054	47 353	43 915	50 933	35 833	4,9%	-29,6%
<b>Ressources</b>	<b>643 864</b>	<b>704 822</b>	<b>707 119</b>	<b>724 996</b>	<b>731 246</b>		<b>0,9%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	495 121	560 173	559 364	571 291	601 656	82,3%	5,3%
Ressources propres - Val. immo.	52 068	56 622	60 416	65 037	69 598	9,5%	7,0%
Excédent des op. diverses	11 801	11 683	18 774	17 625	18 317	2,5%	3,9%
Réescompte	17 664	17 484	9 970	16 481	15 991	2,2%	-3,0%
Position extérieure nette	67 210	58 860	58 595	54 562	25 684	3,5%	-52,9%

Source : IEOM

### 3.3 L'ÉVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

La qualité du portefeuille clientèle des banques de la place, mesurée au travers du niveau des créances douteuses brutes, s'était régulièrement améliorée au cours de la décennie 2000 pour se stabiliser autour de 2,3 % depuis 2011. Avec des créances douteuses brutes en hausse de 11,1 %, soit 2,1 milliards de F CFP (20,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2015), conjuguées à une progression de l'encours brut total des banques (+3,2 %), le taux de créances douteuses brutes progresse de 0,1 point, mais reste bien en-deçà de celui observé sur les autres territoires ultra-marins.

#### Risques crédits sur la clientèle

Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation 2015/2014</b>
<b>Créances douteuses brutes</b>	<b>14 639</b>	<b>15 937</b>	<b>18 122</b>	<b>18 713</b>	<b>20 781</b>	<b>11,1%</b>
Créances douteuses nettes	5 338	6 133	7 764	8 282	8 945	8,0%
Provisions	9 301	9 804	10 358	10 431	11 837	13,5%
<b>Taux de provisionnement</b>	<b>63,5%</b>	<b>61,5%</b>	<b>57,2%</b>	<b>55,7%</b>	<b>57,0%</b>	<b>1,2 pt</b>
<b>Taux de douteux bruts</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,8%</b>	<b>3,0%</b>	<b>0,1 pt</b>

Source : IEOM

Le taux de provisionnement des créances douteuses brutes des quatre banques de Nouvelle-Calédonie, qui reflète la couverture du risque encouru par des provisions pour défaut de paiement, s'améliore en 2015 pour atteindre 57,0 %, contre 55,7 % un an auparavant.

## 4. Les performances financières des banques locales<sup>1</sup>

Le rythme de croissance du produit net bancaire (PNB) ralentit en 2015 (+2,2 %, après +9,7 % en 2014), en dépit d'une activité de crédit mieux orientée et d'une légère diminution du coût de la ressource. Le résultat brut d'exploitation se stabilise après la nette progression de l'année 2014 (+0,2 %, après +16,5 %). Le coût du risque continue de s'accroître sensiblement (+34,4 %) en raison du triplement du montant des dotations aux provisions sur créances douteuses (1,5 milliards de F CFP). En conséquence, après un niveau historique en 2014, le résultat net se replie en 2015 (-4,7 % après +17,5 % un an plus tôt), à 8,9 milliards de F CFP.

### 4.1 LA FORMATION DU PNB

À fin 2015, le PNB des quatre banques FBF de la place s'établit à 32,2 milliards de F CFP, en hausse de 2,2 % sur un an (après +9,7 % en 2014).

#### Segmentation du produit net bancaire par type d'opérations

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Produits</b>						
Opérations de trésorerie	1 615	1 494	1 094	876	778	-11,2%
Opérations avec la clientèle*	31 581	32 247	32 257	32 091	31 742	-1,1%
Autres opérations	11 168	11 482	11 857	12 070	12 950	7,3%
<b>Total des produits</b>	<b>44 364</b>	<b>45 222</b>	<b>45 208</b>	<b>45 037</b>	<b>45 469</b>	<b>1,0%</b>
<b>Charges</b>						
Opérations de trésorerie	4 913	4 843	4 436	3 669	3 131	-14,6%
Opérations avec la clientèle	6 624	7 961	8 142	6 082	5 724	-5,9%
Autres opérations	3 542	3 772	3 941	3 811	4 440	16,5%
<b>Total des charges</b>	<b>15 079</b>	<b>16 576</b>	<b>16 519</b>	<b>13 561</b>	<b>13 295</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Soldes</b>						
Opérations de trésorerie	-3 298	-3 349	-3 342	-2 792	-2 354	-15,7%
Opérations avec la clientèle*	24 957	24 286	24 115	26 010	26 018	0,0%
Autres opérations	7 626	7 710	7 917	8 259	8 510	3,0%
<b>PNB</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2%</b>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

#### Progression du PNB en lien avec les opérations de trésorerie

Le PNB ralentit sa croissance en 2015 mais continue de progresser en raison de la poursuite de la baisse du solde des opérations de trésorerie (-15,7 %) conjuguée avec l'augmentation du solde des opérations de services financiers (+3,6 %).

Le total des produits progresse légèrement sur l'année (+1,0 %). Les produits sur les opérations avec la clientèle, qui représentent 70 % du total des produits d'exploitation bancaire, se replient légèrement compte tenu de la concurrence sur les taux du crédit ainsi que sur la renégociation des prêts à l'habitat des ménages.

<sup>1</sup>Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux. Le compte de résultat détaillé figure en annexe (tableau n°6).

Parallèlement, le total des charges se contracte légèrement (-2,0 % en 2015). Les charges sur les opérations avec la clientèle (43,1 % du total des charges), qui demeurent la principale composante des charges d'exploitation supportées par les banques locales, s'inscrivent en baisse de 5,9 % (après -25,3 % en 2014) en raison d'une diminution sensible du taux de rémunération de la ressource (-12 points de base, cf. infra). Les charges sur les opérations de trésorerie se contractent à nouveau (-14,6 %), compte tenu des conditions de refinancement particulièrement basses en 2015 (-28 points de base).

Globalement, le PNB reste principalement concentré sur les opérations avec la clientèle (81 %), caractérisant le rôle prédominant de l'activité de banque de détail en Nouvelle-Calédonie.

### Les intérêts nets enregistrent une légère hausse en 2015

Principale composante du compte d'exploitation des quatre banques FBF, les intérêts nets (solde entre les intérêts perçus par les banques et les intérêts versés) représentent 62,7 % du PNB (-0,3 point sur un an), contre 31,8 % pour les commissions (+0,9 point).

Segmentation du produit net bancaire par nature d'opérations						Variation
Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
<b>Produits</b>						
Intérêts*	30 129	30 590	30 050	29 626	29 065	-1,9%
Commissions	11 003	11 312	11 497	11 853	12 420	4,8%
Divers	3 232	3 320	3 662	3 559	3 984	11,9%
<b>Total des produits</b>	<b>44 364</b>	<b>45 222</b>	<b>45 208</b>	<b>45 037</b>	<b>45 469</b>	<b>1,0%</b>
<b>Charges</b>						
Intérêts	11 541	12 757	12 597	9 790	8 891	-9,2%
Commissions	1 914	2 022	2 051	2 120	2 192	3,4%
Divers	1 624	1 797	1 871	1 651	2 212	34,0%
<b>Total des charges</b>	<b>15 079</b>	<b>16 576</b>	<b>16 519</b>	<b>13 561</b>	<b>13 295</b>	<b>-2,0%</b>
<b>Soldes</b>						
Intérêts*	18 588	17 833	17 453	19 836	20 175	1,7%
Commissions	9 089	9 290	9 446	9 733	10 228	5,1%
Divers	1 608	1 523	1 791	1 907	1 772	-7,1%
<b>PNB</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2%</b>
<i>dont intérêts*</i>	<i>63,5%</i>	<i>62,3%</i>	<i>60,8%</i>	<i>63,0%</i>	<i>62,7%</i>	<i>-0,3 pt</i>
<i>dont commissions</i>	<i>31,0%</i>	<i>32,4%</i>	<i>32,9%</i>	<i>30,9%</i>	<i>31,8%</i>	<i>0,9 pt</i>

\* hors intérêts sur créances douteuses

Source : IEOM

Les intérêts nets enregistrent une progression moins marquée qu'en 2014 (+1,7 %, après +13,6 %). Ce ralentissement est lié à la baisse continue des charges des intérêts nets versés dans le cadre des opérations interbancaires (-16,1 %), qui permet de compenser la relative stabilité du produit des intérêts nets avec la clientèle (-0,7 %).

Les revenus tirés des commissions accélèrent leur croissance (+5,1 %, contre +3,0 % en 2014, et +1,7 % en 2013). Cette évolution favorable provient des commissions avec la clientèle (+5,2 %) ainsi que des commissions sur les opérations de services financiers (+3,6 %).

<b>Évolution de la formation du produit net bancaire</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
<b>Intérêts nets</b>	<b>18 770</b>	<b>18 048</b>	<b>17 660</b>	<b>20 055</b>	<b>20 405</b>	<b>1,7%</b>
dont opérations interbancaires	-3 259	-3 254	-3 268	-2 715	-2 279	-16,1%
dont opérations avec la clientèle	22 110	21 397	21 070	22 879	22 725	-0,7%
<b>Commissions nettes</b>	<b>9 089</b>	<b>9 290</b>	<b>9 446</b>	<b>9 733</b>	<b>10 228</b>	<b>5,1%</b>
dont Commissions avec la clientèle	3 002	3 100	3 251	3 350	3 523	5,2%
dont Commissions hors bilan	787	772	781	752	876	16,5%
dont Commissions d'opérations de services financiers	5 289	5 472	5 447	5 648	5 852	3,6%
<b>Produits divers</b>	<b>1 164</b>	<b>1 046</b>	<b>1 210</b>	<b>1 354</b>	<b>1 257</b>	<b>-7,1%</b>
<b>Produit net bancaire</b>	<b>29 284</b>	<b>28 646</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2%</b>

Source : IEOM

La marge globale d'intermédiation bancaire (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) affiche une baisse modérée en 2015 (-0,08 point, après +0,30 point en 2014).

Dans le même temps, la marge sur les opérations avec la clientèle enregistre un léger repli (-0,05 point), la diminution sensible du rendement moyen des crédits (-0,21 point) ne permettant pas de compenser la baisse du coût moyen des ressources de la clientèle (-0,12 point).

Enfin, la faiblesse des taux sur le marché interbancaire favorise une nouvelle diminution du coût moyen des emprunts interbancaires (-0,28 point).

#### Évolution des coûts et des rendements

En %	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>Variation</b>
						<b>2015/2014</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>						
Coût moyen des ressources	1,33%	1,52%	1,43%	1,07%	0,95%	-0,12 pt
Rendement moyen des crédits	5,38%	5,11%	4,99%	4,96%	4,75%	-0,21 pt
Marge sur les op. avec la clientèle	3,77%	3,36%	3,41%	3,74%	3,69%	-0,05 pt
<b>Opérations interbancaires</b>						
Coût moyen des emprunts	3,30%	2,89%	2,69%	2,34%	2,06%	-0,28 pt
Rendement moyen des prêts	1,42%	1,29%	0,75%	0,62%	0,50%	-0,12 pt
<b>Marge globale d'intermédiation</b>	<b>2,72%</b>	<b>2,42%</b>	<b>2,29%</b>	<b>2,59%</b>	<b>2,51%</b>	<b>-0,08 pt</b>

Source : IEOM

## 4.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

### 4.2.1 Le résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB, en déduisant les charges générales de fonctionnement<sup>1</sup> et le coût du risque<sup>2</sup>. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires, après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) au titre des risques encourus.

À fin décembre 2015, le résultat brut d'exploitation dégagé par les banques reste stable (+0,2 %), après avoir fortement progressé l'année précédente (+16,5 %). L'augmentation de 2,2 % du PNB est annulée par la hausse des frais généraux (+4,6 % sur un an, après + 3,5 % en 2014). Les frais de personnel s'accroissent de 3,9 %, en raison de la progression du nombre d'agents (+1,8 %, soit 1 196 agents) et de frais unitaires, qui s'alourdissent de 2,1 % en 2015.

<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
Frais de personnel (1)	9 842	9 927	10 192	10 395	10 805	3,9%
Effectifs (2)	1 134	1 124	1 147	1 175	1 196	1,8%
<b>Coût unitaire des effectifs (1) / (2)</b>	<b>8,7</b>	<b>8,8</b>	<b>8,9</b>	<b>8,8</b>	<b>9,0</b>	<b>2,1%</b>

Source : IEOM

La progression significative du coût du risque provient essentiellement du triplement des dotations aux provisions sur créances douteuses (+199,4 %), alors que les pertes sur créances irrécupérables se contractent nettement (-59,8 %). Au final, le coût du risque affiche une augmentation de 34,4 %, proche de celle observée en 2014 (+33,8 %). Il s'établit à 1,3 milliard de F CFP.

<b>Coût du risque</b>						<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	589	715	787	503	1 506	199,4%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-128	-199	-233	-411	-137	-66,6%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-391	9	-46	249	-171	-168,7%
(-) Pertes sur créances irrécupérables	370	406	427	853	343	-59,8%
(+) Intérêts sur créances douteuses	182	215	207	219	230	5,3%
<b>Coût du risque</b>	<b>258</b>	<b>717</b>	<b>729</b>	<b>975</b>	<b>1 310</b>	<b>34,4%</b>

Source : IEOM

<sup>1</sup> Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels sont déduits les charges refacturées.

<sup>2</sup> Le coût du risque désigne l'effort net de provisionnement (dotations moins les reprises) fait au titre des risques de crédit, des risques-pays et des risques divers.

## 4.2.2 Le résultat net

Après impôts, le résultat net de l'exercice 2014 des quatre banques de Nouvelle-Calédonie diminue de 4,7 % (après une hausse sensible de 17,5 % en 2014), à 8,9 milliards de F CFP.

## 4.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ

Malgré une évolution favorable du PNB, le coefficient net d'exploitation moyen des quatre banques FBF de la place augmente d'un point pour s'établir à 50,1 % en raison de la progression des frais généraux (+4,6 %).

Parallèlement, la rentabilité globale des banques de la place se détériore, avec un coefficient de rentabilité à 12,7 % (contre 14,1 % en 2014). Cette évolution est due à l'effet conjugué d'une contraction du résultat net et du renforcement des fonds propres (respectivement -4,7 % et +5,7 %).

Le taux de marge nette perd deux points (27,6 %, après 29,6 % en 2014).

### Évolution des ratios de rentabilité

En %	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Coefficient net d'exploitation (1)	50,3%	52,1%	52,1%	49,1%	50,1%	1,0 pt
Coefficient de rendement (2)	1,2%	1,0%	1,0%	1,1%	1,0%	-0,1 pt
Coefficient de rentabilité (3)	16,1%	13,5%	12,7%	14,1%	12,7%	-1,4 pt
Taux de marge nette (4)	29,6%	27,8%	27,6%	29,6%	27,6%	-2,0 pts

(1) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(3) Résultat net / fonds propres

(2) Résultat net / Total du bilan

(4) Résultat net / PNB

Source : IEOM

Les indicateurs de productivité sont globalement bien orientés en 2015. Le rapport PNB/effectifs atteint ainsi 26,9 millions de F CFP par employé, en légère hausse de 0,4 % par rapport à 2014. L'encours de dépôts par agent croît de 3,7 % et l'encours de crédits par agent augmente de 1,2 %. Le ratio des frais de fonctionnement par employé se dégrade en revanche, pour s'établir à 13,2 millions de F CFP en 2015, contre 12,8 millions un an auparavant.

### Évolution des ratios de productivité

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Produit net bancaire / Effectifs	25,8	25,5	25,0	26,8	26,9	0,4%
Frais généraux (1) / Effectifs	12,5	12,9	12,7	12,8	13,2	2,8%
Concours à la clientèle / Effectifs	543,7	576,2	569,1	564,6	571,5	1,2%
Dépôts à la clientèle / Effectifs	448,9	511,1	500,8	500,6	519,1	3,7%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

Source : IEOM

## Section 3

# L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte économique en phase d'atterrissage, le système bancaire calédonien a accru son activité de financement de l'économie locale. L'encours total des dépôts progresse de 4,5 % en glissement annuel (après +2,5 % en 2014), soutenu principalement par la collecte nette réalisée auprès des entreprises (+6,2 %). La production de crédit enregistre une évolution favorable, et permet à l'encours brut des crédits octroyés localement de progresser de 3,0 %, notamment sous l'effet de l'augmentation des concours accordés aux ménages. La qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux reste globalement maîtrisée, même si le taux de créances douteuses progresse légèrement (+0,15 point, à 3,14 %), suite au relèvement de 8,3 % des créances douteuses brutes.

## 1. Les avoirs financiers des agents économiques

### 1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers collectés par le système bancaire calédonien enregistrent une progression plus dynamique en 2015 qu'au cours de l'année précédente. À 766 milliards de F CFP au 31 décembre 2015, les actifs financiers augmentent de 4,5 % sur un an (soit une collecte nette de 32,8 milliards de F CFP), contre +2,5 % en 2014. Cette orientation favorable s'explique principalement par la bonne tenue des dépôts à vue et, dans une moindre mesure, des autres placements.

La progression des actifs des entreprises (255,5 milliards de F CFP au total) accélère, avec une croissance de 6,2 %, contre +5,6 % précédemment. Parallèlement, les actifs des « autres agents économiques » se redressent significativement (+5,4 %, à 107 milliards de F CFP).

Le rythme de croissance de l'encours des dépôts des ménages (53 % des actifs financiers) freine en revanche légèrement (+3,3 %, après +3,8 % un an plus tôt). Les actifs financiers détenus par les ménages représentent globalement 403,4 milliards de F CFP.

### 1.2 LES DÉPÔTS A VUE

Les dépôts à vue détenus par les agents économiques calédoniens affichent une croissance deux fois plus importante qu'en 2014 (+9,1 %, soit +26 milliards de F CFP), pour s'établir à 312,4 milliards de F CFP. Cette orientation favorable recouvre toutefois des évolutions plus ou moins marquées selon la catégorie du déposant. Les dépôts à vue des entreprises, principaux détenteurs de cette catégorie d'actifs financiers (51 % du total des dépôts à vue), enregistrent une croissance dynamique : l'encours s'accroît de 11,3 %, après une augmentation de 7,7 % un an auparavant. Le rythme de croissance des dépôts à vue des ménages continue à décélérer même s'il reste bien orienté (+3,3 %, après +3,8 % en 2014). Enfin, les dépôts à vue des autres agents augmentent modérément (+1,0 %).

### 1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme se redressent légèrement (+1,1 % sur un an à 322,5 milliards de F CFP), après avoir connu une baisse de 0,3 % en 2014. Cette évolution découle de la croissance de l'encours des comptes d'épargne à régime spécial, portée majoritairement par les livrets ordinaires (+4,1 %, après +6,3 % en 2014) ; la décollecte sur les livrets A et bleus s'explique par la diminution du taux de rémunération associé à ces supports, abaissé à 0,75 %

depuis le 1<sup>er</sup> août 2015. Les placements indexés sur les taux du marché affichent une relative stabilité (+0,4 %, soit +730 millions de F CFP), la hausse des certificats de dépôts (+42,2 %) permettant de compenser la baisse des comptes créditeurs à terme et des OPCVM monétaires (respectivement -3,8 % et -34,4 %).

Les évolutions des placements liquides ou à court terme sont différemment orientées selon les marchés : ceux des « autres agents économiques » et des ménages enregistrent des hausses respectives de 7,4 % et 0,4 % alors que ceux des entreprises baissent de 1,6 %.

## 1.4 L'ÉPARGNE À LONG TERME

L'épargne financière dite « longue » est essentiellement détenue par les ménages, qui en concentrent 98,1 %. Elle leur permet de répondre à des besoins de financement qui s'étalent dans le temps (préparation de la retraite, acquisition d'un logement ou transmission d'un patrimoine), par opposition à l'épargne liquide qui leur permet de répondre ponctuellement à leurs besoins de financement de la consommation.

Les placements à long terme progressent de 2,6 %, contre +5,1 % un an plus tôt, pour atteindre 131,1 milliards de F CFP. À l'exception des plans d'épargne logement, les produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant uniquement d'intermédiaires pour la collecte.

L'encours des placements d'assurance-vie<sup>1</sup> représente le premier poste de collecte à long terme (88,8 % des actifs à long terme). Il est porté intégralement par les ménages, et voit son rythme de croissance décélérer (+2,4 %, après +6,5 % en 2014), pour s'établir à 116,5 milliards de F CFP. Les plans d'épargne logement (PEL), deuxième composante de l'épargne longue des ménages (3,5 % du total), progressent plus rapidement (+19,8 %, après +13,0 % en 2014).

## 2. Les crédits à la clientèle

---

### 2.1 VUE D'ENSEMBLE

En dépit d'une forte dégradation de l'indicateur du climat des affaires, l'activité de financement de l'économie connaît une progression nettement plus rapide en 2015 qu'en 2014. L'encours sain de l'ensemble des crédits soutenant l'économie calédonienne s'accroît de 5,2 % sur un an, après +3,5 % en 2014. L'octroi de crédits sur le marché des particuliers est particulièrement dynamique (+4,9 %, contre +2,1 % en 2014). La progression s'accélère aussi sur le marché des entreprises (+3,2 %, contre +1,1 %), alors que le marché des collectivités locales ralentit, même s'il reste très dynamique (+12,1 %, après +27,2 %).

Au 31 décembre 2015, l'encours brut total des crédits de la clientèle calédonienne s'établit ainsi à 1 068 milliards de F CFP, contractés à hauteur de 727 milliards de F CFP auprès des établissements de crédit locaux (soit une part largement majoritaire, à 68 %).

L'activité des établissements de crédit locaux (ECIL) évolue toujours favorablement en 2015 : leur encours croît de 3,0 %, après +1,5 % en 2014. Parmi eux, les établissements de crédit spécialisés et les sociétés de financement de la place voient cependant leur activité s'infléchir, avec un encours à nouveau en repli (-1,3 %, après -0,7 % en 2014). L'encours des établissements non installés localement (ECNIL), qui contribuent notamment au financement des investissements des

---

<sup>1</sup> Les encours d'assurance-vie collectés directement par les sociétés d'assurance de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

collectivités publiques dont ils assurent une part prépondérante, affiche une bonne performance (+10,4 %, après +7,9 % en 2014).

Le rythme de croissance des crédits destinés à l'acquisition de biens immobiliers (48 % du total des concours) accélère encore fortement, pour s'établir à +7,0 %, après +4,1 % en 2014. La croissance des crédits à la construction des entreprises reste relativement stable (+7,8 %, après +8,2 %), alors que celle des crédits à l'habitat des ménages s'accroît nettement (+6,8 %, après +2,6 %).

Les crédits à l'investissement (34 % du total des concours) connaissent une augmentation moins soutenue qu'en 2014 (+4,6 % en 2015, contre +9,1 % un an plus tôt), la demande provenant très majoritairement des collectivités locales.

Le financement des besoins de trésorerie (15 % de l'encours total) se redresse pour sa part (+3,7 % sur l'année, après -7,0 % en 2014), en raison de la hausse de l'encours des crédits d'exploitation des entreprises (+7,9 %) et des collectivités locales (+44,2 %).

Les établissements de crédit locaux ont octroyé 175,6 milliards de F CFP de nouveaux crédits au cours de l'année 2015, (+1,8 % par rapport à 2014). Le financement de l'activité des entreprises représente 87 milliards de F CFP (49 % de la production totale), dont 25 milliards de F CFP pour les crédits à l'équipement (-15,3 %) et 21 milliards de F CFP de créances commerciales (-20,6 %). La production des crédits aux ménages (48 % de la production totale) est majoritairement constituée de crédits à l'habitat (+22,0 %, soit 52 milliards de F CFP) et, dans une moindre mesure, de crédits de trésorerie (-2,5 % soit 27 milliards de F CFP).

## 2.2 LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

L'encours sain des **crédits aux entreprises** s'établit à 472 milliards de F CFP à fin décembre 2015, en progression de 3,2 %, soit 1 point de plus qu'au cours de 2014.

Le financement de l'investissement, qui représente 51,4 % des encours de crédits octroyés aux entreprises, se stabilise (+0,2 % sur un an, contre +3,0 % un an auparavant). Dans le détail, les crédits à l'équipement progressent légèrement sur un an (+0,5 %), alors que le crédit-bail se contracte (-5,9 %). Les crédits d'exploitation se redressent (+7,9 % en glissement annuel, après -10,2 % un an plus tôt), soutenus par la hausse significative des crédits de trésorerie (+10,6 %). Bien qu'elle ralentisse légèrement, la progression des crédits à la construction reste soutenue (+7,8 % sur un an, après +8,2 % l'année précédente).

## 2.3 LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

L'encours sain des **crédits aux ménages** atteint 439 milliards de F CFP, suite à une progression de 4,9 % au cours de 2015 (contre +2,1 % un an auparavant).

L'encours des **crédits à l'habitat**, qui représentent 82 % des crédits accordés aux ménages calédoniens, progresse de 6,8 % en glissement annuel (après +2,6 % au cours de l'année précédente). Cette orientation favorable est principalement liée aux promotions immobilières, la loi de pays sur la défiscalisation des logements intermédiaires (dont la prolongation jusqu'en 2018 a été annoncée en cours d'année) ayant produit pleinement ses effets en 2015. En revanche, le moindre recours aux **crédits à la consommation** se confirme, avec une baisse de 1,0 % (après 0,0 % en 2014). Dans le détail, l'encours des crédits de trésorerie perd 2,0 % (après -1,1 % en 2014), alors que le crédit-bail progresse (+2,8 %).

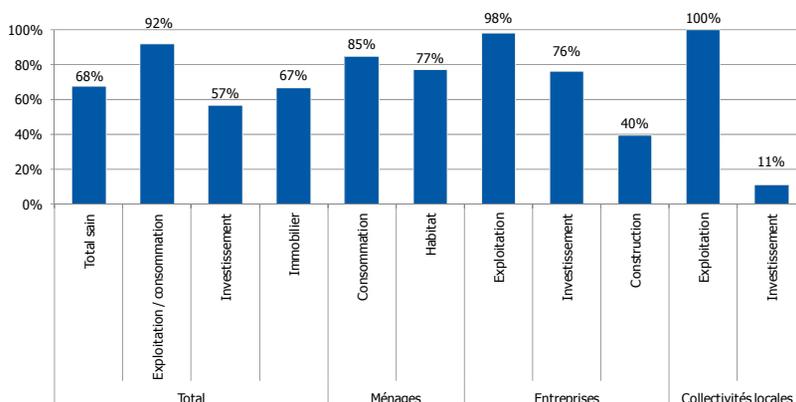
## 2.4 LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Les crédits alloués au secteur public, qui correspondent à 10 % de l'activité de crédit sur le territoire, ralentissent nettement en 2015. L'encours affiche en effet une croissance plus modérée de 12,1 % (après +27,2 % en 2014), pour s'établir à 105,6 milliards de F CFP. Les crédits aux collectivités sont majoritairement contractés auprès d'établissements de crédit situés hors de la zone d'émission (87,2 %).

L'encours des crédits à l'équipement (98 % des crédits aux collectivités locales) a progressé de 11,6 %, pour atteindre 103,4 milliards de F CFP fin 2015. Les crédits d'exploitation, bien que peu significatifs, affichent un rebond important de 44,2 %.

## 2.5 LA PART DE MARCHÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

### Poids des établissements de crédit locaux dans le financement des agents économiques



Source : IEOM

Avec 67,9 % de parts de marché, les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie calédonienne. Les concours octroyés localement se répartissent à 47 % en faveur des entreprises et à 49 % en faveur des ménages, le financement des collectivités locales et des « autres agents » restant marginal (4 % du total). Les établissements hors zone interviennent quant à eux surtout dans le financement des collectivités locales et des bailleurs sociaux.

## 2.6 LA QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LOCAUX

La sinistralité constatée sur la place bancaire calédonienne connaît une légère dégradation en 2015 mais reste à un niveau relativement bas, autour de 3 %. Alors que le taux de progression des encours de crédits des établissements de crédits locaux s'établit à 3,0 %, celui des créances douteuses brutes s'affiche à +8,3 % (soit 22,8 milliards de F CFP de créances douteuses). La proportion des créances douteuses dans l'ensemble des crédits consentis localement s'élève ainsi à 3,14 % (+0,15 point), soit le plus faible taux de l'Outre-mer français. Les provisions accentuent leur progression (+8,9 %, soit 1,1 milliard de F CFP de provisions supplémentaires), et couvrent 59,8 % des créances douteuses brutes (+0,4 point sur l'année).

Parmi les établissements de crédits locaux, les sociétés de financement et les établissements de crédit spécialisés de la place enregistrent un taux de créances douteuses plus élevé (6,6 %), mais en diminution (-0,9 point sur un an). Le taux de créances douteuses des quatre banques locales s'affiche en légère progression pour s'établir à 3,0 % (+0,2 point).

## 3. Le financement des secteurs d'activité

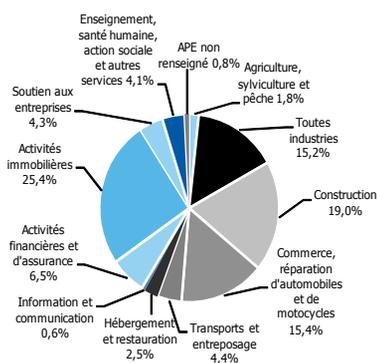
### 3.1 LE CRÉDIT AUX ENTREPRISES

À fin décembre 2015, **l'encours total des crédits aux entreprises** atteint 529 milliards de F CFP (-0,8 % sur un an). Les concours mobilisés, qui représentent 77 % de l'encours total, affichent une hausse modérée en variation annuelle (+2,7 %). La progression des crédits à moyen et long terme (+3,9 %, +13 milliards de F CFP), permet de compenser la baisse des crédits à court terme (-3,2 %, -1,8 milliard de F CFP). Les crédits mobilisables se contractent sur la même période (-10,9 % en variation annuelle) en raison de l'attentisme des entrepreneurs pour mobiliser certaines lignes de crédit, ou pour les renouveler.

Les principaux encours de crédit sont portés par les activités immobilières (25,4 % du total des crédits mobilisés et mobilisables), la construction (19,0 %), et le commerce (15,4 %). Les plus fortes progressions sur l'année concernent les secteurs de la santé (+115,4 %, en lien avec la hausse des crédits mobilisables pour le projet hospitalier privé), des activités immobilières (+6,0 %) et de l'agriculture (+4,3 %). En revanche, les encours baissent de manière sensible dans les secteurs de l'industrie (-13,3 %), de l'hébergement (-13,2 %), et de l'information et de la communication (-9,6 %).

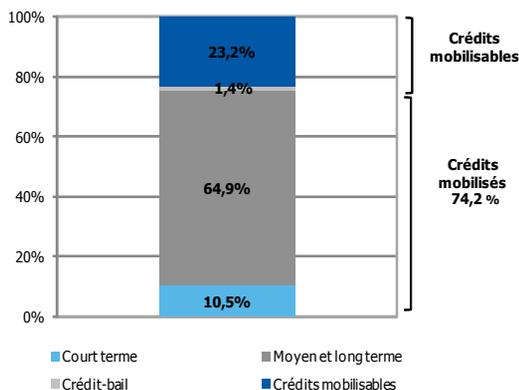
**Par catégorie d'entreprises**, hors activités immobilières et holding, les petites et moyennes entreprises concentrent 39,9 % du total des crédits mobilisés, contre 32,6 % pour les grandes entreprises et 27,5 % pour les très petites entreprises. Les financements bancaires des petites et moyennes entreprises sont bien orientés en variation annuelle (+3,8 %), alors qu'ils se contractent pour les très petites entreprises (-5,8 %) et, dans une moindre mesure, pour les grandes entreprises (-1,5 %).

Répartition des crédits totaux par secteur d'activité



Source : IEOM

Répartition des crédits totaux par terme



## Évolution des risques par type d'entreprises et d'encours

En millions F CFP	Nombre d'entreprises au 31/12/15	déc.-11	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	Variation 2015/2014
Grandes entreprises	37	70 113	78 467	79 545	66 054	65 078	-1,5%
Petites et moyennes entreprises	522	70 723	71 775	76 673	76 815	79 713	3,8%
<i>dont PME indépendantes</i>	386	38 214	38 051	48 757	49 654	56 535	13,9%
Très petites entreprises	4 877	59 141	60 964	56 319	58 289	54 885	-5,8%
Holding et administrations d'entreprises	313	25 127	27 552	26 615	27 412	25 108	-8,4%
Promotion et Activités immobilières	3 317	127 374	139 691	146 298	150 936	165 761	9,8%
Divers	2 003	13 522	16 088	14 176	16 143	15 802	-2,1%
<b>TOTAL crédits mobilisés</b>		<b>366 001</b>	<b>394 537</b>	<b>399 626</b>	<b>395 650</b>	<b>406 347</b>	<b>2,7%</b>
Dont crédits à court terme		61 653	66 679	68 600	57 465	55 626	-3,2%
Dont crédits à moyen et long terme		296 072	319 572	323 180	330 282	343 289	3,9%
Dont crédit-bail		8 277	8 286	7 846	7 903	7 433	-5,9%
Dont crédits titrisés		0	0	0	0	0	
<b>TOTAL crédits mobilisables</b>		<b>146 670</b>	<b>135 544</b>	<b>131 853</b>	<b>137 793</b>	<b>122 777</b>	<b>-10,9%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 069</b>	<b>512 672</b>	<b>530 081</b>	<b>531 480</b>	<b>533 443</b>	<b>529 125</b>	<b>-0,8%</b>

Source : IEOM

## 3.2 LE CRÉDIT IMMOBILIER

À fin 2015, le montant total des crédits destinés au financement de l'activité immobilière s'établit à 494,2 milliards de F CFP. Il s'accroît globalement de 6,1 % sur un an, contre +4,1 % en 2014, soutenu essentiellement par la construction privée. Les crédits octroyés aux opérateurs sociaux (Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie, Fonds Social de l'Habitat et sa filiale Fonds Calédonien de l'Habitat, SEM de l'agglomération) affichent eux aussi un net rebond (+6,1 % en 2015, contre +1,2 % l'année précédente).

Parallèlement, les crédits à l'habitat en faveur des ménages, qui représentent plus de 72 % de l'encours des risques, enregistrent une hausse de 5,5 % (+2,6 % un an auparavant).

### Les crédits du secteur immobilier

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Structure 2015	Variation 2015/2014
Crédits à la construction des Entreprises*	39 158	40 611	39 567	48 189	53 205	10,8 %	10,4 %
Crédits à l'habitat des Ménages	313 576	323 730	329 342	337 957	356 694	72,2 %	5,5 %
Crédits aux opérateurs sociaux	70 163	72 876	77 931	78 895	83 733	16,9 %	6,1 %
Autres crédits immobiliers	5	930	694	695	607	0,1 %	-12,7 %
<b>Ensemble des crédits immobiliers</b>	<b>422 902</b>	<b>438 147</b>	<b>447 534</b>	<b>465 736</b>	<b>494 239</b>	<b>100,0 %</b>	<b>6,1 %</b>

\* Hors opérateurs sociaux

Source : IEOM

### 3.3 LE CRÉDIT AU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Au 31 décembre 2015, l'encours des crédits aux administrations publiques locales<sup>1</sup> s'élève à 97 milliards de F CFP (soit 9,3 % des encours déclarés au SCR), dont l'essentiel à échéance de moyen terme (91,0 %). Le rythme de progression reste particulièrement élevé (+21,7 %, ce qui représente 17,3 milliards de F CFP supplémentaires sur un an, après +22,6 % en 2014). Les engagements du secteur public sont majoritairement portés par des établissements de crédit intervenant depuis la métropole (84 %). Les communes et les provinces, premiers emprunteurs du secteur public local, représentent 59 % du total de l'encours.

<b>Les crédits du secteur public</b>						<b>Structure</b>	<b>Variation</b>
Millions de F CFP	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2015</b>	<b>2015/2014</b>
Court terme	2 573	2 372	1 148	1 835	2 555	2,6%	39,2%
Moyen terme	43 064	49 526	57 240	69 548	88 291	90,8%	26,9%
Créances douteuses brutes	–	–	–	–	–	0,0%	n.s
Crédit bail	36	23	24	18	21	n.s	16,7%
<b>Total des encours</b>	<b>45 673</b>	<b>51 921</b>	<b>58 412</b>	<b>71 401</b>	<b>90 867</b>	<b>93,4%</b>	<b>27,3%</b>
<b>Engagements de hors-bilan</b>	<b>7 149</b>	<b>9 441</b>	<b>6 890</b>	<b>8 584</b>	<b>6 447</b>	<b>6,6%</b>	<b>-24,9%</b>
<b>TOTAL DES CRÉDITS</b>	<b>52 822</b>	<b>61 362</b>	<b>65 302</b>	<b>79 985</b>	<b>97 314</b>	<b>100,0%</b>	<b>21,7%</b>

Source : IEOM

## 4. La circulation fiduciaire

L'IEOM assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique (COM) : le franc CFP (Change Franc Pacifique) ou XPF (dénomination internationale). L'État français en garantit la convertibilité, sur la base d'une parité fixe de 1 000 F CFP pour 8,38 euros. L'IEOM met en circulation des billets de valeur faciale de 10 000, 5 000, 1 000 et 500 F CFP, ainsi que des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2 et 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires en circulation.

### 4.1 ÉMISSION NETTE DE BILLETS EN F CFP

Au 31 décembre 2015, 39,5 millions de billets ont été mis en circulation par l'agence IEOM de Nouvelle-Calédonie, soit 0,5 million de moins qu'en 2014 (-1,0 %). Parallèlement, le nombre de billets retirés de la circulation a diminué de 2,3 %, à 38,4 millions d'unités. Par différence, l'émission nette<sup>2</sup> de billets est de 1,1 million de billets sur un an, représentant une valeur globale de près de 3,8 milliards de F CFP, toutes coupures confondues.

À fin décembre 2015, le cumul des émissions nettes de billets atteint en valeur 29,8 milliards de F CFP, correspondant à un volume de 8 millions de billets en circulation sur le territoire. Sur un an, l'émission nette cumulée a progressé de 15,4 % en volume (nombre de billets en circulation), et de 14,6 % en valeur. La coupure de 1 000 F CFP (36,5 % du nombre total de billets) reste la plus utilisée en Nouvelle-Calédonie. La coupure de 5 000 F CFP concentre pour sa part 29 % des billets en circulation, celle de 10 000 F CFP 18,5 % et celle de 500 F CFP 16 %. Fin 2015, la valeur moyenne du « billet en circulation » perd 28 F CFP, à 3 746 F CFP.

<sup>1</sup> Nouvelle-Calédonie, provinces, communes ...

<sup>2</sup> L'émission nette est la différence entre les billets (ou pièces) émis(es) par l'IEOM (prélèvements) et les billets (ou pièces) retiré(e)s de la circulation (versements).

## 4.2 ÉMISSION NETTE DE PIÈCES EN F CFP

À fin 2015, 8,5 millions de pièces en F CFP ont été mises en circulation. Dans le même temps, 1,6 million de pièces ont été retirées de la circulation, soit une émission nette de 6,9 millions d'unités correspondant à une valeur de 84 millions de F CFP. Au 31 décembre 2015, l'émission nette cumulée de pièces affiche une progression de 4,6 % (157,2 millions de pièces) et de 4,2 % en valeur (2,1 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1, 2 et 5 F CFP), dont le taux de retour à l'IEOM est extrêmement faible, concentrent 70 % du nombre des pièces en circulation sur le territoire. La valeur moyenne de la « pièce en circulation » en Nouvelle-Calédonie est toujours stable, à 13,4 F CFP à fin décembre 2015.

## 5. La masse monétaire et ses contreparties

Au 31 décembre 2015, la masse monétaire M3 augmente de 5,4 %, pour s'établir à 653 milliards de F CFP. Cette évolution favorable résulte de la hausse des dépôts à vue (+9,1 %, soit 26 milliards de F CFP supplémentaires) et des titres de créances négociables<sup>1</sup> (+8,5 milliards de F CFP). Par ailleurs, la circulation fiduciaire<sup>2</sup> progresse de 17,6 %. L'agrégat P1 (l'épargne dite « contractuelle », quasi exclusivement constituée de plans d'épargne logement sur le territoire) accélère de nouveau son rythme de croissance, à +19,4 %.

### 5.1 COMPOSANTES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Structure	Variation
						2015	2015/2014
Circulation fiduciaire	15 931	17 351	16 069	17 363	20 411	3,1%	17,6%
Billets	14 233	15 547	14 182	15 344	18 308	2,8%	19,3%
Pièces	1 698	1 804	1 887	2 019	2 103	0,3%	4,2%
Dépôts à vue	246 501	255 688	273 632	286 353	312 361	47,8%	9,1%
<b>TOTAL M1</b>	<b>262 432</b>	<b>273 039</b>	<b>289 701</b>	<b>303 716</b>	<b>332 772</b>	<b>50,9%</b>	<b>9,6%</b>
<b>M2-M1</b>	<b>99 559</b>	<b>106 202</b>	<b>111 050</b>	<b>116 850</b>	<b>119 644</b>	<b>18,3%</b>	<b>2,4%</b>
Comptes sur livrets	98 942	105 583	110 420	116 325	119 150	18,2%	2,4%
Comptes épargne logement	617	619	630	525	494	0,1%	-5,9%
<b>TOTAL M2</b>	<b>361 991</b>	<b>379 241</b>	<b>400 751</b>	<b>420 566</b>	<b>452 416</b>	<b>69,3%</b>	<b>7,6%</b>
<b>M3-M2</b>	<b>171 444</b>	<b>224 565</b>	<b>202 832</b>	<b>198 978</b>	<b>200 792</b>	<b>30,7%</b>	<b>0,9%</b>
Dépôts à terme	171 308	216 234	198 128	178 698	171 949	26,3%	-3,8%
Titre de créance négociable	0	8 290	4 665	20 280	28 843	4,4%	42,2%
Bons de caisse	136	41	39	0	0	0,0%	
<b>Total M3</b>	<b>533 435</b>	<b>603 806</b>	<b>603 583</b>	<b>619 544</b>	<b>653 208</b>	<b>100,0%</b>	<b>5,4%</b>
<b>P1</b>	<b>3 883</b>	<b>3 640</b>	<b>3 527</b>	<b>3 984</b>	<b>4 757</b>		<b>19,4%</b>
Plans d'épargne logement	3 785	3 496	3 338	3 771	4 517		19,8%
Autres compte d'épargne à régime spécial	98	144	189	213	240		12,7%
<b>M3+P1</b>	<b>537 318</b>	<b>607 446</b>	<b>607 110</b>	<b>623 528</b>	<b>657 965</b>		<b>5,5%</b>

Source : IEOM

En 2015, les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par une progression significative des avoirs hors zone d'émission (+16,0 % sur an) et l'augmentation modérée des concours sur ressources monétaires (+2,5 %).

<sup>1</sup> Les titres de créances négociables sont des titres émis en son nom par un établissement de crédit local sur le marché financier métropolitain.

<sup>2</sup> La circulation fiduciaire est la différence entre l'émission nette cumulée (billets et pièces) et l'encaisse dans les banques.

## 5.2 CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Avoirs hors zone d'émission</b>	<b>103 590</b>	<b>153 792</b>	<b>138 699</b>	<b>139 112</b>	<b>161 352</b>	<b>16,0%</b>
Institut d'émission	36 986	54 549	54 361	57 195	58 877	2,9%
Établissements de crédit	66 604	99 243	84 338	81 917	102 475	25,1%
<b>Créances du Trésor public</b>	<b>18 255</b>	<b>21 065</b>	<b>22 095</b>	<b>24 172</b>	<b>24 365</b>	<b>0,8%</b>
<b>Concours sur ressources monétaires</b>	<b>411 590</b>	<b>428 949</b>	<b>442 789</b>	<b>456 260</b>	<b>467 491</b>	<b>2,5%</b>
Concours de caractère bancaire des EC locaux	658 978	689 787	695 153	705 770	726 702	3,0%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	247 388	260 838	252 364	249 510	259 211	3,9%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	52 735	57 100	61 314	66 445	70 572	6,2%
Provisions sur créances douteuses	11 346	11 825	12 455	12 533	13 653	8,9%
Engagements hors zone d'émission	146 888	170 265	154 320	146 700	138 209	-5,8%
Épargne contractuelle	3 883	3 640	3 527	3 985	4 756	19,3%
Divers	32 536	18 008	20 748	19 847	32 021	61,3%
<b>Total M3</b>	<b>533 435</b>	<b>603 806</b>	<b>603 583</b>	<b>619 544</b>	<b>653 208</b>	<b>5,4%</b>

Source : IEOM

## 5.3 LA POSITION EXTÉRIEURE NETTE

Millions de F CFP	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
<b>Équilibre emplois - ressources</b>						
<b>Emplois</b>	<b>677 422</b>	<b>737 502</b>	<b>739 541</b>	<b>756 938</b>	<b>762 682</b>	<b>0,8%</b>
Excédent des opérations diverses des EC	0	0	0	0	0	
Crédits bruts	658 978	689 787	695 153	705 770	726 702	3,0%
Réserves obligatoires et libres	18 444	47 715	44 388	51 168	35 980	-29,7%
Position extérieure nette des EC (si positive)	0	0	0	0	0	
<b>Ressources</b>	<b>677 422</b>	<b>737 502</b>	<b>739 541</b>	<b>756 938</b>	<b>762 682</b>	<b>0,8%</b>
Dépôts collectés (- encaisses)	495 119	560 173	559 364	571 291	601 656	5,3%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	64 081	68 925	73 770	78 978	84 225	6,6%
Excédent des opérations diverses des EC	18 630	18 495	25 310	24 124	23 316	-3,3%
Réescompte	19 308	18 887	11 114	17 762	17 751	-0,1%
Position extérieure nette des EC (si négative)	80 284	71 022	69 983	64 783	35 734	-44,8%
<b>Solde emplois-ressources clientèle</b>	<b>163 859</b>	<b>129 614</b>	<b>135 789</b>	<b>134 479</b>	<b>125 046</b>	<b>-7,0%</b>

Source : IEOM

Le système bancaire local, structurellement déficitaire en ressources bilanciées, enregistre une amélioration de son solde emplois-ressources clientèle. Le déficit observé baisse ainsi de 9,5 milliards de F CFP (soit -7,0 %). Cette évolution favorable s'explique d'une part par une collecte de dépôts plus importante que la progression des crédits bruts (+5,3 %, contre +3,0 %), et d'autre part par la diminution sensible des réserves obligatoires et libres (-29,7 %).

Parallèlement, la position extérieure nette s'améliore de manière significative. Ainsi, le solde entre les avoirs des établissements de crédit et leurs engagements hors de la zone d'émission, structurellement négatif en Nouvelle-Calédonie, se contracte de 44,8 %, ce qui représente une amélioration de 29 milliards de F CFP. Cette orientation favorable s'explique principalement par un fort recul des réserves auprès de l'IEOM, qui s'élèvent à 36 milliards de F CFP à fin décembre 2015, contre 65 milliards de F CFP à fin décembre 2014.

## 6. Le surendettement

Dans le cadre de ses missions de service public, l'IEOM assure le secrétariat de la Commission de surendettement en Nouvelle-Calédonie, qui s'est réunie 12 fois en 2015.

### LE DISPOSITIF DE GESTION DU SURENDETTEMENT

Le dispositif de gestion du surendettement s'applique aux personnes physiques de « bonne foi » dont, selon l'article L331-1 du Code de la Consommation, « la situation se caractérise par l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de ses dettes non professionnelles exigibles et à échoir ».

Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2007 en Nouvelle-Calédonie. La réforme du crédit à la consommation, issue des dispositions de la loi

Lagarde, constitue la dernière évolution majeure du dispositif sur le territoire. Cette loi, qui renforce la protection du consommateur, revêt deux volets principaux :

- Le premier, qui concerne la lutte contre le surendettement, est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2010.
- Le second, qui vise à supprimer les abus et les excès du crédit à la consommation, est applicable depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011.

Avec un total de 92 dossiers en 2015, le nombre de dépôts augmente de manière significative par rapport à 2014 (+10,8 %, soit 9 dossiers de plus). Le taux de redépôts, qui avait progressé en 2014, retombe à 12,5 %, contre 17,2 % en 2014. Il reste très inférieur au taux de redépôts observé au niveau national (qui se situe à plus de 40 %). Depuis le déploiement du dispositif de traitement des situations de surendettement, en avril 2007, le secrétariat de la Nouvelle-Calédonie a traité 680 dossiers.

Parmi les 92 dossiers reçus en 2015, 80 ont été déclarés recevables, dont 69 ont été orientés en procédure classique (13 de plus qu'en 2014) et 11 en procédure de rétablissement personnel (chiffre stable). Le taux de recevabilité s'établit ainsi à 92 % des dossiers examinés en 2015, en hausse de 11 points par rapport à 2014. La part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables ressort à 12 % des dossiers traités, un niveau très proche de celui observé en moyenne nationale (11,5 %).

Le nombre de dossiers ayant abouti favorablement a progressé : 78 en 2015 (soit 85 %), contre 62 en 2014 (soit 75 %). Le secrétariat a obtenu sur l'année la signature de 60 accords en phase amiable, contre 47 en 2014. Sur ce total, 15 ont abouti à un plan de remboursement, 15 à un moratoire et 30 à un plan mixte en prévision d'un retour à l'emploi. La part des plans conventionnels (en pourcentage des dossiers traités) ressort ainsi à 67 %, contre 11 % au niveau

national. Enfin, la Commission de surendettement a examiné 5 mesures imposées ou recommandées (MIR) en 2015, en fléchissement par rapport à 2014 (12 dossiers concernés).

Elle a, par ailleurs, poursuivi en 2015 ses actions de place afin de permettre un meilleur accompagnement des ménages surendettés. Une dizaine de réunions ont ainsi permis de rencontrer et sensibiliser diverses institutions et associations relais.

L'analyse des dossiers déposés en 2014 permet de dégager certaines caractéristiques des débiteurs surendettés calédoniens.

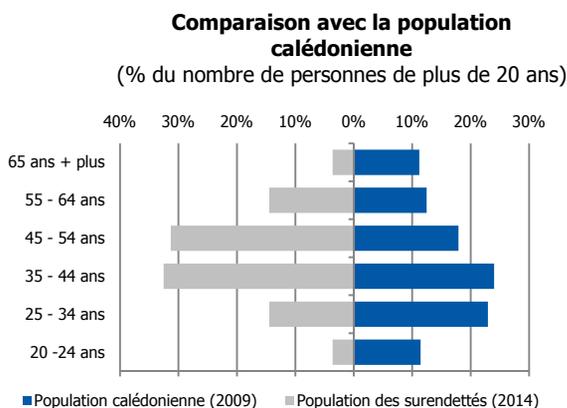
Le surendettement en Nouvelle-Calédonie est essentiellement « passif », lié aux accidents de la vie (baisse de ressources, chômage, divorce...) Près de 80 % des dossiers relèvent de cette catégorie, les 20 % restant appartenant à la catégorie du surendettement « actif » (mauvaise gestion, excès de crédit...). À noter notamment : pour 30 % des dossiers, le principal motif ayant mené au surendettement est une situation de chômage ou un licenciement, un chiffre proche de celui observé pour la France métropolitaine.

52 % des débiteurs surendettés vivent seuls (célibataires, divorcés, séparés ou veufs), soit une proportion moindre qu'en population générale (60 % des plus de 20 ans vivent seuls, selon le recensement de 2009). Cette sous représentation des débiteurs surendettés vivant seuls est plutôt atypique par rapport à la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer, où ils sont plutôt sur représentés. Ainsi, en métropole, la population des surendettés est caractérisée par la prédominance des personnes vivant seules (64 % en 2012).

La pyramide des âges de la population des surendettés fait ressortir des représentations plus marquées des classes d'âge 35-44 ans (33 % des surendettés) et 45-54 ans (31 %) par rapport à celles de la population calédonienne en général. Les deux tiers des débiteurs surendettés ont aussi déclaré avoir des personnes à charge, contre la moitié seulement en métropole.

Dans 30 % des cas, les débiteurs surendettés sont propriétaires, alors que la proportion de propriétaires dépasse 60 % dans la population globale. 50 % des surendettés sont locataires, les 20 % restant étant logés gratuitement.

Plus de la moitié des débiteurs surendettés sont actifs occupés, contre moins de 30 % en France métropolitaine. Parmi les débiteurs relevant d'autres situations (chômeurs, inactifs, retraités), 80 % ne disposent d'aucun revenu. Au total, la moitié des débiteurs surendettés dispose de ressources inférieures ou égales au SMG, et 37 % n'a aucun revenu.



*Sources: IEOM, ISEE*

# Annexes : statistiques monétaires et financières

**Tableau 1 : Les établissements de crédit locaux**

Dénomination	Capital Social <sup>(1)</sup>	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nb de guichets	Effectifs (ETP)	Total bilan <sup>(2)</sup>
<b>Les banques</b>							
Banque Calédonienne d'Investissement	7 500,0	54, avenue de la Victoire, Nouméa		50 % NC, 49,9 % BRED 0,1 % AFD	28 dont 5 périodiques	383	288 325
Société Générale Calédonienne de Banque	1 068,4	44, rue de l'Alma, Nouméa		69,5 % Genefinance, 20,6 % SG 9,9 % SEGCI (Casden)	19 guichets permanents	303	199 898
Banque de Nouvelle-Calédonie	10 944,7	10, avenue du Maréchal Foch		95,9% Financière-OCEOR	13 guichets permanents	321	269 820
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie	3 341,3	20, Bd des Italiens, Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	12 dont 1 périodique	177	107 325
<b>Les sociétés de financement</b>							
General Electric Money	4 094,6	224, rue J.Iéakawé PK6, Centre commercial "La Belle Vie", Nouméa		100 % General Electric Capital SAS	1 guichet permanent	23	12 940
Oceor Lease Nouméa	262,5	10, avenue du Maréchal Foch, Nouméa		99 % Natixis Lease	1 guichet permanent	5	5 778
Nouméa Crédit	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer, Nouméa		66 % Nouméa Renting 34 % SGCB	1 guichet permanent	6	2 807
<b>Les établissements de crédit spécialisés</b>							
Crédit Agricole Mutuel	331,7	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry", Nouméa		1 701 sociétaires au 31/12/2015	1 guichet permanent	13	6 199
Crédit Calédonien et Tahitien	250,0	6, rue Jean Charlier PK4, Nouméa		96,6 % SGCB	1 guichet permanent	7	5 147

**Tableau 1 bis : Les établissements de crédit hors zone d'émission**

Dénomination	Siège social
<b>Banques</b>	
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natixis	Paris
<b>Banques mutualistes et coopératives</b>	
CASDEN - Banques populaires	Paris
<b>Sociétés de financement</b>	
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
<b>Etablissements de crédit spécialisés (ECS)</b>	
Agence Française de Développement (AFD)	Paris
<b>Institution financière internationale</b>	
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
<b>Etablissement à statut particulier</b>	
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris

**Tableau 1 ter : Les bureaux de représentation**

Dénomination	Siège social	Adresse locale
Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	111, avenue du Général de Gaulle - Nouméa

(1) en millions de F CFP ;

(2) au 31/12/2015, en millions de F CFP

Source : IEOM

**Tableau 2 : Les actifs financiers**

Millions de F CFP					<b>Variation</b>	
	<b>déc.-12</b>	<b>déc.-13</b>	<b>déc.-14</b>	<b>déc.-15</b>	<b>15/14</b>	<b>14/13</b>
<b>Entreprises</b>	<b>247 280</b>	<b>227 682</b>	<b>240 544</b>	<b>255 514</b>	<b>6,2%</b>	<b>5,6%</b>
Dépôts à vue	125 292	132 861	143 131	159 346	11,3%	7,7%
Placements liquides ou à court terme	119 053	93 489	96 795	95 279	-1,6%	3,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	112	99	133	85	-36,4%	34,6%
Placements indexés*	118 941	93 390	96 661	95 194	-1,5%	3,5%
dont comptes à terme	106 126	84 034	74 054	64 999	-12,2%	-11,9%
dont OPCVM monétaires	4 526	4 691	2 327	1 352	-41,9%	-50,4%
dont certificats de dépôts	8 290	4 665	20 280	28 843	42,2%	334,7%
Épargne à long terme	2 935	1 333	618	890	43,9%	-53,6%
dont OPCVM non monétaires	2 898	1 288	581	857	47,4%	-54,9%
<b>Ménages</b>	<b>358 988</b>	<b>376 117</b>	<b>390 389</b>	<b>403 440</b>	<b>3,3%</b>	<b>3,8%</b>
Dépôts à vue	103 789	109 168	112 989	122 476	8,4%	3,5%
Placements liquides ou à court terme	141 704	147 959	151 838	152 390	0,4%	2,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	101 933	106 785	112 173	114 920	2,4%	5,0%
Livrets ordinaires	80 821	84 055	89 208	92 953	4,2%	6,1%
Livrets A et bleus	20 075	21 670	21 974	20 988	-4,5%	1,4%
Livrets jeunes	418	430	465	485	4,3%	8,1%
Comptes d'épargne logement	618	630	525	494	-6,0%	-16,5%
Placements indexés*	39 771	41 174	39 665	37 470	-5,5%	-3,7%
dont comptes à terme	38 444	40 245	38 867	36 785	-5,4%	-3,4%
dont bons de caisse	41	39	0	0	n.s.	0,0%
dont OPCVM monétaires	1 287	891	798	684	-14,3%	-10,4%
Épargne à long terme	113 495	118 990	125 561	128 574	2,4%	5,5%
Plans d'épargne logement	3 496	3 338	3 770	4 517	19,8%	13,0%
Autres comptes d'épargne	144	189	213	240	12,4%	13,1%
Portefeuille-titres	4 857	5 377	4 297	3 979	-7,4%	-20,1%
OPCVM non monétaires	1 876	3 268	3 548	3 389	-4,5%	8,6%
Contrats d'assurance-vie	103 122	106 818	113 733	116 450	2,4%	6,5%
<b>Autres agents</b>	<b>102 606</b>	<b>111 282</b>	<b>101 572</b>	<b>107 026</b>	<b>5,4%</b>	<b>-8,7%</b>
Dépôts à vue	26 607	31 604	30 233	30 540	1,0%	-4,3%
Placements liquides ou à court terme	75 827	78 352	69 668	74 820	7,4%	-11,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	4 155	4 165	3 881	4 636	19,5%	-6,8%
Placements indexés*	71 672	74 188	65 787	70 184	6,7%	-11,3%
dont comptes à terme	71 665	73 850	65 776	70 164	6,7%	-10,9%
Épargne à long terme	172	1 326	1 671	1 665	-0,4%	26,0%
<b>TOTAL</b>	<b>708 874</b>	<b>715 081</b>	<b>732 505</b>	<b>765 980</b>	<b>4,6%</b>	<b>2,4%</b>
Dépôts à vue	255 688	273 632	286 353	312 361	9,1%	4,6%
Placements liquides ou à court terme	336 584	319 800	318 300	322 489	1,3%	-0,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	106 200	111 049	116 187	119 641	3,0%	4,6%
Placements indexés*	230 384	208 751	202 113	202 848	0,4%	-3,2%
Épargne à long terme	116 602	121 649	127 851	131 129	2,6%	5,1%

\* sur les taux du marché

Source : IEOM

**Tableau 3**  
**Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit**

Millions de F CFP					<i>Variation</i>	
	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/14	14/13
<b>Entreprises</b>	<b>456 762</b>	<b>452 929</b>	<b>457 721</b>	<b>472 383</b>	<b>3,2%</b>	<b>1,1%</b>
Crédits d'exploitation	84 621	83 638	75 075	81 002	7,9%	-10,2%
Créances commerciales	3 440	3 541	3 429	3 187	-7,1%	-3,2%
Crédits de trésorerie	44 379	43 814	44 024	48 696	10,6%	0,5%
dont entrepreneurs individuels	1 318	1 308	1 186	1 353	14,1%	-9,4%
Comptes ordinaires débiteurs	36 802	36 283	27 622	29 120	5,4%	-23,9%
Crédits d'investissement	243 403	235 173	242 294	242 869	0,2%	3,0%
Crédits à l'équipement	234 011	226 017	233 197	234 305	0,5%	3,2%
dont entrepreneurs individuels	8 661	8 217	5 905	5 463	-7,5%	-28,1%
Crédit-bail	9 392	9 156	9 097	8 564	-5,9%	-0,6%
Crédits à la construction	113 487	117 498	127 084	136 938	7,8%	8,2%
Autres crédits	15 251	16 620	13 267	11 573	-12,8%	-20,2%
<b>Ménages</b>	<b>403 924</b>	<b>409 701</b>	<b>418 471</b>	<b>439 070</b>	<b>4,9%</b>	<b>2,1%</b>
Crédits à la consommation	73 807	74 536	74 517	73 797	-1,0%	0,0%
Crédits de trésorerie	60 156	60 796	60 118	58 923	-2,0%	-1,1%
Comptes ordinaires débiteurs	3 767	3 896	4 036	4 222	4,6%	3,6%
Crédit-bail	9 884	9 845	10 363	10 653	2,8%	5,3%
Crédits à l'habitat	323 731	329 342	337 957	360 771	6,8%	2,6%
Autres crédits	6 386	5 823	5 997	4 502	-24,9%	3,0%
<b>Collectivités locales</b>	<b>60 061</b>	<b>74 063</b>	<b>94 210</b>	<b>105 589</b>	<b>12,1%</b>	<b>27,2%</b>
Crédits d'exploitation	1 765	1 441	1 424	2 054	44,2%	-1,2%
Crédits de trésorerie	779	430	509	1 089	113,9%	18,4%
Comptes ordinaires débiteurs	986	1 011	915	965	5,4%	-9,5%
Crédits d'investissement	58 136	71 470	92 643	103 400	11,6%	29,6%
Crédits à l'équipement	57 974	71 298	92 507	103 101	11,5%	29,7%
Crédit-bail	161	172	136	299	119,7%	-20,8%
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	n.s.	n.s.
Autres crédits	160	1 152	143	136	-4,9%	-87,6%
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>16 068</b>	<b>15 715</b>	<b>15 590</b>	<b>19 827</b>	<b>27,2%</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>936 815</b>	<b>952 408</b>	<b>985 992</b>	<b>1 036 869</b>	<b>5,2%</b>	<b>3,5%</b>
Créances douteuses brutes	19 022	29 611	29 380	31 529	7,3%	-0,8%
Créances douteuses nettes	7 197	16 612	15 928	14 547	-8,7%	-4,1%
dont entreprises	3 952	12 647	11 888	9 446	-20,5%	-6,0%
dont ménages	3 131	3 953	4 035	5 095	26,3%	2,1%
Provisions	11 825	12 999	13 451	16 982	26,2%	3,5%
<b>Total encours brut</b>	<b>955 837</b>	<b>982 019</b>	<b>1 015 371</b>	<b>1 068 398</b>	<b>5,2%</b>	<b>3,4%</b>
Taux de créances douteuses	2,0%	3,0%	2,9%	3,0%	0,1 pt	-0,1 pt
Taux de provisionnement	62,2%	43,9%	45,8%	53,9%	8,1 pts	1,9 pt

Source : IEOM

**Tableau 4**  
**Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement**

Millions de F CFP					<i>Variation</i>	
	déc.-12	déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/ 14	14/ 13
<b>Entreprises</b>	<b>316 026</b>	<b>318 195</b>	<b>322 602</b>	<b>330 462</b>	<b>2,4%</b>	<b>1,4%</b>
Crédits d'exploitation	84 306	83 319	74 775	79 477	6,3%	-10,3%
Créances commerciales	3 440	3 541	3 429	3 187	-7,1%	-3,2%
Crédits de trésorerie	44 135	43 566	43 797	48 474	10,7%	0,5%
dont entrepreneurs individuels	1 318	1 308	1 186	1 353	14,1%	-9,4%
Comptes ordinaires débiteurs	36 730	36 211	27 550	27 816	1,0%	-23,9%
Crédits d'investissement	174 773	175 382	184 722	185 351	0,3%	5,3%
Crédits à l'équipement	165 457	166 276	175 671	176 897	0,7%	5,7%
dont entrepreneurs individuels	8 661	8 217	5 905	5 463	-7,5%	-28,1%
Crédit-bail	9 316	9 106	9 051	8 454	-6,6%	-0,6%
Crédits à la construction	41 985	43 143	50 084	54 284	8,4%	16,1%
Autres crédits	14 963	16 352	13 020	11 349	-12,8%	-20,4%
<b>Ménages</b>	<b>329 844</b>	<b>329 572</b>	<b>333 912</b>	<b>345 391</b>	<b>3,4%</b>	<b>1,3%</b>
Crédits à la consommation	63 544	63 766	63 483	62 697	-1,2%	-0,4%
Crédits de trésorerie	49 893	50 025	49 084	47 823	-2,6%	-1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	3 767	3 896	4 036	4 222	4,6%	3,6%
Crédit-bail	9 884	9 845	10 363	10 653	2,8%	5,3%
Crédits à l'habitat	259 915	259 990	264 443	278 260	5,2%	1,7%
Autres crédits	6 386	5 817	5 986	4 434	-25,9%	2,9%
<b>Collectivités locales</b>	<b>9 965</b>	<b>11 472</b>	<b>12 865</b>	<b>13 469</b>	<b>4,7%</b>	<b>12,1%</b>
Crédits d'exploitation	1 765	1 441	1 424	2 054	44,2%	-1,2%
Crédits de trésorerie	779	430	509	1 089	113,9%	18,4%
Comptes ordinaires débiteurs	986	1 011	915	965	5,4%	-9,5%
Crédits d'investissement	8 201	9 030	11 441	11 415	-0,2%	26,7%
Crédits à l'équipement	8 039	8 858	11 305	11 116	-1,7%	27,6%
Crédit-bail	161	172	136	299	119,7%	-20,8%
Crédits à l'habitat	0	0	0	0	n.s.	n.s.
Autres crédits	0	1 000	0	0	n.s.	n.s.
<b>Autres agents de CCB non ventilés</b>	<b>15 633</b>	<b>15 424</b>	<b>15 295</b>	<b>14 534</b>	<b>-5,0%</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Total encours sain</b>	<b>671 469</b>	<b>674 663</b>	<b>684 674</b>	<b>703 856</b>	<b>2,8%</b>	<b>1,5%</b>
Créances douteuses brutes	18 316	20 489	21 097	22 847	8,3%	3,0%
Créances douteuses nettes	6 491	8 034	8 564	9 194	7,4%	6,6%
dont entreprises	3 952	4 821	5 264	5 247	-0,3%	9,2%
dont ménages	2 425	3 201	3 295	3 940	19,6%	2,9%
Provisions	11 825	12 455	12 533	13 653	8,9%	0,6%
<b>Total encours brut</b>	<b>689 785</b>	<b>695 152</b>	<b>705 771</b>	<b>726 703</b>	<b>3,0%</b>	<b>1,5%</b>
Taux de créances douteuses	2,7%	2,9%	3,0%	3,1%	0,2 pt	0 pt
Taux de provisionnement	64,6%	60,8%	59,4%	59,8%	0,4 pt	-1,4 pt

Source : IEOM

**Tableau 5**  
**Le bilan agrégé des banques FBF de la place**

					<i>Variation</i>	
Millions de F CFP		déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/ 14	14/ 13
ACTIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	144 058	147 454	151 186	2,5%	2,4%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	652 846	663 631	683 573	3,0%	1,7%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	5 438	6 981	10 198	46,1%	28,4%
	OPÉRATIONS DIVERSES	13 042	13 790	13 128	-4,8%	5,7%
	VALEURS IMMOBILISÉES	7 043	7 024	7 282	3,7%	-0,3%
	<b>Total ACTIF</b>	<b>822 427</b>	<b>838 881</b>	<b>865 367</b>	<b>3,2%</b>	<b>2,0%</b>
Millions de F CFP		déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/ 14	14/ 13
PASSIF	OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET INTERBANCAIRES	161 244	157 958	148 156	-6,2%	-2,0%
	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	574 492	588 396	620 934	5,5%	2,4%
	- dont comptes ordinaires créditeurs	258 918	268 165	295 003	10,0%	3,6%
	- dont comptes d'épargne à régime spécial	104 968	111 086	115 031	3,6%	5,8%
	- dont comptes créditeurs à terme	198 128	178 698	171 949	-3,8%	-9,8%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	2 543	2 658	2 778	4,5%	4,5%
	OPÉRATIONS DIVERSES	14 015	14 541	14 874	2,3%	3,8%
	CAPITAUX PROPRES, PROVISIONS ET ASSIMILÉES	70 132	75 327	78 626	4,4%	7,4%
	- dont capital	20 861	21 753	22 854	5,1%	4,3%
	<b>Total PASSIF</b>	<b>822 427</b>	<b>838 881</b>	<b>865 367</b>	<b>3,2%</b>	<b>2,0%</b>
Millions de F CFP		déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/ 14	14/ 13
SOLDES (Passif - Actif)	OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	-78 355	-75 235	-62 640	-16,7%	-4,0%
	OPÉRATIONS SUR TITRES	-2 894	-4 323	-7 420	71,6%	49,4%
	OPÉRATIONS DIVERSES	973	751	1 746	132,6%	-22,9%
	CAPITAUX PERMANENTS - VALEURS IMMOBILISÉES	63 089	68 303	71 344	4,5%	8,3%
	<b>Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)</b>	<b>-17 187</b>	<b>-10 504</b>	<b>3 030</b>	<b>-128,8%</b>	<b>-38,9%</b>
	Millions de F CFP		déc.-13	déc.-14	déc.-15	15/ 14
RISQUES	Créances douteuses nettes (yc sur crédit-bail)	7 764	8 282	8 945	8,0%	6,7%
	Provisions (yc sur crédit-bail)	10 358	10 430	11 837	13,5%	0,7%
	Créances douteuses brutes	18 122	18 713	20 781	11,1%	3,3%
	Taux de créances douteuses	2,7%	2,8%	3,0%	0,2 pt	0 pt
	Taux de provisionnement	57,2%	55,7%	57,0%	1,2 pt	-1,4 pt

Source : IEOM

**Tableau 6**  
**Compte de résultat agrégé des banques FBF de la place**

Millions de F CFP				<i>Variation</i>	
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>15/14</b>	<b>14/13</b>
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-3 342	-2 792	-2 354	-15,7%	-16,5%
(+) Opérations avec la clientèle	24 115	26 010	26 018	0,0%	7,9%
(+) dont Opérations de crédit bail et assimilé	0	0	0	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
(+) Opérations sur titres	-504	-411	-425	3,2%	-18,4%
(+) Opérations de financement à long terme	438	434	345	-20,5%	-1,0%
(+) Opérations de change	1 090	1 175	1 263	7,6%	7,8%
(+) Opérations de hors-bilan	781	752	876	16,5%	-3,7%
(+) Opérations de services financiers	5 447	5 648	5 852	3,6%	3,7%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	84	109	84	-22,5%	30,0%
(+) Produits accessoires et divers nets	593	556	539	-3,0%	-6,3%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	13	3	25	<i>n.s.</i>	-78,1%
<b>(=) Produit net bancaire</b>	<b>28 689</b>	<b>31 476</b>	<b>32 174</b>	<b>2,2%</b>	<b>9,7%</b>
(-) Frais généraux	14 561	15 069	15 757	4,6%	3,5%
dont Frais de personnel	10 192	10 395	10 805	3,9%	2,0%
dont Services extérieurs	4 179	4 481	4 699	4,9%	7,2%
(-) Dotations aux amortissements	782	772	778	0,7%	-1,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corp. et non corp.	15	9	-3	<i>n.s.</i>	-44,9%
(-) Quote part des frais de siège social	87	112	104	-7,2%	29,6%
(-) Quote part sur op. d'exploit. non banc. faites en commun	1	1	2	89,2%	-40,1%
(+) Charges refacturées	510	507	518	2,3%	-0,6%
<b>(=) Résultat brut d'exploitation</b>	<b>13 753</b>	<b>16 021</b>	<b>16 055</b>	<b>0,2%</b>	<b>16,5%</b>
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses	787	503	1 506	199,4%	-36,1%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation	-233	-411	-137	-66,6%	76,1%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges	-46	249	-171	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	427	853	343	-59,8%	99,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses	207	219	230	5,3%	5,8%
<b>(=) Résultat d'exploitation</b>	<b>13 024</b>	<b>15 046</b>	<b>14 745</b>	<b>-2,0%</b>	<b>15,5%</b>
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. corp. et incorp.	8	48	-32	-165,9%	-94,8%
(+) ± values nettes sur cessions d'immo. financières	-213	-564	-68	-87,9%	-98,7%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières	144	-460	173	-137,5%	-100,8%
<b>(=) Résultat courant avant impôt</b>	<b>12 675</b>	<b>14 989</b>	<b>14 472</b>	<b>-3,4%</b>	<b>18,3%</b>
(+) Produit net exceptionnels	105	19	-25	<i>n.s.</i>	-82,2%
(-) Dotations nettes au FRBG	0	0	-91	<i>n.s.</i>	<i>n.s.</i>
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées	0	3	1	-77,9%	<i>n.s.</i>
(-) Impôts sur les bénéfices	4 852	5 687	5 663	-0,4%	17,2%
<b>(=) Résultat net</b>	<b>7 927</b>	<b>9 317</b>	<b>8 875</b>	<b>-4,7%</b>	<b>17,5%</b>

Source : IEOM



**Ont collaboré à cet ouvrage :**

Louise ABELLARD

Stéphane BOUVIER-GAZ

José Rafael DULBECCO

Erica GERBIER

Franck MONDIN

Matthieu MORANDO

Claude PERIOU

Directeur de la publication : Hervé GONSARD  
Responsable de la rédaction : Claude PÉRIOU (p.i.)  
Editeur : IEOM ([www.ieom.fr](http://www.ieom.fr))  
Imprimé par ARTYPO  
Achévé d'imprimer en juin 2016 - Dépôt légal : juin 2016  
ISSN 1635-2262



